

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

Commissaire de l'Académie

545

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1900-1901



ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCCESSEUR)

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1902

PRECIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE ROUEN

Pendant l'année 1900-1901.

ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

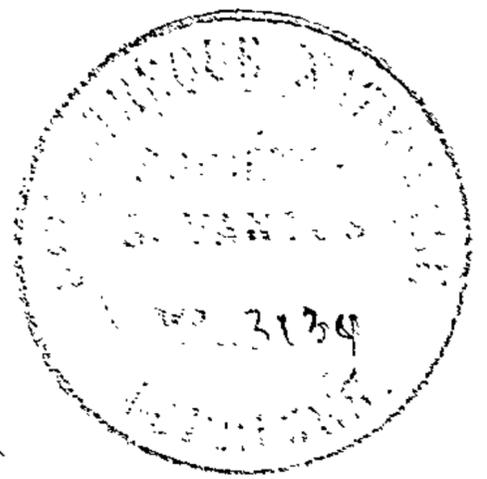
Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le Précis de ses travaux.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1900-1901



ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCCESSEUR)

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1902

Pen. 80

12391

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

TENUE LE 12 DÉCEMBRE 1901, DANS LA GRANDE SALLE DE L'HOTEL-DE-VILLE

Présidence de M. le Docteur COUTAN, président.

L'Académie a tenu sa séance publique le jeudi 12 décembre, à huit heures du soir, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

M. Gabriel Hanotaux, de l'Académie française, membre correspondant de notre Compagnie, avait pris place au bureau.

M. le premier président Berchon; M. Mastier, préfet de la Seine-Inférieure; M. Garreta, adjoint au maire de Rouen; M. Cauvet, ancien président de Chambre; M. Doliveux, inspecteur d'Académie; M. Monflier, président de la Société normande de Géographie, et de nombreux représentants du Clergé, de la Magistrature, du Barreau, de l'Université et des diverses administra-

tions publiques, honoraient cette réunion de leur présence; M. le général Gallimard et Mgr Fuzet s'étaient excusés de ne pouvoir assister à la séance.

Dans son discours d'ouverture, M. le docteur Coutan a fait une étude descriptive de la chapelle Saint-Julien, du Petit-Quevilly, très documentée et pleine d'aperçus nouveaux. Puis il a salué M. Hanotaux en ces termes :

« MONSIEUR,

« Je m'excuse d'avoir pris la parole devant vous. Les traditions de l'Académie m'en faisaient un devoir, dont j'ai senti tout le poids. J'ai gardé, pour la fin, la tâche la plus douce et la plus facile à remplir.

« Vous êtes, Monsieur, de ces hommes privilégiés qui, ayant conquis droit de cité dans Paris, n'oublient jamais la « motte de terre » où ils sont nés.

« Mû par ce sentiment, vous êtes venu vous asseoir au milieu de nous, vous souvenant que la Picardie et la Normandie étaient deux sœurs aînées dans la grande famille française, et qu'à ce titre nous étions un peu cousins.

« Je vous remercie, Monsieur, au nom de notre Compagnie, justement fière de posséder un écrivain éminent, qui a forcé, tout jeune encore, les portes de l'Académie française. »

La parole est donnée ensuite à M. Hanotaux, qui fait l'éloge des Académies de province, et félicite en particulier l'Académie de Rouen d'avoir eu pour parrains Fontenelle et Cideville, l'ami de Voltaire. La comparaison qu'il établit entre la vie de province et la vie de Paris est particulièrement suggestive.

Le rapport sur le prix Bouctot (Lettres) est présenté par M. Héron. Il critique, avec beaucoup de justesse, l'ouvrage couronné et en fait ressortir les légers défauts, en même temps que les mérites réels.

M. Adeline, qui avait à apprécier les œuvres du lauréat du prix Bouctot (Beaux-Arts), l'a fait avec beaucoup de finesse et de grâce. Il a montré qu'il savait manier la plume avec la même délicatesse que le burin.

Le public a écouté également, avec avidité, le rapport de M. Georges de Beaurepaire sur les prix de vertu Octave Rouland et Dumanoir. Les mérites des candidats ont été mis, par l'orateur, dans une vive lumière.

M. Pierre Brun, docteur ès-lettres, professeur au Lycée de Montpellier, lauréat du prix Bouctot (Lettres), retenu par ses devoirs professionnels, n'assistait pas à la séance. Mais les autres lauréats, M. Henri Manesse, graveur, né à Rouen, domicilié à Paris, pour le prix Bouctot (Beaux-Arts); M^{lle} Hélène Savalle, de Hautot-

l'Auvray et M^{me} Delphine Bondeville, née Tassel, de Gruchet-le-Valasse, pour le prix Octave Rouland, enfin M. Ernest Benoist, de Rouen, pour le prix Duma-noir, sont venus recevoir les récompenses que leur décernait l'Académie, au milieu des applaudissements les plus sympathiques de l'assistance.

La séance a été levée à dix heures.

DISCOURS ET RAPPORTS

LA CHAPELLE SAINT-JULIEN DU PETIT-QUEVILLY

ET SES PEINTURES MURALES

Par M. le D^r COUTAN, Président

MESSIEURS,

La nature répugne aux tracés rectilignes ; elle ne réalise guère que des courbes variées à l'infini : l'horizon est un cercle ; la voûte céleste a l'aspect d'une demi-sphère creuse. La crête des montagnes dessine les profils les plus capricieux. Les cours d'eau ne se hâtent point, en ligne droite, de leur source vers leur embouchure ; ils contournent les obstacles, sans les franchir. C'est le propre de tous les fleuves, depuis le Méandre, au nom symbolique, jusqu'au fleuve français, par excellence, la Seine.

Dès qu'elle a prélevé le tribut sur la Marne, sa vassale, et presque doublé, par cet apport, le volume de ses eaux, elle entre dans Paris et prend conscience de la grandeur de son rôle. Dès lors, elle se replie sur elle-même, comme un reptile aux anneaux gigantesques, et rampe, avec paresse, jusqu'au moment où l'Océan l'engloutit dans une suprême étreinte. Mais

avant de disparaître, elle a décuplé les rives qu'elle fertilise. Telle est la destinée de ses boucles, que, dans leur voisinage, sont assises deux villes illustres entre toutes, la capitale de la France et celle de la Normandie.

De bonne heure, la civilisation s'est emparée de ces sites privilégiés et y a semé les monuments de sa piété, ou les remparts de son indépendance. Ici, la Roche-Guyon, le Château-Gaillard, la forteresse de Robert-le-Diable, et Tancarville, qui a des tours à éperon. Là, l'église de Vétheuil, où la Renaissance, la plus riante, épouse l'art gothique le plus sévère; l'abbatiale de Boscherville, si chaste dans sa parure de pierre; Jumièges, aux ruines immortelles, et Saint-Wandrille, trop souvent désert (1).

Au XII^e siècle, la ville de Rouen avait franchi depuis longtemps l'enceinte étroite de la cité gallo-romaine, mais elle n'avait pas encore envahi la rive opposée de la Seine. Sur la boucle immense du fleuve s'étendait la forêt de Rouvray, où les ducs de Normandie se livraient avec ardeur, entre deux batailles, à la poursuite des fauves. La chasse était alors une véritable école de guerre.

Aucun prince ne fut plus passionné pour cet exercice que Henri II. Il était fils de ce Geoffroy Plantagenet, dont les traits nous sont connus par l'émail célèbre du Mans (2).

(1) L'abbaye venait d'être abandonnée par les Bénédictins, à la suite de la loi du 3 juillet 1901.

(2) Cet émail a figuré, en 1900, à l'Exposition rétrospective de l'Art français, au Petit-Palais des Champs-Élysées, sous le numéro 2515:

Il avait à peine seize ans, lorsque son père lui céda le duché de Normandie.

Trois ans plus tard, l'épouse volage de Louis VII, Eléonore d'Aquitaine, ayant obtenu l'annulation de son mariage, écrivit au jeune duc pour lui offrir sa main et ses immenses domaines. Henri la rejoignit immédiatement, et, à la Pentecôte de 1152, ils furent mariés à Poitiers (1). — Ce jour là, les destinées du royaume de France parurent bien sombres ! — « Seigneur de Rouen, d'Angers, de Bordeaux, maître de la côte depuis les Flandres jusqu'aux Pyrénées, Henri semblait tenir dans sa main le faible roi de Paris et d'Orléans, qui n'avait pas encore de fils pour héritier de ses dignités et de ses terres (2) ».

La mort d'Etienne de Blois, survenue en 1154, mit le comble à sa puissance, en faisant passer sur sa tête la couronne d'Angleterre.

Chef de la dynastie des Plantagenet, il n'hérita point de la prédilection que les successeurs du Conquérant avaient nourrie pour la grande Ile.

Sur trente-cinq années de règne, il en passa plus de vingt et une en France.

En 1160, notamment, il fit en Normandie un séjour prolongé, durant lequel il établit un parc et une maison royale, près de l'enceinte de pieux de Quevilly, selon le texte de Robert du Mont. Mais, dit Auguste Le Prevost, « il ne faut pas prendre trop à la lettre les

(1) Cf. Kate Norgate, *England under the Angevin Kings*, (1887), t. I, p. 393.

(2) Cf. Mrs. J. R. Green, *Henry the Second*, (1892), p. 23.

expressions du chroniqueur (1) ». Il y avait longtemps que le parc de Quevilly avait été créé aux dépens de la forêt de Rouvray. Ce parc qui, appartenait aux Chartreux, en dernier lieu, avant la Révolution, a disparu seulement au XIX^e siècle, par suite de morcellements successifs.

La chapelle du manoir royal a survécu seule (2), comme pour témoigner, après sept cents ans, de la munificence de son fondateur et du degré de perfection que les arts avaient atteint sous la dynastie anglo-normande.

Trop longue serait l'histoire des vicissitudes qu'elle a traversées ! Deux noms sont associés à l'ère de sa résurrection : celui de M. Guillaume Lecointe, qui la consolida et la remit, en 1868, à la commune du Petit-Quevilly, et celui de M. Knieder, conseiller général, dont les efforts persévérants aboutirent à la délicate restauration, exécutée, en 1895, par MM. Sauvageot (3)

(1) Cf. Auguste Le Prevost, *Notice sur les deux Quevilly et sur le prieuré de Saint-Julien, près Rouen*, lue, le 16 mai 1818, à la Commission départementale des Antiquités et publiée dans la *Revue de la Normandie*, (1863), p. 835-845.

(2) Qu'il nous soit permis de renvoyer le lecteur au tirage à part de la notice, que nous avons publiée sur Saint-Julien, en 1893, dans la *Normandie monumentale et pittoresque*. Nous nous sommes efforcé, dans cette étude, de déterminer la date de la fondation (1160, au plus tard) et de donner du monument une description archéologique, qui ne pouvait trouver place ici.

(3) Cf. *Archives de la Commission des monuments historiques*, par de Baudot et Perrault-Dabot, t. II, (1900), pour les plan, coupe et élévation de la chapelle Saint-Julien.

et Yperman (1), sous le contrôle de la Commission des Monuments historiques.

La chapelle Saint-Julien, isolée actuellement au milieu d'un groupe de maisonnettes sans caractère, est privée du cadre pittoresque qui la mettrait en valeur.

Son aspect général n'est pas exempt d'une certaine lourdeur. La ligne de faîte va s'élevant graduellement de l'est à l'ouest, selon l'orientation liturgique. De la croupe arrondie de l'abside, elle franchit le chœur, puis la nef, et vient aboutir à la croix dominant le pignon de la façade. A l'origine, elle était interrompue par le clocher-arcade, qui se dressait entre chœur et nef, comme dans cette chapelle de la Maladrerie, fondée près de Caen, à la même époque, par Henri II (2).

Tout, dans cet édifice, respire la force, la robustesse et la prudence avisée du constructeur. Les murs sont épais comme ceux d'une forteresse. Le cintre pur règne dans les baies des portes et des fenêtres, et dans l'élégante arcature qui tapisse les murs, à l'intérieur.

La physionomie générale de l'édifice est donc toute romane. Seule la voûte contredit cette impression première.

Quel était, à cette époque, le mode de voûtement des édifices ? Le plus souvent les nefs étaient couvertes par une charpente apparente, ou lambrissée. On rencontrait rarement dans notre région la voûte en berceau, si

(1) Cf. Louis Yperman, Livret du Salon des Champs-Élysées, (1896), n° 4373.

(2) Cf. de Caumont, *Statistique monumentale du Calvados*, t. I, (1846), p. 70.

répandue en Bourgogne, en Auvergne et en Poitou. La voûte d'arête était réservée pour les chœurs et les bas-côtés.

La voûte du chœur de Saint-Julien diffère essentiellement des types que nous venons de rappeler. Elle a l'aspect d'une tente de pierre, soutenue par six arcs vigoureux. Ce sont précisément ces arcs, ou branches d'ogive, qui caractérisent la voûte gothique.

Le cul-de-four de l'abside se rattache lui-même à la structure gothique, par les trois nervures qui le sous-tendent.

La nef est actuellement couverte par un berceau de bois, en carène renversée; mais elle avait reçu d'abord une voûte identique à celle du chœur, comme en témoignent les colonnes qui lui servaient de support.

Nous sommes donc en présence d'un édifice fidèle à la tradition romane, mais auquel le style gothique naissant a mis le sceau dans l'épanouissement de la voûte.

Œuvre de transition entre deux architectures, la chapelle Saint-Julien sert encore de trait d'union entre deux écoles voisines.

Elle appartient à l'école anglo-normande par les zigzags qui décorent son arcature de rez-de-chaussée. Ces zigzags sont très caractéristiques. Au lieu de serpenter dans un plan vertical, il se redressent normalement à la muraille et font, pour ainsi dire, face au spectateur. On les remarque dans la nef de la cathédrale de Bayeux (1)

(1) Cf. Ruprich-Robert, *L'Architecture normande, aux XI^e et XII^e siècles, en Normandie et en Angleterre*, pl. CLVIII, CLX, CLXI, CLXIII et CLXV.

et dans quelques édifices de notre province, mais leur véritable patrie est l'Angleterre, où ils prédominent pendant toute la période normande.

L'absence des chapiteaux cubiques et à godrons mérite d'être signalée ici. Ils font place aux chapiteaux à palmettes en usage à cette époque dans le Beauvoisis et l'Île-de-France. Ces provinces revendiquent encore le galbe élégant de certaines colonnes renflées en amande. D'après Viollet-Le-Duc « les architectes ont donné cette figure à leurs colonnes engagées, afin d'éviter la mollesse et l'indécision d'une surface cylindrique (1). »

Tous ces caractères, avouons-le, sont du domaine de l'archéologie et n'intéressent guère que les spécialistes. Par contre, le visiteur le moins attentif sera frappé de la forme des arcs en fer à cheval qui limitent le chœur, et de l'absence de fenêtre dans l'axe de l'édifice. S'il avance jusqu'au sanctuaire, il verra flotter, au-dessus de sa tête, comme une vision céleste.

L'état vaporeux des couleurs, que l'aile du temps a estompées, la vivacité même des traits exaltée par le contraste des tons affaiblis, l'azur répandu sur les fonds, tout concourt à détacher le spectateur des réalités terrestres et à le transporter dans le monde de l'idéal et du rêve.

A l'origine, la chapelle était entièrement peinte. Aujourd'hui l'intérêt est concentré sur la voûte du chœur.

Dans ses compartiments triangulaires, prennent

(1) Cf. Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, t. III, p. 496.

place des médaillons où sont retracés les épisodes de la vie de la Sainte Vierge et de Notre-Seigneur.

La peinture religieuse était alors la Bible des illettrés. Ainsi chantait, dans la ballade, la mère de Villon :

Femme je suis, povrette et ancienne,
 Qui rien ne scais, oncques lettres ne lus;
 Au moustier vois, dont suis paroissienne,
 Paradis peinct, où sont harpes et luths.

Dire comment le peintre de Quevilly interpréta le récit évangélique, sera, du même coup, faire passer son œuvre sous vos yeux.

Le premier personnage qui entre en scène est l'ange Gabriel. Il apparaît debout, déroulant un phylactère, avec l'inscription :

« AVE GRATIA PLENA, DOMINUS TECUM » (1).

Assise en face, la Vierge tient un livre entr'ouvert sur les genoux. Elle interrompt sa lecture, mais prend soin de marquer du doigt le passage inachevé.

L'expression de son visage, le geste de la main redressée contre la poitrine, tout en elle marque une vive surprise.

L'entrevue de la Vierge et de sainte Elisabeth n'est pas une rencontre fortuite, encore moins, ce que nous appelons dans le langage moderne, une visite de cérémonie. C'est la confidence émue de deux parentes, qu'a-

(1) L'aile droite et les jambes de l'ange sont seules visibles, ainsi que les derniers mots de la légende; une soufflure a détruit le reste.

gite l'espoir de leur mystérieuse maternité. Aussi avec quelle effusion sainte Elisabeth presse-t-elle sur son cœur sa jeune cousine et l'enlace-t-elle de ses bras ! Les visages des deux saintes sont si rapprochés que leurs nimbes tendent à se confondre.

L'enfant Jésus vient de naître. Il repose étroitement emmailloté, serré par des bandelettes dessinant des losanges. Une étoile brille au-dessus de sa tête. Tout à côté, sa mère, étendue sur un lit aux draperies jaunes, la tête appuyée sur un coussin blanc, tourne avec complaisance ses regards vers le nouveau-né. Saint Joseph, le visage pensif, est assis au pied du lit. La main divine plane au-dessus de la Sainte Famille et la bénit.

Quels sont ces trois cavaliers, montés sur des chevaux, superbes d'allure ? L'un d'eux est un vieillard, à la barbe déjà blanche ; ceux qui l'escortent sont d'âge inégal ; le plus jeune est imberbe. Une même pensée les hante et les pousse en avant. Les yeux et les bras levés vers le ciel, les Mages fixent l'étoile, qui guide leur marche vers le Messie inconnu.

L'audience chez Hérode a lieu sous une arcade trilobée et crénelée qui figure le palais. Le roi est assis, un sceptre fleuroné dans la main gauche, la jambe négligemment croisée sur le genou. Derrière lui, un serviteur tient son épée droite au fourreau.

Les Mages sont reçus debout, sans égard pour leur dignité. L'un d'eux porte un manteau doublé de vair,

fouffure précieuse réservée aux personnages du rang le plus élevé.

Parvenus au terme de leur long voyage, les Mages s'avancent respectueux au-devant de l'Enfant Jésus. Le plus âgé s'agenouille et offre un vase précieux. Un ange, déroulant une banderolle, plane dans un raccourci audacieux.

Sous une arcade en plein cintre, couronnée d'édifices en miniature, trône la Vierge-Mère, non plus nimbée, comme dans les scènes précédentes, mais ceinte d'un diadème enrichi de perles. Elle porte un sceptre dans la main droite. L'Enfant Jésus, assis sur ses genoux, se tourne vers les Mages et les bénit avec gravité.

La mission des Mages est terminée. Hérode attend, avec anxiété, l'issue de leur visite à Bethléem; mais un ange apparaît aux Mages pendant leur sommeil et les dissuade de retourner à Jérusalem. Ils sont couchés vêtus, côte à côte, dans un même lit, de style roman très simple.

La colère d'Hérode, dont les Mages ont déjoué les calculs, oblige la Sainte Famille à prendre le chemin de l'exil.

La Vierge, assise en travers sur un âne aux fines attaches, porte sur les genoux l'Enfant Jésus et présente le sein à ses lèvres avides, avec un doux sourire. Saint Joseph ouvre la marche, tenant, d'une main, la bride de l'âne et, de l'autre, un bâton de voyage chargé d'une besace.

Le Christ est parvenu à l'âge d'homme et va sortir, enfin, de sa retraite volontaire. Le baptême est le premier acte de sa vie publique. Debout, au milieu du Jourdain, le corps entièrement nu, mais la main gauche abaissée dans un geste pudique, il reçoit sur la tête l'eau versée par le Précurseur. Un ange tient un voile sur la rive. La colombe symbolique domine la scène.

Tel est le cycle des peintures de Saint-Julien.

L'adoration des Bergers n'y figure point.

Quatre scènes, au contraire, sont consacrées à la légende des Mages. Peut-être est-ce là une attention flatteuse du peintre, à l'adresse de son royal protecteur.

Pour ne pas interrompre la description, nous n'avons pas signalé, au passage, certains détails intéressants.

Ainsi, la main divine est un signe qui remonte aux origines du christianisme, les premiers chrétiens n'osant point prêter à Dieu la figure humaine.

La bénédiction est toujours donnée à la manière latine, en étendant la main et en fléchissant les deux derniers doigts.

Le serviteur qui porte le glaive d'Hérode est un nègre, comme celui qui s'apprête à frapper saint Jean-Baptiste, sur le célèbre bas-relief de la cathédrale de Rouen. La race noire symbolisait, au moyen âge, l'idée de servitude.

Un semis de quatre-feuilles allongés et inscrits dans des losanges curvilignes se rencontre plusieurs fois sur le vêtement des rois Mages.

Ce motif n'étant pas connu avant les premières an-

nées du XIII^e siècle, nous interdit de faire remonter les peintures au-delà de cette date.

La Vierge-Mère est ici d'une beauté suprême et peut supporter toutes les comparaisons. La Vierge de Saint-Savin n'est pas exempte d'une certaine raideur hiératique ; l'influence orientale est indéniable. A Montmorillon, un siècle plus tard, toute trace de byzantinisme a disparu. L'enfant Jésus n'est plus assis entre les genoux de sa mère, comme tout à l'heure, dans une position symétrique ; il n'est même plus assis de profil sur un genou, comme ici. Sa mère l'a saisi sur le bras pour le rapprocher de son cœur, tandis qu'elle lui baise la main avec effusion.

« Nous avons là, dit Paul Mantz, un geste nouveau, un geste maternel et tendre, que le XII^e siècle n'aurait pas trouvé (1) » ; j'ajoute qu'il n'aurait pas osé se le permettre.

L'œuvre de Quevilly se recommande par la clarté de l'ordonnance et par la verve de l'ornementation.

Les scènes, composées d'un petit nombre de personnages, sont encadrées dans des médaillons circulaires, sur lesquels se concentre l'attention.

Les espaces restés libres sont occupés par des rinceaux et par d'exubérants feuillages, sans que jamais l'équilibre soit rompu entre les figures et les accessoires.

Le dessin est ferme et précis : il témoigne d'une

(1) Cf. Paul Mantz, *La Peinture française du IX^e siècle à la fin du XVI^e*, (1897), p. 108.

observation avisée dans le rendu des animaux représentés ici : l'âne et le cheval.

Le modelé des figures est souvent remarquable ; il atteint la perfection dans le visage de la Vierge de la Nativité. La grandeur exagérée des yeux est peut-être pour surprendre. L'artiste a voulu sans doute souligner le trait le plus noble du visage et renforcer l'expression de personnages destinés à être vus de loin.

La palette, où dominant le bleu, le vert, le jaune et le rouge brun, est d'une harmonieuse sobriété. Elle exclut l'or, qui était descendu du fond des mosaïques sur le champ des fresques primitives.

D'après l'analyse d'un chimiste distingué, M. Le Roy (1), c'est le procédé dit « au blanc d'œuf », « sorte de détrempe légère et solide (2) », qui a été employé ici.

Au cours de son éloquent plaidoyer en faveur de l'art gothique, M. Gonse avait signalé dans la décoration de Quevilly « un appoint très curieux d'influence anglo-saxonne, venue par les manuscrits (3) ». Cette thèse avait séduit M. Marcel Nicolle, alors élève de l'École du Louvre, et il l'avait développée avec une verve toute juvénile (4). Toutefois cette influence

(1) Cf. G.-A. Le Roy, *Examen chimique de peintures murales du XII^e siècle*. Extrait du *Bulletin de la Société industrielle de Rouen*, (1895), p. 6.

(2) Cf. Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, t. VII, p. 76.

(3) Cf. Gonse, *L'Art gothique*, p. 358.

(4) Cf. *La Normandie monumentale et pittoresque*, t. I, (1893), p. 245.

paraît limitée aux ornements, du moins pour la période qui nous occupe.

A Chartres, au-dessus du portail royal, pointe une de ces fenêtres que Huysmans a comparées à des lames énormes, sans poignée et sans garde. L'épopée chrétienne y resplendit des plus brillantes couleurs ; c'est le chef d'œuvre incontesté de la peinture sur verre au XII^e siècle. C'est là que le maître de Saint-Julien a puisé son inspiration (1). L'imitation est flagrante dans certaines scènes, comme la Nativité, le Baptême, la Vierge en majesté. Mais cette imitation n'a rien de servile ; c'est plutôt la rencontre fortuite de deux artistes que préoccupe le même idéal.

MESSIÉURS,

Le Musée de Rouen est un admirable écrin, où brillent les œuvres d'art les plus précieuses, depuis le triptyque de Pérugin, la Vierge de Gérard David jusqu'à la Justice de Trajan, que le plus grand peintre du XIX^e siècle a sillonné des éclairs de son éblouissante palette.

Ce Musée est un lac où se reflètent tour à tour les ciels transparents de l'Italie et les horizons vaporeux des Flandres et des Pays-Bas.

Vous pouvez quitter la rive sans crainte et vous confier à ses ondes tranquilles. Mais, si vous voulez remonter à la source même de l'art dans notre région, interrompez votre promenade, ou plutôt poursuivez-la

(1) Cf. Gélis-Didot et Lafflée, *La Peinture décorative en France, du XI^e au XVI^e siècle.*

jusqu'à Saint-Julien, et recevez-y la confiance du vieux maître inconnu qui a illustré à jamais l'antique chapelle des ducs de Normandie (1).

(1) Si notre jugement paraissait sujet à caution, nous prendrions à témoins MM. Gélis-Didot et Laffilée, qui s'expriment en ces termes : « L'école à laquelle appartient la décoration de l'église du Petit-Quevilly est l'expression la plus complète et la plus élevée de ce qu'était la peinture murale au moyen âge ».

DISCOURS DE M. GABRIEL HANOTAUX

de l'Académie française

Membre correspondant de l'Académie de Rouen

MESSIEURS,

L'honneur que vous m'avez fait, en m'appelant à siéger parmi vous, les paroles si aimables de votre président, la joie que j'éprouve en retrouvant ici des amis chers et déjà anciens, tout me convie à vous remercier du fond du cœur et à vous dire, en termes simples et sincères, ma profonde gratitude. A quelque partie de la France que l'on appartienne, on se sent fier de devenir un peu Normand. Voici donc que vous m'accordez mes grandes lettres de naturalisation. Et quelle distinction plus haute que celle qui émane d'une Assemblée éclairée, dont les fastes comptent tant de noms illustres et qui peut, par une succession légitime, se rattacher à Corneille !

Que dis-je, Messieurs, je vous rajeunis ; — du moins, si j'en crois la légende, — vos premiers titres remontent à Guillaume-le-Conquérant. On affirme que vous vous rattachez à une certaine « Confrérie de la Conception Notre-Dame » qui se transforma, elle-même, au cours

des siècles, en une autre institution célèbre parmi vous, « l'Académie des Palinods », et qui, enfin, vous donna naissance.

C'est cette Académie des Palinods qui couronna un des frères Corneille. En 1641, Thomas remporta le prix qui s'appelait *le Miroir*. Voici donc le nom fameux.

Et si le grand Corneille ne figure pas sur vos listes — par la raison la plus décisive de toutes, à savoir que votre Compagnie n'était pas née, — ce fut, cependant, un autre membre de la famille, Fontenelle, qui dicta vos statuts. En vous tenant sur les fonts baptismaux, le plus spirituel des centenaires vous légua une précieuse tradition, la longévité.

Vous eûtes même un autre parrain qui avait aussi assez d'esprit pour faire attendre la mort, c'est Voltaire. Il s'employa, en effet, à la rédaction de votre devise. C'est de lui que vous vient, avec quelque modification, le *Tria limina pandit* qui réunit, sur votre triple seuil, les lettres, les sciences et les arts.

Pourquoi Voltaire ne fut-il pas des vôtres, quand c'est son ami, Cideville, qui fut votre second fondateur ? On a cherché la raison, et on l'a trouvée, paraît-il ! C'est qu'après avoir habité Rouen, — un peu malgré lui, il est vrai, — Voltaire y avait écrit d'une haleine deux tragédies et l'*Histoire de Charles XII*, en trois mois, et qu'il avait gardé le souvenir d'un labeur effroyable et d'un froid glacial. On retrouve, en effet, le labeur, et surtout le froid, — du moins dans ses tragédies. Quoi qu'il en soit, l'éternel cacochyme se plai-

gnait de votre climat. Il lui fallait, pour parler comme lui-même, les pays « où l'on transpire ».

Le moment où votre Académie fut fondée fut un temps glorieux pour les corps savants de nos grandes villes. C'est à cette époque que l'Académie de Dijon mettait au concours ce sujet fameux : « Le progrès des sciences et des arts a-t-il contribué à corrompre ou à épurer les mœurs », sujet qui révéla au monde et à lui-même le génie de Jean-Jacques Rousseau. C'est le temps où le président de Montesquieu s'honorait de faire partie de l'Académie de Bordeaux et, de la main qui écrivait *l'Esprit des Lois*, faisait l'éloge de ces assemblées : « Qu'on se défasse surtout, écrivait-il, de ce préjugé que la province n'est pas en état de perfectionner les sciences et que ce n'est que dans les capitales que les Académies puissent fleurir ».

L'opinion de ce grand homme se justifie, chaque jour, par les services que votre institution et les autres analogues rendent à chaque région particulière et à la France. Mais elle m'amène naturellement à examiner, devant vous, une autre question qui relève également de votre autorité ou qui ne peut être éloignée, du moins, de vos préoccupations, à savoir les raisons pour lesquelles, quand il s'agit de la production littéraire, la province et Paris ne vont pas tout à fait du même pas.

La province envoie à Paris les meilleurs parmi les siens ; elle les élève, les nourrit, les instruit, les soutient. Ils partent... et, souvent, on n'entend plus parler d'eux que quand, après leur mort, il s'agit de leur élever une statue. Pourquoi cela ?

Expliquons-nous à ce sujet, en gens de la province qui savent ce que Paris vaut, mais qui n'ignorent pas non plus ce qu'il prend et ce qu'il doit.

Observons d'abord que cette scission est toute récente. Il n'y a pas cent ans qu'il était très naturel d'être un grand homme de Paris en province. C'est le cas de Voltaire dont nous parlions tout à l'heure. Le fils du notaire Arouet ne fut vraiment lui-même que quand il eut fixé ses pénates errants, à Cirey d'abord, puis à Ferney. Jean-Jacques n'eut pas besoin de venir de Paris pour être Suisse, puisqu'il l'était bien naturellement. Montaigne est Périgourdin jusqu'à la moelle. Notre La Fontaine est « bien Français », comme nous disons, mais Français de Château-Thierry, avec la finesse, la clarté, l'émotion délicate et pénétrante de ces vieilles races de l'Ile-de-France, mâtinées de Champenois. Ce n'est pas, apparemment, sur le pavé de Paris qu'il avait recueilli ses délicieuses impressions de nature :

Les alouettes font leur nid
Dans les blés quand ils sont en herbe.

et je ne pense pas que ce soit la Seine, dans Paris, qui lui ait appris la jolie musique de la fable du *Héron* :

L'onde était transparente ainsi qu'aux plus beaux jours.

Quant à votre Corneille, il est Normand en plein, Normand par l'héroïsme, Normand par l'éloquence, Normand par le sens didactique et l'allure processive des grands débats qui se plaident au tribunal de son génie.

Dans notre siècle même, le plus extraordinaire, sinon

le plus grand de nos romanciers, Balzac, est encore pétri, si j'ose dire, de l'esprit provincial. Combien de ses héros vivent et évoluent dans les rues étroites de nos petites villes calmes et silencieuses, où s'étouffent, dans le secret, tant de drames surprenants. Alençon, Angoulême, Douai, Arcis-sur-Aube, Saumur, ce sont les cadres qu'il préfère; et quand il veut donner l'idée poignante de la plus grande tragédie du siècle, c'est-à-dire de l'aventure napoléonienne, il en met le récit dans la bouche d'un grognard parlant, à la veillée, devant les paysans assemblés.

Nous avons changé tout cela. Aujourd'hui, pour qu'une œuvre sorte de pair, il faut, paraît-il, qu'elle soit « bien parisienne ». Et pourquoi ne dirai-je pas, devant vous, qu'un illustre Normand, Flaubert, a contribué, plus que personne, à cette funeste séparation qui s'est produite entre la vie littéraire de la province et celle de Paris? Cet habitant de Croisset qui avait sous les yeux le flux et le reflux du grand fleuve qui se balance sans cesse entre l'Océan et Paris, ce styliste incomparable, ce génie observateur, évocateur et nomenclateur, cet homme qui avait pour mère la Normandie l'a volontairement méconnue. Ce réaliste a ressuscité Carthage qu'il n'avait pas vue, et il a nié Rouen qu'il avait dans sa vitre.

Le malheur de cette âme tourmentée vient, peut-être, du discord que la littérature mit ainsi dans sa puissante nature d'artiste normand; car il vous appartenait, alors même qu'il se détournait de vous, et sa

destinée fut de ne pas pouvoir s'arracher à cette province qu'il raillait si cruellement.

Il faut bien, aussi, que nous autres, provinciaux, nous fassions un peu notre *meâ culpâ*. Nous ne sommes pas toujours tendres pour nos gloires. A peine l'aiglon a-t-il pris son essor que nous commençons à douter de lui. Ce jeune homme qui part, tout en larmes, pour un avenir incertain, nous l'avons connu enfant, nous l'avons vu de près, nous l'avons coudoyé dans les rues. Au collège, nous avons joué aux barres avec lui, et ce n'était pas lui qui touchait, le premier, le but. Son nom ne figure pas toujours en bonne place sur nos palmarès. Ah ! messieurs, on n'est pas facilement un grand homme pour ses Labadens !

Dans le sentiment qui l'accueille, quand les premiers échos de sa jeune gloire reviennent jusqu'à nous, il y a, d'abord, de la réserve. On craint de se tromper, ou d'être trompé ; on a peur d'être pris pour dupe ; on n'a pas une entière confiance en son propre jugement. Il en est des hommes que l'on a connus dès l'enfance comme de ces visages qui vous sont trop familiers : on ne les voit plus.

Mais n'y a-t-il pas autre chose ? Ici, la matière est plus délicate. Je marche sur des charbons. Si je brûle, avertissez-moi. La province, parmi ses scrupules si légitimes, ne se laisse-t-elle pas arrêter, dans son élan fraternel, par d'autres sentiments ? La gloire est un don généreux que l'humanité fait à l'homme dont elle reconnaît les services et qu'elle paye ainsi, au centuple.

Or, la générosité et la gratitude gagnent, parfois, à un certain éloignement.

La nature humaine est ainsi faite. Elle n'aime pas les abnégations trop proches et trop prolongées. Une heure d'applaudissement sur un théâtre, on l'accorde; mais une continuelle acclamation dans la rencontre journalière, cela devient fastidieux. Pour s'aimer toujours, il faut se quitter quelquefois. M^{me} de Sévigné disait qu'il n'y avait pas d'affection assez forte pour résister, sans humeur, au vis-à-vis d'un voyage en chaise de poste. Et il y a, dans nos rues étroites, beaucoup de vis-à-vis, qui ressemblent au tête-à-tête d'une berline, — moins la distraction du voyage.

C'est assez sur la province; si nous parlions, maintenant, de Paris.

Paris, d'abord, est très exigeant. Il ne prend pas seulement les hommes, il les engloutit. Arriver à Paris, c'est se perdre dans un océan où chaque coup de rame vous éloigne du retour. Plus de port, plus d'amarre. La marée vous saisit et vous emporte. On monte et on descend avec elle, et, alors que l'on croit agir par soi-même, on est en proie à la mer immense. Paris est si grand! Les devoirs y sont si multiples! Tout y est si difficile! La liberté même y est servie. Les sentiments y sont ardents, les occupations accablantes, l'air brûlant. L'homme y est vite tanné, desséché, flambé! Vous croyez qu'il vous oublie? Non pas. Mais, dans la hâte de vivre, il n'a plus le temps de se sentir vivre. Fouetté par la nécessité ou emporté par la chimère, il poursuit haletant, la main tendue, parmi la

ville aux places illuminées, le rêve qui l'éloigne du bonheur.

Paris est, en outre, extraordinairement étourdi. Il ne pense à rien avec suite. Il s'exalte et il se déprend. Tel jour, il acclame ; le lendemain, il dénigre. A quel moment a-t-il raison ? Du matin au soir et du soir au matin, la girouette tourne. Paris s'engoue, et il se réveille de ses engouements comme d'une partie de plaisir... quelque lourdeur de tête, une plaisanterie, et la vie recommence. On ne sait jamais si Paris est sérieux ou s'il plaisante : il ne le sait pas lui-même. Le cigare aux lèvres, la fumée monte avec les paradoxes.

Parmi ces paradoxes, il n'en est pas de plus singulier que l'affirmation catégorique, émise par Paris, que Paris est nécessaire au génie. Oui, on trouve, à Paris, l'indépendance, l'activité, l'ardeur mutuelle, la compréhension vive et sans malice des premiers efforts et des mérites naissants. Paris appelle la jeunesse parce qu'il l'aime, et il suscite la valeur parce qu'il la discerne.

Mais, quand la maturité vient, il n'est pas d'esprit grave qui n'éprouve le bienfait de la province, son calme, son apaisement, ses heures lentes, ses amitiés douces, son goût sûr, son sérieux, son attachement à ce qui doit survivre. La province offre à l'homme attentif la plus forte des nourritures de l'âme, c'est-à-dire le spectacle de la nature, le mouvement régulier des saisons, les horizons où il y a du ciel, les travaux obscurs et persévérants, les têtes penchées sur la terre, l'alignement des sillons et la proximité des tombes.

Si la rencontre se fait à une heure opportune, l'homme apaisé ne pourra plus se passer de nos journées paisibles. Il retrouvera, dans l'observation de tout ce qui l'environne, un nouvel aliment à sa curiosité, une nouvelle veine pour son talent, une nouvelle moisson pour sa gloire.

Mais, Messieurs, si alors il revient vers vous, est-ce trop que de vous demander de l'accueillir à bras ouverts? Vos Académies, vos Assemblées ont un si beau rôle à remplir. Qu'elles soient le lien perpétuel et familial entre ceux qui sont restés et ceux qui reviennent. Soyez toujours aux écoutes. N'oubliez pas vos frères qui, dans la grande ville et dans la vie tumultueuse, sont parfois si seuls. Usez d'indulgence. N'avez-vous pas pris la bonne place, puisque c'est vous qui êtes restés dans la maison des ancêtres, tandis qu'ils sont au loin, les chevaliers errants de leur renommée vagabonde?

Ici, les sentiments sont forts; qu'ils soient doux. Ils sont hauts; qu'ils soient tendres. Dans une ville comme la vôtre, qui est un si puissant laboratoire de réalités, la part faite aux conquérants de l'*Idéal*, — de cet Idéal qui, hier encore, valait à notre chère France, auprès des peuples étrangers, une si éclatante consécration, — cette part ne sera jamais trop large. N'attendez pas trop tard pour rappeler parmi vous et y recevoir, d'un sourire indulgent, ceux qui ont paru vous oublier, alors qu'ils vous emportaient dans leur cœur. Ah! Messieurs, n'attendez pas l'heure de la froide statue...

Je m'arrête et je me demande, en vérité, si la mesure

n'a pas été dépassée. En me faisant place ici, vous avez prodigué pour moi, qui ne suis pas des vôtres, ces trésors d'indulgence que je vous demandais tout à l'heure. Vous y ajoutez encore, en ne vous refusant pas à entendre ces paroles pressantes, et en me prêtant jusqu'au bout votre attention, alors que vous auriez pu m'interrompre d'un mot : « Eh quoi, vous parlez d'accueil, et vous êtes parmi nous? »

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX BOUCTOT

Etude critique des œuvres de Saint-Evremond.

Par M. A. HÉRON.

MESSIEURS,

C'est pour la seconde fois que votre Commission du prix Bouctot vient vous entretenir du concours que vous avez institué sur cette question : *Examen critique des œuvres de Saint-Evremond.*

Fixé d'abord à l'année 1899, ce concours n'avait donné aucun résultat. Un seul mémoire avait été présenté, et, bien qu'il ne fût pas sans valeur, vous n'en aviez pas jugé le mérite assez grand pour qu'il vous fût possible de lui décerner le prix. Nous terminions alors notre rapport par ces mots : « L'Académie maintient au concours pour l'année 1901 le sujet qu'elle avait choisi. Elle fait appel à tous ceux qu'intéresse la brillante littérature du xvii^e siècle; elle souhaite que de nombreux travaux soient soumis à son examen, et, parmi eux, le mémoire attentivement revu dont elle a dû s'occuper aujourd'hui. »

Notre vœu n'a été qu'incomplètement réalisé; nous n'avons encore reçu qu'un mémoire, qu'il nous a été facile de reconnaître, sous les modifications qu'il a subies, comme l'œuvre du lettré auquel nous avons cru, il y a deux ans, devoir refuser le prix; il nous est parvenu sous cette nouvelle devise : *J'aime, donc je suis*, empruntée à Saint-Evremond, qui n'a sans doute pas prétendu remplacer par cette formule fantaisiste le *Cogito, ergo sum* de Descartes, assez amendé pour qu'il nous paraisse aujourd'hui digne de nos suffrages.

Nous avons présenté, en 1899, quelques considérations générales sur la vie et les œuvres de Saint-Evremond; nous n'y reviendrons pas aujourd'hui. Disons cependant que, si la Basse-Normandie s'honore de lui avoir donné le jour, il se rattache à la Haute-Normandie par les alliances de sa famille avec les Martel de Basqueville. Son biographe, des Maizeaux, nous apprend, en effet, que son bisaïeul, « Gilles le Marquetel (1), châtelain ou baron de Saint-Denis-le-Guast, épousa Magdeleine Martel, sœur d'Etienne Martel, évêque de Coutances, de la branche de Basqueville-Martel. Jean, son fils, qui prit les noms et les armes de Saint-Denis, épousa Catherine Martel, de la branche de Fontaine-Martel. »

Nous avons, en 1899, reproché à l'auteur du mémoire présenté certaines hardiesses et négligences de style qu'on regrettait de rencontrer dans une étude

(1) Et non de Marguetel, comme l'a dit des Maizeaux, et, après lui, tous les bibliographes. La forme le Marquetel est attestée, ainsi que nous l'a fait savoir M. Ch. de Beaurepaire, par des documents d'archives.

consacrée à un écrivain qui a su manier avec tant d'habileté la langue si précise, si pure et si belle du xvii^e siècle; nous voudrions pouvoir dire qu'elles ont toutes disparu de son nouveau travail.

Cela dit une fois, et pour n'y pas revenir, passons à l'examen du mémoire qui nous est aujourd'hui présenté.

L'auteur a analysé avec exactitude et soumis à une judicieuse critique les nombreux opuscules de Saint-Evremond. Ne pouvant le suivre dans le détail, à moins de donner à ce rapport des développements exagérés, nous nous bornerons à des considérations générales.

Il a divisé son étude en deux parties : l'homme et les œuvres.

Selon la pratique de la critique moderne, il a pensé avec raison qu'il est nécessaire de faire connaître, avant d'apprécier les œuvres d'un écrivain, l'époque et le milieu dans lesquels il a vécu. Aussi a-t-il résumé dans des « notes bibliographiques la longue et exacte étude de des Maizeaux et les renseignements fournis par les contemporains. . . » « Il est, ajoute-t-il, indispensable, en effet, pour un auteur qui a effleuré tous les sujets mondains, de savoir dans quel monde il a vécu, pour un critique qui a affronté tant de dissertations littéraires, de savoir quels littérateurs il a fréquentés, pour un penseur qui a ébauché tant de questions historiques et philosophiques, de savoir quels historiens et quels philosophes il a connus. » Notre lauréat s'est acquitté avec succès de cette partie de sa tâche où il s'est appliqué à suivre fidèlement des Maizeaux, et l'on ne peut que le louer du tableau précis et circonstancié

qu'il nous présente de la vie et du caractère de Saint-Evremond.

Une erreur singulière est cependant à relever. Le père de Saint-Evremond ne fut jamais gouverneur de Normandie ; il commandait simplement les gendarmes de Henri de Bourbon, duc de Montpensier, qui gouvernait cette province.

Dans l'étude des œuvres, notre critique a envisagé successivement, en Saint-Evremond, le poète, le critique, le pamphlétaire, l'historien et le philosophe.

Comme poète, Saint-Evremond ne compte pas ; ses vers, qui ont pu plaire aux beaux esprits qu'il fréquentait, nous laissent aujourd'hui indifférents ; ils ne sauraient contribuer à sa renommée, et l'on ne peut qu'approuver ce jugement sévère de l'auteur du mémoire : « Ses vers sont plutôt de la prose rimée plus digne du bel esprit qu'il fut que du poète qu'il n'était pas. Lecomtey a eu presque raison de le ranger parmi ces gens de cour spirituels qui, dans leurs moments de loisir, daignaient faire des vers détestables, madrigaux, stances régulières ou irrégulières, sonnets, épigrammes, élégies, idylles en musique ou « toutes nues » ; toutes ces pièces de circonstance qui nous sont demeurées, ne valent pas plus que celles que nous ont laissées un si grand nombre de ses contemporains dans les recueils du temps. Les sentiments y sont affectés, ce qui est rare dans les autres œuvres de cet écrivain au goût sûr. » Du milieu de ces jeux d'esprit qu'on ne saurait appeler poésies, il faut faire effort pour dégager quelque trait qui s'élève au-dessus du médiocre, aussi est-il bon de

ne pas insister davantage sur cette partie des œuvres de Saint-Evremond ; « ce sont là des jeux de salons et de ruelles sans haute importance qui n'ajoutent rien à son mérite et dans lesquels on démêle péniblement la personnalité élégante de l'auteur ».

Saint-Evremond condamné sur ce point, l'auteur du mémoire n'a plus qu'à le louer sur le reste.

Le critique mérite en effet de grands éloges, et notre lauréat, présentant l'analyse exacte et détaillée de ses dissertations littéraires, a eu raison d'insister sur ce qu'on y trouve de personnel, d'original et de sagement compréhensif. Il remarque que dans toutes ses appréciations, Saint-Evremond ne s'attache pas à suivre les traces des critiques qui l'ont précédé ; il reste indépendant et ne juge que par lui-même. Nous ne croyons pas pour cela qu'on doive voir en lui un impressionniste ; il ne cède pas à un sentiment fugitif et ne se laisse pas influencer par le caprice du moment. C'est une raison éclairée, un goût sûr et délicat qui le guident, et toutes les fois qu'il a parlé des mêmes écrivains, ce sont les mêmes jugements qu'il a prononcés.

On ne peut que souscrire à cette conclusion du chapitre consacré au critique. « Toutes ces dissertations sont empreintes d'une grâce légère que je ne puis qu'indiquer ici, d'un spirituel laisser-aller, et elles découvrent, comme en se jouant, des horizons nouveaux et larges. Si quelquefois les préjugés et les sympathies de l'homme l'ont conduit à de dangereuses illusions, il est resté presque partout un juge remarquable des choses

de l'esprit et nous donne tout au moins l'idée d'un critique supérieur. »

Il est excessif, ce nous semble, de voir en Saint-Evremond un pamphlétaire. Le pamphlet est une œuvre de haine et de mauvaise foi, où l'invective et la diffamation se donnent libre carrière. Voltaire a dit quelque part : « Les honnêtes gens qui pensent sont critiques, les malins sont satiriques, les pervers font des libelles. » L'honnête homme que fut Saint-Evremond ne connut ni la haine ni la mauvaise foi, et les armes qu'il employa ne furent jamais l'invective ni la diffamation. Ce n'est pas même un pamphlet que la critique amère de la politique du cardinal Mazarin dans la conclusion de la paix des Pyrénées. La lettre à M. le marquis de Créqui (1), trouvée après la disgrâce de Fouquet dans les papiers de M^{me} du Plessis-Bellière et qui valut à Saint-Evremond son exil, n'était pas destinée à la publicité, et son auteur ne s'y faisait guère que l'écho de l'opinion assez générale qui reprochait à Mazarin d'avoir, par cette paix hâtivement conclue, sacrifié les intérêts de la France à ceux de l'Espagne. Qu'est-ce autre chose que de fines et spirituelles railleries que la *Retraite de M. le duc de Longueville en son gouvernement de Normandie*, la *Conversation du maréchal d'Hocquincourt avec le père Canaye*, la *Lettre à M. le comte d'Olonne* sur la furieuse dispute qui s'engagea touchant les avantages de la science ou de l'ignorance entre Bautru et le commandeur de Jars et que termina avec un si plaisant

(1) Et non M., comme nous avons eu tort de le laisser passer dans notre rapport de 1899.

succès l'évêque du Mans, Lavardin, ou encore *l'Apologie de M. le duc de Beaufort contre la Cour, la Noblesse et le Peuple*, et la comédie des *Académistes* qui paraît avoir été goûtée de son temps.

A propos de ses travaux historiques, que n'a-t-on pas dit de Saint-Evremond qui, le premier en France, a porté la philosophie dans l'histoire ? Son œuvre capitale en ce genre, ce sont ses *Réflexions sur les divers génies du peuple romain dans les divers temps de la République*, qui malheureusement ne nous sont parvenues qu'incomplètes. Le jugement que l'auteur du mémoire qui nous est soumis porte sur cet ouvrage de Saint-Evremond, nous paraît digne d'être reproduit ici, du moins en partie ; cette citation nous permettra en même temps d'apprécier son style :

« *Les Observations sur le Génie du Peuple Romain*, que notre siècle a remarquées dans l'œuvre entière de Saint-Evremond, dénotent une connaissance exacte de l'antiquité, l'expérience d'un homme du monde, la liberté, rare à cette époque, d'un philosophe hardi qui s'essaie à fonder la critique historique. Parti de la fabuleuse origine des Romains, il étudie le génie de cette forte race sous ses divers rois et sous la République... Historien qui distingue, Saint-Evremond reproche à l'historien classique de tout confondre, et met volontairement et rationnellement dans son œuvre cette qualité de relativisme que nous avons admirée chez lui. Étudiée dans ses documents originaux, l'histoire produit une très vive impression de *différence*, en sorte que, si les réflexions de Saint-Evremond sur l'histoire ne sont pas de l'his-

toire proprement dite, elles éclairent l'histoire d'une façon merveilleuse. Retracer par Saint-Evremond, le glorieux passé de la Rome antique a revêtu, pour ainsi parler, la forme de son esprit et présente cette rationalité qui fournit la base de son système. L'histoire sous sa plume est devenue critique, en ce qu'il a su se soustraire aux témoignages que, jusqu'à lui, et même après lui, on considérait comme sacro-saints ; en ce que, par contre, il en a dégagé les préconceptions existant à l'heure lointaine de la période qu'il étudie ; enfin, en ce qu'il nous a présenté les conclusions auxquelles l'a conduit son interprétation personnelle. »

L'auteur du mémoire est naturellement amené à parler des œuvres magistrales de Bossuet et de Montesquieu, qui, le premier, dans la troisième partie de son *Histoire universelle* intitulée *les Empires*, le second, dans ses *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, ont traité le même sujet avec une puissance et une profondeur qui laissent Saint-Evremond loin derrière eux. Puis, il conclut justement en ces termes : « Il n'en restera pas moins que le cadre tracé par Saint-Evremond a servi à marquer les contours des ouvrages de Bossuet et de Montesquieu, et que sa philosophie a démêlé les secrets ressorts de la politique romaine et en a énuméré les résultats avec une force qui fait songer aussi à Machiavel. »

Le philosophe et le moraliste ne sont pas moins exactement étudiés dans l'analyse des nombreux écrits où Saint-Evremond met en pleine lumière toutes ses pensées et particulièrement de sa réponse à M. le maréchal

de Crèqui qui lui avait demandé « en quelle situation était son esprit et ce qu'il pensait sur toutes choses dans sa vieillesse. » Il garde toujours dans le domaine de la religion et de la philosophie cette indépendance qui fait son originalité en matière de littérature et d'histoire. Esprit fort, ou libertin, comme on disait alors, Saint-Évremond a flotté toute sa vie entre la foi et la raison. Sur les redoutables problèmes qui intéressent le plus l'humanité, il n'est pas disposé à accepter les solutions que la religion impose; il les respecte toutefois et ne les combat jamais, ni par le raisonnement, ni par la raillerie; d'autre part, les contradictions des philosophes de tous les temps sur ces mêmes questions le découragent et le font aboutir à un pyrrhonisme mitigé qui nous permet de reconnaître en lui, suivant l'heureuse expression de Sainte-Beuve, un Montaigne adouci. Il garde partout la mesure et la convenance qui sont les caractéristiques de ses écrits; il a le bon goût de ménager les croyances et les opinions d'autrui; il vante et pratique la tolérance dans un temps qui ne la connaissait guère et ouvre ainsi une voie où le XVIII^e siècle le suivit.

Les conclusions données par le lauréat à la fin des chapitres, où il considère Saint-Évremond sous ses divers aspects, nous ont paru justes et bien déduites; la conclusion générale placée à la fin de son travail nous plaît moins; nous la trouvons vague et insuffisante, injuste même à certains égards. N'est-ce pas une affirmation toute gratuite que de dire que l'élévation du cœur a fait défaut à Saint-Évremond? Cette imputation ne

résulte nullement de l'étude présente et l'auteur la lance sans l'appuyer d'aucune raison. Il a manqué aussi, paraît-il, de ce sens moral que (c'est l'auteur qui parle) les honnêtes gens ignoraient au xvii^e siècle et qui est une conquête et la plus glorieuse peut-être du nôtre. »

Nous remercierions beaucoup l'auteur de cet hommage qu'il nous rend à nous, hommes du xix^e siècle, si nous étions bien convaincus que nous surpassons en cela les hommes du xvii^e.

Quoi qu'il en soit, le travail qui nous a été soumis nous a paru digne de la haute récompense dont nous disposons. L'Académie est heureuse de décerner le prix Bouctot à M. Pierre Brun, docteur ès-lettres, professeur au Lycée de Montpellier, pour son *Etude critique des œuvres de Saint-Evremond*.

RAPPORT SUR LE PRIX BOUCTOT (1901)

(SECTION DES BEAUX-ARTS)

LAURÉAT, M. MANESSE (HENRI), GRAVEUR

Par M. JULES ADELINÉ

En 1901, l'Académie de Rouen va décerner le prix Bouctot, réservé à la section des Beaux-Arts.

Depuis longtemps, — depuis vingt-cinq ans (1) — l'Académie décernait ce prix à l'œuvre d'un artiste né

(1) LAURÉATS DU PRIX BOUCTOT DEPUIS 1876.

(Prix : p. — et médaille d'or : m.).

- 1876. Brunet-Debaines (graveur), p. — Mme Salles Wagner (peintre), m.
- 1878. Leduc (statuaire), p. — Baudit (peintre), m.
- 1880. Doucet (peintre), m.
- 1881. Lebel (peintre), p.
- 1883. Alphonse Guilloux (statuaire), p. — Decorchemont (statuaire), m.
- 1884. Zacharie (peintre), p. — Krug (peintre), m.
- 1886. Chrétien (statuaire), p. — Lizé (peintre), m.
- 1888. Delaunay (graveur), p. — A. Guilloux, statuaire, m.
- 1891. Marais (peintre), p. — Manesse (graveur), m.
- 1893. Jondet (statuaire), p. — Manchon (graveur), m.
- 1895. Lafond (graveur), m.
- 1897. Démarest (peintre), p. — Albert Guilloux (statuaire), m.
- 1901. Manesse (graveur), p.

ou domicilié en Normandie, et ayant figuré à un Salon rouennais.

Malheureusement, emportées sans doute par un terrible ouragan provoqué par l'Exposition de 1900, les Expositions rouennaises ont disparu.

L'Académie doit donc, cette année, décerner son prix dans d'autres conditions ; mais elle souhaite que les Salons rouennais réapparaissent.

On le sait, l'Académie ne décernait pas aux Expositions le prix Bouctot seulement, elle offrait de plus aux artistes normands une médaille d'or, et les propositions qu'elle soumettait à des jurys où siégeaient Bonnat, Lefèvre, Tony-Robert Fleury, Hermann-Léon et bien d'autres, étaient toujours ratifiées avec éloges.

Cette médaille d'or, que l'Académie décernait aux Expositions rouennaises, depuis vingt-cinq ans, était donc un accessit, et un accessit très envié du prix Bouctot.

Dès lors, le choix du lauréat était plus facile.

Sans doute, deux paysagistes rouennais attirèrent son attention depuis longtemps ; l'un, doué d'une foi robuste et dont le labeur est considérable ; l'autre, dont la vision, particulièrement délicate, excelle dans des études d'une vérité d'impression et d'une finesse de ton incomparable. A côté de ces deux peintres, les compositions décoratives de belle allure, d'un autre artiste ; des œuvres architecturales même, remplies, les unes de détails originaux, les autres de souvenirs d'un archaïsme heureusement transformé, n'étaient pas non plus sans intéresser sérieusement l'Académie.

Mais parmi ces artistes si nombreux, — qu'elle voudrait récompenser tous, — deux noms s'imposaient, celui d'un jeune statuaire et celui d'un jeune graveur qui avaient déjà reçu la médaille d'or de l'Académie, le premier il y a quatre ans, le second il y a dix ans déjà.

L'œuvre du statuaire, récompensée en 1897, va, ces jours-ci, être installée au Musée. C'est un envoi de l'Etat, retour des grands Salons, qui tiendra dignement sa place dans la galerie de sculpture ; près de l'œuvre d'un frère aîné, d'un brillant élève de Falguière, que l'Académie compte au nombre de ses lauréats depuis longtemps.

N'est-ce pas dire qu'un jour prochain, je l'espère, le nom du jeune statuaire pourra être proclamé ici en première ligne ?

Toujours soucieuse d'ailleurs de répartir avec équité le prix entre les artistes de divers genres, l'Académie, qui a décerné ce prix à un peintre (en 1897) et à un statuaire (en 1893), a pensé qu'en attribuant, cette année, le prix à un graveur, — Henri Manesse, — déjà médaillé par elle en 1891, elle récompensait à la fois, et des œuvres d'art que tout le monde connaît, et un ensemble de travaux déjà important qui témoigne d'un labeur, d'une probité artistique et d'une volonté peu commune.

Je le répète donc : en 1901, à la fin de la *première année du vingtième siècle*, l'Académie décerne le prix à un graveur et j'ajoute — à un graveur en taille-douce — car il est bien à craindre que si on ne les encourage pas, les graveurs en taille-douce ne disparaissent rapidement.

*
**

Mais, à peine ces derniers mots prononcés, il me semble entendre une timide protestation.

C'est, sans nul doute, l'ombre de quelque ancêtre académique de l'an 1801, qui, six ans auparavant, aurait déjà pu assister au premier cinquantenaire de notre Académie.

— Mais! que dit donc mon successeur! soupire à demi-voix l'excellent homme, qui vient de voir, cette année même, — en 1801 — l'Institut décerner le prix de Rome à celui que notre génération appelait, non sans familiarité respectueuse, « le Père Ingres »!... Que dit donc mon successeur! soupire l'excellent homme, qui vient de voir le graveur Tardieu achever son portrait de *Napoléon* d'après Isabey et préparer une estampe *typique* du XIX^e siècle, le gigantesque burin de la *Communion de Saint-Jérôme*..... *la gravure en taille-douce disparaître!* mais il n'y en a pas d'autres!

Et, en effet, il y a cent ans, à part quelques bois, presque exclusivement réservés aux ornements de la typographie, on gravait tout en taille-douce.

Tout, depuis l'œuvre d'art jusqu'à la plus infime étiquette commerciale, on gravait tout, en creux, sur métal, à l'eau-forte ou au burin.

On gravait en taille-douce : l'*adresse* du parfumeur et l'*adresse* du quincaillier ; le *dessus de la boîte de baptême*, la *feuille de caricature* et le *costume à la dernière mode*.

Ce dernier, seul, a résisté pour nombre de publications de luxe paraissant aujourd'hui encore.

Et il y a des maris qui disent quelquefois à leurs femmes, non sans une certaine mauvaise humeur, que les modes sont changeantes ! Décidément, les hommes sont de bien mauvaise foi !

On burinait donc jadis les *en-têtes* des lettres administratives ; on burinait les *étiquettes* des flacons de pharmacie, aux effluves nauséabondes ; on burinait même les *entourages* allégoriques, des *cartes d'échantillon* des draps et des satins des manufactures renommées.

*
* *

..... Hélas ! que les temps sont changés ! En un siècle que de modifications terribles !

C'est d'abord le *bois* qui détrône la *gravure en creux* ; puis, le *bois* est détrôné à son tour.

Les journaux illustrés qui consommaient chaque semaine, il y a vingt-cinq ans, des *douzaines* de bois, n'utilisent plus aujourd'hui que des clichés photographiques. Il en est de même des revues les plus copieuses, des volumes contenant plus de cinq cents vignettes. La *zinco-photographie* règne en souveraine, et déjà, à l'aide de trois plaques photographiques transformées mécaniquement en clichés de métal, et encrés, l'un en *rouge*, l'autre en *jaune* et le dernier en *bleu*, elle va, par juxtaposition ou mélange de points imperceptibles, interpréter les nuances les plus variées, les tons les plus délicats ; tandis que la superposition exacte des trois

clichés donnera le noir absolu. Ainsi seront reproduits désormais, en couleurs, et à des milliers d'exemplaires, les tableaux et les paysages d'après nature.

Que deviendra donc le métier de graveur à la fin du xx^e siècle ? Nul ne le sait !

Que voulez-vous, disent les éditeurs, c'est bon marché, cela ne déplaît pas au public, — et c'est même quelquefois très bien, il faut en convenir ; et artistiquement bien, dans certaines revues anglaises surtout. — Et puis, insinuent les éditeurs, pour les éditions de luxe nous avons les *héliogravures*. Songez donc, disent-ils, à ces belles et gigantesques photographies que vous avez vues, sans nul doute, au Louvre, à ces étonnants *Syndics des drapiers* d'Amsterdam ; songez à ces épreuves d'un joli ton ambré, où l'on retrouve les qualités de pâte de l'artiste, dont on savoure même la touche grasse et épaisse..... Nous vous transformons cela par une série d'opérations chimico-photographiques en gravure en creux... qui sont jolies, vous ne pouvez pas dire le contraire ?

— Non, je ne dirai pas le contraire, mais, souvent, elles sont très bien *parce qu'un burin habile les a retouchées*.

Car le défaut des procédés est aujourd'hui encore celui-ci : *la monotonie*, et l'œil se fatigue vite à regarder des vignettes *toujours grises*.

L'œuvre gravée par l'artiste, au contraire, donne des blancs purs, éclatants, et surtout des noirs profonds. Pour un œil quelque peu délicat, la sensation est toute différente. Il y a un charme dans les unes que l'on

chercherait vainement dans les autres. C'est le morceau de violon correctement exécuté, mais sans la virtuosité du coup d'archet, qui nous secoue de la tête aux pieds.

A notre époque, récompenser un graveur, c'est-à-dire un artiste qui lutte pour son art et pour notre joie, c'est donc faire œuvre excellente. Et je me hâte d'ajouter qu'aucun artiste plus que Manesse n'est digne de ces encouragements.

*
* *

Manesse (1) (Georges-Henri-Constant), est né à

(1) MANESSE (Georges-Henri-Constant), graveur, né à Rouen en 1854, rue de la Grosse-Horloge.

Elève de Carolus Duran, Gérôme, Champollion, Gaujean, Boilvin, Lamotte et Léopold Flameng.

Exposé aux Salons de Paris depuis 1881.

Méd. 3^e cl. 1886. — Méd. br., Exp. univ. 1889. — Méd. arg., Exp. univ. 1900. H. C.

Son œuvre actuel (1901) atteint le chiffre de 385 pièces.

EAUX-FORTES pour diverses publications :

10 pl. d'après H. Pille (*Contes de Laboulaye*), Furne, édit. — Pl. pour éditions de Quantin, Jouaust, Boussod et Valadon, Fischer-Adler, Macmillan, Barrie, Hodder et Stoughton, Nimmo, Seeley, Goupil, Gallery, *Art Journal*, Virtue and Co, Cassell, etc.

120 remarques originales à la pointe sèche, pour les héliogravures de Flirt, Xaviere, Reine des Bois (Boussod et Valadon, édit.).

Pl. pour l'Édition nationale de Victor Hugo, pour Walter Scott, Balzac, Anatole France, etc.

Vignettes diverses, *Ex libris*, etc.

PORTRAITS (135 pl. environ) :

Hetzel, Meissonnier, Champfleury, Mounet-Sully, Burns, Bossuet, Quévedo, Montalembert, Condorcet, Pasteur, Taine, Albert Méral, Charpentier, édit.; F. Hille, Wordsworth (16 portraits du poète anglais à tous les âges de sa vie), etc.

Princesse de Galles, Lord Lytton, Empereur d'Autriche, prince Ro-

Rouen en 1854. C'est un élève de Carolus Duran et de Gérôme, et ses premiers maîtres graveurs furent Champollion, Gaujean, Boilvin, Lamotte et Léopold Flameng. Depuis 1881, il prend part aux Salons de Paris et son œuvre dépasse le chiffre de 385 pièces.

Il a gravé des eaux-fortes de grand format pour les éditeurs de la France et de l'étranger, et plus de 135 portraits dont bon nombre ont pris une place d'honneur dans les cartons des collectionneurs normands.

Manesse, dont toutes les planches sont d'une conscience d'exécution qui est une des caractéristiques de son talent, Manesse compte déjà dans son œuvre, et des pièces rarissimes tirées à très petit nombre, et des pièces qui deviendront peut-être plus rares encore, parce qu'elles ont été tirées à l'étranger, hélas...

dolphe, marquis de Moustiers, Mérimville, général Yusuff, marquis de Saint-Hilaire, Gladstone, M. Thiers, duc d'Aumale, comte de Grammont, etc.

GRANDES PLANCHES :

M^{me} de Beereystein (Frans Hals), Geoffroy de Chaume, la femme de L. del Rio (Antonio Moro), Jean des Moustier, Mérimville (Van Dyck), la Vierge rédemptrice et l'Annonciation (Henri Lévy).

L'Arrivée des Bergers (N. Lerolle), tirée à 10,000, port-folio.

Les Saintes Femmes au Tombeau (Bouguereau), tirée à 20,000 (*Art. Journal*).

L'Adoration des Bergers (Ribera), tirée à 80,000 (*Pall-Mall Magazine*).

PL. pour la Société normande de gravures :

La Leçon de musique (de Keyser), musée de Rouen.

La duchesse de la Force (de Troy), musée de Rouen.

Les Baigneuses (Lancret), musée de Rouen.

PLANCHES ORIGINALES :

Vues de Caudebec-en-Caux (5 pl.).

à des nombres qui nous paraissent fantastiques... à nous autres Français.

On a remarqué cent fois que ce sont les pièces imprimées à des milliers d'épreuves qui deviennent les plus rares... mais il faut laisser le temps faire son œuvre par voie d'élimination.

Il en sera ainsi certainement pour une *Arrivée des Bergers*, gravée d'après Lerolle, tirée à 10,000 exemplaires ; pour *les Saintes femmes au tombeau*, d'après Bouguereau, qui ont dépassé 20,000 ; pour *l'Adoration des Bergers*, d'après Ribera, qui a atteint 80,000 ! Ces chiffres de tirage de revues d'art anglaises font rêver ! Ah ! si les malheureux graveurs touchaient un tant pour cent comme de simples auteurs dramatiques... quelle fortune rapide !

Mais les droits d'auteur, à l'étranger, sont difficiles à percevoir !... Alors, raison de plus pour encourager nos artistes français, et surtout, des artistes consciencieux comme Manesse, qui travaillent avec amour, sur une même planche, pendant de longs mois, sans se lasser jamais, sans perdre jamais un seul instant. Car Manesse, travailleur infatigable, est d'une activité — méthodique si on peut dire, — et sans interruption aucune.

*
* *

Dans une réunion intime, j'entendais un jour Saint-Saëns envier Massenet ; parce que lui, Saint-Saëns, avait besoin du calme absolu et d'un intérieur de son choix pour travailler, suivant son inspiration. Parbleu,

s'écriait-il, Massenet, il n'est pas si difficile, *il travaille en chemin de fer!*

Je ne vais pas jusqu'à dire que Manesse travaille en chemin de fer, mais les déplacements ne lui font pas peur... et n'interrompent pas les travaux en train.

On l'a vu souvent faire charger, près de son bagage, une petite valise — oh! bien petite, qui n'a l'air de rien, — mais qu'un athlète seul peut soulever. C'est qu'elle est bourrée de planches de cuivre; — cela a parfois l'épaisseur d'un Bottin, — d'une petite enclume, de marteaux à repousser, d'outils divers... tout cela n'est pas léger.

Le graveur se déplace, malgré ce lourd matériel, avec une sérénité admirable. Dans le premier coin venu, il déroule son châssis transparent; il atteint la planche commencée et il grave... il grave aussi tranquillement que s'il était chez lui.

Cette facilité d'installation n'est pas, cependant, sans lui jouer quelque plaisant tour. Telle est l'aventure qui lui arriva à Rouen même, il y a quelques années, dans l'atelier qu'il s'était improvisé dans l'église Saint-Ouen.

C'était au-dessus du portail des Marmousets, dans une grande salle voûtée. Entre les meneaux, des vitraux, gondolés dans leur armature de plomb, s'agitaient au moindre souffle. On entendait un léger cliquetis, puis de petites vibrations cristallines, qui dans le vide prenaient une ampleur singulière. De temps en temps, une chauve-souris se réveillait brusquement, effarée par quelque bruit du dehors; elle se réfugiait promptement dans un recoin; effleurant de son aile désespérément

battante, de petits fragments de pierre effritée, avalanches minuscules, que devait provoquer le moindre choc.

Dans un angle de la salle, devant une fenêtre, une étrange silhouette se profile, immobile, insensible à ces petits bruits dont la répétition brusque est pourtant énervante.

Devant une table!... est-ce bien même une table? ne sont-ce point de grossières planches soutenues tant bien que mal par de vieilles poutres vermoulues? — enfin devant une table, sous un amoncellement de pardessus superposés, de mac-farlanes, de pèlerines, de châles promus au rang de cache-nez, un être humain.

Une chaufferette sous les pieds, d'épaisses couvertures de voyage sur les genoux, — car on est en plein hiver, — l'artiste travaille. On aperçoit à peine le bout de son nez et le bout de ses doigts; on voit à peine quelques centimètres carrés de cuivre : l'artiste grave. Il grave lentement, méticuleusement, interprétant des tons par de petits traits plus ou moins espacés qui, un par un, apparaissent brillants sur le vernis enfumé. Il prépare ainsi la planche que viendra colorer la morsure de l'acide; que les traits de pointe sèche envelopperont plus tard d'une brume légère; que finalement feront vibrer quelques coups de burin, francs et précis.

L'artiste grave, grave toujours, mais le jour baisse peu à peu.

La nuit va venir, l'artiste suspend son travail, il enveloppe soigneusement le vernis frileux et il songe, il songe, tandis que l'ombre grandit autour de lui.

Peu à peu, disparaissent dans l'obscurité les nervures de la salle et les accessoires étranges : brocs d'eau et « bonbonne » d'acide préparés pour la morsure ; tableau original même, que les éditeurs ont confié à l'artiste, et qui, dans sa vulgaire caisse d'emballage, semble regretter sa splendide bordure dorée, et les fonds d'étoffe soyeuse... sur lesquels il se détachait jadis avec un si vif éclat.

Il songe toujours le graveur, à ce que cette planche, en train cependant, depuis longtemps, lui demandera encore de semaines de travail, et il songe aussi à la façon dont il interprétera demain telle partie délicate, dont le modelé doit être précis. Mais, la nuit, la nuit noire à tout envahi.

— Bah ! se dit le graveur, j'ai vraiment rêvé trop longtemps. On doit m'attendre chez moi. Je serai en retard... comme d'habitude... Mais il fait bien noir tout de même !

Le graveur fait flamber une allumette, il enflamme le petit bout de bougie qui l'aide à ne pas se casser le cou, plusieurs fois par jour, dans l'escalier de la tourelle, et il descend.

Il pousse la lourde porte qui défend l'entrée de cet escalier, il fait quelque pas dans l'église.

— L'église est bien sombre, pense-t-il. Les grandes verrières sont noires ; dans le fond du chœur brille une seule étincelle rouge ; dans l'église, le silence absolu...

— J'ai vraiment travaillé... ou rêvé trop longtemps ; je ne suis pas raisonnable.

Et le graveur s'achemine à travers le dédale des pi-

liers, vers la porte de sortie. — Eh ! mais ! la porte est fermée. — Il se retourne vivement, croyant entendre le pas d'un sacristain attardé. Erreur. On n'entend rien, mais ce mouvement brusque a fait crépiter la flamme du lumignon qui devient fumeux, qui n'en a plus que pour quelques minutes.

Il secoue la porte qui résiste.

— Mais je suis enfermé, s'écrie-t-il.

L'ombre semble grandir autour de lui d'une façon terrible et le lumignon se consume de plus en plus.

— Est-ce que je vais être obligé de passer la nuit dans Saint-Ouen ! Ah ! mais non, cela ne serait pas gai.

Et il frappe du poing, et il appelle, et des gens du dehors s'arrêtent surpris. On veut dévaliser l'église, disent certains. Mais non, les voleurs n'ont pas de lumière, disent les autres, — car le lumignon brûle encore. Finalement, on va chercher le sacristain parti trop tôt, et on délivre le graveur... parti trop tard.

Telle fut la façon dont Manesse sortit un soir de l'un de ses ateliers improvisés.

Ce fut là pourtant qu'il grava la *Vierge rédemptrice* et l'*Annonciation*, de Henri Lévy, dont il existe de délicates épreuves en couleur, soigneusement encrées à « la poupée », c'est-à-dire à l'aide de ces petits tampons minuscules qui permettent d'encrer de couleurs variées les différentes parties d'une composition : figures, vêtements, ciels, verdure et terrains.

Mais, Manesse, qui est hors concours aux Salons depuis 1889, a pu, heureusement pour lui, travailler plus calmement dans son atelier, non seulement à des œuvres

de reproduction, mais à des eaux-fortes originales comme ces *Vues pittoresques de Caudebec-en-Caux*, si blondes et si enveloppées dans les lointains, et dont les premiers plans sont d'une énergie de facture vibrante des plus agréables.

Toutefois, parmi les planches de Manesse, à côté de ces nombreuses illustrations pour les éditions de bibliophile, bien connues des amateurs, à côté de ses grandes interprétations de portraits de Van Dyck et de Franz Hals, trois planches exécutées pour la *Société normande de gravure*, dont il fut le *promoteur*, sont à placer au premier rang dans son œuvre. Ces trois planches, qui ont été effacées après un tirage à 200 exemplaires, — nous sommes loin des tirages anglais! — ces trois planches, d'après de Keyser, de Troy et Lancret, ce n'est pas devant des Rouennais qu'il faut songer à les décrire, à vanter leur travail spirituel et précis, leur coloration séduisante... tous ces mérites sont connus de tous.

Et cependant, l'artiste, jeune encore, n'a pas dit son dernier mot et nous donnera bientôt, il faut l'espérer, de belles œuvres d'après quelques tableaux précieux de notre Musée.

Laissons donc le graveur retourner au travail; laissons-le derrière son châssis transparent préparer ses eaux-fortes ou buriner de nouvelles planches.

Lorsque bien des œuvres d'art auront disparu, lorsque bien des toiles seront craquelées, que bien des fresques se seront fendillées, ce seront les estampes qui transmettront leur souvenir.

Les blancs et les noirs du graveur habile diront aux âges futurs quelles furent les splendeurs de tant d'œuvres réputées. Leurs harmonies discrètes nous donneront, à cause même de leur effacement, cette sensation délicieuse d'un orchestre nombreux entendu dans le lointain, qu'on croit même entendre encore alors que tout bruit a cessé.

Encourageons donc ces graveurs, ces hommes de labeur et de talent qui, malgré tout, se sont voués à cette noble tâche : transmettre d'âge en âge les Œuvres d'art célèbres du monde entier.

RAPPORT
SUR LES
PRIX ROULAND ET DUMANOIR

Par M. G. DE BEAUREPAIRE

MESSIEURS,

Le 6 août 1851, l'Académie décernait, pour la première fois, le prix fondé par M. Dumanoir. Depuis un demi-siècle, régulièrement, sans que les lauréats aient jamais fait défaut, vous avez pu, chaque année, « récompenser une belle action, faite à Rouen ou dans le département ». Serait-il vraiment possible d'imaginer cinquantenaire plus consolant ?

Ce fut plus récemment qu'une femme éminemment charitable et chrétienne voulut vous associer au bien qu'elle désirait faire par delà le tombeau. Frappée cruellement dans ses affections les plus chères par la mort de son fils unique, seule près du foyer désert, M^{me} Rouland s'éprit de pitié pour la famille démembrée, et elle vous chargea de récompenser, au nom du cher disparu, « les frères et sœurs de nombreuses fa-

milles ayant fait preuve de dévouement envers les plus jeunes enfants ».

Grâce à ces fondations, vous pouvez unir aux dissertations littéraires et scientifiques qui, jusqu'alors, charmaient vos esprits, le touchant récit d'actes trop méritoires pour laisser vos cœurs insensibles.

Aussi, je crois pouvoir m'en porter garant, s'il est une prérogative chère à l'Académie, c'est assurément celle qu'elle tient de ses généreux bienfaiteurs, et qui fait d'elle l'heureuse dispensatrice de leurs libéralités.

N'attendez de votre rapporteur, Messieurs, ni des considérations élevées sur la vertu, ni quelque fine analyse de l'abnégation et des merveilles qu'elle réalise : j'aurais mauvaise grâce à vouloir redire ce que tant d'autres ont heureusement exposé.

Qu'il me soit permis, cependant, de constater combien est consolant le spectacle que vous nous proposez. Partout, aujourd'hui, nous entendons parler de « lutte pour la vie », et ceux que vous couronnez exposent leurs jours pour la vie de leur prochain.

On s'en va répétant que jamais mobile ne fut plus puissant que l'intérêt personnel, et nous n'avons à constater que des actes d'abnégation.

Et puis, voyez comme vos lauréats semblent agir naturellement ! Sans avoir jamais lu Pascal, ils pensent comme lui que « les vrais honnêtes gens ne veulent point d'enseigne ». Ils le pensent si bien que, si des témoins émus ne venaient pas les signaler à votre attention, l'écho de leurs bienfaits ne parviendrait jamais jusqu'à vous.

Ce sont, au reste, des histoires bien simples que j'ai mission de vous exposer ; mais, on vous l'a redit, celles-là sont souvent bien touchantes. Vous y chercheriez en vain les faits brillants qui séduisent l'imagination, mais, si vous voulez bien laisser parler votre cœur, je suis convaincu qu'il se déclarera satisfait.

*
* *

M^{lle} Hélène Savalle habite la commune de Hautot-l'Auvray. Elle est née, en 1868, à Anglesqueville-la-Bras-Long. De sa première jeunesse nous ne savons qu'une chose, c'est que toujours elle se montra douce, courageuse et dévouée. Ces trois mots résument en vérité toute son existence.

Elle vient d'atteindre sa vingtième année, et comme les enfants sont nombreux au logis et que les charges de la vie pèsent lourdement sur ses parents, elle arrive à Rouen et entre au service d'une honorable famille.

Elle y était depuis trois ans, heureuse de sa condition, jouissant de l'estime de ses maîtres, lorsque sa mère, atteinte depuis quelque temps d'un mal incurable, vint à mourir. Succombant au chagrin, son père mourait subitement quelques mois plus tard.

A la maison restaient sept frères et sœurs ; le plus jeune avait deux ans. Qu'allaient devenir tous ces petits êtres, seuls, sans soutien, laissés à l'abandon ?

Hélène Savalle prit vite son parti. A l'âge où tous les rêves semblent permis, le sien n'eut rien de chimérique. Elle voulut se dévouer pour ces enfants et se dit,

qu'avec la grâce de Dieu, elle pourrait leur tenir lieu de mère. Le cœur gros, elle quitta ses maîtres, revint au pays, et c'est ainsi que, pendant dix années, nous allons la voir s'ingénier pour élever et nourrir les sept orphelins.

Le matin, elle se lève avant l'aube pour laver le linge des enfants. Les journées, elle les consacre au dur labeur qui assure le pain de la maison, et la nuit est bien avancée qu'elle travaille encore à la lueur de la petite lampe. Pendant ce temps, les enfants peuvent dormir tranquillement et sans souci du lendemain, Hélène est là qui veille près d'eux.

Son frère aîné tombe malade, les petits sont souffrants : elle devient leur garde et les entoure de soins véritablement maternels. Après de longues journées de travail ce sont autant de nuits sans sommeil.

Lorsqu'ils ont grandi, à tous elle montre l'exemple et donne l'amour du travail. Pour les former, elle se livre avec ses sœurs aux travaux délicats de l'aiguille et fait avec ses frères, pour les seconder, les dures corvées de la moisson.

Ajouterai-je, pour ne rien omettre, qu'avec de très faibles ressources elle trouve moyen de satisfaire aux exigences du fisc ? Ses parents avaient été jardiniers, et, à force de travail et d'économie, ils étaient parvenus à réaliser l'un de leurs rêves les plus chers : avoir leur petite maison à eux, entourée de son petit jardin. A travers mille obstacles, entourée de mineurs, sacrifiant les quelques économies que jadis elle avait pén-

blement amassées, Hélène Savalle a su conserver aux siens la demeure familiale.

N'ayant jamais songé qu'aux intérêts des autres, aujourd'hui, comme toujours, elle poursuit son œuvre de tendresse et d'abnégation. Elle en est d'ailleurs récompensée par l'estime générale et par la reconnaissance de ses enfants d'adoption. « Son dévouement, son amour pour les siens, nous écrit l'honorable maire de la commune, ont été aussi grands que sa tâche, plus grands même, car tous sont sortis victorieusement de la pénible situation où le sort les avait jetés », et il ajoute, parlant encore d'Hélène Savalle, « elle trouve tout naturel de se sacrifier pour rendre ses frères et sœurs heureux ; aussi tous l'aiment comme on aime une bonne mère ».

C'est à M^{me} Bondeville, née Delphine-Victorine Tassel, que vous avez accordé, Messieurs, le second prix Rouland.

Cette excellente femme, qui est née à Mélamare, habite depuis longtemps la commune de Gruchet-le-Valasse. Elle est âgée de cinquante-quatre ans, c'est vous dire que vous allez récompenser une longue carrière consacrée toute entière à la pratique des vertus familiales.

Partout et toujours, M^{me} Bondeville se multiplia et prodigua amoureusement les soins à sa mère, à ses frères et sœurs ainsi qu'à leurs enfants. Elle s'oublia sans cesse et dut se dévouer sans relâche ; véritablement, les siens semblaient voués à la maladie, aux longs mois de souffrance.

Jeune fille, elle seconde sa mère restée veuve avec

sept enfants, et elle s'efforce de la remplacer lorsqu'elle est alitée.

A vingt-quatre ans, elle se marie. On pourrait croire que c'en est fini des attentions du passé; détrompez-vous, Messieurs. elle ne trouve en son mari qu'un auxiliaire de ses généreux desseins.

Bientôt tous deux reviennent auprès de leur mère pour l'entourer d'affection, elle et ses enfants. Pendant plusieurs années, leurs salaires sont consacrés à soulager la pauvre femme sur les épaules de laquelle commencent à peser lourdement le poids des ans et les exigences de la vie.

Un frère, deux de ses sœurs meurent à quelques années d'intervalle après de longs mois de maladie. M^{me} Bondeville était toujours là, redoublant d'ardeur, opposant au mal implacable les attentions délicates, les soins empressés.

Lorsque dans cette maison, sur laquelle les deuils semblaient s'accumuler, la mère vint à mourir, deux enfants restaient sans appui. Ce fut M^{me} Bondeville qui recueillit les orphelins; ce fut elle encore qui se chargea, avec de maigres salaires, de payer les dettes laissées par la mourante.

L'un de ses frères reste veuf, avec trois enfants, après deux mariages successifs. Qui donnera à ces déshérités les mille petits soins que le cœur d'une femme pourrait seul imaginer? C'est encore et toujours M^{me} Bondeville. Il est vrai qu'elle n'a jamais connu, la pauvre femme, les joies si douces de la maternité;

mais, quand il s'agit d'en partager les soucis, je puis vous assurer qu'elle y met tout son cœur.

Voilà trente ans qu'elle se donne toute à tous, sans compter; je n'oserais même pas affirmer qu'elle fut toujours payée de reconnaissance!

Elle fait le bien naturellement, ce semble; elle le fait avec une telle simplicité que, pour résumer, je suis obligé de dire avec l'un de nos correspondants : « Dieu seul connaît tout le bien qu'elle a fait ».

M^{lle} Hélène Savalle, M^{ms} Bondeville, l'Académie s'honore d'inscrire vos noms dans son *Précis*, et elle est heureuse de vous décerner le prix Rouland.

*
* *

Plusieurs traits de courage, tous fort honorables pour leurs auteurs, vous ont été signalés cette année. Les raisons qui ont déterminé les préférences de la Commission, et que vous avez bien voulu ratifier, Messieurs, n'en font que mieux ressortir le mérite de votre lauréat.

Ernest Benoist est né à La Londe, le 8 mars 1862. Pendant son service militaire, il demande à partir pour le Tonkin, et il obtient ce qu'il estime une faveur. Il est successivement incorporé au 29^e d'Infanterie, aux 2^e et 3^e Zouaves.

Partout il se fait remarquer par son endurance et sa bonne conduite. A-t-on besoin de quelques hommes énergiques et disciplinés, solides et bien campés? Benoist est toujours du nombre, et c'est ainsi qu'après

trente mois de campagne il revient au pays, le 23 août 1886, avec la médaille du Tonkin.

Après son mariage, il se fixe à Rouen, et c'est sur les hauteurs de la paroisse Saint-Nicaise que nous allons le retrouver.

Sa famille occupe dans ce quartier populeux un modeste appartement auquel on accède par un escalier chancelant. Mais vous pouvez entrer, vous serez frappé par l'ordre et la propreté qu'y sait maintenir la maîtresse du logis. Les soucis et les fatigues n'ont cependant pas fait défaut à cette femme vaillante qui a perdu deux enfants, et qui, à l'heure présente, en a huit autour d'elle. L'aînée a quinze ans, c'est une fille; presque tous sont en bas âge, le plus jeune a quelques mois.

Benoist est terrassier, et c'est avec un salaire, parfois incertain, qu'il lui faut donner la nourriture et le logement à tout ce petit monde.

Vous imaginez facilement, Messieurs, ce qu'il faut d'ordre et d'économie pour assurer à cette famille, composée de dix membres, non pas l'aisance, mais le strict nécessaire. Aussi, viennent les jours de chômage et de maladie — et les époux Benoist en ont fait trop souvent la cruelle expérience — il faut faire face aux rigueurs de la misère.

« Toujours calmes, cependant, toujours résignés, ils ont montré, nous écrit-on, un courage admirable et une confiance au-dessus de tout éloge ». Il est juste d'ajouter que la Providence a su trouver sur leur paroisse des auxiliaires aussi précieux que dévoués !

« Ernest Benoist, ajoutent nos correspondants, est un

ouvrier modèle, un excellent mari, un père comme il y en a trop peu. Jamais il ne se livre à la boisson », ce qui serait, si nous en croyons quelques pessimistes, un mérite assez rare de nos jours.

Pour résumer, les renseignements qui nous sont fournis dépeignent Ernest Benoist comme un ouvrier très méritant et sa famille comme des plus dignes d'intérêt.

Je dois maintenant vous rappeler, Messieurs, les faits qui ont déterminé votre choix. J'en emprunterai le récit tout simple, soit aux journaux du temps, soit aux certificats qui nous ont été communiqués. Benoist tout seul ne sait guère se mettre en valeur : sans doute, il estime avec raison que les belles actions valent mieux que les beaux discours. Il nous eût épargné de longues recherches s'il avait seulement pu nous indiquer la date exacte à laquelle se placent les faits qui vous intéressent.

Aux limites de la ville, près de la barrière de Sotteville, se trouvent les magasins d'habillement et de campement du 3^e Corps d'armée. Le 15 juin 1900, deux ouvriers, travaillant pour le compte d'un entrepreneur, étaient occupés à creuser un puits perdu destiné à recevoir les eaux qui, les jours de grande pluie, viennent envahir les cours, peut-être même les magasins.

Les travaux d'affouillement du puits étaient terminés, et l'on avait atteint les dimensions voulues : deux mètres de diamètre, plus de cinq mètres de profondeur. L'un des ouvriers poursuivait activement, au fond de la fosse, les travaux de maçonnerie qu'il venait

de commencer, lorsque tout à coup, vers cinq heures du soir, se produisit un éboulement. En un instant, le puisatier Pouchet était enseveli jusqu'à la ceinture. Pour comble d'infortune, ses pieds se trouvaient, en même temps, emprisonnés par les ciments et la maçonnerie qu'en glissant la masse de terre avait entraînés.

Aux cris poussés par la victime, son camarade de travail court éperdûment chercher du secours. Il s'adresse aux troupiers, gardiens des magasins, à l'officier d'administration qu'il rencontre. Tous arrivent, mais que faire en pareille occurrence, même avec la meilleure bonne volonté ? De nouvelles chutes de gravier se produisent continuellement, et dans ce terrain, essentiellement meuble et sablonneux, de nouveaux éboulements sont plus que jamais à redouter.

Mandés en toute hâte, les sapeurs-pompiers de Saint-Sever s'empressent d'apporter le concours de leur habituel dévouement. L'un d'eux, le caporal Le Goff, à l'énergie duquel nous sommes heureux de rendre témoignage après tant d'autres, et qu'au passage nous saluons avec émotion, se fait attacher avec une corde et courageusement descend. Il commençait à peine son travail qu'un nouvel éboulement, le plus considérable, se produit et l'ensevelit jusqu'à mi-jambe, et le pauvre Pouchet jusqu'à la bouche. Humainement, tout espoir semble à jamais perdu. Cependant Le Goff est dégagé, remonté à l'aide du treuil, et les voilà, lui et ses camarades, qui, successivement, descendent à nouveau pour recommencer leur œuvre de salut.

Pouchet commence à respirer. Je n'ai pas besoin de

vous dire si c'est avec conviction qu'il encourage ses sauveteurs. Au lieu de le dégager en enlevant les terres, ne pourrait-on recourir à quelque autre moyen ?

On tente de le hisser, après l'avoir attaché sous les bras, mais c'est impossible : sa jambe est repliée sous lui, ses pieds sont engagés dans la maçonnerie. On lui brise littéralement les reins.

Voilà bientôt deux heures que les sauveteurs se multiplient sans qu'aucun résultat pratique ait été atteint pour Pouchet ; c'est à peine s'il est dégagé jusqu'à la poitrine.

Le capitaine du Génie Leroux, que l'on était allé chercher, arrive et prend la direction des travaux. La situation lui apparaît aussitôt des plus critiques.

Le temps presse, il est vrai, mais les éboulements sont plus que jamais à redouter dans ce terrain sans consistance, et les crevasses s'accroissent de façon inquiétante.

Permettre à quelqu'un de descendre, c'est véritablement vouloir doubler le nombre des victimes, et qui-conque, à cette heure, assume une responsabilité, doit tout d'abord éviter celle-là.

Suivant l'expression du métier, il faut « coffrer le puits », c'est-à-dire recouvrir de planches les parois, relier ces planches entre elles et les commander par un cadre fixe. C'est le seul moyen d'arrêter les éboulements et d'aller, à coup sûr, jusqu'au malheureux puisatier.

C'est alors, Messieurs, qu'apparaît sur ce triste théâtre un nouveau personnage, fort gaillard et d'allure éner-

gique. Il était à quelque distance de là, impasse Buhot, à creuser les fondations d'une maison. Sa journée de travail terminée, il rentrait chez lui embrasser les enfants et manger la soupe en famille.

Mais l'accident de Pouchet fait grand bruit; aux abords du magasin régional, il y a foule pour s'entretenir des événements de la soirée et bientôt notre homme est au courant de la situation.

Tout bien considéré, il se croit du métier, et, comme il a l'âme généreuse, il veut descendre à son tour pour secourir ce malheureux, qu'il ne connaît pas, il est vrai, mais qui demande qu'on aille vite, car, pour lui, les heures sont des siècles, et la minute qui s'écoule est peut-être la dernière.

Vous le savez, Messieurs, l'ordre est formel; et, si dur qu'il paraisse, il faut s'incliner, car il est sage : défense absolue de descendre pour le moment.

Malheureusement, pour coffrer le puits convenablement, il faudrait des heures, et cependant, on ne saurait aller trop vite, car jamais heure ne fut plus décisive; il faudrait des hommes du métier, expérimentés, et vous en chercheriez en vain; il faudrait des matériaux, et, en présence du dévouement de tant de braves gens, vous venez vous heurter à l'égoïsme obstiné de quelques-uns. Il y a là, dans le voisinage, des gens qui possèdent des planches, mais ils redoutent l'engloutissement final, et ils refusent de les prêter!

L'opération commandée est à peine ébauchée, et, de nouveau, notre terrassier parlemente et insiste

auprès de M. le capitaine Leroux. « Si on le laisse faire, dit-il, il répond de tout ».

L'autorisation qu'il sollicite dénote une telle assurance, une telle énergie qu'il est impossible de s'opposer plus longtemps à ses généreux desseins, et le voilà qui descend à son tour.

Cet homme que vous voyez disparaître et qui, pendant des heures, sans boire ni manger, va poursuivre, au dire de M. le capitaine Leroux, « une entreprise des plus périlleuses et montrer le plus grand courage », vous l'avez deviné, Messieurs, c'est Ernest Benoist.

On était d'abord la partie inférieure du puits où des éboulements sans importance se produisent fréquemment. On doit se hâter, car on peut tout redouter. La journée a été orageuse, et tout à l'heure la pluie tombait abondamment, l'heure de la marée approche, et dans ce terrain d'alluvions les infiltrations sont possibles.

Il faut ensuite dégager le malheureux puisatier des terres qui l'enserrent de toutes parts. De ce côté, on ne saurait avancer trop prudemment; un faux mouvement, un coup trop brusque peuvent amener un nouvel éboulement de terre, et cet homme, qui est là près de vous et dont la tête et les bras émergent seuls du sable, il faut à tout prix ne l'atteindre ni avec la pelle, ni avec la pioche, et c'est ainsi que, pendant des heures, Benoist travaille sans relâche, souvent couché par terre pour enlever le sable à pleines poignées.

Ce serait pourtant manquer à la justice, sans rien ajouter au mérite de notre lauréat, que de taire les généreux efforts des autres sauveteurs. Il y a là, no-

tamment, Albert Costé, un camarade de travail de Benoist, qui lui aussi se multiplie. Mais si Benoist n'est plus seul à se dévouer, je crois pouvoir affirmer que vraiment il fut et resta jusqu'à la fin l'âme du sauvetage.

Quel oubli du danger, quelle abnégation chez ce simple ouvrier ! Ma plume est véritablement impuissante à décrire, comme il conviendrait, la scène si longue et pourtant si poignante qui se passe au fond de cette fosse.

N'oubliez pas, Messieurs, que celui qui se dévoue si simplement et si généreusement, a derrière lui non seulement sa femme, mais encore huit enfants, et qu'il ne connaît pas celui pour lequel il expose ainsi ses jours. S'il est assez heureux pour le sauver, après qu'on aura échangé une poignée de main bien chaude et bien vibrante, il ne le reverra plus jamais ; en tout cas, il ne saurait rien attendre de lui. L'homme qui, voyant son semblable tomber à la rivière, appelle au secours et promet quelques pièces d'or à qui ramènera sur la berge le malheureux qui va se noyer, celui-là est un philanthrope, et nous ne pouvons que le féliciter. S'il se jette à l'eau spontanément et par pur dévouement, il mérite mieux, et bien volontiers nous l'admirons. Mais que dire de l'ouvrier qui, chargé de famille, peut suivre sa route et passer inaperçu et qui, cependant, connaissant le danger, en mesurant la gravité, calculant les chances de succès ou d'insuccès, s'expose pendant des heures à la mort ?

Qu'en dites-vous, Messieurs ? N'est-ce pas vraiment

un acte héroïque, et vos suffrages ne sont-ils pas largement motivés ?

A minuit, le puisatier était dégagé jusqu'aux genoux, mais ses pieds étaient toujours emprisonnés dans les ciments. L'opération se compliquait : Benoist la poursuivit avec la même obstination.

Enfin, à une heure un quart du matin, Pouchet, tout endolori, sortait de ce puits qu'il avait imaginé être son tombeau. Inutile, n'est-il pas vrai ? de vous dépeindre sa légitime satisfaction.

Derrière lui, Benoist gravissait l'échelle et bientôt rentrait au logis. Il était tout joyeux d'apporter à sa femme la pièce d'or que, dans son admiration, le capitaine du Génie lui avait remise.

Soyez heureux, Benoist, grâce aux libéralités de M. Dumanoir, votre belle et généreuse action sera récompensée comme elle le mérite.

Pendant que les sauveteurs se multipliaient sous terre, la foule, paraît-il, répétait : « Ah ! les braves gens » ! L'Académie, en vous voyant, redit à son tour : « Ah ! le brave homme » ! et elle est heureuse de vous donner aujourd'hui la plus haute récompense dont elle puisse disposer.

CLASSE DES SCIENCES

RAPPORT
SUR LES
TRAVAUX DE LA CLASSE DES SCIENCES
PRÉSENTÉ
Par M. le D^r BOUCHER.

MESSIEURS,

L'année qui vient de s'écouler comptera parmi les moins favorables à la section des Sciences puisqu'il ne nous a été présenté que deux travaux, l'un par M. Lechalias et l'autre par M. de la Serre.

Toutefois, si le nombre en est restreint, l'intérêt qui s'attache à ces communications est assez grand pour que j'insiste sur les sujets qui ont été choisis par nos deux collègues et que j'étende un peu l'importance du compte rendu.

M. Lechalias fait une analyse approfondie des théories de l'abbé de Lécuse.

Vous savez que ce physicien distingué s'est livré, il y a quelques années, à des études comparatives entre la gamme des couleurs et celle des ondes, et qu'il poursuit le parallèle des sensations de l'ouïe et de la vue.

Il assimile le spectre solaire à une octave et le divise en une certaine quantité de nuances qui forment des multiples de 2. Les vibrations des corps déterminent les octaves successives perçues par l'ouïe et les harmoniques comprises entre deux octaves consécutives, forment une gamme.

L'expérience a démontré que le chiffre 128 partage les divisions du spectre en diverses nuances correspondant à des octaves, et en se basant sur ces données l'auteur arrive à classer l'association des couleurs dans un ordre mathématique et harmonisé.

C'est ainsi que la superposition de certaines teintes dont le rythme numérique est irrégulier donne lieu, en peinture, à des taches, à des fautes grossières comme on les observe fréquemment dans les toiles de Van Orley qu'il prend comme modèles.

Au contraire dans Memmling, l'inventeur du coloris, il y a de telles perfections que l'on peut dire scientifiquement que chacune de ses toiles joue une mélodie nouvelle.

M. de Lécluze a même construit une sorte de cadran ou cercle partagé en 128 secteurs, véritable table d'harmonie pour l'assortiment des couleurs par tonalités, et il a noté les gammes espagnoles, celle des Flamands, des Rubens, des Rembrandt, Jordaens, etc..., multiples de 5, de 7, de 13, etc.

Il y a là, conclut M. Lechalas, une idée ingénieuse, peut-être même une découverte qui fera faire à la théorie de la peinture un progrès dont l'importance pourrait difficilement être exagéré.

M. de la Serre nous expose, dans un résumé succinct, les théories les plus généralement adoptées sur l'origine des mondes et spécialement du monde inorganique.

D'après l'hypothèse de Laplace, le monde planétaire a été créé à l'état de nébuleuse. La matière cosmique de densité très faible remplissait tout l'espace. Elle ne tarda pas à se condenser et à former plusieurs amas qui devinrent indépendants les uns des autres et constitués par des atomes baignés dans l'éther et se propageant sous forme d'ondes dans toutes les directions sous l'influence de forces résumées en une seule, *l'attraction universelle*. Celle-ci prend, selon les cas, les noms d'attraction moléculaire, affinité, cohésion, force élastique, etc., etc...

Ces amas issus de la nébuleuse primitive se segmentent en nébuleuses secondaires donnant lieu aux astres et à leurs satellites, et ce phénomène se continue encore de nos jours dans le ciel, où l'on voit des astres encore à l'état d'incandescence originelle, des planètes à croûte solide, des satellites complètement refroidis.

La Terre, une de ces planètes à croûte solide, se compose d'atomes assez rapprochés pour obéir à leurs affinités. Sont-ils hétérogènes ou au contraire leur essence est-elle la même? Cette dernière hypothèse de l'unité de la matière est généralement admise. Quoi qu'il en soit, ces atomes agglomérés les uns aux autres, suivant différentes orientations, constituent les corps simples. Les parties qui les composent ou molécules s'unissant entre elles donnent naissance aux corps composés qui

peuvent acquérir des propriétés tout à fait différentes de celles des corps constituants.

Nous connaissons au plus 70 corps simples, dont la moitié seulement joue un rôle important dans la nature.

Selon que la cohésion prédomine plus ou moins, ou même qu'elle devient nulle, les corps passent successivement par l'état solide, l'état liquide ou l'état gazeux.

D'après la théorie thermodynamique, ces trois états seraient dus à des vibrations moléculaires se transmettant à l'éther et, par son intermédiaire, d'un corps à l'autre, sous forme d'ondulations : de là résulteraient les phénomènes de la chaleur.

Si l'affinité s'exerce entre molécules hétérogènes après leur désagrégation, elle tend à les unir en proportions invariables et définies. En outre, pour un même corps la proportion suivant laquelle il se combine avec d'autres peut être multiple et donner naissance à autant de composés différents. Telles sont les deux lois des proportions définies et des proportions multiples.

La cohésion et l'affinité sont deux forces antagonistes; elles ne peuvent entrer en jeu que successivement. Aussi est-ce lorsque la Terre était encore à l'état de *fusion ignée*, et, plus tard, pour un grand nombre de corps, à l'état de dissolution aqueuse, qu'ont dû s'opérer presque toutes les combinaisons qui ont donné naissance au monde minéral. Il est probable que ce travail moléculaire se poursuit de nos jours dans la partie centrale du globe qui échappe à nos observations. Le nombre des divers éléments mis en jeu est très limité,

le gaz oxygène, seul, forme à peu près la moitié en poids de tout le globe terrestre. Avec l'oxygène, on rencontre surtout le *silicium* qui n'existe pas à l'état natif mais dont le rôle semble avoir été de saturer les oxydes de divers métaux tels que l'aluminium, le fer, le calcium, le potassium, le sodium et le magnésium. Si l'on ajoute à ces divers corps un autre élément également très répandu, le carbone, on arrive à bien près de $\frac{98}{100}$ en poids de l'écorce terrestre accessible à nos recherches. On peut donc dire d'une manière quelque peu paradoxale il est vrai, que la Terre est une immense boule d'oxygène et de silicium unis à quelques métaux, à du carbone et à deux ou trois gaz.

M. de la Serre termine ce savant travail par des considérations sur la formation des roches sédimentaires et des roches éruptives et enfin sur la constitution actuelle de la Terre au moment de l'apparition des êtres organisés. Il conclut qu'il est impossible d'attribuer au hasard la genèse des mondes où il se manifeste tant d'ordre, de sagesse et de prévoyance.

Tels sont, Messieurs, les deux travaux dont je devais le compte rendu à l'Académie, mais, en terminant, je vous demande la permission d'exprimer un vœu, ce qui ne vous surprendra pas puisque nous sommes dans un mois où l'on a coutume d'en formuler beaucoup, et, d'autre part, cela rentre un peu dans le genre des attributions politiques que mes concitoyens m'ont fait l'honneur de me confier. Je demande donc à ceux de nos collègues qui s'occupent de sciences et d'arts de vouloir bien penser quelquefois au rôle important qu'a joué

notre section dans notre vieille Société. Sans médire des Lettres, et j'aurais mauvaise grâce à le faire, attendu que ce sont elles qui soutiennent principalement notre antique renommée, je crois pouvoir avancer que notre champ d'observation est aussi vaste que celui de nos aimables collègues. Peut-être que chez nous on rencontre moins d'originalité, peut-être que la littérature, les belles-lettres, l'histoire, offrent plus de place à l'inédit, mais nous touchons, d'autre part, à tant de problèmes complexes, à tant de questions captivantes, que leur simple exposé intéresse et passionne tout le monde, et le champ de la science, qui grandit chaque jour, est d'une telle importance, que nos successeurs auront quelque droit de nous reprocher d'avoir laissé périliter une antique et respectable tradition de l'Académie qui voulait que, dans ses débuts, les sciences et les arts soient à peu près également représentés dans nos séances. Je crois, Messieurs, qu'il suffit de vous avoir signalé cette petite lacune de notre Précis et d'avoir fait appel à ceux de nos collègues qui, dans la ville, dans le département, occupent, comme savants, comme professeurs, comme médecins, comme industriels, une place considérable dans le monde des sciences et des arts, pour faire disparaître une inégalité qui n'a pas raison d'être. Je leur demande à tous de nous faire profiter un peu plus de leur grande expérience, de leurs études, de leurs recherches, de leurs observations ou simplement même de leurs analyses.

Je souhaite que cet appel soit entendu et qu'en com-

parant, sous ce rapport, les années à venir avec celle qui se termine, on puisse dire d'elles comme des jours, qu'elles se suivent et ne se ressemblent pas.

DE L'ORIGINE DES CORPS

Par M. BARBIER DE LA SERRE

J'aborde ici, non sans quelque témérité, l'étude d'un problème qui n'est pas nouveau, d'un sujet encore plein de mystères que je n'ai pas la prétention de dissiper : mon excuse sera dans le but que je me propose et qui est, non pas d'exposer des idées nouvelles et des conceptions inédites, mais de présenter dans un résumé très succinct les théories le plus généralement adoptées sur cette vaste question de l'origine des mondes. Et pour ne pas risquer de mal étreindre en embrassant trop, je me bornerai au monde inorganique ou minéral, dont la création a précédé celle de la vie matérielle dans l'univers.

Suivant une hypothèse due à Laplace et généralement acceptée, le monde planétaire a été créé à l'état nébuleux : les éléments qui le composent étaient alors confondus dans une masse de très faible densité, mais d'immense volume, qui remplissait tout l'espace. Cette matière cosmique, comme on l'a nommée, a dû former dès l'origine, plusieurs amas qui sont devenus autant de centres indépendants les uns des autres. A n'envisager

que celui qui nous intéresse le plus puisque nous en faisons partie, nous pouvons y reconnaître, avant toute formation de corps distincts, deux états ou manières d'être de la matière : ce sont d'une part des atomes, particules indivisibles ou du moins indivisées, impénétrables, indéformables, échappant individuellement par leur petitesse à nos sens et à tous nos moyens d'investigation ; et d'autre part un milieu de nature mystérieuse mais que l'on croit très subtil, parfaitement élastique, infiniment plus léger que les gaz les plus raréfiés, occupant les intervalles des atomes, les baignant de toutes parts, à peu près comme un océan d'eau dans lequel flotterait une poussière très ténue. Ce milieu, on l'a nommé l'éther ; il remplace dans la théorie moderne les fluides impondérables des anciens physiciens. Il est absolument inerte par lui-même : sa mission est de transmettre et de propager sous forme d'ondes les mouvements des atomes à toutes les distances.

Quelle idée pouvons-nous nous faire de la matière ainsi constituée ? La nébuleuse solaire a occupé un espace beaucoup plus grand que celui qui représente actuellement le volume du soleil et de ses satellites. Cet espace, probablement sphérique, a pu dépasser du double, en diamètre, l'orbite de la planète Neptune. Or on admet qu'avec la constitution actuelle de la matière un gaz à la température ordinaire et sous la pression normale peut renfermer jusqu'à vingt milliards d'atomes par millimètre cube. Si l'on suppose ce gaz uniformément réparti dans un espace un milliard de fois plus considérable (c'est le rapport de volume qui existe entre 1^{m^3} et

1^{mm³}), on ne trouve plus que vingt atomes par ^{mm³}; dans 20^{mm³}, il n'y en aurait plus qu'un. Tel a pu être l'état primitif de la nébuleuse. A cet état extrême de dilution, de raréfaction, la matière ne saurait constituer des corps tels que nous les percevons : ce n'est qu'un amas d'atomes indépendants les uns des autres, sans actions réciproques. Mais la matière a été créée douée de propriétés, ou si l'on veut, soumise à des forces. Ces forces ont-elles une existence séparée, en dehors de la matière et indépendante d'elle, ou bien sont-elles inhérentes à la matière elle-même ; ne sont-elles que des propriétés permanentes données à cette matière lorsqu'elle est sortie des mains du Créateur ? Les deux hypothèses sont admissibles. Il faut dans tous les cas l'intervention d'un principe souverain, qui non seulement donne naissance à une matière inerte, incapable de se transformer et de se mouvoir, mais encore lui octroie les propriétés ou la soumet aux forces d'où résultent tous les phénomènes de la nature. Si l'on admet la matérialité des forces, on admettra par cela même que le Créateur agit incessamment sur ces forces, qui à leur tour réagissent sur cette matière de second ordre qui constitue les corps dont est formé l'univers. En tous cas, forces ou propriétés ont dû s'exercer aussitôt que la matière a été créée. Nous les connaissons par leurs effets et nous les désignons par différents noms, qui peut-être peuvent se résumer en un seul, l'attraction universelle, avec des cas particuliers tels que l'attraction moléculaire, l'affinité, la cohésion, la force élastique, etc. Elles se traduisent toujours par des mouvements infiniment variés : mouve-

ments de translation, de révolution, de rotation ; mouvements vibratoires, ondulatoires ; mouvements d'attraction, de répulsion. Ils sont uniformes ou variés, absolus ou relatifs. Ils peuvent avoir une très grande amplitude, ou être excessivement restreints, et de même ordre de grandeur que les atomes qui y sont soumis.

Ainsi mise en mouvement, la nébuleuse perd son homogénéité : elle se sépare en lambeaux qui s'isolent, se condensent en nébuleuses de second ordre et acquièrent une individualité propre : c'est alors que se forment le soleil et les planètes qui gravitent autour de lui. Ce travail se continue de nos jours : « le ciel nous présente des astres de tous les stades que suppose la grandiose évolution du monde physique : des nébuleuses, des étoiles à tous les degrés d'incandescence, des planètes à croûte solide, des satellites complètement refroidis (1). »

Je reviens aux infiniment petits, aux atomes qui par leur réunion constituent l'univers : du moment où les lambeaux détachés de la nébuleuse purent, à la faveur de la condensation qui continuait à s'opérer et au mouvement de rotation dont ils étaient animés, se constituer en masses sphériques ou plutôt ellipsoïdales, le monde des planètes fut créé. Arrêtons-nous à celle qui devint la terre. Voici les atomes qui la composent assez rapprochés pour obéir à leurs affinités et manifester leurs propriétés diverses. Car les atomes sont certainement doués de propriétés différentes et se divisent ainsi par

(1) Le P. J. Guibert, *les Origines, questions d'apologétique*.

catégories qui ne sont pas animées ou susceptibles des mêmes mouvements. Sont-ils hétérogènes par essence, leur substance diffère-t-elle de l'un à l'autre, ou bien au contraire sont-ils tous de même essence, ne différant que par leurs formes, leurs modes de groupement et leurs propriétés ; en un mot la matière est-elle *une*, dans tout l'univers ? Il n'est pas déraisonnable d'admettre cette dernière hypothèse. Les atomes, que pour l'explication des phénomènes physiques et chimiques nous sommes obligés de concevoir comme des points géométriques sans dimensions, ont cependant une forme, car ils ne peuvent pas ne pas en avoir : ils sont cubiques, sphériques, tétraédriques ; ils s'assemblent par des sommets d'angles, par des arêtes, par des faces, ou même ils ne sont point en contact, laissant entre eux des vides ou pores, dont la petitesse égale celle des atomes eux-mêmes. Enfin ils sont doués de vibrations d'intensité diverse et donnant naissance à des phénomènes variés. Tout cela constitue les *propriétés* des corps, et c'est le seul moyen que nous ayons d'établir qu'il y a des corps différents ; ils ne diffèrent pour nous que par ces propriétés, par leurs manifestations, par les impressions qu'en reçoivent nos sens, mais nous ne savons rien de leur nature intime, de leur essence, qui peut être la même pour tous les corps. Si en effet nous isolons par la pensée deux portions d'atomes appartenant à des corps différents par leurs propriétés sensibles ; si nous les supposons de même forme, sans mouvements, dégagés des propriétés que ces atomes acquièrent par leur agrégation : on ne voit pas en quoi ces deux portions de

matière pourraient différer; elles peuvent être identiques. Nous ne connaissons donc les corps que par les propriétés qu'ils nous manifestent, et nous les proclamons différents lorsque ces propriétés diffèrent, l'essence pouvant être la même. Quoi qu'il en soit de cette question de l'unité de la matière, les atomes terrestres, arrivés à un certain degré de condensation, s'unissent les uns aux autres : des atomes homogènes ou doués des mêmes propriétés, s'assemblent et forment ce que nous nommons des corps simples : il y a par conséquent des corps simples de plusieurs sortes. Des atomes de corps simples différents s'unissent entre eux et forment des molécules, dont les groupements variés constituent des corps composés. Ceux-ci peuvent acquérir des propriétés tout à fait différentes de celles des composants. J'ai sous les yeux un bloc de sel gemme : je vois en réalité un amas d'atomes de chlore et d'atomes de sodium ; mais, dans une particule quelconque de ce sel, je ne trouve absolument rien de commun avec le gaz jaune-verdâtre, fortement odorant, qui est le chlore et le métal gris-argent, mou, brillant que nous nommons sodium. Les propriétés du chlore et du sodium, les impressions qu'ils donnent à nos sens à l'état de liberté sont totalement masquées, comme suspendues par le fait de leur combinaison, du groupement de leurs atomes, sans doute aussi des mouvements vibratoires des molécules du corps composé, mouvements différents de ceux des atomes des éléments composants. Il suffit dans certains cas de changements dans la proportion de ces éléments pour nous donner la sensation de corps complètement

différents. Le chlore s'unit au mercure : suivant que la proportion de ce métal est simple ou double, on a deux corps, le calomel et le sublimé corrosif, dont les propriétés diffèrent absolument. On pourrait multiplier ces exemples ; de là l'infinie variété des corps qui constituent la nature minérale, variété qui a pour facteurs les innombrables modes d'assemblage des atomes, leurs proportions, leurs groupements en molécules, les propriétés diverses qu'acquièrent les combinaisons.

Car la nature n'a pas multiplié dans une mesure fort étendue le nombre des éléments qu'elle met en jeu, et qui sont aussi peu nombreux que la variété de leurs combinaisons est immense. Nous connaissons au plus soixante-dix corps que nous appelons simples, parce qu'ils sont indécomposables en d'autres éléments ; dans ce nombre, il en est de si peu répandus, si peu importants par le rôle qu'ils jouent dans la nature, qu'on peut réduire à trente ou trente-cinq le nombre des éléments qui concourent réellement à former par leurs combinaisons tous les corps terrestres. Les différences sensibles que présentent entre eux ces corps, simples ou composés, paraissent tenir surtout au mode de groupement des atomes et des molécules, au point de nous présenter comme corps différents des agrégats divers d'atomes identiques. Ainsi, nous voyons très bien que le plomb n'est pas de l'or, non seulement parce que ces deux métaux n'affectent pas nos sens de la même manière, mais aussi parce qu'ils n'ont pas les mêmes propriétés, chimiques ou autres, et qu'en aucun cas les propriétés de l'un ne peuvent devenir celles de l'autre.

Cela posé, nous pourrions, en apparence avec autant de raison, si nous ne nous en rapportions qu'au témoignage de nos sens, déclarer que le diamant n'est pas du charbon, puisque ces deux corps nous donnent des impressions tout à fait différentes; mais l'analyse et la synthèse viennent ici à notre secours : le diamant et le charbon s'unissent à l'oxygène et donnent de l'acide carbonique; séparés ensuite de ce gaz, ils reproduisent non pas du charbon et du diamant, mais rien que du charbon. Le soufre, sous ses formes multiples, le phosphore rouge et le phosphore blanc pourraient aussi être pris pour autant de substances distinctes, si nous ne les voyions, par suite de simples évolutions atomiques, passer aisément de l'une à l'autre.

J'ai mentionné comme une des principales propriétés de la matière la cohésion : elle tend à rapprocher et à unir solidairement les atomes et les molécules de même nature; s'ils conservent leurs positions respectives, bien qu'animés de mouvements vibratoires, ils forment des corps solides; s'ils se déplacent facilement et glissent les uns sur les autres, le corps devient fluide ou liquide; s'ils tendent à se repousser mutuellement, auquel cas la cohésion n'existe plus, le corps formé est un gaz ou une vapeur. D'après la théorie thermodynamique, ces trois états seraient dus à des vibrations moléculaires, mouvements de très faible amplitude et d'une extrême rapidité, se transmettant à l'éther et par celui-ci d'un corps à l'autre sous forme d'ondulations; de là résulteraient les phénomènes de la chaleur. L'amplitude et la rapidité des mouvements, tant vibratoires qu'ondula-

toires, détermineraient le plus ou moins de chaleur; relativement faibles chez les solides, ces mouvements acquerraient plus d'intensité dans les liquides, et auraient leur maximum dans les gaz et les vapeurs. Avec la cohésion, les molécules possèdent l'*affinité*, mot créé par les anciens chimistes, qui voyaient dans les phénomènes qu'elle provoque plutôt l'expression de l'amour que celle de la haine : *magis ex amore quam odio*. L'affinité a pour caractère de ne s'exercer qu'entre molécules hétérogènes et après la désagrégation de celles-ci : elle tend à les unir en proportions invariables et définies et non pas au hasard et sous aucune règle. De plus, pour un même corps, la proportion suivant laquelle il se combine avec d'autres peut être multiple et donner lieu à autant de corps différents. Cette double loi des proportions définies et multiples est une des conquêtes de la chimie moderne : elle date d'un peu plus d'un siècle.

La cohésion et l'affinité sont deux propriétés antagonistes, ou plutôt elles se succèdent l'une à l'autre : la cohésion doit être détruite ou affaiblie pour que l'affinité s'exerce et elle reprend son effet lorsque la combinaison s'est opérée, si le nouveau composé est un corps solide. Aussi est-ce lorsque la planète était encore à l'état fluide, à l'état de fusion ignée, et plus tard, pour un grand nombre de corps, à l'état de dissolution aqueuse, qu'ont dû s'opérer presque toutes les combinaisons qui ont donné naissance au monde minéral. Ces premières combinaisons ont eu pour résultat un énorme dégagement de chaleur, probablement aussi d'électri-

cité, qui ne serait dans la théorie moderne, qu'une forme du mouvement : lorsque les vibrations moléculaires augmentent et que les molécules s'écartent les unes des autres, nous disons que le corps s'échauffe, qu'il absorbe de la chaleur ; il en dégage au contraire quand les vibrations diminuent et que les molécules se rapprochent : c'est ce qui a eu lieu au moment des combinaisons chimiques.

Les corps résultant de la primitive activité atomique n'ont pas dû être toujours stables et permanents : ils ont pu se renouveler un grand nombre de fois avant d'avoir atteint l'équilibre moléculaire, être suivis de décompositions qui elles-mêmes ont provoqué de nouvelles combinaisons ; car il est des corps, et notamment des gaz, qui ne se combinent entre eux ou à d'autre corps qu'à l'état naissant, c'est-à-dire au moment où ils sortent d'une combinaison antérieure, qui se trouve rompue par une affinité plus grande mise en jeu.

Il est impossible de se représenter, même avec l'imagination la plus féconde, ce que dut être ce travail moléculaire au sein de la planète naissante, au plus intime de ces prodigieuses agglomérations d'atomes. Ce qui se passe dans une simple expérience de laboratoire a déjà de quoi nous confondre : je mêle dans un verre d'eau deux substances composées, susceptibles de réagir l'une sur l'autre, par exemple une double dissolution de sulfate de potasse et d'azotate de chaux. Dès que ces corps viennent en contact, des milliards et des centaines de milliards de molécules abandonnent leurs combinaisons ; tout se met en mouvement, se mêle, s'enchevêtre

avec une inconcevable rapidité ; on ne pourrait exprimer même par des chiffres le nombre de chocs, de déviations, de tourbillons, d'évolutions de tous genres qui se produisent, rien que dans une minime fraction de seconde ; il semble que ce soit le chaos le plus absolu ; puis après quelques instants tout rentre dans le calme, l'équilibre s'est établi, chacun a trouvé sa place, les affinités ont agi, de nouveaux composés, parfaitement définis et invariables, se sont produits : on ne trouve plus dans le liquide que deux substances qui n'y étaient pas tout à l'heure, du plâtre et du salpêtre, l'un précipité au fond de l'eau, l'autre resté en dissolution.

Cet immense travail moléculaire a dû se poursuivre pendant de très longues périodes de temps ; d'autant que des perturbations physiques s'y joignant bouleversaient les premiers agrégats et mettaient sans cesse en présence de nouvelles substances, provoquant par là de nouvelles combinaisons. Peut-être ce travail se continue-t-il de nos jours dans la partie du globe qui échappe à nos recherches. Celle que nous foulons à nos pieds paraît être arrivée à un état chimique à peu près équilibré, ou ne se modifiant que lentement. Nous en connaissons, très incomplètement d'ailleurs, la composition, et nous pouvons juger du prodigieux travail qui s'est accompli depuis le commencement des siècles. D'abord, nous constatons, comme je l'ai dit, le petit nombre des éléments mis en jeu pour en arriver à ce résultat, et de plus, l'extrême disproportion de ces éléments. Si toute la terre est formée comme ce que nous en connaissons, on peut dire que le gaz,

partout répandu dans la nature aussi bien dans les roches solides que dans l'air et dans l'eau, l'oxygène, forme à peu près la moitié en poids de tout le globe terrestre. C'est du moins la proportion qu'il présente dans la croûte solide que nous pouvons analyser, avec les mers qu'elle supporte et l'atmosphère qui pèse sur elle. Mais il peut se faire que l'intérieur de la terre soit formé de substances incomplètement oxydées, de métaux lourds à l'état natif, si l'on en juge par la nature des *météorites*, fragments des masses planétaires qui parviennent quelquefois jusqu'à nous. Peut-être, dans cette longue période de formation chaotique, a-t-il suffi du simple rapprochement, du simple contact des molécules ayant de l'affinité les unes pour les autres, pour opérer les combinaisons; ou plutôt les phénomènes de chaleur, d'électricité, de magnétisme, alors dans toute leur intensité, accompagnant invariablement les mouvements moléculaires, provoquaient la formation de différents corps. De nos jours, ces énergies paraissent diminuées, et le simple rapprochement ne suffit pas toujours pour donner lieu aux synthèses chimiques. J'ai cité tout à l'heure l'expérience dans laquelle on obtient par double décomposition du sulfate de chaux : mais si dans un ballon plein d'oxygène on introduit de la fleur de soufre et de la chaux vive, ce simple mélange ne deviendra jamais une combinaison comme dans le cas précédent. De même, on peut conserver indéfiniment en vase clos un mélange de deux volumes d'hydrogène et d'un volume d'oxygène sans qu'il se forme la moindre goutte d'eau.

Il faut d'autres influences pour déterminer la combinaison de ces deux gaz.

A la surface de la terre, et aussi avant que nous puissions pénétrer, nous trouvons surtout, avec l'oxygène, un corps qui n'existe pas à l'état natif et dont le rôle paraît avoir été de saturer les oxydes de divers métaux aussi répandus que lui, et de fournir l'élément acide de ces combinaisons : ce corps est le silicium, et les métaux avec lesquels il forme des sels neutres sont principalement l'aluminium, le fer, le calcium, le potassium, le sodium, le magnésium. Toutes les roches, primitives ou stratifiées, contiennent, avec l'oxygène, un ou plusieurs de ces corps, et si l'on y joint un autre élément très répandu sous diverses formes, le carbone, on arrive à bien près des $\frac{98}{100}$, en poids, de l'écorce terrestre accessible à nos recherches. Dans ce qui reste, dit M. de Lapparent, la prédominance appartient à l'ensemble du soufre, de l'hydrogène, du chlore et de l'azote. Le carbone, que je viens de citer, a une origine assez mystérieuse; à part le graphite et le diamant, trop peu répandus pour avoir eu une importance cosmogonique quelconque, nous ne connaissons qu'un état de ce corps, celui qui résulte de la décomposition des substances organiques, qui elles-mêmes l'ont emprunté à l'acide carbonique de l'air. A-t-il été dès l'origine saturé en entier par l'oxygène avec lequel il se trouvait en contact, et, à l'état d'acide carbonique, s'est-il divisé en deux parts, dont l'une est restée en liberté dans l'atmosphère, tandis que l'autre s'alliait à divers oxydes métalliques? Quoi qu'il en soit, les dix ou douze corps

simples énumérés ci-dessus ont suffi à eux seuls à constituer, en restant libres ou se combinant entre eux, la presque totalité de notre planète, de telle sorte qu'on peut dire, d'une manière un peu paradoxale, il est vrai, que la terre n'est qu'une vaste boule d'oxygène et de silicium, unis à quelques métaux, à du carbone et à deux ou trois gaz.

Sur la première enveloppe de la terre, solidifiée par le refroidissement, se sont précipités les liquides, jusque-là à l'état de vapeurs : il s'est formé des mers très riches en principes pouvant agir chimiquement sur les roches encaissantes. Celles-ci étaient d'ailleurs encore soumises à des mouvements violents résultant de l'activité interne : ruptures, plissements, ondulations, soulèvements, affaissements ; en sorte que, pendant d'immenses périodes de temps, l'écorce solide, soumise à la double influence des agents externes et internes, a éprouvé de très nombreuses vicissitudes, qui à chaque fois ont fait varier la distribution, à la surface, des mers et des continents, et créé, aux dépens des roches primitives, la vaste série des roches sédimentaires, maintes fois troublée par des tressaillements, de moins en moins intenses, de l'enveloppe solide, et par l'apparition des roches éruptives, qui ont pénétré, recouvert et souvent modifié les terrains d'origine aqueuse.

Finalement notre globe s'est trouvé composé de substances encore soumises à une chaleur intense et dont la partie superficielle seule s'est solidifiée ; à l'intérieur, la densité des corps formés d'après les affinités chimiques va probablement croissant de la périphérie au

centre, tandis qu'à la surface se sont maintenues les matières liquides et gazeuses, les océans et l'air atmosphérique, d'abord très chargés de principes actifs.

C'est ainsi que se sont trouvés réunis sur l'enveloppe solide trois gaz, l'oxygène, l'hydrogène et l'azote, susceptibles de se combiner entre eux, et un corps qui a pour les deux premiers une évidente affinité, le carbone. De ces actions réciproques ont dû résulter certaines combinaisons stables, telles que l'eau, l'acide carbonique, l'ammoniaque, les carbures d'hydrogène, et aussi des composés variés, passagers, qui se détruisaient sans laisser de traces, jusqu'à ce qu'enfin, à l'instant marqué par le Créateur, sous un ensemble voulu de conditions climatiques, au sein d'eaux d'une limpidité relative et d'une atmosphère purifiée, s'est opérée cette combinaison qui devait avoir une si grande importance dans l'histoire cosmogonique, et d'où est sorti le monde des êtres organisés, la vie matérielle, « ce quelque chose qui agit au moyen de la matière et qui néanmoins n'en dépend pas » (1). Mais je sortirais du cadre que je me suis tracé si je cherchais à pénétrer dans ce domaine, encore si mystérieux, des origines des êtres vivants, et je me bornerai à constater cette transformation d'éléments matériels inertes en organismes providentiellement constitués pour se maintenir, s'accroître et se multiplier dans le milieu qui leur était préparé.

De cette genèse des mondes que je viens d'indiquer si incomplètement ressort clairement l'idée d'ordre, de sa-

(1) Le Dantec, *Théorie nouvelle de la vie*.

gesse, de prévoyance qui a présidé à la constitution de l'univers physique et l'impossibilité d'attribuer à un hasard aveugle cet ensemble de faits si bien coordonnés, dont nous sommes les témoins, mais seulement pour en constater le degré d'achèvement et de perfection.

CLASSE DES BELLES-LETTRES

ET DES ARTS

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA CLASSE DES LETTRES ET DES ARTS

POUR L'ANNÉE 1900-1901.

Par M. l'Abbé VACANDARD.

MESSIEURS,

Il vous souvient peut-être que notre honoré président, en prenant place pour la première fois au fauteuil, avait adopté pour devise : « Tout pour l'Académie, et tout par l'Académie. » C'était un véritable programme qu'il nous traçait à tous, en même temps qu'à lui-même. Or, en cette fin d'année, il m'est extrêmement agréable de constater que chacun s'est efforcé de le remplir de son mieux.

Nous avons eu malheureusement la douleur de perdre deux de nos membres, qui comptaient jadis parmi les plus actifs de notre Compagnie : M. le comte Robert d'Estaintot, que la maladie retenait depuis quelque temps déjà loin de nous ; et M. Decorde, à qui vous avez accordé l'honorariat, largement mérité par de longs et précieux services. MM. Desbuissons, Homais et Coutan ont déposé, sur leurs tombes, les amers regrets de

l'Académie. M. l'abbé Loth et M. Christophe Allard vous ont rappelé, dans des notices nécrologiques très documentées et très touchantes, toutes les qualités d'esprit et de cœur qu'on se plaisait à reconnaître en eux. Nous retrouverons avec bonheur ces deux excellents portraits dans le *Précis*.

Votre président s'est appliqué à combler le vide causé par le décès de nos deux confrères. Après un rapport de M. Paulme sur les ouvrages de M. Georges de Beaurepaire, avocat, et celui de M. l'abbé Loth sur les ouvrages de M. Loriquet, conservateur de la bibliothèque municipale, vous avez accordé vos suffrages aux deux candidats, que vous recommandaient le nombre et la qualité de leurs travaux. La réception de M. Loriquet n'a pu encore avoir lieu. Mais vous avez applaudi le beau discours de réception de M. Georges de Beaurepaire, qui avait pris pour sujet *l'Abbé de Saint-Pierre*, dont l'Académie de Rouen avait mis l'éloge au concours en 1791 ; et la savante réponse de M. le D^r Coutan, qui a reconstitué, sous nos yeux, la cathédrale d'Avranches, dont les ruines même ont disparu.

Le nombre de nos correspondants s'est accru, cette année, de cinq membres nouveaux : MM. de Foville, de la Bunodière, Louis Régnier, le ministre Millard, et Gabriel Hanotaux, de l'Académie française. Le rapport sur les ouvrages de M. de Foville vous a été présenté par M. Samuel Frère ; M. Desbuissons a analysé devant vous deux brochures de M. de la Bunodière : *Saint-Ouen de Rouen à vol d'oiseau* et *Des Sépultures de l'abbaye de Saint-Ouen* ; M. Georges de Beaurepaire

a relevé l'érudition et la science archéologique de M. Louis Régnier; M. Roberty a développé les titres de son collègue M. Millard à vos suffrages; enfin M. l'abbé Vacandard vous a lu quelques pages, parmi les plus intéressantes, de l'œuvre historique de M. Gabriel Hanotaux. Le mérite de ces divers travaux ne pouvait vous échapper. Vos suffrages ont assez dit ce que vous en pensiez.

C'est de vos œuvres, Messieurs, que j'ai maintenant à vous entretenir, œuvres de critique littéraire, œuvres de critique des institutions sociales, œuvres de critique d'art et d'archéologie, surtout œuvres d'histoire.

La critique littéraire a été plutôt le partage de deux de nos membres correspondants. M. Gasté nous a offert, par l'entremise de M. Héron, un travail sur *Mademoiselle de Scudéry et le Dialogue des héros de roman de Boileau*; et M. le docteur Coutan nous a communiqué, au nom de M. l'abbé Tougard, une note sur *l'Étude du Grec en France*. Vous avez décidé que ces deux Mémoires figureraient au *Précis*.

Je range parmi les œuvres de critique des institutions sociales l'intéressant rapport que M. l'abbé Loth a fait sur *La Norvège*. Le livre qu'il analysait renfermait les renseignements les plus complets sur la population, l'industrie, le commerce, les institutions politiques et la religion de ce royaume.

Grâce au mémoire de M. Desbuissons sur le barreau anglais, nous avons été initiés au fonctionnement de cette institution qui, pour un esprit français, présente un air quelque peu bizarre. Sans vouloir établir de

comparaison désobligeante entre la justice de la Grande-Bretagne et celle des autres pays, notre collègue a bien fait voir que, de l'autre côté de la Manche, tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes.

M. Christophe Allard, pour qui les questions de mutualité n'ont pas de secret, nous a fait l'historique d'une œuvre qui a pris naissance en Italie et prend en France une extension de plus en plus considérable : *L'Œuvre des prêtres gratuits et des prêtres d'honneur*.

L'histoire proprement dite a eu les honneurs de la plupart de vos séances, et avant tout l'histoire locale. S'il est vrai que les Académies de province doivent surtout se proposer d'étudier dans le détail ce qui regarde la région où elles vivent, notre Compagnie peut se rendre ce témoignage qu'elle n'a pas failli à son devoir, cette année plus que les autres.

M. Albert Sarrazin, qui amasse les matériaux d'une nouvelle histoire de Rouen, a voulu donner à l'édifice qu'il prépare un fondement solide, et il est remonté aussi loin que possible, en fixant la topographie de Rouen et de la région environnante à l'époque préhistorique. Son étude, dont vous avez eu la primeur, fait très heureusement augurer de la suite qui lui sera donnée.

M. l'abbé Vacandard vous a communiqué les derniers chapitres de sa *Vie de saint Ouen*, qui doit très prochainement paraître. C'est une page de l'histoire du diocèse de Rouen à l'époque mérovingienne.

Vous avez eu également la primeur de la savante étude que M. Héron a placée en tête de l'édition des *Mémoires* d'Antoine de Bigars, sieur de la Londe et

de Tourville, qui mourut en 1593 ou 1594. Les *Mémoires* de Bigars sont publiés d'après le manuscrit 20,152, fonds français, de la Bibliothèque nationale. Déjà notre regretté confrère d'Estaintot en avait donné des extraits dans son *Histoire de la ligue en Normandie*.

Avec Blaise Pascal, auquel M. Charles de Beaurepaire consacre une étude très documentée, nous ne sortons pas de Rouen. Personne n'était mieux en mesure que notre érudit confrère de faire la lumière sur le séjour de la famille Pascal dans notre ville. Les documents qu'il nous a apportés éclairent heureusement plusieurs points, jusque-là restés obscurs. Les lecteurs du *Précis* en pourront faire leur profit.

M. Le Verdier vous a présenté un fragment de l'Introduction du tome III de la *Correspondance de Miromesnil* dont la *Société de l'Histoire de Normandie* a entrepris la publication. Vous avez retrouvé, dans ce résumé clair et précis, toutes les qualités bien connues de l'auteur.

La *Correspondance de Turgot, contrôleur général des finances, avec la Chambre de commerce de Normandie (1774-1775)* est un sujet qui devait tenter M. Wallon, à qui rien de ce qui regarde l'histoire de notre Chambre de commerce n'est indifférent. Grâce à lui, plusieurs documents intéressants verront ainsi le jour, et c'est l'Académie qui aura l'honneur de les publier.

La notice biographique que M. Paulme a consacrée à Gustave Rouland, sénateur de la Seine-Inférieure,

mort en 1898, est une page d'histoire contemporaine. Il fallait toute la prudence de notre confrère pour ne pas tomber dans le piège que semblait lui tendre la politique. On ne verra dans son étude que le dévouement avec lequel le trésorier-payeur général, dont il retrace la carrière, remplit ses fonctions, surtout pendant la malheureuse guerre de 1870-1871.

L'histoire locale n'absorbe pas tous les membres de notre Compagnie au point de leur faire négliger les sujets d'un intérêt plus général. M. Paul Allard poursuit, avec un succès qui ne s'est jamais démenti, ses travaux d'histoire romaine. Vous n'avez pas oublié les pages qu'il vous a lues sur l'apostasie de l'empereur Julien. A peine maître de l'empire, Julien jette le masque; il abroge les lois de Constance et ordonne de rouvrir les temples, prescrivant d'offrir des sacrifices, et rendant licites les pratiques divinatoires. En Occident cette mesure n'eut pas un grand retentissement. Mais en Orient ce furent des cris de joie, dont Libanius, Himère, Marmertin et, plus tard, Eunape et Zozime, nous ont fait entendre l'écho.

L'origine des cloches, dont vous a entretenu M. l'abbé Vacandard, forme à la fois une question d'histoire et une question d'archéologie. Les mots qui désignent la cloche dans l'antiquité : *clocca*, *signum*, *campana*, l'ont amené à conclure que le mot *cloche* vient du saxon *cloccon*, et qu'en Gaule, le mot *campana* ne s'est introduit qu'assez tard. *Campana* désigne la cloche, en Italie et en Afrique, dès le commencement du VI^e siècle. Il est possible que cette expression soit plus

ancienne et que la Campanie soit vraiment la patrie des premières cloches.

M. Léon Coutil, membre correspondant, nous a communiqué le résultat des fouilles qu'il avait pratiquées à Pîtres. Il cherchait le palais de Charles le Chauve, et il a trouvé des constructions romaines, notamment la salle d'un grand balnéaire avec hypocauste et fourneaux, et, non loin de là, un autre balnéaire de moindres dimensions. Le graphique dont il accompagnait sa conférence au tableau noir, nous a aidés à suivre avec le plus vif intérêt la marche de ses travaux.

L'archéologie est un domaine où notre président se meut particulièrement à l'aise. Il a critiqué avec sa haute compétence l'article que M. Lambin a consacré, dans la *Revue de l'art chrétien*, à la Cathédrale de Rouen. M. Coutan se demande ce qui reste de l'édifice qui fut incendié en 1200. Il discute notamment la question du tombeau dit de Maurile. M. Deville a cru que c'était le tombeau de Maurice, ancien évêque du Mans (xiii^e siècle). Mais l'architecture paraît être incontestablement du xii^e siècle. Il se peut que le tombeau, plus ancien que la cathédrale actuelle, ait été conservé et encastré dans la muraille.

Le compte rendu que M. Coutan nous a fait de l'article de M. Emile Eude, architecte, sur les *Etudes d'architecture en Portugal, de l'influence française dans le style manuelin*, avait aussi pour nous un intérêt particulier. Des artistes rouennais, Jean, Simon et Jérôme de Rouen se faisaient remarquer en Portugal au xvi^e siècle. Jean de Rouen, par exemple,

qui ébaucha une statue du tombeau du cardinal d'Amboise, en 1516, travaillait à Coïmbre en 1517.

A côté de ces études d'archéologie, d'histoire, de science sociale et de littérature, qui offrent un intérêt général, il en est d'autres d'un caractère plus spécial que je m'en voudrais d'oublier dans cette revue de vos travaux, si rapide soit-elle. J'ai surtout en vue, ici, l'Introduction que notre zélé archiviste doit mettre en tête de la liste qu'il a dressée des membres de l'Académie depuis sa fondation jusqu'à nos jours.

L'œuvre doit paraître en fascicule à part, en même temps que le *Précis* de cette année. Bien que modeste en apparence, elle sera, pour l'Académie, d'une souveraine utilité. Nous n'attendrons pas, si vous le voulez bien, Messieurs, que nos successeurs en reconnaissent et en relèvent le mérite. Et vous vous joindrez à moi pour exprimer à notre laborieux et dévoué collègue, M. Héron, notre plus vive reconnaissance et nos plus sincères remerciements.

Il est aussi de votre devoir d'encourager au dehors les œuvres littéraires ou artistiques et ce qu'on appelle par excellence « les bonnes œuvres », en leur décernant des récompenses. Vous aviez à distribuer, cette année, un prix Bouctot pour la meilleure « Étude critique sur les œuvres de Saint-Evremont » ; un autre prix Bouctot pour une « œuvre de peinture, sculpture, gravure ou architecture dont l'auteur est né ou domicilié en Normandie » ; trois prix annuels, le prix Dumanoir et les prix Octave Rouland, communément connus sous le nom de prix de vertu. Le prix Bouctot

(Lettres) a été décerné à M. Pierre Brun, professeur à Montpellier; le prix Bouctot (Beaux-Arts), à M. Manesse, graveur, né à Rouen, domicilié à Paris; le prix Dumanoir, à M. Ernest Benoist, terrassier, rue Poitron, pour un sauvetage opéré au péril de sa vie; les prix Rouland, à M^{lle} Hélène Savalle, de Hautot-l'Auvray, et à M^{me} Delphine-Victorine Bondeville, de Gruchet-le-Valasse. MM. Héron, Adeline, Georges de Beaurepaire, vous ont dit, dans leurs consciencieux rapports, quels étaient les titres sérieux de ces lauréats aux récompenses de l'Académie.

Plusieurs de nos confrères ont été, à leur tour, l'objet de distinctions, de récompenses et d'hommages hautement mérités. La Société d'agriculture, des sciences et belles-lettres de l'Eure a élu, comme président, M. Gustave Prévost. Nous la félicitons de son choix.

Il y a deux ans, dans la séance publique de l'Académie, M. Henri Frère nous faisait l'éloge funèbre de l'un de nos membres correspondants les plus érudits, M. Legrelle. Une récompense posthume est venue couronner la carrière littéraire de ce remarquable historien. L'Académie française lui a décerné, cette année, le second prix Gobert.

Un ancien membre résidant, aujourd'hui membre correspondant de notre Compagnie, M. Gabriel Gravier, a obtenu pareillement un prix de l'Académie française pour sa belle *Vie de Samuel Champlain*, le fondateur de Québec. M. Gaston Boissier a salué, en M. Gravier, « un Normand qui étudie avec passion l'histoire de sa province et qui est heureux d'apprendre (aux Parisiens)

que les marins de son pays ont devancé, en Amérique, ceux qui passent pour l'avoir découverte. » Ce n'est pas la première fois que des Rouennais éclairent ainsi, même au profit des membres de l'Institut, les points obscurs de notre histoire. Témoin la savante étude de M. Bouquet sur Pierre Corneille, qui a été pour beaucoup une véritable révélation.

Mais en matière d'histoire de notre pays, le grand révélateur, vous l'avez tous nommé, Messieurs, c'est (que sa modestie, aussi profonde que sa science, me permette de le dire tout haut) M. Charles de Beaurepaire. Au mois de mars dernier, le Répertoire bibliographique de ses œuvres, qui n'a cessé de s'enrichir depuis, atteignait déjà le nombre de 550 numéros. Comme on l'a justement remarqué, « alors que les plus légitimes ambitions lui étaient permises, il a mieux aimé, fidèle à la Normandie, que toute sa carrière s'écoulât à Rouen, que toutes ses études fussent consacrées à sa province natale, et que toute son érudition fut mise au service de ses compatriotes ». Et de fait, Messieurs, est-il quelqu'un d'entre nous qui n'ait mis à contribution cette érudition, non moins vaste que sa complaisance? Aussi l'Académie tout entière a-t-elle été heureuse de s'associer aux autres Sociétés savantes de notre ville pour fêter la cinquantième année de ses fonctions d'archiviste. Le récit de cette fête tout intime, où le cœur avait la plus large part, a été fait par un de nos confrères, M. Pierre Le Verdier; je n'ai pas à le refaire ici. Qu'il me suffise de remercier notre aimable président, M. le docteur Coutan, de s'être fait, en cette

circonstance, le digne interprète des sentiments de l'Académie.

Très sensible à tout ce qui intéresse ses membres vivants, notre Compagnie n'oublie pas les morts qui tiennent à elle par quelque lien. Conformément à l'usage et à vos Statuts, vous avez fait célébrer, à la Cathédrale, un service funèbre en mémoire des membres et des bienfaiteurs défunts de l'Académie. M. le chanoine Tougard, membre correspondant, officiait.

Bref, Messieurs (et que votre président s'en réjouisse), cette année a été une année bien remplie. Si l'Académie avait, par ses travaux, dignement clos le dix-neuvième siècle, elle a non moins dignement inauguré le vingtième.

NOTICE

SUR

M. LE COMTE ROBERT D'ESTAINOT

1832-1901

Par l'Abbé JULIEN LOTH

Il y a trente ans, lorsque l'Académie me fit l'honneur de m'admettre parmi ses membres, ce fut M. d'Estaintot, alors son Président, qui voulut bien, avec sa bonne grâce et sa cordialité habituelles, me souhaiter la bienvenue, et c'est moi qui viens aujourd'hui déposer sur sa tombe les hommages et les regrets de la Compagnie. J'éprouve une douloureuse émotion à m'acquitter de ce devoir, car ce n'est pas seulement un confrère que nous avons perdu, c'est un ami dont tous nous apprécions ici le commerce agréable, l'exquise bienveillance, le fraternel dévouement. Sa vie fut noblement remplie. Trois fois bâtonnier, il a tenu dans le barreau de Rouen, si justement renommé, une place considérable. Membre des Sociétés savantes les plus en vue, il a enrichi leurs annales de ses travaux, il a prodigué aux diverses administrations qui avaient réclamé

son concours les témoignages de son zèle et de son savoir. Maire de la commune où dorment ses aïeux et où il repose aujourd'hui, il s'est fait tout à tous et ne s'est jamais refusé à aucun labeur ni à aucun service.

Dans sa haute conception du devoir social, il a pris une part très notable, pendant près d'un demi siècle, à tous les efforts tentés pour le bien public. S'il fallait tout raconter de cette existence si pleine, si active, une notice comme celle-ci n'y saurait suffire. Je dois me borner, selon nos traditions, à la carrière académique de notre confrère très regretté, et le terrain est assez vaste pour ne pas chercher à en explorer d'autres.

I.

M. Robert-Charles-René-Hippolyte Langlois, comte d'Estaintot, né à Rouen le 3 février 1832, est entré à l'Académie en 1863. Il avait publié l'année précédente son ouvrage principal, *la Ligue en Normandie*, qui avait obtenu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une mention très honorable, le 31 juillet 1862.

L'origine de ce livre fut d'abord un mémoire présenté à l'Académie de Caen, qui avait proposé comme sujet de prix pour 1858 l'Histoire du Parlement royaliste séant à Caen, de 1589 à 1594. Le mémoire de notre confrère fut honoré d'une mention et le prix accordé à M. Lair.

M. d'Estaintot fut amené à développer, comme il arrive souvent, son premier travail, et à écrire, non plus l'Histoire du Parlement royaliste, mais celle même

de la Ligue en Normandie. Il fit jouir du fruit de ses recherches la Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure, dont il était membre, et cette Société, bien inspirée, fit les frais de la publication de ce remarquable ouvrage. On y trouve un tableau fidèle des événements qui remplirent en Normandie les cinq années, où la Ligue d'un côté, et le parti de Henri IV de l'autre, se livrèrent à une lutte des plus ardentes et des plus mouvementées. On ne saurait trop louer l'érudition, sûre, abondante, puisée aux sources, répandue dans tout l'ouvrage, l'ordre et la méthode de sa composition, l'impartialité et la modération dont l'auteur ne s'est jamais départi, et l'on doit rendre hommage aux qualités de son style ferme, châtié, digne de l'histoire. L'opinion qui a eu ses préférences n'est assurément pas celle de tout le monde. M. d'Estaintot s'est rangé du côté des catholiques royaux qui, en petit nombre, suivaient le panache de Henri IV, et il leur fait honneur de l'heureuse issue de la lutte. C'est un point de vue qui lui est particulier. Nous n'avons pas à entrer ici dans l'étude de cette question délicate et complexe de la Ligue; nous nous garderons bien de discuter les conclusions de notre excellent confrère. Nous pouvons dire seulement qu'elles sont discutables. Ce qui ne l'est pas dans son travail, ce sont les faits de notre Histoire normande de 1589 à 1594, dont il a présenté un récit fidèle, qui pourra certainement recevoir, de recherches ultérieures, des développements nouveaux, comme toutes les contributions à l'histoire, mais qui jusqu'ici

est le plus complet et le plus attachant que nous ayons de cette période si mouvementée.

M. d'Estaintot avait publié, avant ce livre, des notices très étudiées qui l'avaient signalé à l'attention des érudits et des archéologues : une note sur les fiefs de l'arrondissement de Louviers en 1857 ; une notice sur quelques droits féodaux de la généralité de Rouen, également en 1857 ; une brochure très curieuse, sous ce titre : *Des usurpations des titres nobiliaires au double point de vue de l'histoire et du droit pénal*, qui a donné lieu à plusieurs répliques des écrivains héraldistes (Paris, Dentu, 1858), et en 1861, *Recherches historiques, archéologiques et féodales sur les sires et le duché d'Estouteville*.

M. d'Estaintot se présentait donc, en 1863, aux suffrages de la Compagnie avec les titres les plus honorables. Il eut, comme tant d'autres, le bonheur d'avoir pour rapporteur M. de Beaurepaire, et les éloges que lui décerna ce maître bien aimé, si maître pour nous tous, furent la première récompense de sa carrière d'académicien.

M. d'Estaintot fut reçu, en séance privée, par l'aimable président de 1863, M. le docteur Duclos.

Son discours de réception ne figure pas au *Précis*, qui était à cette époque assez avare de cette faveur. Il avait pris pour thème un sujet que sa noble profession d'avocat lui avait rendu familier : « La libre défense des accusés. »

M. d'Estaintot, qui a toujours appartenu à la grande école libérale illustrée par les Montalembert, les Lacor-

daire, les Dupanloup, les Ozanam, les de Falloux et tant d'autres, avait mis, dans ce discours, la marque de son esprit généreux et ami des réformes. J'incline à croire que c'est peut-être ce souffle de liberté qui aura intimidé les vénérables membres de la Commission du *Précis* de 1863.

Il signalait les lacunes du Code d'instruction criminelle, il demandait une organisation plus large de la mise en liberté sous caution, une communication moins restreinte de l'accusé avec son défenseur; devançant les temps, il appelait de ses vœux les améliorations qui ont été apportées depuis à la liberté de la défense.

M. d'Estaintot prit, dès 1863, une part active à nos travaux. Il commença la longue série de ses rapports qui, pendant plus de trente ans, furent écoutés avec plaisir et profit par la Compagnie et figurent avec honneur dans nos comptes rendus annuels. Chargé, dans la séance publique de 1868, du rapport sur le prix Bouctot, il se livra à une étude approfondie de l'influence des Scandinaves en Normandie, et suppléant aux lacunes du mémoire, qui ne fut pas d'ailleurs couronné, il traita avec une grande largeur de vues et une critique bien informée, les parties laissées dans l'ombre par l'auteur.

M. d'Estaintot fut élu vice-président de l'Académie pour l'année 1870-1871. Il avait fait entendre de sages conseils, à l'approche de l'année terrible, dans une remarquable étude sur l'organisation du travail, de M. Le Play. Les maux signalés par M. Le Play lui paraissaient profonds, mais comme ils procèdent d'une

cause morale, n'est-ce pas dans l'ordre moral qu'il faut en chercher la réparation ? « Qu'on rende d'abord, disait M. d'Estaintot, aux populations le respect de Dieu, on leur rendra par là même le respect du père et celui de la femme. Ce n'est donc point aux lois, c'est aux mœurs qu'il faut apporter des réformes. Ramener les esprits aux sources du vrai et du bien, voilà le remède efficace. C'est là surtout que doivent tendre tous les efforts pour conjurer les périls qui menacent la société. »

Les derniers mois de la lamentable année 1870 sont présents à tous vos souvenirs. Au milieu du deuil de la patrie, sous le poids de l'occupation étrangère, il ne pouvait être question ni de littérature ni de science. « On n'avait ni le calme de l'esprit si nécessaire à l'étude, ni la possibilité matérielle de se réunir. » Les séances se trouvèrent forcément suspendues et ne purent être reprises que cinq mois plus tard, au cours de l'année 1871. M. d'Estaintot, comme les membres de l'Académie qui n'avaient pas dépassé la cinquantaine, fit son devoir de patriote et de soldat. Officier de la garde nationale dans les compagnies de marche, il fut de toutes les prises d'armes, et si les efforts de nos concitoyens furent impuissants, on ne saurait en accuser ni leur bonne volonté, ni leur dévouement. Nous qui avons vécu au milieu des effroyables péripéties de cette inoubliable époque, nous savons que tous les cœurs battaient alors à l'unisson dans l'amour de la patrie et la haine de l'étranger, et qu'à Rouen comme partout, on n'a reculé devant aucun danger ni aucun sacrifice.

Voilà la vérité que les romans ne pourront altérer;

et que les survivants de cette époque doivent proclamer, non sans douleur évidemment, mais avec l'assurance calme et fière du devoir accompli.

M. d'Estaintot monta, à la rentrée de novembre 1871, au fauteuil de la présidence, où l'avaient appelé les suffrages de la Compagnie.

Cette année académique fut des mieux remplies. Le *Précis*, qui compta près de 500 pages, suffirait à le prouver. Le secrétaire de la classe des Lettres, qui était alors M. Henri Frère, constate, dans son rapport, que l'Académie a entendu, en 1871-1872, un grand nombre de travaux originaux et d'excellents rapports. Si vous me le permettez, Messieurs, je donnerai ici un souvenir aux membres qui composaient alors notre Compagnie et que la mort nous a ravis.

Au bureau siégeaient, à côté de M. d'Estaintot, M. Prosper Pimont, un homme doux et réservé, qui avait beaucoup observé dans sa vie laborieuse et dont le commerce était des plus agréables ; M. Malbranche, un sage, lui aussi, et un homme de travail ; M. Hellis, qui appartenait à la Compagnie depuis 1820 et en était la tradition vivante : esprit délicat, causeur charmant, le plus aimable des vieillards dans l'intimité, un peu froid en public, très fidèle aux règles au point de les rappeler quelquefois sévèrement.

Nous comptions alors dans nos rangs M. Barthélemy, l'architecte de Bonsecours et de la flèche de Saint-Maclou ; M. Homberg, conseiller à la Cour, un lettré et un conteur charmant ; le célèbre abbé Cochet, que la mort devait bientôt nous enlever ; M. Edouard

Frère, dont la Normandie conservera toujours la mémoire avec reconnaissance, car peu d'hommes ont plus fait que lui pour mettre en lumière ses gloires littéraires et ses trésors historiques ; l'abbé Colas, collectionneur émérite, un silencieux qui savait écouter, et il en faut dans les Académies. Nous avons des artistes comme M. Gustave Morin, conservateur du Musée ; M. Amédée Méreaux, dont les œuvres musicales ont été si recherchées de son temps ; M. Eugène Dutuit, l'un des plus riches collectionneurs de France ; des savants comme M. Vincent, M. de Saint-Philbert, M. Desmarest, architecte en chef du département. Parmi nos membres les plus assidus, M. Nepveur, conseiller à la Cour, M. de Duranville, l'un des plus ardents et des plus actifs pionniers de notre histoire locale, M. Alfred Nion, M. Simonin, M. Semichon, l'auteur de tant d'excellents ouvrages, qui cachait un vrai savoir sous des dehors timides ; M. de Lépinos, un brillant météore qui n'a fait que passer parmi nous, mais qui était doué comme peu d'hommes au monde, cultivant avec un égal succès les lettres, l'histoire, les arts, les sciences économiques, et qui a marqué sa trop courte carrière à Rouen par la fondation de la Société de l'Histoire de Normandie, devenue, à l'estime générale, la première et la plus florissante institution de ce genre dans nos provinces ; M. Gosselin, un travailleur infatigable, lui aussi, qui a apporté à notre histoire tant de contributions précieuses ; tous disparus. Je ne parle pas des survivants. Hélas ! nous ne sommes plus que six.

Telle était, en 1872, la Compagnie que M. d'Estaintot

avait l'honneur de présider. Il s'acquitta dignement de sa tâche. Il dirigeait nos séances avec une autorité aimable, une bonne grâce, un esprit toujours en éveil et une facilité de parole qui firent regretter cette disposition du règlement ou, pour être plus exact, cet usage peu justifié, selon moi, qui ne permet pas de réélire le président sortant.

D'autres que M. d'Estaintot ont donné lieu à ces regrets, et plus ils sont répétés, plus ils prouvent que cette tradition a fait son temps.

Le discours qu'il prononça à la séance solennelle fut consacré à un diplomate rouennais, trop peu célébré jusque-là, Nicolas Mesnager. Cet homme sans aïeux, après avoir vécu dans l'exercice d'un commerce assez obscur, parvint en quelques années à représenter la France près des principales cours de l'Europe, fut seul chargé des pleins pouvoirs de Louis XIV à l'époque la plus critique de son règne, et apposa sa signature au fameux traité d'Utrecht, en 1713. Ce qui prouve, en passant, que le mérite, même dépourvu de naissance, était souvent apprécié sous l'ancien régime. M. d'Estaintot raconta avec fidélité la vie de Mesnager, les services qu'il rendit à la ville de Rouen et plus tard à la France, comme ambassadeur du roi en Espagne, en Hollande, en Angleterre et comme négociateur du traité d'Utrecht. Cet éminent diplomate était un bon chrétien, car, s'il faisait dire deux cents messes pour le repos de son âme, après sa mort, il laissait 20,000 livres à Rouen pour marier « quarante jeunes filles, enfants trouvés de l'Hospice-Général, avec des maîtres ouvriers incor-

porés dans des corps de métiers. » M. d'Estaintot demandait, en terminant son discours, qu'une des rues de notre ville portât le nom de Nicolas Mesnager. Son vœu a été exaucé.

II

D'ordinaire, en quittant le fauteuil, nos présidents éprouvent le besoin de se reposer et laissent s'écouler quelque temps avant de reprendre la plume ou la parole. M. d'Estaintot maniait trop bien l'une et l'autre pour garder le silence. Assidu à nos séances, il les animait de ses observations judicieuses et parfois de ses communications. Il fit, en 1873, un remarquable rapport sur les ouvrages de M. Paul Allard. Le sujet, à vrai dire, y prêtait. Il analysa en particulier la *Rome souterraine* dont il fit ressortir le puissant intérêt et la valeur historique. En 1874, s'inspirant du livre de M. de Blosseville, M. d'Estaintot étudia la biographie des cinq Puysegur qui, dans l'espace de deux siècles, ont rendu à la France d'inoubliables services : Jacques de Puysegur, lieutenant-général des armées de Louis XIII et de Louis XIV, un rude homme de guerre qui avait assisté à trente combats, à cent vingt sièges, et fait quarante-trois campagnes ; son fils Jacques, maréchal de France, son petit-fils François-Jacques, lieutenant-général en 1759, et deux arrière-petits-fils, également officiers généraux, qui tous ont laissé des mémoires militaires devenus classiques ou des écrits littéraires et scientifiques. Notre regretté confrère n'a pas été

moins heureux dans l'analyse qu'il a présenté du magistral ouvrage de M. de Beaurepaire sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen avant 1789, dont il a mis en lumière les nombreux renseignements, à peu près inconnus jusque-là. Il a fait également un rapport élogieux d'un travail de M. Montier, de Pont-Audemer, sur le commerce et la fabrication dans le Lieuvin, au xvii^e et au xviii^e siècle, des toiles de lin dites de Rouen. En 1875, M. d'Estaintot fait connaître à l'Académie les ouvrages de M. Boucher d'Argis, devenu bientôt après notre confrère.

Le *Précis* de 1876 publia un travail considérable de notre savant confrère sur la Saint-Barthélemy à Rouen. Cette grave et consciencieuse étude mérite qu'on s'y arrête.

Déjà les recherches des écrivains les plus compétents avaient établi que la Saint-Barthélemy fut avant tout un crime politique, non prémédité, dont la funeste pensée s'imposa à l'esprit peu scrupuleux de Catherine de Médicis et du duc d'Anjou pour masquer la part qu'ils avaient prise deux jours auparavant à l'assassinat de Coligny, et que si, de Paris, les massacres s'étendirent, non pas à toute la France, mais à une douzaine de villes, et se produisirent, non le même jour ni à la même heure, mais en s'échelonnant dans l'espace de plusieurs semaines, du 25 août au 27 octobre, la responsabilité ne doit pas en être attribuée aux ordres de la Cour. M. d'Estaintot a confirmé, pour la ville de Rouen, cette conclusion.

Du 28 août au 5 septembre, la paix est complète

dans notre cité. La nouvelle des massacres de Paris avait cependant fortement ému une partie de la population qui nourrissait contre les protestants, depuis les terribles exactions de 1562 et la récente exécution de cinq catholiques à la suite de l'échauffourée du prêche de Bondeville, des sentiments de vengeance.

Du 5 au 17 septembre on prend en conséquence des mesures de police, évidemment insuffisantes. Le 17 septembre, le massacre commença et dura jusqu'au 24. Plus de six cents victimes furent immolées, parmi lesquelles cinquante femmes. M. d'Estaintot recherche quels ont été les vrais auteurs du massacre. Il met hors de cause le roi, le gouverneur, les principaux de la cité. Quant au clergé, s'il est un fait hors de discussion, c'est que jamais, à Paris ni en province, ni avant, ni pendant, ni après la Saint-Barthélemy, il ne fut mêlé, même incidemment, à ces boucheries sauvages que réprouvent également la religion et l'humanité.

Les auteurs du crime à Rouen furent des gens de discorde, toujours si nombreux dans les grandes villes, excités et conduits par les individus compromis dans l'affaire du prêche de Bondeville, parents et amis des condamnés et des fanatiques de bas étage.

La ville était alors sans soldats, le gouverneur, M. de Carouges, l'ayant quittée pour une expédition dans la province. Le Parlement était en vacances et la garde des 400 bourgeois peu disciplinés n'était pas en état de résister à l'émeute.

Le lendemain du massacre, c'est-à-dire le 25 septembre, le Parlement provoqua une grande réunion à

l'Hôtel-de-Ville. On y lit les lettres du roi qui « expriment le mécontentement que Sa Majesté a reçu de ladite émotion, et comme il veut que la pugnition exemplaire soit faicte des principaulx auteurs de ladite sédition. » Il rend les magistrats personnellement responsables des troubles et massacres qui surviendraient à l'avenir. On arme mille habitants choisis parmi les plus sûrs et on recherche les coupables.

M. d'Estaintot publie à l'appui les documents du temps, et après un examen attentif se croit en devoir de conclure que les massacres à Rouen ne furent pas prémédités, que rien n'autorise à avancer qu'ils furent exécutés en vertu d'ordres secrets émanés de la Cour; que tout au contraire démontre qu'aucune des autorités locales ne pactisa avec les assassins; que ces massacres furent plutôt le résultat de vengeances et de représailles populaires, et qu'enfin la responsabilité n'en doit pas remonter au-delà de la personnalité des misérables qui s'en rendirent coupables. Nous nous sommes étendu sur ce sujet parce qu'il a été traité avec ampleur par M. d'Estaintot et qu'il est l'une de ses principales communications à l'Académie.

En 1877, il fait un rapport sur les ouvrages de M. Simon, et il enrichit notre *Précis* de deux mémoires, l'un sur une dalle tumulaire qui décorait le chœur de l'église de Bailleul-sur-Eaulne, et qui, expliquée et restituée par les savantes recherches de notre confrère, fixe un point d'histoire locale. Elle démontre que ce ne sont pas les Bailleuls normands qui ont occupé au XIII^e siècle le trône d'Écosse. L'autre mémoire a pour

titre : « L'égalité de l'impôt et les cahiers de la noblesse normande en 1789 ». M. d'Estaintot, après avoir rappelé que l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt était dans les vœux des esprits sages de toutes les classes en 1789, fait remarquer toutefois que l'étendue des privilèges dont jouissaient, sous l'ancien régime, le clergé et la noblesse, a été singulièrement exagérée. La taille était le seul impôt dont ces deux classes fussent exemptes, et encore la payaient-ils sous le nom de taille d'exploitation, par l'intermédiaire de leurs fermiers, quand ils ne faisaient pas valoir eux-mêmes leurs fermes ; et si l'on prend garde que la taille ne formait environ que la sixième partie des revenus publics, on voit que leur immunité réelle se réduisait en définitive à peu de chose. Quoi qu'il en soit, le clergé et la noblesse se montrèrent en Normandie très favorables au principe de l'égalité devant l'impôt. C'est à ce point de vue que notre érudit confrère a étudié les réunions de l'ordre de la noblesse à Rouen et à Caudebec en 1789. S'il y eut d'abord des dissentiments à Rouen, l'accord fut complet à Caudebec, et c'est avec un élan généreux et tout patriotique assurément que la noblesse accomplit le sacrifice de ses privilèges.

L'année suivante (1878), il rend compte des écrits et des discours si appréciés de M. Marais, et il publie, dans nos mémoires, une étude très complète sur Auffay, son prieuré, ses barons et sa baronnie ; il analyse, en 1879, avec une vraie compétence, la belle publication de M. de Beaurepaire sur les Etats de Normandie. En 1880, notre *Précis* renferme une excellente notice

de notre confrère sur les origines de la Cour des Aides en Normandie.

La Normandie fut soumise, jusqu'à l'invasion anglaise, à la juridiction des généraux de la Cour des Aides de Paris. Charles VII ayant reconquis notre province en 1450, voulut la doter d'une juridiction financière spéciale. Supprimée à la mort de ce roi, la Cour des Aides fut, sur la plainte des Etats de Normandie, rétablie par Louis XI en 1462. Au siècle suivant, la Cour comptait deux présidents, quatre généraux, quatre conseillers, un avocat et un procureur général. En 1649, le nombre des magistrats fut porté à trois présidents, vingt-sept conseillers, un procureur général et deux avocats généraux. La Cour subsista dans cet état jusqu'au moment où elle fut confondue avec la Chambre des Comptes (1705), pour ne former qu'une Compagnie souveraine sous le titre de Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie.

En 1881, M. d'Estaintot nous a donné la liste complète des titulaires des vingt-sept charges de conseillers, à l'époque de la réunion de la Cour des Aides à celle des Comptes. Certains incidents qui ont marqué l'installation de nos conseillers, véritables traits de mœurs, lui ont paru matière à d'agréables narrations.

Un rapport sur les ouvrages de M. Levavasseur, en 1882, un travail qui a trouvé place au *Précis* de 1884, sur Saint-Valery-en-Caux et ses capitaines gardes-costes du xvi^e au xviii^e siècle, le compte rendu très fidèle des fouilles de l'église Saint-Ouen, de décembre 1884 à février 1885, et où M. d'Estaintot se révéla

archéologue aussi perspicace qu'il était historien documenté et élégant écrivain, prouvent qu'il ne cessait de prendre la part la plus active à nos travaux.

Les notes manuscrites d'un conseiller au Parlement de Normandie, M. de Gressent (1769-1789), lui ont fourni, en 1888, la matière d'une notice des plus attachantes sur les mœurs parlementaires et les graves événements qui marquèrent les dernières années de la célèbre Compagnie. M. de Gressent parlant du voyage de Louis XVI à Rouen en 1786, dit que, pendant sa promenade à pied sur le port « il était très satisfait il a dit plusieurs choses honnêtes à nos dames, affable au peuple. . . il a laissé partout des traces de sa sensibilité et de sa bienveillance. » M. d'Estaintot, qui s'honorait à bon droit de sa fidélité au glorieux passé de la France et à ses rois, n'a eu garde d'oublier cet éloge du meilleur et du plus infortuné des princes.

L'année 1889 est marquée, dans la carrière académique si remplie de notre confrère, par deux remarquables travaux : une notice très développée sur le Comité des travaux historiques et scientifiques, à l'occasion de la cinquantième année de sa fondation, et sous le titre : *Un procès entre deux seigneurs haut-justiciers au XVIII^e siècle*, une véritable dissertation sur la question féodale. Les deux seigneurs en litige étaient le prince de Monaco et le marquis de Cany-Caniel, qui épuisèrent toutes les juridictions ; leurs longs débats ont permis à notre confrère de nous faire connaître dans son organisation et son fonctionnement cette justice seigneuriale sur laquelle on n'a généralement que

des notions vagues et inexactes. Cette étude, toutefois, n'était que la préface d'un travail historique qui compte parmi les plus remarquables de M. d'Estaintot, et qui a pour titre *Recherches sur les hautes-justices féodales existant en 1789 dans les limites du département de la Seine-Inférieure*. Publié dans le *Précis* de 1891, il a fixé l'attention, en dehors de notre département, des érudits et des jurisconsultes.

M. d'Estaintot établit, sans égard aux légendes qui prennent trop souvent la place de l'histoire, que dans notre province, le droit de haute-justice ne fut que bien tard associé aux droits des seigneurs féodaux. Il resta une dépendance étroite de la souveraineté de nos ducs, et ce fut seulement à partir de la réunion de la Normandie à la couronne que les rois accordèrent, à titre exceptionnel, à quelques grands fiefs ce droit considérable. Il cessa, sous Louis XIV, d'être attribué à titre de récompense honorifique pour être adjugé au plus offrant. M. d'Estaintot explique d'abord les termes de haute, moyenne et basse justice, les droits qui y étaient attachés, il énumère les hautes justices existant en 1789 et éclaire d'explications lumineuses, tant au point de vue juridique qu'au point de vue historique, ce côté de l'organisation féodale de notre haute Normandie « qui fait, dit-il avec une touchante simplicité, depuis plus de trente ans l'objet de nos recherches ».

III

Ce fut pour nous le chant du cygne. M. d'Estaintot était demeuré jeune, alerte d'esprit et de corps, et l'âge semblait l'avoir respecté. A soixante-cinq ans, il était encore le gentilhomme aimable et élégant que nous avons tous connu, lorsqu'il ressentit les premières atteintes du mal qui devait l'emporter. A partir de 1896, il n'assista plus aux séances de l'Académie.

Je n'ai pas à vous dire ici les services que M. d'Estaintot rendit à d'autres Compagnies. Il appartint pendant quarante ans à la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure et il en fut longtemps le secrétaire actif et dévoué. Le Bulletin de cette Commission, si apprécié du monde archéologique, peut seul donner l'idée de l'ardeur et de la compétence de son digne secrétaire. Il en est de même pour la Société libre du Commerce et de l'Industrie, où M. d'Estaintot continua les traditions de son vénérable père, de la Société des Bibliophiles normands qui lui dut plusieurs de ses plaquettes si recherchées des amateurs et des érudits, de la Société de l'Histoire de Normandie pour laquelle il publia avec un soin infini les importants mémoires du président Bigot de Monville.

Ajoutons qu'en dehors des travaux mentionnés ici, notre confrère collaborait à plusieurs Revues et préparait un ouvrage considérable sur les fiefs de la Haute-Normandie et leurs possesseurs successifs, depuis le moyen-âge jusqu'à l'époque actuelle, que ses fils, nous l'espérons, ne voudront pas laisser inédit.

Et je ne parle pas, dans cette enceinte, du barreau de Rouen où, pendant quarante-cinq ans, M. d'Estaintot occupa une place des plus honorables. Le bâtonnier de l'ordre, que nous sommes heureux de voir au milieu de nous, a exprimé éloquemment les sentiments du barreau, sa profonde estime et sa reconnaissance : « A la barre, a-t-il dit, la précision de la méthode de M. d'Estaintot, la modération et la distinction de son langage en toutes circonstances, la droiture de sa conscience, la sûreté de sa parole et sa haute valeur morale lui assuraient la confiance des juges, le respect de tous. Conservateur de la bibliothèque du barreau, il avait réorganisé et classé ses collections ; pendant près de vingt ans, il a siégé au Conseil de l'ordre, et trois fois il a été élu bâtonnier par ses confrères. »

Partout où M. d'Estaintot a fait sentir son action et porté son dévouement, ce sont les mêmes éloges, les mêmes regrets.

Président du Conseil d'administration de la Société d'assurances « l'Ancienne mutuelle », président du Conseil de fabrique de l'église de Saint-Ouen, maire de la commune de Fultot, il se dévoue sans mesure, il attire les sympathies par les qualités séduisantes de son esprit et de son cœur, il est heureux de faire le bien. Vous me permettrez de constater qu'il avait puisé cet amour du bien dans la foi profonde qui a illuminé et vivifié toute sa vie. Chrétien de l'ancienne marque, il ne s'étonna pas de souffrir. Il passa ses dernières années dans la maladie, les regards sur la croix. Cette pensée tempère les larmes de ceux qui l'ont aimé. Il

est mort à Paris chez l'un de ses fils, le 17 mars 1901. Il nous a quittés trop tôt, notre confrère et notre ami, mais il nous a laissé un souvenir d'une exquise et mélancolique douceur, il nous a laissé ses œuvres et ses exemples. Nous le rejoindrons bientôt dans la patrie des âmes où la sienne est entrée, et où elle jouit maintenant du Dieu qu'elle a tant aimé, de la vérité et de la justice qu'elle a servies fidèlement ici-bas pendant soixante-neuf ans.

NOTICE SUR M. DECORDE

ARCHIVISTE HONORAIRE DE L'ACADÉMIE

Par M. CHRISTOPHE ALLARD

En M. Decorde, doyen et ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, ancien juge suppléant au tribunal civil, ancien adjoint au maire de Rouen, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, notre Compagnie a perdu, non seulement un de ses doyens, mais un de ceux, parmi ses membres, qui lui étaient le plus attachés, le plus dévoués, et qui lui en ont donné le plus de preuves.

Né à Rouen, le 1^{er} février 1817, M. Adolphe Decorde avait quarante-deux ans, quand il fut reçu, en 1859, membre de l'Académie. Il était déjà depuis vingt et un ans inscrit au Barreau rouennais, auquel il devait appartenir pendant soixante-trois ans. Je n'ai pas, surtout après le discours si éloquent et si ému prononcé sur la tombe de M. Decorde par le bâtonnier de l'ordre des avocats, notre confrère, M. Homais, à retracer les hautes qualités professionnelles et morales de celui qu'il considérait à juste titre comme un modèle d'honneur, d'érudition et de clarté. Je n'oublierai pas non plus que notre Prési-

dent, M. le docteur Coutan, en adressant un dernier adieu à notre confrère, au nom de la Compagnie, a apprécié en termes justes et élevés celui que nous avons perdu. Je veux simplement signaler la place importante occupée par M. Decorde à l'Académie, et les services qu'il n'a cessé, pendant quarante-deux ans, de lui rendre.

J'aurai, dans ce but, à examiner successivement les fonctions remplies au Bureau de l'Académie par M. Decorde, et les nombreux travaux qu'il nous a destinés.

Par un exemple presque unique dans l'histoire de notre Compagnie. M. Decorde a appartenu à son Bureau pendant trente-six ans. Il avait accepté les fonctions de Secrétaire de la Classe des Lettres dès 1860, alors qu'il ne faisait que depuis un an partie de l'Académie ; il les conserva jusqu'au 12 janvier 1872. Il succédait à M. André Pottier, ce savant doublé d'un artiste, et sut l'égaliser par son style élégant, sa critique toujours bienveillante et sûre. Je voudrais, en consacrant cette notice à notre regretté confrère, prendre comme modèle celles dans lesquelles il retraça successivement la vie et les travaux de M. Jean Rondeaux, de M. Balin, qui fut pendant trente-cinq ans l'archiviste de l'Académie, de M. André Pottier, de M. l'abbé Picard, de M. Chassan, du peintre Court, de M. Boucher d'Argis de Guillerville : au moins, ne puis-je mieux faire que lui appliquer les termes dans lesquels il résumait la vie de M. Jean Rondeaux : « La carrière qu'il a parcourue a été grande et bien remplie. Il laisse après lui à sa famille et à ses concitoyens un beau nom, un long souvenir et un bel exemple. »

Le 9 août 1872, M. Decorde était nommé vice-président de l'Académie ; en 1873, il en devenait président. Son année de présidence fut laborieuse et féconde : elle ne fut pas seulement signalée par une heureuse innovation, l'élégant discours d'ouverture en vers que nous a conservé le *Précis*, mais aussi par les réponses qu'il a faites d'abord à M. l'avocat général Buchère, le suivant, en véritable jurisconsulte, sur le terrain difficile de la législation étrangère ; parlant ensuite, avec une égale facilité, le langage de la science géologique quand il répondit à M. Boutillier, celui de la médecine en répondant à M. le docteur Foville, conduisant enfin, après M. le colonel de Saint-Quentin, ses auditeurs dans les plaines équatoriales de l'Amérique.

En 1877, M. Decorde était nommé archiviste de l'Académie. Nulle fonction ne convenait mieux à son dévouement et à son zèle, à son tempérament fait d'ordre et de clarté. Il semblait d'ailleurs désigné pour ce poste par un travail très important qu'il avait mené à bonne fin en 1873, et qui, resté manuscrit, est précieusement conservé dans nos archives. Je veux parler de la *Table du Précis de l'Académie*, depuis 1831 jusqu'en 1870. Cette table est triple. Sous une première forme, elle contient toutes les matières qui peuvent concerner l'histoire de l'Académie. Sous une seconde, rédigée dans l'ordre alphabétique des noms des auteurs, membres résidants ou correspondants, se trouvent classés chronologiquement les mémoires, notices et rapports dus à chacun d'eux, avec renvoi aux volumes et aux pages du *Précis*. Sous une troisième et dernière forme,

M. Decorde donne le classement alphabétique des matières. Ce répertoire, continuation de l'ancienne table due à M. Periaux jusqu'en 1825, et de 1825 à 1830 à M. Ballin, était, on l'a dit avec raison, « un véritable présent offert à l'Académie. »

M. Decorde publia, comme archiviste, dans notre *Précis* de 1882, une Notice historique sur l'Académie. Cette notice était rédigée pour répondre au désir du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts qui, par une circulaire du 11 juillet 1881, avait demandé à toutes les Sociétés savantes de France de lui faire parvenir les renseignements les plus exacts sur leur situation, sur leurs origines et sur leur passé. En 1889, il offrit à notre Compagnie un nouveau travail, qui n'était pas, il est vrai, une œuvre littéraire, mais au premier chef un travail de patience et de classification : c'était le Catalogue des livres composant la bibliothèque de l'Académie, catalogue divisé en deux parties : l'une dans laquelle les ouvrages sont classés par ordre de matières, l'autre qui donne les noms des auteurs rangés par ordre alphabétique. Une dernière division comprend les opuscules, réunis en volumes, de divers membres de l'Académie.

En 1895, M. Decorde était depuis dix-huit ans archiviste : il avait vaillamment mérité le repos qu'il sollicita, par suite de la difficulté qu'il éprouvait à se rendre avec la même régularité aux séances hebdomadaires ; mais l'Académie ne voulut point priver le bureau de ses conseils et de son expérience : elle y maintint M. De-

corde en qualité d'archiviste honoraire. Cet hommage était bien dû à son infatigable dévouement.

Signaler les communications faites par M. Decorde à l'Académie, c'est entreprendre un véritable voyage, et des plus attachants, à travers tous les volumes du *Précis* pendant quarante ans; ce travail a d'ailleurs toute la variété d'un voyage ou plutôt d'une promenade, qu'il faut faire sans se presser, arrêté et captivé à chaque pas par les sujets les plus divers. La recommandation faite par l'article 26 du règlement à tous les membres, de présenter au moins un travail annuel, était une précaution bien inutile à l'égard de M. Decorde : il n'est pas, de 1859 à 1890, un seul volume du *Précis* qui ne comprenne plusieurs communications de lui, et le relevé de ses diverses productions, destinées à l'Académie, s'élève au chiffre à peine croyable de 105. Presque toutes ont pris place dans la classe des Lettres ; elles peuvent être rangées dans l'ordre suivant :

32 comptes rendus d'ouvrages ou rapports.

11 comptes rendus des travaux de la Classe des Lettres.

7 notices biographiques sur des académiciens décédés.

5 discours ou réponses à des discours de réception.

24 pièces de poésie.

22 travaux sur des sujets historiques, littéraires ou judiciaires se rapportant, pour la plupart, à la Normandie.

4 travaux divers, tables, catalogue des livres, notice sur l'Académie.

Dans son discours de réception, *Sur la tendance mercantile de la Littérature*, M. Decorde, qui exprimait le vœu « de voir les Lettres répondre toujours à la dignité de leur mission et au but élevé qu'elles doivent se proposer », posait, dès le début de sa carrière littéraire, un principe auquel il est toujours demeuré fidèle. C'est à la lumière de ce principe qu'il n'a cessé d'apprécier les nombreux ouvrages renvoyés à son examen et dont, exemple digne d'être retenu, il n'a jamais manqué de rendre compte dès qu'il y trouvait matière à intéresser l'Académie.

Ses onze rapports annuels sur les travaux de la Classe des Lettres (1860 à 1871) sont de véritables modèles, où une critique toujours bienveillante, une appréciation toujours éclairée, se joignent à l'élégance de la forme et du style. Ces qualités, qui lui étaient propres, se remarquent à un égal degré dans les notices que j'ai déjà mentionnées et qui perpétuent la mémoire des sept membres résidants décédés pendant que M. Decorde était chargé des fonctions de secrétaire. Nous les rencontrons également dans les réponses aux divers discours de réception de nouveaux membres de la Compagnie.

Lorsque, en 1859, dans son rapport sur les ouvrages offerts à l'Académie par M. Decorde, M. Alfred Nion, signalait, parmi les mérites de leur auteur son « gracieux talent poétique », il laissait espérer que le candidat viendrait apporter son appoint à ce culte de la poésie alors, beaucoup plus qu'aujourd'hui, en honneur auprès de nos collègues, et dont MM. Le Filleul des Guer-

rots, Deschamps, Clogenson, Chassan, Richard, l'abbé Picard étaient ou avaient été les disciples assidus. Cet espoir ne fut pas déçu, et, je l'ai déjà indiqué, parmi les communications de M. Decorde, vingt-quatre sont en vers. De ces œuvres qui dénotent une verve facile et souvent heureuse, souvent aussi enjouée et piquante, je veux citer, au moins par leur titre, les principales :

Quatre fables, *la Fourmilière; le Cheval consolé de sa captivité; les Impressions de voyage; l'Oranger;* trois épîtres : *les Vacances; la Vie à la campagne; l'Hiver à la ville*, composée en 1863 :

Aux toilettes du jour il faut beaucoup de place;

Les Importations anglaises :

Je ne puis approuver cette manie étrange
Qui prétend asservir la langue au libre échange;
Est-elle donc si pauvre, et, fuyant cet excès,
Ne saurait-on parler français à des Français ?

puis, *le Mascaret; Au jardin de Saint-Ouen, la Conversation; Un bourg en progrès*, conte; *Les petits cadeaux; Discours d'ouverture en vers; l'Habit; Une conversation d'amis; Réception académique; Prose et vers; Les deux styles*, où je relève cette remarque :

Et c'est souvent au Parlement
Que le style aujourd'hui n'est plus parlementaire.

Hélas ! qui se douterait que cela a été écrit en 1879 ?

Ces poésies n'étaient pour M. Decorde qu'un spirituel délassement au milieu d'autres travaux littéraires plus sérieux. L'histoire littéraire, notamment celle de la

Normandie, fut toujours l'objet de son étude assidue, et notre *Précis* nous en fournit la preuve.

Son premier travail, en 1860 et 1861, était tout d'actualité : il avait pour but de faire connaître à l'Académie les hommes célèbres des deux provinces qui venaient, le 20 mars 1860, de devenir françaises, la Savoie et le comté de Nice. Cette communication, une autre publiée en 1866 sur l'époque de la découverte des moulins à eau, et une étude biographique sur Florian, dans laquelle M. Decorde s'est surtout attaché à rappeler l'amitié presque paternelle de Voltaire pour *son cher Florianet* et la reconnaissance du jeune poète, sont ses seules œuvres n'ayant aucun trait à la Normandie. Dans toutes les autres, on voit que ses études de prédilection se portaient toujours vers la « patrie normande », en particulier vers sa chère ville de Rouen, où il était né, où il a vécu, à l'administration de laquelle il avait appartenu dans les moments difficiles, et plus spécialement encore vers l'histoire de ce Palais-de-Justice qu'il avait fréquenté pendant plus d'un demi-siècle. Je me bornerai, en suivant cette classification et en même temps l'ordre chronologique, à l'énumération des principaux travaux de notre regretté confrère.

Normandie :

1866. — Chant royal inédit du poète normand Guillaume Haudent, découvert par M. de Beaurepaire dans un manuscrit provenant de la confrérie des Palinods et appartenant à l'Académie.

1868. — Extraits de la correspondance de Fontenelle et de Cideville, conservée dans les archives de l'Acadé-

mie, et contenant de curieux renseignements sur les origines de notre Compagnie, sur la genèse de sa devise, sur M^{me} du Bocage, et enfin sur la générosité de Fontenelle, vertu révoquée en doute par ses biographes.

1869. — Importante étude sur le peintre Cochin, d'après les lettres écrites par celui-ci à son ami le peintre J.-B. Descamps, qui les déposa aux archives de l'Académie. Cette correspondance, dans laquelle il est souvent question des vues des ports de Rouen et du Havre, est surtout intéressante par les renseignements qu'elle fournit sur le caractère et la vie intime de Cochin, son indépendance, sa profonde honnêteté. Une de ces lettres, très curieuse, comprend un compte rendu du Salon de 1789, dans lequel l'artiste admire le célèbre tableau de Lemonnier, actuellement au Palais des Consuls, une *visite du roi Louis XVI à la Chambre de commerce de Rouen*.

1878. — Consciencieuse étude sur Richer, fabuliste, originaire de Longueil, près Dieppe, et dont les œuvres ne méritaient peut-être pas d'être tirées de l'oubli.

1883. — Note sur des tableaux de Jean Jouvenet, récemment retrouvés dans le département de l'Aisne.

1885. — Note sur une ancienne cloche du château de Varengeville-sur-Mer.

1887. — Souvenirs d'Auvergne et de Normandie, dans lesquels l'auteur s'attache principalement à établir le peu de rapidité, au siècle dernier, des moyens de communication de ces deux provinces avec Paris.

Parmi les travaux de M. Decorde se rapportant à *l'histoire de notre ville*, le premier est un épisode

singulièrement douloureux. A travers quelles péripéties, quels dangers, quelles difficultés, et combien de ruines, le membre du Conseil municipal, accompagné de deux de ses collègues, a-t-il heureusement accompli auprès du gouvernement allemand une mission pénible, c'est ce qu'il a raconté à l'Académie avec une émotion partagée encore par ceux qui lisent cette page de notre histoire d'il y a trente ans.

Notons ensuite, en 1872, un travail dans lequel M. Decorde établit, pour ainsi dire, la généalogie du blason de notre ville et conclut sagement que les armes d'une ville doivent rester un souvenir historique et ne pas présenter un caractère politique (1) ; — en 1873, une correspondance à propos des fêtes républicaines à Rouen.

En 1876, M. Decorde étudie les écoles à Rouen pendant la Révolution, triste peinture d'un triste état de désorganisation, égayée tout au plus par la distribution des prix dans l'église Saint-Laurent, où les enfants recevaient comme récompense la Déclaration des droits de l'homme avec un « baiser de satisfaction » de l'officier municipal.

En 1881 enfin, nous trouvons une note sur les travaux publics exécutés à Rouen depuis 1873, et sur lesquels M. Decorde avait plus de détails que personne,

(1) Le même sujet avait été spirituellement traité, vers la même époque, sous ce titre : *Abeilles et fleurs de lys*, par le regretté M. Raoul Lecoœur, avocat. Ce travail anonyme a pris place dans un charmant volume, *Rouenneries*, dû à l'heureuse et discrète collaboration de plusieurs jeunes auteurs rouennais.

ayant rempli comme avocat un rôle important dans les expropriations qui les avaient précédés.

J'ai gardé pour la fin de cette énumération les productions dans lesquelles notre regretté confrère s'est occupé de ses ancêtres du Palais, les avocats au Parlement de Normandie. Il avait d'abord, dès 1864, considéré les avocats au Parlement au point de vue anecdotique, en les contemplant au Jeu de Paume des Procureurs. En 1877, il nous fait connaître une très belle lettre de l'un d'eux, Hoüard, écrite, le 24 février 1781, au secrétaire de l'Académie, Hayet de Couronne, et retrouvée dans nos archives. En 1871, il a publié dans notre *Précis* une véritable histoire des avocats au Parlement de Rouen, remplie de faits, de détails, de commentaires, et dont la partie la moins intéressante n'est pas la rédaction du cahier des doléances en 1789, et la querelle soulevée, à propos de la présentation de ce cahier, avec la communauté des Procureurs. Ce vaste aperçu est complété par la publication d'un Tableau ou liste générale des avocats au Parlement pour tout le XVIII^e siècle.

Un travail moins important, mais d'un intérêt spécial, est la Notice (1866) sur le droit revendiqué avec succès par les avocats au Parlement de Normandie, en 1768, de se faire exempter du logement des gens de guerre (1). Une note rétrospectivement curieuse de ce

(1) Deux des discours de bâtonnat de M. Decorde, ceux du 5 décembre 1865 et du 28 novembre 1876, complètent cette série d'études sur les avocats Rouennais. Le premier contient de curieuses recherches sur la conférence et sur la bibliothèque du collège des avocats de Normandie ; le second retrace les origines et les principales vicissitudes de notre Barreau actuel, à partir de son rétablissement par la loi du 22 ventôse an XII.

travail nous apprend que la même faveur fut reconnue pour les membres de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. Cette réclamation était fondée sur ce que « les membres de l'Académie de Rouen avaient toujours joui des mêmes honneurs, privilèges et franchises dont jouissaient les Académiciens de Paris, excepté le Droit de *committimus* ».

Telles sont les œuvres dont M. Decorde a enrichi le *Précis* de l'Académie. Je ne crains pas d'avoir encouru le reproche de m'être trop longtemps arrêté à les étudier : n'était ce pas le moyen de nous donner l'illusion de vivre quelques instants encore en compagnie du confrère savant et bon, qui pendant tant d'années a consacré tous ses loisirs à l'Académie, avec un zèle et un désintéressement qui ne se sont jamais ralentis ?

L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE

Discours de réception de M. GEORGES DE BEAUREPAIRE

MESSIEURS,

Le premier sentiment qu'il me soit permis d'exprimer ce soir, c'est celui de la plus vive gratitude.

Rien ne m'avait préparé à l'honneur qui m'était réservé, et pour lequel, je m'empresse de le reconnaître, je n'avais aucun titre.

Ce qui me faisait défaut, vous l'avez pris, Messieurs, dans le bagage familial, et, pour le reste, vous vous en êtes rapporté, peut-être un peu vite, soit à l'amitié, soit à l'indulgence. Avec une extrême bienveillance, vous avez voulu associer le fils à la fête du père (1). Il est des attentions si délicates qu'elles se gravent pour la vie dans le cœur de celui qui en est l'objet.

En bon fils de Normandie, permettez-moi, Messieurs, de vous entretenir d'un Normand. Cet excellent homme, qui n'est autre que l'abbé de Saint-Pierre, n'est pas un inconnu pour vous, car, en 1791, l'Académie de Rouen mettait son éloge au concours (2). « Les conceptions de

(1) Cinquantenaire de M. de Beaurepaire comme archiviste.

(2) Cf. Ch. de Beaurepaire, *L'Ancienne Bibliothèque de l'Académie de Rouen*, p. 15.

ce philanthrope avaient été regardées comme les rêves d'un homme de bien, mais la Révolution, en se développant par de bons principes et l'union étroite de la philosophie et de la religion, en faisait entrevoir la prochaine réalisation ». Ainsi s'exprima votre directeur.

Sans rechercher si M. Rondeaux de Montbray fut bon prophète, il est au moins juste de reconnaître, au lendemain du Congrès de la Haye, qu'avec son fameux projet de paix universelle, notre abbé n'est plus tout à fait démodé.

Peut-être eût-il été curieux d'analyser le système de notre compatriote; peut-être eût-il été piquant, après avoir lu la circulaire du comte Mourawieff, d'entendre l'abbé de Saint-Pierre donner la parole au Tzar. Celui-ci devait parler en souverain véritable et ne pas souffrir qu'on portât atteinte à l'indépendance de son empire.

J'ai préféré, Messieurs, laisser de côté ce point de vue plus spécial. Je vous demande au reste la permission d'en exposer brièvement les raisons pour me mettre en état de restituer ce qui ne saurait m'appartenir.

A la Bibliothèque de Rouen, M. Beaurain me signala fort aimablement la présence de trois in-folio manuscrits (1).

(1) Biblioth. de Rouen, Mss. I, 12. — La Bibliothèque de Rouen (E. 680 (a) t. IV) possède encore, dans un recueil de pièces provenant de la Bibliothèque des Avocats au Parlement, à côté de différents mémoires imprimés de l'abbé de Saint-Pierre, deux autres mémoires manuscrits. C'est encore le même copiste, mais il n'y a aucune annotation autographe de notre abbé. — La Bibliothèque de Caen possède également un manuscrit de l'abbé de Saint-Pierre. Il renferme les *Annales politiques* de 1703 à juillet 1738, en partie autographe.

Sur la feuille de garde du premier de ces volumes se trouve la mention suivante :

« Mon dessein est de laisser ces copies manuscrites de mes ouvrages, corrigées de ma main, à la branche aînée de ma famille.

« Signé : Charles-Irénée CASTEL DE SAINT-PIERRE ».

Ces trois volumes portent le cachet de votre ancienne bibliothèque, Messieurs, et lorsque, le 22 janvier 1783, M. Le Tort d'Anneville (1), conseiller au Parlement, les offrit à l'Académie, il déclara les avoir achetés des héritiers de l'auteur, et il les signala comme des documents très précieux, non seulement par la multiplicité des matières, mais plus encore par les notes autographes du célèbre publiciste (2).

J'en étais là de mes recherches, lorsqu'aux premiers jours de mai, M. Tony Genty voulut bien me confier une quantité considérable de papiers ayant appartenu à l'abbé de Saint-Pierre. Un classement rapide me permit de reconstituer, de façon incomplète, la collection manuscrite de ses œuvres. Nul doute, c'était bien la majeure partie des papiers confiés par le comte de Saint-Pierre à J.-J. Rousseau, et sur l'emploi desquels les *Confessions* nous donnent de si curieux détails (3).

C'est en m'inspirant le plus possible des renseigne-

(1) M. d'Anneville avait été reçu à l'Académie de Rouen en 1777. Il venait d'obtenir une médaille de l'Académie pour son éloge historique du Parlement de Normandie.

(2) Archives de l'Académie de Rouen, *Procès-verbaux de la classe des Lettres du 11 janvier 1764 au 15 messidor an XII*. Séance du 22 janvier 1783.

(3) *Confessions*, liv. IX, éd. Auguis, Paris, 1834; in-8°, t. XVIII.

ments fournis par ces divers manuscrits, sans feindre au surplus d'ignorer ce qu'on a déjà dit de l'abbé de Saint-Pierre (1), que je vous demande la permission de rappeler ce que fut l'homme, ce que fut l'œuvre.

L'abbé de Saint-Pierre naquit, au château de Saint-Pierre-Eglise, le 13 février 1658. Au baptême, il reçut le nom de Charles, à la confirmation celui d'Irénée, deux noms auxquels il demeura fidèle. Son père fut bailli du Cotentin ; sa mère était Madeleine Gigault, fille du marquis de Bellefont, gouverneur de Caen. Il eut quatre frères et quatre sœurs (2).

(1) Cf. G. de Molinari, *L'abbé de Saint-Pierre*. — Edmond Goumy, *Étude sur la vie et les écrits de l'abbé de Saint-Pierre*.

(2) Charles Castel, le père de notre abbé, est qualifié de chevalier, seigneur, patron et châtelain, puis baron et enfin marquis de Saint-Pierre-Eglise, seigneur de Coqueville, Clitourp, Varouville, Cantelou, La Motte, Le Vast, Morsalines et autres. La terre de Saint-Pierre-Eglise fut érigée en baronnie par lettres patentes du Roi du mois de février 1644, enregistrées en la Chambre des Comptes de Normandie et au Parlement de Rouen les 3 août 1644 et 2 juin 1645. Il y est qualifié de capitaine garde-côte au Val de Saire et gouverneur des ville et château de Valognes. Il fut nommé bailli du Cotentin par commission du Roi du 4 février 1666. Il mourut le 28 juin 1676. Le 2 mars 1642, il avait épousé demoiselle Madeleine Gigault, fille de Bernardin de Bellefont, gouverneur de Valognes, et de demoiselle Jeanne aux Epaules.

De ce mariage sont nés : 1^o Bon-Thomas Castel, marquis de Saint-Pierre, bailli de Cotentin, 10 avril 1670, capitaine garde-côte en Normandie, 18 août 1676, qui épousa, par contrat du 23 janvier 1668, demoiselle Marie des Hommets, fille de Jacques des Hommets, conseiller au Parlement de Normandie ; — 2^o l'abbé de Saint-Pierre ; — 3^o Antoine-François Castel, dit le commandeur de Saint-Pierre, chevalier de Malte, commandeur de la Commanderie magistrale du Piéton, lieutenant général des armées de la religion. C'est lui qui le premier commanda l'escadre des vaisseaux de Malte. Ses infirmités l'obligèrent à quitter le service en 1708. Il mourut en 1709 ; — 4^o Louis-Hyacinthe Castel, comte de Saint-

Dans son éloge de l'abbé de Saint-Pierre, d'Alembert (1) disait : « Nous ne savons rien de ses premières études, et nous n'y avons pas de regret... » Nous ne saurions dire s'il fut un brillant humaniste, mais, grâce aux manuscrits de Rouen et à quelques pièces d'archives, nous savons où s'écoulèrent ses premières années et quels furent dans la vie ses premiers guides.

Il eut tout d'abord pour maître le curé de Saint-Pierre, et ces leçons de l'enfance, il les reçut, selon toute évidence, dans l'école qu'avait fondée son père pour l'instruction gratuite des enfants de la région (2). Ces premiers éléments allaient bientôt paraître insuffisants pour un enfant de sa condition.

En 1664, mourait, à l'âge de trente-neuf ans, M^{me} de Saint-Pierre, sa mère. C'était, nous dit l'histo-

Pierre, baron de Crèveœur-sur-Eure, né en 1659; fut choisi, au mois d'avril 1695, par le duc d'Orléans, pour être auprès du duc de Chartres en qualité de menin. En 1722, il était premier écuyer de S. A. R. Marie-Françoise de Bourbon, légitimée de France, duchesse d'Orléans; — 5^o Suzanne Castel, mariée par contrat du 19 mars 1665, reconnu le 4 février 1666, à Louis Le Prevost, marquis de Reviers. Elle mourut à Caen, le 5 août 1736, âgée de quatre-vingt-huit ans; — 6^o Bernardin de Saint-Pierre, jésuite, confesseur de la duchesse d'Orléans; — 7^o Françoise-Madeleine, présentée par le roi au prieuré de Bellefont, à Rouen, en janvier 1700; — 8^o Jeanne-Marguerite, religieuse à Bellefont; — 9^o Eulalie, nommée, le 31 octobre 1711, abbesse de N.-D. de Protection à Valognes, devint coadjutrice de sa sœur l'abbesse de Bellefont. Mss. de M. Genty, Biblioth. de Rouen, Mss. I. 12, t. III. Cf. Archives de la Seine-Inf., G. 4992, 6149, 6164, 6181.

(1) *Histoire des membres de l'Académie française morts depuis 1700 jusqu'en 1771*, tome I^{er}, p. 95.

(2) Louis Drouet, *Recherches historiques sur les vingt communes du canton de Saint-Pierre-Eglise*, p. 97.

rien de sa sœur (1), une femme qui « avait reçu de la nature toutes les perfections de son sexe et quelque chose de plus ; une grande beauté et une grâce merveilleuse ; un air doux et insinuant avec des manières nobles et honnêtes ; un cœur droit et généreux, incapable de la plus petite faiblesse ; un esprit solide, aisé, pénétrant et délicat, joint à une humeur gaye, commode et toujours égale ».

Sa sœur, M^{me} Laurence de Bellefont, était entrée à l'abbaye de la Trinité de Caen et avait pris l'habit de religion à onze ans. A quinze ans, paraît-il, elle savait tout son bréviaire par cœur, et à vingt-quatre ans elle était maîtresse des novices (2).

A la suite de quels événements M^{me} de Bellefont se décida-t-elle à quitter Caen pour venir à Rouen rétablir une communauté ruinée ? le rechercher nous entraînerait beaucoup trop loin et serait sortir des limites que nous nous sommes fixées. Toujours est-il que le couvent dont elle venait prendre la direction était alors situé dans le faubourg Saint-Sever (3).

(1) D. Bouhours, S. J. *La Vie de Madame de Bellefont, supérieure et fondatrice du monastère des religieuses Bénédictines de Notre-Dame des Anges, établi à Rouen*. Paris, 1686, p. 103.

(2) « *Ipsa autem præter sexus sui morem atque captum tincta erat latinis literis et aliqua etiam pollebat poetica facultate... Sed quid hæc ego commemoro, quæ eleganter narravit Dominicus Buhursius, cum ejus vitam scriptis mandaret ? At ego et popularitatis causa, cum patria nobis eadem esset Cadomum, et propter ejus virtutem, quam suspiciebam, sæpe ventitabam ad illam ejusque ALLOQUIO SOLABAR DIUTINAM ILLAM ROTHOMAGENSEM MANSIONEM* ». P. D. Huetii episcopi Abrincensis commentarius de rebus ad eum pertinentibus, p. 236.

(3) Dès le 15 avril 1648, l'archevêque avait agréé l'établissement de la

Dans les derniers mois de l'année 1648, des troubles d'une extrême gravité s'étaient produits dans cette paroisse où les régiments ruinèrent une quarantaine de maisons (1). La peste fit bientôt son apparition, et le couvent en ressentit les premières atteintes. La crainte des insultes de la soldatesque, l'effroi causé par le fléau dans ce quartier, alors pauvre et peu salubre, engagèrent la nouvelle supérieure à transporter sa communauté dans l'intérieur de Rouen.

Ce transfert fut autorisé par délibération de la Ville en date du 17 juillet 1649, mais la sœur Gigault de Bellefont devait préalablement justifier d'un revenu annuel de 1,200 livres. Ce fut le dernier juillet de la même année que la Ville donna son consentement définitif (2) ; la dotation réclamée venait d'être assurée au monastère par messire Ch. Castel, chevalier, seigneur et baron de Saint-Pierre-Eglise, agissant comme tuteur des enfants de Bellefont.

Charles Castel était le père de notre abbé. Quant au monastère connu sous le nom de N.-D. des Anges, ordre de Saint-Benoît, il comprenait alors quinze ou seize religieuses de chœur.

Bientôt il fut installé au haut de la rue Beauvoisine, sur l'emplacement qu'occupent aujourd'hui les Frères des Ecoles chrétiennes.

sœur de Bellefont au monastère des Bénédictines aux lieu et place de sœur Françoise-Bénédicte de Poillé, cy-devant supérieure. Ch. de Beaurepaire, *Inventaire des Archives de la ville de Rouen*, A. 26.

(1) *Inventaire des Archives de Rouen*, A. 26, 18 noy. et 29 déc. 1648.

(2) *Inventaire des Archives de Rouen*, Ibid.

Entre M^{me} de Bellefont, sérieuse jusqu'à la gravité, et M^{me} de Saint-Pierre, avenante et enjouée, l'amitié la plus confiante avait toujours existé. En toutes choses le baron et la baronne suivaient les conseils de leur sœur.

Se sentant atteinte sans espoir de guérison, M^{me} de Saint-Pierre avait dit à son mari : « Je ne mourray point contente que vous ne m'ayiez permis de transporter à ma sœur de Bellefont tous les droits que j'ay sur mes enfans. Je vous demande en grâce, mon cher mari, de la regarder toujours comme la meilleure de vos amies et de ne rien faire ni pour vous ni pour vos enfans sans son avis (1) ».

Charles de Saint-Pierre, resté seul, tint la promesse qu'il avait faite à sa femme, et bientôt ses enfans étaient envoyés à Rouen.

Les filles reçurent au couvent de N.-D. des Anges l'éducation que recevaient alors les jeunes filles de leur condition. L'abbé de Saint-Pierre arriva à Rouen en 1667 et fit ses études au collège des Jésuites avec ses frères Louis-Hyacinthe et Antoine (2).

Sainte-Beuve estime que notre abbé dut faire ses humanités faiblement et sans zèle. Nous n'avons malheureusement rien trouvé qui pût infirmer cette appréciation. L'abbé de Saint-Pierre semble au contraire la justifier lorsqu'il écrit : « C'est avec le secours de l'habitude que nous apprenons les arts... et si l'on ne m'avoit souvent et longtemps fait répéter et fait pra-

(1) D. Bouhours, *Vie de Madame de Bellefont*..., p. 127.

(2) Biblioth. de Rouen, Mss. I. 12, t. III, *Sur la Vie de l'auteur*. — Archives de la Seine-Inférieure. Fonds de Bellefont.

tiquer les règles de la grammaire latine, je les aurois oubliées bientôt après les avoir connues », et il ajoutait : « C'est pour avoir observé pendant huit ou neuf ans, pour avoir été puni et avoir vu punir d'autres enfants que nous connaissons les principales règles latines... (1) »..

Ce que nous savons de plus précis sur cette période de sa vie, c'est que M^{me} de Bellefont prit grand soin de l'éducation de ses neveux et nièces et qu'elle leur tint lieu de mère. C'est aussi vers ce temps que nous croyons pouvoir reporter les fréquents séjours de l'abbé à Manneville-sur-Risle. Il y venait passer les mois de vacances, au manoir de Bonnebos, chez les Lefort de Manneville qui étaient ses parents (2).

En 1673, il était en logique lorsque son père le rappela auprès de lui pour l'instruire des affaires de sa maison.

Il comprit si bien les difficultés de la pratique de la vie, et il s'initia, paraît-il, si rapidement à la connaissance des lois et des usages de la province qu'à l'âge de dix-huit ans il avait dix ou douze procès à juger comme arbitre, tant entre les gentilshommes qu'entre les paysans du voisinage de Saint-Pierre (3).

Son père étant mort (1676), il choisit l'état ecclésiastique. Lui-même, se préoccupant des vœux monastiques,

(1) Biblioth. de Rouen. Mss. I. 12, tome I^{er}, *Projet pour perfectionner l'éducation*.

(2) Abbé de Saint-Pierre, *Ouvrages de morale et de politique*, t. XV, p. 147.

(3) Biblioth. de Rouen, Mss. I. 12, t. III.

nous apprendra qu'il eut l'idée de se faire religieux. Au reste le passage mérite d'être cité (1) :

« Segrais, homme d'esprit, me dit un jour que cète fantaisie de se faire religieux ou religieuse étoit la petite vérole de l'esprit, et que cète maladie prenoit ordinairement antre quinze et dix-huit ans. La plupart en demeurent marquez. Ce sont ceux qui se repantent d'un pareil choix.

« Je fus ataqué à dix-sept ans de cète maladie. J'alai me présanter au P. Prieur des Prémontrez Réformez d'Ardennez auprez de Caën, mais par bonheur pour ceux qui profiteront de mes ouvrajes, il douta que j'eusse assez de santé pour chanter long tems au chœur, et me ranvoia consulter un vieux médecin du château de Caën nommé Monlien, qui me dit que j'étois d'une santé trop délicate. J'ai donq eu cète maladie, mais ce n'a été qu'une petite vérole volante dont je n'ai point été marqué ».

Ne pouvant se faire Prémontré, il vint à Caen recommencer sa philosophie et étudier la théologie chez les Jésuites (2). C'est alors, sans doute, qu'il entra dans les ordres mineurs; mais nous ne croyons pas qu'il ait jamais reçu la prêtrise. Les registres de catholicité de

(1) *Ouvrajes de morale et de politique*, t. XIII, p. 169.

(2) *Biblioth. de Rouen, Mss., I. 12, t. III.* — C'est ce qui fait dire, sans doute, à M. de Molinari que l'abbé de Saint-Pierre fit ses premières études au collège de Caen. *L'abbé de Saint-Pierre*, p. 20. — « Je commençai à écrire des raisonnemens et des faits sur la fizique, à Paris, vers 1681. C'étoit le goût principal qui m'étoit resté de la filosofie et de la téologie que j'avois étudié à Caën aux Jésuites ». *Mss. de M. Genty, Fragmens de morale*, p. 1.

Saint-Pierre, soigneusement consultés, signalent fréquemment sa présence. Il assiste comme témoin à des mariages, au baptême de ses neveux. Jamais il n'administre de sacrements, ce qu'il n'eût pas manqué de faire en pareille circonstance, s'il en avait eu les pouvoirs (1).

Pendant son séjour à Caen, il se lia d'étroite amitié avec un jeune homme nommé Varignon, qui, comme lui, étudiait la théologie et qui bientôt allait se faire un nom dans les sciences. Notre abbé s'éprit, lui aussi, de physique, et poussé par l'amour de l'étude, il suivit l'enseignement donné par les maîtres de notre Université normande (2).

En 1683, il fait un voyage à Saint-Pierre, et, en revenant, il s'arrête à Sainte-Marie-du-Mont, chez la duchesse de Ventadour, sa tante à la mode de Bretagne. Elle lui prête le premier tome des *Dialogues des Morts* de M. de Fontenelle, et la lecture de cet ouvrage lui donne un extrême désir de faire la connaissance de son auteur (3). Le séjour que l'abbé de Saint-Pierre vient faire à Rouen pour quelques procès de famille lui permet de se lier d'amitié avec Fontenelle; ils se voient tous les jours, et bientôt notre abbé est persuadé que pour des philosophes raisonnables, il n'y a pas de meilleur séjour que celui de la capitale. Désireux de s'instruire

(1) Cf. Drouet, *Recherches historiques sur les vingt communes du canton de Saint-Pierre-Eglise*, p. 100.

(2) *Catalogue des Mss. de la Biblioth. de Caen*. — Sous le n° 342, note de M. Mancel : « Tous les ouvrages de l'abbé de Saint-Pierre ont été donnés par lui à la Bibliothèque de l'Université où il avait fait ses études et portent pour *Ex dono* ces mots : *Tribut de reconnaissance* ».

(3) *Biblioth. de Rouen, Mss. I, 12, t. III.*

davantage, désireux encore plus de connaître les maîtres les plus réputés dans toutes les sciences, il part pour Paris, accompagné de Varignon.

Son camarade d'études ne possède aucune fortune, mais il raisonne si justement et surtout si volontiers que notre abbé l'installe chez lui.

« Je n'avois alors qu'un domestique, écrit-il plus tard, mais j'avois aussi avec moi un excelant disputeur », et c'est « à ces disputes presque continuelles durant quatre ou cinq ans de sa grande jeunesse » qu'il rapporte « ce qu'il peut avoir de justesse et de pénétration d'esprit (1) ». Il étudie la chimie avec M. Lémery, l'anatomie avec M. du Vernay et voit fréquemment le Père Malebranche.

Lui-même nous raconte comment il abandonna l'étude des sciences pour se tourner enfin vers les ouvrages de morale et de politique.

« Le principal goût qui m'étoit resté de la lecture des ouvrages de Descartes et des cartésiens au sortir du collège étoit pour l'étude de la fizique, et comme par la mort de mes parans j'étois demeuré le maître de suivre mes goûts, je me livrai avec plaisir durant trois ou quatre ans à cultiver cette siance.

« L'habitude que j'avois prise à raizoner sur des idées claires et distinctes, ne me permit pas de raizoner long tems et conséquanmant sur notre téologie, mais en lizant les pansées morales de Pascal, je compris que les progrez que je pourois faire dans la morale

(1) Mss. de M. Genty. Cf. *Ouvrajes de morale et de politique*, t. VI, p. 111.

seroient plus utiles pour augmanter mon bonheur et le bonheur de ceux avec qui j'aurois à vivre : ainsi je quitai la fizique pour étudier et pour méditer les reflexions de morale, et j'écrivois tous les jours quelques reflexions détachées soit pour ma propre instruxion soit pour celle des autres (1) ».

La méthode de Descartes, c'est-à-dire de la table rase pour commencer, l'abbé de Saint-Pierre allait, sans nul doute, l'appliquer à la morale et à la politique; et c'est ainsi qu'animé d'idées généreuses, il allait, de la meilleure foi du monde, imaginer les systèmes les plus chimériques.

Le manuscrit de Rouen nous donne, sur les débuts de ces jeunes normands à Paris, de curieux détails que nous nous reprocherions de vouloir modifier. Pour se voir plus facilement et toujours pour « disputer » et raisonner, ils se réunissaient fréquemment.

« M. de Fontenelle qui logeoit chez M. Corneille, de l'Académie françoize, son oncle, prez Saint-Roch, venoit passer trois jours de la semaine chez M. l'abé de S^t Pierre, au faubourg S^t Jaques où il avait une petite maison de 200 livres de loyer.

« Dans son séjour de Rouen, il (l'abbé de Saint-Pierre) avoit renouvelé conoissance avec M. l'abé de

(1) Mss. de M. Genty. Cf. *Ouvrajes de morale...*, t. XIII. Préface. — « Je me mis à lire des livres de morale anciens et modernes, et puis à écrire sur ce sujet mes propres reflexions. Ainsi je commençai environ à vint sept ans, c'est à dire vers 1685, à écrire quelques unes de celles que l'on trouvera dans cette collection, et j'en écrivis durant six ou sept ans ». Mss. de M. Genty, *Fragmens de morale*, p. 1.

Vertot, son camarade de collège, qui fut quelque tems curé à Crossi près de Marli; il venoit aussi passer deux ou trois jours de la semaine dans la petite maison. M. Varignon logeoit tout en haut, il y composa son livre sur la nouvelle mécanique; M. l'abbé de Vertot qui y venoit aussi trois jours la semaine logeoit dans la chambre voisine et travailloit à son histoire des Révolutions de Portugal; M. l'abbé de St Pierre qui logeoit au-dessous, composoit des observations morales sur les diférens partis que prennent les hommes pour augmenter leur bonheur, et M. de Fontenelle qui logeoit en bas, composoit ses poésies pastorales; ils aloient l'après midi continuer leurs conversations et leurs disputes au Jardin du Luxembourg et profitoient ainsi de leurs critiques mutuelles ».

Lorsqu'il écrira l'éloge de Varignon, Fontenelle, rappelant cet heureux temps, s'empressera d'ajouter : « Nous nous rassemblions avec un extrême plaisir, jeunes, pleins de la première ardeur de sçavoir, fort unis et, ce que nous ne comptions peut-être pas alors pour un assés grand bien, peu connus. Nous parlions à nous quatre une bonne partie des différentes langues de l'Empire des Lettres, et tous les sujets de cette petite société se sont dispersés de là dans toutes les Académies (1) ».

Trois ans plus tard, Varignon allait demeurer au collège Mazarin pour y professer la géométrie. L'abbé de Vertot, qui travaillait déjà à son *Histoire des Révo-*

(1) *OEuvres de M. de Fontenelle*, tome VI. Eloge de M. Varignon.

lutions de Suède, venait en Normandie faire un séjour dans sa cure de Fréville. L'abbé de Saint-Pierre allait se rendre à Brest pour le mariage de son frère, le comte de Saint-Pierre, alors major de la marine du Ponant (1).

De Bretagne, il passa en Basse-Normandie où il demeura quelques mois pour des affaires de famille, et lorsqu'il revint à Paris, ce fut pour quitter « sa cabane » de la rue Saint-Jacques. Pour voir plus commodément les personnes réputées pour leur science ou leur esprit « il logea durant quelques années en diférens quartiers », étudiant les mœurs et le caractère de ceux qui l'entouraient.

Segrais l'avait déjà présenté chez M^{me} de La Fayette qui demandait un jour à l'abbé : « Quand aurez-vous donc entièrement lu votre Marais pour venir lire le faubourg Saint-Germain (2) » ? Ce fut sans doute par M^{me} de La Fayette qu'il entra en rapports avec Nicole,

(1) Cf. Mss. I, 12, tome III. — L'abbé de Vertot fut nommé curé de Fréville le 18 août 1693. En 1696, il quittait cette cure pour la seconde portion de Saint-Paër, près Duclair. — Louis-Hyacinthe Castel, chevalier, comte de Saint-Pierre, fut fait major de la marine du Ponant par commission du 15 avril 1687, puis capitaine de marine par brevet du 6 mars suivant. Il épousa, par contrat passé à Brest le 3 avril 1688, M^{lle} Françoise-Jeanne de Querven, fille unique de messire Gabriel de Querven, chevalier, capitaine de vaisseau et de dame Jeanne Le Gac, son épouse. Nommé gouverneur des ville et château de Beaugency le 24 déc. 1703, il se démit de cette charge le 26 avril 1730. Il fut premier écuyer de S. A. R. Marie-Françoise de Bourbon, légitimée de France, duchesse d'Orléans. Son fils Sébastien lui succéda en cette qualité le 25 oct. 1722. Mss. de M. Genty.

(2) Bibliothèque de Rouen, Mss. I, 12, tome III.

qu'il considérait comme le plus habile écrivain de morale de son temps. Il allait le voir toutes les semaines à la Crèche, et il recueillait fidèlement les appréciations du janséniste converti sur M^{me} de Longueville et M^{me} de Tréville, sur Arnaud et sur Pascal. « J'étais curieux dans ma jeunesse, nous dit l'abbé, de voir les hommes illustres par leurs ouvrages (1) ».

La Bruyère venait de faire paraître *Les Caractères*. La ville et la cour s'entretenaient de cette peinture de leurs mœurs. C'était le grand succès du moment. Aussitôt l'abbé de Saint-Pierre voulut connaître l'auteur, mais son admiration naïve ne fut guère récompensée.

En recevant la visite de cet excellent homme, que Sainte-Beuve appelle tout simplement « un original de première force (2) », La Bruyère, en fin observateur, jugea qu'il n'avait pas tout dépeint, et au chapitre du mérite personnel il ajouta bientôt le portrait que voici :

« Je connais Mopse d'une visite qu'il m'a rendue sans me connaître. Il prie des gens, qu'il ne connaît point, de le mener chez d'autres dont il n'est pas connu : il écrit à des femmes qu'il connaît de vue : il s'insinue dans un cercle de personnes respectables, et qui ne savent quel il est ; et là, sans attendre qu'on l'interroge, ni sans sentir qu'il interrompt, il parle, et souvent, et ridiculement. Il entre une autre fois dans une assemblée, se place où il se trouve, sans nulle attention aux autres, ni à soi-même : on l'ôte d'une place destinée à un ministre, il s'assied à celle du duc et pair : il est là précisément celui dont la multitude rit, et qui seul est grave et ne rit point. Chassez un chien du fauteuil du roi, il

(1) Mss. de M. Genty. Cf. *Ouvrages de morale...*, tome XII, p. 287.

(2) Cf. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, tome XV, p. 246.

grimpe à la chaire du prédicateur, il regarde le monde indifféremment, sans embarras, sans pudeur : il n'a, non plus que le sot, de quoi rougir ».

L'abbé de Saint-Pierre voulut-il se reconnaître dans ce vilain portrait? Je ne sache pas qu'il se soit vanté dans ses écrits d'avoir fréquenté La Bruyère; mais il avait sans doute de bonnes raisons pour ne pas se réclamer de lui.

Pour toute vengeance, il se contenta d'ajouter à ses études de morale des réflexions sur les libelles satiriques, sur l'indulgence, sur le ridicule et sur l'esprit moqueur.

Ce bon abbé qui, dès sa jeunesse, possédait, au dire de Sainte-Beuve, la bonhomie imperturbable et sereine d'un Dupont de Nemours, ne comprit jamais que « pour se montrer digne des applaudissements des auditeurs il fallût se moquer de personnes connues ». « Plus le bon mot de la moquerie est finement exprimé, écrivait-il, plus il est dangereux ». N'était-ce pas blesser cette « bienfaisance » qui lui fut toujours si chère? et il ajoutait, parlant encore de la moquerie : « Ne va-t-elle pas directement contre la Justice, contre la première règle de la morale : Ne faites point contre un autre ce que vous ne voudriez pas qu'il fît contre vous; or voudriez-vous qu'on se moquât de vous (1) »?

(1) « N'a-t on pas raison de dire, moqueur, mauvais caractère et même sot caractère... Ce n'est pas un homme sans esprit, ce que veut dire communément le terme de sot; mais c'est un homme qui ne fait qu'un sot usage de son esprit ». Cf. *Ouvrages de morale...*, tome XV, p. 336, et tome XVI, p. 449.

L'abbé de Saint-Pierre fut plus heureux chez la marquise de Lambert, appelée parfois le La Bruyère des femmes.

Grâce à Fontenelle, il fut reçu dans ce salon, où l'esprit trouvait toujours son compte et où rien de respectable n'était blessé (1).

En 1692, son frère le P. de Saint-Pierre (2), jésuite, fut nommé confesseur de Madame, belle-sœur de Louis XIV et mère du futur régent.

L'année suivante, notre abbé acheta la charge de premier aumônier de cette princesse.

« Attiré par la curiosité, séduit par l'espérance d'inventer un jour quelque chose d'utile à son pays », il acceptait à la cour cette place que lui offrait le hasard. « Elle me donne, écrivait-il à la marquise de Lambert, le droit d'être avec bienséance où je me trouverois par inclination... Le spectacle est ici plus beau pour un réfléchisseur et même plus intéressant qu'en aucun lieu du monde... Je n'ai fait qu'acheter une petite loge pour voir de plus prez ces acteurs qui jouent souvent, sans le savoir, sur le théâtre du monde des rôles trez importants au reste des sujets... Je voi jouër tout à mon aize les premiers rôles, et je les voi d'autant mieux que

(1) Cf. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. IV, p. 217.

(2) Bernardin Castel de Saint-Pierre, né le 29 sept. 1649, admis le 11 octobre 1664, enseigna la grammaire, les humanités et la rhétorique, six ans la philosophie, deux ans la théologie à Caen, fut recteur, confesseur de la duchesse d'Orléans et mourut à Paris le 19 juin 1701. Sommervogel, S. J. *Bibliothèque de la C^{ie} de Jésus*, t. VII.

je n'en joue aucun, que je vais partout, et que l'on ne me remarque nulle part (1) ».

Ce qui l'avait encore fixé dans sa détermination, c'est qu'il estimait pouvoir ainsi connaître, plus exactement et plus facilement, quels étaient les principaux ressorts de la machine gouvernementale (2). Par ses études, il espérait faire faire des progrès considérables à la science de la politique, qu'il estimait fort négligée, et il se flattait, ce qui devenait une douce manie, d'augmenter considérablement le bonheur des hommes en général et de ses compatriotes en particulier.

Admis chez la marquise de Lambert, dont le salon passait pour l'antichambre de l'Académie, l'abbé de Saint-Pierre fut reçu, en 1695, dans cette illustre assemblée. Son discours de réception, paraît-il, fut médiocre, mais il s'en félicitait, trouvant qu'ainsi il lui ressemblerait davantage, ce qui tout au moins témoigne de sa modestie.

Vers 1703, il est nommé abbé commendataire de Tiron (3), au diocèse de Chartres.

Comme pour lui tout était matière à projets, ce lui

(1) Lettre à M^{me} de Lambert, 4 janv. 1697. *Ouvrages de morale...*, tome XVI, p. 166. — « Je m'appliquai à m'instruire d'abord des affaires de notre gouvernement, ce fut même une des raisons qui me déterminèrent à acheter, en 1693, à trente cinq ans, la charge de premier aumônier de feu Madame, ce qui me donnoit comme une petite loge... ». Mss. de M Genty, *Fragmens de morale*, p. 2.

(2) Biblioth. de Rouen. Mss. I, 12, tome III.

(3) Biens de l'abbaye de Tiron, à Luneray, Ch. Irénée Castel de Saint-Pierre, abbé, l'un des 40 de l'Académie française, 1729. Archives de la Seine-Inf., G. 5523. Cf. G. 6155.

fut l'occasion de nouvelles considérations qu'il s'empressa de faire parvenir au P. de La Prade, et dont il entretint le Chancelier.

« Pour rendre le colége établi dans mon abaye de Tiron plus utile au public et à la congrégation, je propose, écrit-il, de me joindre à elle afin d'obtenir des lettres patentes pour avoir la liberté d'y enseigner, non seulement les humanités, mais encore tout ce qui s'enseigne dans les plus grands coléges comme philosophie, mathématique, théologie, etc. ; et afin de procurer à ce colége un fonds plus considérable et plus certain, tant pour la subsistance des professeurs que pour les autres frais du colége, je propose encore de consentir que les prieurés dépendans de mon abaye qui sont entre les mains des Religieux soient unis à perpétuité à ce colége (1) ».

Cette idée d'une union de bénéfices, notre abbé ve-

(1) Mss. de M. Genty, *Sur les coléges de la congrégation de Saint-Maur. Au Palais Royal, 26 octobre 1717.* En note : « Aujourd'hui 18 novembre 1717, le Révérend père de la Prade, procureur général de la Congrégation, et dom René Venier sont venus me trouver de la part du R. père Général pour me dire qu'en gros mon mémoire leur avoit paru fort raisonnable et qu'ils espéroient que, si la cour vouloit les favoriser la congrégation se détermineroit volontiers présentement à établir beaucoup de nouveaux coléges et dans les grandes villes où, pour exciter l'émulation, il est à propos qu'il y ait des coléges de leur ordre et comme je leur ai demandé combien ils pourroient fournir de coléges à la France, ils m'ont dit qu'ils avoient environ deux cens maisons, qu'ils pourroient y en employer la moitié et que dans chaque colége ils pourroient y nourrir et entretenir douze pauvres gentilshommes à la nomination du Roi, les uns gratis, les autres à moitié gratis ; ce seroit douze cens gentilshommes, ce qui soulageroit fort la pauvre noblesse. . . ». — « Du 4 décembre 1717. M. le

nait d'en faire une application, d'ailleurs toute différente, pour l'abbaye de Bellefont.

En sa qualité d'abbé de Tiron, Castel de Saint-Pierre avait à sa nomination, — dans le diocèse de Rouen, le prieuré de la Madeleine (1) près Vernon, et celui de la Troudière ou Theroudière, à Tourny, — dans le diocèse d'Evreux, le prieuré de Saint-Martin-d'Heudreville.

En 1704, par acte passé devant les notaires du Châtelet, il donna les mains à l'union au monastère de Bellefont de ces trois prieurés, possédés par des titulaires séculiers (2).

Dans cet acte, messire Ch. Castel, abbé de Saint-Pierre déclare savoir « que le monastère de Belfonds, composé présentement d'environ 65 religieuses, édifie toute la ville par sa grande piété et régularité, qu'on y élève avec grand soin un grand nombre de filles de

Chancelier qui a vu copie de ce mémoire m'a dit aujourd'hui que la vue lui en paroisoit très bonne... qu'il prendroit volontiers des mesures pour faire réussir ce projet... mais qu'il demandoit pour cela deux ou trois mois ». — « Mars 1724. Le ministère n'a pas approuvé ce projet, quant à présent, pour plaire à la Cour de Rome à laquelle les Bénédictins bons François ne plaisent pas ».

(1) La Madeleine est également connue par les fréquents séjours qu'y fit Casimir Delavigne.

(2) Archives de la Seine-Inférieure, Fonds de Bellefont. — Le document que nous avons sous les yeux parle « du prieuré de Saint-Martin-d'Heudreville, près Louviers, à trois lieues de Vernon ». Or, d'après des renseignements qui nous sont obligeamment fournis par M. Louis Régnier, il s'agirait non pas d'Heudreville-sur-Eure, canton de Gaillon, mais bien d'Heudreville-sur-Avre, hameau du Mesnil-sur-l'Estrée, canton de Nonancourt.

condition de la ville et de la province et que ledit monastère ayant fait de grandes pertes par la banqueroute et insolvabilité de plusieurs de ses débiteurs, il est prest à tomber, s'il n'est prouventement secouru ». « Pour conserver à perpétuité à la ville de Rouen, où il a été élevé au collège des Jésuites, un monastère si utile et si édifiant, il a résolu de contribuer, autant qu'il lui sera possible, à son maintien et à son relèvement ». N'était-ce pas au surplus, sa tante, M^{lle} Gigault de Bellefont, qui avait fondé ce monastère, n'avait-elle pas pris soin de son éducation et de celle de ses frères, enfin l'abbesse n'était-elle pas présentement sa sœur Françoise, et, parmi les religieuses, est-ce qu'il ne comptait pas encore deux autres sœurs, deux nièces et plusieurs proches parentes?

Le Roi autorisa cette union, sous la seule condition que le revenu de ces prieurés ne dépassât pas 4,000 livres, toutes charges acquittées, et il ordonna à l'archevêque de Rouen et à l'évêque d'Evreux de faire les informations nécessaires.

Dans l'enquête à laquelle procéda M^e Nicolas Thomas, curé de Saint-Maclou, les religieuses de Bellefont vinrent déclarer que l'union était absolument nécessaire pour le maintien et la subsistance de leur maison. Composée de 55 religieuses, elle n'avait que 7,000 livres de rentes, en grande partie viagères. Sur cette somme, il convenait de défalquer, sans parler de la cherté du blé, des décimes et des subventions, quantité de charges annuelles : les gages des chapelains, de l'homme d'affaires, du chirurgien et enfin l'entretien

des murs de clôture qui s'étendaient aux remparts, la Ville leur en ayant abandonné l'usage.

Que fut-il décidé pour le prieuré de Saint-Martin et pour celui de la Madeleine? Nous ne saurions le dire. Ce qui est certain, c'est qu'au mois d'août 1715, des lettres patentes du Roi confirmaient le décret d'union du seul prieuré de la Theroudière. Mais ces lettres n'ayant été adressées qu'au Parlement, il fallut obtenir des lettres de surannation pour leur enregistrement à la Cour des comptes (11 décembre 1719). La procédure, toujours fort longue, s'était poursuivie pendant quinze ans.

Pendant ce temps, il est vrai, l'abbé de Saint-Pierre avait été absorbé par des événements d'un intérêt beaucoup plus général et dont l'importance ne devait pas être diminuée par les préoccupations de son esprit. Le rêve qu'il avait jusqu'ici caressé, ne pourrait-il pas se transformer en réalité bienfaisante?

Préoccupé, depuis 1709 (1), d'écrire son projet de paix perpétuelle, auquel son nom jusqu'ici semblait plus spécialement attaché, rêvant d'arbitrage européen et de guerres désormais impossibles, l'abbé de Saint-Pierre suivit au Congrès d'Utrecht, en qualité de secrétaire, l'abbé de Polignac, l'un de nos plénipotentiaires. Sans doute, ses théories politiques bien connues l'avaient vaguement désigné pour cette mission. Je suppose que ses relations de famille firent largement le reste.

(1) Mss. de M. Genty, *Effets prodigieux que l'on peut attendre d'une très petite cause.....*

La paix signée, l'abbé de Saint-Pierre se décida à donner au public son *Projet de paix universelle* (1). « Le projet était très sage, mais les moyens de l'exécuter se sentaient de la simplicité de l'auteur. Il s'imaginait bonnement qu'il ne fallait qu'assembler un Congrès, y proposer ses articles, qu'on allait les signer et que tout serait fait. Convenons que, dans tous les projets de cet honnête homme, il voyait assez bien l'effet des choses quand elles seraient établies, mais il jugeait comme un enfant des moyens de les établir ». C'est en ces termes que, cinquante ans plus tard, s'exprimait J.-J. Rousseau (2). Jugeant, lui aussi, que ce projet était, par son objet, le plus digne d'occuper un homme de bien, il s'y attacha, mais il se contenta d'abrèger l'œuvre de notre abbé, et, pour tout dire, il le rendit accessible au lecteur.

En septembre 1715, Castel de Saint-Pierre donnait un premier *Mémoire pour perfectionner la police sur les chemins*.

« Je ne songeois comme tout le monde, écrit-il, qu'à éviter les voyages d'hiver, lorsque des affaires de famille m'obligèrent, en novembre 1706, à sortir de Paris et à me mettre en chemin, malgré moi, pour aller à St-Pierre-Eglise en Basse-Normandie. Je versai, ma chaise rompit un autre jour ; mes chevaux embourbez, il falut rester dans les boues et à la pluye bien avant

(1) C'est à cette époque (1713) que l'abbé de Saint-Pierre vendit sa charge « pour avoir plus de loizir de méditer et de composer », mais il garda son logement au Palais-Royal. Mss. de Rouen, I, 12, t. III.

(2) Cf. J.-J. Rousseau, *Jugement sur la paix perpétuelle*.

dans la nuit ». Tous ces accidents le confirment dans cette idée que le temps vaut quelque argent et que les subsides employés à l'entretien des chemins sont, à les bien analyser, de notables économies.

L'année suivante, il revient à Saint-Pierre, et il écrit à M. de Turlaville (1) pour l'informer qu'il vient d'envoyer un mémoire à l'Intendant. Il veut obtenir une ordonnance pour les grands chemins de l'Élection. Il se charge encore de vaincre les bordiers ou riverains opiniâtres, s'il y en a, et de faire les frais du procès, s'ils en veulent soutenir un, car il a pour lui les ordonnances, l'équité et la nécessité publique.

Le Régent adresse aux Intendants des provinces une circulaire (4 oct. 1715) pour encourager les sujets zélés à donner des mémoires pour le soulagement des tailables. L'abbé de Saint-Pierre se met à l'œuvre; les longs séjours qu'il a faits chez ses frères, soit à Crève-cœur (2) près Louviers, soit à Saint-Pierre-Eglise, où « il est le témoin malheureux de la grande misère des paysans », l'ont déjà déterminé à chercher le remède. Il rédige alors un premier *Mémoire sur l'établissement de la taille proportionnelle* (3), et il le termine

(1) Comte A. de Blangy, *Deux lettres de M. l'abbé de Saint-Pierre à M. de Turlaville*, 1707.

(2) Le château de Crève-cœur est aujourd'hui une ferme appelée *le Bâ-timent*. Il est situé sur les bords de la rivière d'Eure, dans la commune de La Croix-Saint-Leufroy.

(3) Ce premier *Mémoire* ne fut pas sans attirer d'assez sérieux ennuis à l'abbé de Saint-Pierre. L'Académie s'étonna qu'un de ses membres « eust fait imprimer des choses très injurieuses à la mémoire du feu Roy son auguste protecteur » et elle exigea de notre abbé qu'il se rendit auprès du

par ces mots : « *Audiant pauperes et lælentur!* » Il consulte, s'informe auprès des Intendants, et, en 1723, paraît son *Projet de taille tarifée*, qu'il clôt par ces paroles : « *Liberabit pauperem a potente et pauperem cui non erat adjutor* (1) ».

Entre temps, il faut bien le rappeler, notre pauvre abbé avait fait paraître son discours sur la *Polysynodie*. Il y vantait la pluralité des Conseils comme bien supérieure aux ministères, et il complétait ce système par une académie politique et un scrutin perfectionné qui devait être un excellent « antropomètre » ainsi qu'un

Régent « pour luy en marquer sa douleur ». L'abbé de Saint-Pierre se soumit et, le 17 juin 1717, il avait l'honneur de parler à Mgr le Régent à l'issue de son diner et « luy demandoit très humblement pardon » déclarant « qu'il n'y avoit rien qu'il ne voulust faire pour effacer sa faute ». *Les Registres de l'Académie françoise*, 1672-1793, t. II, séances des 14 et 17 juin 1717.

(1) « La mizere excessive où il avoit vu les peisans de la campagne cauzée par la disproportion de la taille arbitraire lui fit beaucoup de peine, il fit un mémoire sur les moiens d'y remédier et entreprit même un voiage pour voir le sucez de l'établissement que M. Renaud, M. de Chateautiers et M. de Creil, intendant de la Rochelle, faizoient de la dixme Roiale dans l'intendance de la Rochelle. En 1718, il passa environ trois mois en ce pays là et en apporta les matériaux d'un ouvrage sur cette matière, il le fit imprimer sous le titre de projet de taille tarifée. » *Biblioth. de Rouen, Mss. I, 12, t. III.*

Cette question de la taille proportionnelle semble l'avoir toujours préoccupé. Le 2 novembre 1742, il écrit à M. Chauvelin, intendant de Picardie : « Je me doutois bien que le plan que j'avois donné au public iroit nécessairement en croissant, en se perfectionnant s'il passoit par certaines mains. Je voi déjà que vous avez trouvé un moyen de rectifier beaucoup, tout d'un coup, toutes les parties de votre travail.

..... Je fais partie du public de France; ainsi je vous dois un remerciement comme à mon bienfaicteur ». *Mss. de M. Genty.*

« basilimètre ». Grâce à ce système, si on voulait bien l'appliquer, l'humanité allait entrer dans l'âge d'or après avoir traversé l'âge du fer et de l'airain.

Aujourd'hui, un pareil système apparaît comme une simple utopie, et cependant J.-J. Rousseau estime que, de tous les ouvrages de notre auteur, le discours sur la Polysynodie est le plus approfondi, le mieux raisonné et même le mieux écrit. « Ce n'était qu'une ébauche qu'il prétendait n'avoir pas eu le temps d'abrégé, mais qu'en effet, il n'avait pas eu le temps de gâter (1) ».

Toujours est-il qu'il eut pour l'abbé les plus fâcheuses conséquences. Dans son discours le gouvernement du grand roi était fort malmené. L'Académie tout entière en frémit, et à l'unanimité, le doux rêveur fut exclu, sans même qu'on voulût entendre ses explications (5 mai 1718). Une seule voix lui resta fidèle, celle de Fontenelle, mais il nous semble aujourd'hui qu'elle se montra bien discrète.

Quelques mois plus tard, l'abbé de Saint-Pierre s'adressait à l'Académie et, de nouveau, demandait à être entendu; mais ce fut peine perdue. Les officiers en exercice s'étant rendus au Palais-Royal pour y recevoir les ordres du Régent, S. A. R. leur répondit avec sécheresse « qu'il ne vouloit point entendre parler de cette affaire, encore moins s'en mesler, et qu'on avoit employé son nom très mal à propos (2) ». Sur quoi, l'Aca-

(1) Cf. J.-J. Rousseau, *Jugement sur la polysynodie*.

(2) *Les Registres de l'Académie françoise*, 1672-1793, tome II, séances des 28 et 30 avril, 5 et 7 mai 1718, des 25 et 29 novembre 1719.

démie se contenta de louer la sagesse et la prudence du prince.

Chassé, mais non remplacé, il ne paraît pas avoir gardé rancune à ses anciens confrères.

Nous trouvons même dans les papiers de M. Genty une lettre qui nous prouve que l'abbé de Saint-Pierre ne cessa jamais d'envoyer ses projets à celui qui, devant l'Académie, avait été son accusateur (1).

« A Marly, le 17 février 1734.

« J'ay reçu, Monsieur, avec votre lettre d'hier le mémoire d'observations qui y étoit joint. Elles sont assurément très sages et très judicieuses, mais, pour

(1) Cf. Réponse du cardinal de Fleury à l'abbé de Saint-Pierre, dans : *Ouvrages de morale...*, t. XVI, p. 117. — Au reste, l'abbé de Saint-Pierre avait la manie d'envoyer ses projets à tous les personnages en vue. Nous en avons encore la preuve dans cette lettre que lui adresse M. de Silhouette : « A Leyde, le 2 may 1732. — J'ai communiqué, Monsieur, l'écrit que vous m'aviés envoyé à M. Vitriarius qui l'a lu avec attention et qui en a fait beaucoup d'éloges en des termes et d'une manière qui ne ressembloient point l'adulation. Il en admet les principes et les conséquences. La seule objection, selon lui, que l'on pouvoit faire, c'est que les principes que vous établissés en suposent d'autres. Les devoirs ne sont que les règles de nos actions : le premier principe qui nous fait agir, c'est l'instinct que la nature a inculqué dans tous les êtres qui ont vie, pour leur conservation. L'instinct guidé par la raison a établi une société entre les hommes. C'est de cet établissement fait par une nature éclairée que dérive ce sentiment intérieur : *nous devons aux autres ce qu'ils nous doivent* : ces devoirs sont ce que la droite raison dicte pour le maintien de la société. Du devoir résulte le droit; les autres sont en droit d'exiger de nous, et nous sommes en droit d'exiger des autres. Je suis, avec beaucoup de respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur, De Silhouette ».

les mettre en pratique, il faudroit que les puissances de l'Europe se réglassent par la justice, et on est certainement très éloigné d'être à ce point. Je vous prie d'être toujours persuadé, Monsieur, de la parfaite considération que j'ai pour vous.

« Le Card. DE FLEURY. »

Si Castel de Saint-Pierre n'avait plus l'Académie pour écouter ses projets, il lui restait les salons.

Les observations suivantes (1), que nous détachons des manuscrits de M. Genty et qui sont datées de juillet 1723, nous prouvent qu'il recherche toujours autant la société des gens d'esprit et les « disputes vives et polies ».

« Il y a quelques mois que je fus invité à me trouver à certains dîners marqués où se trouvoient plusieurs hommes d'esprit de ma conoissance et plusieurs autres que je ne conoissois point, mais que je désirois de conoître. Je m'y trouve toujours avec plaisir et avec utilité.

« Comme il ne s'y rencontre que des hommes dont l'esprit est fort cultivé, cela fait que la conversation y est moins superficielle et moins sautillante que là où il se trouve des femmes. On y dispute souvent. L'esprit y est plus exercé; elle tient, de ce côté là, un peu de la nature de la conférence et n'en est par là que plus utile pour perfectioner la raison sans en être moins agréable.

« J'imagine même que ce que j'ai vu ariver quelques

(1) *Observations pour rendre nos conversations plus utiles.*

fois par hasard, d'examiner certaines questions ou critiques délicates, pouroit ariver plus souvent, soit avant le dîner et à table, soit après le repas. La principale raison pourquoi ces disputes sont rares, c'est que l'on y manque de questions ou de critiques à examiner; les hommes ne demandent pas mieux que de juger et de soutenir leur jugement par la dispute. Il faudroit donc que quelques uns de la compagnie se chargeassent d'y apporter des questions, et plusieurs de ces questions pouroient être discutées à table surtout lorsque l'on a renvoyé les domestiques.

« Il est vrai qu'il n'est pas si aisé que l'on diroit bien, de trouver de bonnes questions ou de bones critiques, mais, avec un peu d'habitude, on peut parvenir à faire naître des questions presque sur tout, à les rendre simples, peu compliquées et à les choisir entre celles qui sont les plus utiles et qui ne puissent choquer aucune personne vivante.

.....

« Il ne nous arive jamais de rien critiquer de ce qui regarde le gouvernement présent, parce que nous sommes rarement sufisamment instruits des faits pour en juger, et que c'est une maxime d'équité de ne condaner personne sans l'entendre; il y a même des jugemens que l'on peut confier à un ami qu'il ne convient pas de confier à une assemblée de huit ou dix amis. Et ne serions nous pas bien aises si nous étions à la place de ceux qui gouvernent que l'on fût indulgent pour nos fautes; ils ont bone intention parce qu'ils ont grand intérêt de bien gouverner; or n'est il pas raisonnable d'excuser

ceux qui ont bone intention et qui font de leur mieux pour le bien de l'Etat ?

« On pouroit aporter des remarques ou critiques fines sur les orateurs, sur les poètes, sur les historiens et en aporter des exemples, sur les auteurs de fisque et particulièrement sur les auteurs de politique, pour tendre à éclaircir cette sience, la plus utile de toutes ; mais il me semble qu'il ne faut pas pour cela diminuer dans notre conversation la liberté que chacun a d'entamer tel propos ou de faire telle question qu'il lui plaira ; car cette liberté fait un des grands plaisirs de nos assemblées et je voudrois que l'on n'eût recours à ceux qui se seront chargés des questions que lorsque la conversation commence à languir ou que quelqu'un de la compagnie par discrétion est bien aise de faire changer de propos. Une chose qui m'a fait remarquer que l'on étoit quelquefois, parmi nous, en défaut de conversation, c'est que quelques-uns se détachent pour aler jouer au triq traq ; or, à dire la vérité, j'ai regreté que des gens, d'aussi bon esprit et d'un esprit aussi délicat et aussi cultivé, s'assemblassent pour jouer au triq traq ou fussent réduits à y jouer faute de sujet sufisanment intéressant, pour soutenir leur conversation et entretenir parmi eux l'exercice d'une dispute vive et polie ».

L'abbé de Saint-Pierre fit aussi partie d'une sorte de club connu sous le nom de « l'Entresol » où le présenta d'Argenson. Dans ses *Mémoires* (1) le futur lieu-

(1) *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, publiés par Rathery (*Société de l'Histoire de France*), tome I, p. 92.

tenant de police nous donne sur cette petite académie les renseignements les plus intéressants. Elle s'appelait ainsi parce que ceux qui la composaient se réunissaient place Vendôme, dans l'appartement de l'abbé Alary.

« L'abbé de S^t-Pierre, raconte d'Argenson; est celui qui nous fournissait le plus de lectures de son crû, tout son temps et ses forces, dans un âge très avancé; étant dévoués aux systèmes politiques qu'il invente et découvre sur toutes les parties du gouvernement ».

Malheureusement ce club de « l'Entresol » fit trop parler de lui; la manie qu'avait l'abbé de Saint-Pierre de vouloir tout réformer lui avait aussi donné sans doute un certain air d'opposition. « Vous avez là à votre conférence; disait un jour le cardinal de Fleury, un politique triste et désastreux qui est l'abbé de S^t-Pierre ».

Devant tant de projets, était-ce l'ennui et l'impatience de l'Eminence qui rejaillissaient sur « l'Entresol » ? L'abbé n'en voulait rien croire, certain que le cardinal lisait ses mémoires et qu'il allait réunir des commissions pour réformer. Un jour cependant Fleury écrivit à l'abbé : « Je vois par votre lettre d'hier que vous vous proposeriez dans vos assemblées de traiter des ouvrages de politique. Comme ces sortes de matières conduisent ordinairement plus loin que l'on ne voudroit; il ne convient pas qu'elles en fassent le sujet. Il y en a beaucoup d'autres qui ne peuvent avoir les mêmes conséquences et qui ne sont pas moins dignes d'attention ». L'abbé de Saint-Pierre répondit, mais ce fut pour s'incliner.

Les épigrammes couvrirent de ridicule le ministère, sans mettre en meilleure posture « l'Entresol », qui, se sentant épié, voulut disparaître.

Un autre salon, où l'abbé de Saint-Pierre paraît avoir joué, sur ses vieux jours, le rôle d'enfant gâté, fut celui de la célèbre M^{me} Dupin.

Qu'il me soit permis d'en juger par deux pièces (1) d'un caractère tout différent.

La première est une lettre du marquis de Saint-Aulaire, qui communique à notre abbé les remerciements qu'il adresse à M^{me} Dupin, en mai 1741.

« J'ai fait effort pour vous obéir, mon cher abbé, sans succès, non sans quelque plaisir ; je ne pense plus, mais je sens encor un peu.

ENIGME.

Au milieu d'un jardin agréable et fertile,
 Mon séjour est fixé sur l'humide élément.
 Deux bras m'entourent constamment,
 Mais leur effort est inutile
 Et ne m'allarme nullement.
 Si les mystères de ma verve,
 Lecteur, ne te sont pas connus,
 Je vais les mettre au jour sans aucune réserve.

Pour qui me voit, je suis Vénus,
 Pour qui m'entend, je suis Minerve.

Notez que celui qui vante ainsi la sagesse et la beauté de la châtelaine de Chenonceaux a bien près de quatre-vingt-dix-neuf ans.

(1) Mss. de M. Genty.

Voici la seconde pièce; c'est une lettre de M^{me} Dupin à l'abbé de Saint-Pierre.

« A Chenonceaux, ce 18 octobre 1741.

« Vous êtes un bon coquin d'abbé d'avoir oublié de m'envoyer vos propres livres et d'envoyer un livre à M. Dudoyer; il faut le reprendre à M. Dudoyer et me le renvoyer avec les vôtres.

« J'aurais envie d'avoir ici un livre intitulé le Cabinet de M. de Servière, j'en voudrais un autre qui est d'un nommé Greslin, qui a traité de l'égalité des sexes. . . .

« Je demande aussi à Ricœur 4 aulnes d'un petit gros de Tour, mince, pareile à l'échantillon que j'envoy, s'il ne trouve pas à assortir la couleur en gros de Tour, il faudra l'assortir en gros taffetas d'Italie ou d'Angleterre, j'ay besoin de ces 4 aulnes pour achever un lit, je vous priay, mon bon abbé, de me donner le mémoire de ces déboursées, car vous ne devez pas faire toutes ces commissions gratis.

.

« Adieu, mon bon abbé, pour aujourd'huy, ayés toujours de la bonté pour notre petit garçon ».

Cette lettre, malgré sa banalité, ne témoigne-t-elle pas de la confiance inspirée par l'abbé, qui, ne l'oublions pas, avait alors quatre-vingt-trois ans bien sonnés?

Tout en fréquentant les salons réputés, l'abbé de Saint-Pierre multipliait les projets de réforme et retouchait tous ceux qu'il avait déjà composés. C'est ainsi que, de 1733 à 1741, parurent à Rotterdam, chez l'édi-

teur Beman, seize volumes d'*Ouvrages de politique et de morale*.

En bon économiste, il ramenait tout à l'utilité, aussi voulait-il tout à la fois rendre plus utiles les médecins, les sermons, les académies et les auteurs.

A titre d'exemple, qu'il me soit permis de vous lire cette lettre (1) qu'il écrivait à Voltaire :

« Jeudi, 1^{er} oct. 1739, au Palais Royal.

« Je vous remercie, Monsieur, de l'ouvrage que vous m'avez envoyé; en revanche, en voilà un autre en manuscrit un peu plus ample que l'imprimé. Je ne l'ai fait qu'en faveur des excellans auteurs pour les inviter à mieux choizir qu'ils ne font pour l'utilité publique le sujet de leurs ouvrages.

« Je vous dirai même que, lorsque je l'ai revu l'année passée, j'ai plusieurs fois pensé à vous en disant : C'est dommage qu'un tel génie n'ait pas vize plus haut en sortant du colége et n'ait pas de bonne heure examiné quels sont les sujets les plus importans au bonheur de chaque homme en particulier et de la société en générale, morale et politique.

« Mais, comme il est encore dans la vigueur de l'esprit, ne pourroit-il pas se mettre bientôt à niveau de nos meilleurs moralistes et de nos meilleurs politiques et ne plus donner que des histoires des règnes des rois illustres ?

« Voilà ce que j'ai pansé après avoir lu votre ouvrage

(1) Mss. de M. Genty. Copie.

sur Charles XII, seulement de la première édition ; j'ai pansé un peu plus profondément que d'autres sur la morale et sur la politique, mais je n'ai pas animé mes pansées en comparaison de ce que vous savez animer les vôtres ; or quelle différence pour l'agrément et l'utilité des lecteurs !

« Destinez le reste de votre vie, non plus à divertir les dames d'esprit et d'autres anfans ; songez à instruire les hommes, à instruire ceux qui nous instruizent et à gouverner ceux qui nous gouvernement. Enfin, donnez-nous des modèles d'histoires : il est vrai qu'il faut pour cela une grande ambision et une grande patience et je ne sai encore si vous en avez assez, mais essayez et laissez-là vos ouvrages de *glorioles* pour marcher ainsi vers le sublime de la gloire.

« L'abbé de SAINT-PIERRE ».

Paradis aux bienfaizans.

A côté de ces projets d'utilité générale, il y a des considérations sur toutes choses, et nos préoccupations modernes, l'abbé de Saint-Pierre semblait les avoir partagées. Non seulement il rêve de paix universelle, mais il veut simplifier l'orthographe et la rendre conforme à la prononciation. Fidèle à ses théories, il écrit comme il parle, et tous ses ouvrages sont imprimés suivant cette méthode.

La circulaire de M. Leygues (1) eût trouvé en lui un

(1) Circulaire du Ministre de l'Instruction publique relative à la simplification de l'orthographe, 28 février 1901. *Journal Officiel* du 11 mars 1901.

admirateur convaincu. Il l'eût désirée plus radicale sans doute, mais ce qui l'eût étonné surtout, c'eût été qu'après ses ouvrages elle eût été si longtemps sans paraître.

Un médecin célèbre, nommé Chirac, observe que le mouvement imprimé au corps par le roulement prolongé d'une chaise de poste sur le pavé, constitue un excellent remède contre beaucoup de maux attribués à la mélancolie, aux vapeurs, à la bile.

Un constructeur imagine « un fauteuil de poste ». Comme notre abbé a toujours en vue le bien public, il va recommander ces « trémoussements » à ceux que l'excès de nourriture et la vie sédentaire menacent de maladie. Il l'expérimente lui-même. Installé dans ce « trémousseur », il constate « qu'il peut lire les mémoires de Trévoux (1) ». Vite, il recommande la machine aux ministres, et il écrit assez naïvement : « Comme cette machine fera moins de bruit qu'une chaise de poste sur le pavé, un ministre indisposé, assis sur ce fauteuil, pourra facilement se faire lire les lettres, les placets, les mémoires, ou s'en faire rendre compte par ses commis, et leur dicter les réponses et les autres dépêches. Il remettra ainsi un degré de mouvement et de circulation nécessaire à son sang et à ses

(1) Mss. de M. Genty. Cf. *Ouvrages de morale* . . . , t. X, p. 436. — On serait même tenté de croire que c'est l'abbé de Saint-Pierre qui fit construire le fauteuil de poste. Il termine en effet ses *Observations sur la sobriété* par ces mots : « Après tout, ces conseils ne sont destinés que pour ceux qui veulent diminuer le nombre de leurs maladies . . . ; c'est même pour leur aider à y mieux réussir que j'ai fait imaginer et exécuter la machine appelée fauteuil de poste ». *Ibid.*, p. 435.

autres liqueurs, que le repos excessif de sa chaize lui auroit peu à peu fait perdre.

« D'ailleurs le grand âge des bons ministres ne leur laisse pas souvent assez de force, ni le ministère assez de loizir pour aider la transpiration par la promenade à pied ou à cheval ; or la machine supléera avantajeusement ou au manque de force ou au défaut de loizir, et fera ainsi durer la vigueur du corps et de l'esprit dans les ministres agez et les rendra plus longtems plus sains et par conséquent plus utiles à leur patrie ».

Il rédige des considérations sur la sobriété (1) mais cela ne l'empêche pas, j'imagine, d'être un agréable convive.

N'est-ce pas lui qui écrit à M^{me} du Tort : « Pour vous entretenir, Madame, dans cette humeur gaye et peu soucieuse qui vaut mieux que la grande fortune de Madame de Louvoi, je veux vous dire un apophtegme digne des modernes, un autre aurait dit des anciens ». Et lui rappelant qu'un jour il dînait à Saint-Cloud, chez M^{me} de Quintin, dans un charmant pavillon situé au bout du Mail, il ajoute : « M. votre père trouvoit le vin de Cotte Rôtie et le vin de Champagne fort à son gré, il en étoit plus gay. Nous parlions, le verre à la main, de la traduction que M. Dacier a faite de quelque morceau de la filosofie de Platon : *Ma foi, dit-il, M. l'abbé, le bon vin donne ce que la filosofie promet. La vérité est que ce mot nous plut d'autant plus que nous n'atendions rien moins d'un homme de cet âge, maigre*

(1) *Ouvrajes politiques*, t. X, p. 418.

et décharné comme il est et dont l'air est aussi austère et les mœurs aussi sévères, je lui dis qu'il falloit donner cet enfant à M. de la Fare, qu'aussi bien on ne l'en croiroit jamais le père et qu'on le doneroit toujours à ce gros ventre, à cette face enluminée, à cette phisionomie solaire et contente que vous lui conoissez, nous plaisantâmes, nous bûmes de nouveau, et nous trouvâmes qu'effectivement les derniers petits coups étoient de véritables petites prises de gayeté (1) ».

Le manuscrit de Rouen nous donne au surplus d'intéressants renseignements sur son genre de vie :

« Pour avoir la matinée plus longue, qui est le tems le plus propre à composer, il se couchoit ordinairement à huit heures et se levoit à quatre ; il ne travailloit point l'aprez diner, il mangeoit du pain et du beure le matin sur les sept heures et beuvoit presque une chopine de vin et deux pintes d'eau, ensuite il ne but que de l'eau le matin à son déjeuner.

« Il atribuoit à ce régime l'exemption des maladies douloureuses, de gravelle et de goute et croioit pouvoir se guérir de la plupart des maladies en mangeant très peu et buvant beaucoup d'eau chaude quand il se sentoit indisposé.

« Il se plaisoit fort aux conférences des personnes habiles, et ce n'étoit que faute de pareilles conférences qu'il jouoit souvent l'aprez dîner au piquet ou à l'ombre ou à quadrille, mais à trez petit jeu... Il dizoit : Je m'ocupe en homme le matin, je m'amuze souvent avec

(1) Mss. de M. Genty, *Fragmens de morale*, 1^{er} cahier. — Cf. *Ouvrajes de morale...*, t. XII, p. 270 et t. XVI, p. 174.

les grans enfans l'aprez dîner faute de conférer avec des homes ». Les grands enfans c'étaient « les femmes et le commun des jeunes gens ».

L'abbé de Saint-Pierre avait rêvé de faire une seconde édition de ses ouvrages : aussi les avait-il revus et corrigés (1). Il désirait en faire deux séries : les œuvres de morale et les œuvres de politique.

Une première attaque de paralysie, survenue au mois d'avril 1739, lui en ôta l'espérance. Une seconde attaque le confirma dans son impuissance, ce qui ne l'empêchait pas, en 1742, de dicter à son secrétaire le résumé des projets politiques qu'il avait imaginés et qui lui paraissaient de toute son œuvre les plus importants (2). Il y en avait quatre.

D'abord l'établissement d'une académie politique, qui aurait à choisir parmi les bons sujets les meilleurs Ministres, les meilleurs Conseillers, les meilleurs Intendants, etc.

Puis l'établissement de prix de vertu dans les collèges (3). Grâce à cet établissement, « il est certain,

(1) Mss. de M. Genty, *Sur la seconde édition de mes ouvrages*.

(2) Mss. de M. Genty, *Les quatre plus importants projets politiques de M. l'abbé de Saint-Pierre*.

(3) Dans les manuscrits de M. Genty se trouve une lettre, soigneusement conservée par l'abbé de Saint-Pierre, et qui lui fut adressée, le 26 février 1741, par les supérieures des Filles de l'Instruction chrétienne de Dourdan... « Votre projet est si beau, écrivent-elles, que si le seul hazard l'avoit fait tomber entre nos mains, nous aurions voulu l'établir dans nos classes ; nous avons déjà commencé, et les maitresses des pensionnaires s'aperçoivent que l'ardeur de gagner le prix de la Vertu procure du repos à leur poitrine, et les dispense de parler aussy souvent pour reprendre... » L'abbé de Saint-Pierre, qui est « l'âme de l'entreprise »,

disait l'abbé de Saint-Pierre, que les jeunes gens et par conséquent les hommes deviendroient peu à peu le long de leur vie, beaucoup plus doux, plus justes, plus atantifs à n'offenser personne et beaucoup plus bienfaizans les uns envers les autres et par conséquent beaucoup plus hureux dans cette première vie et, ce qui est beaucoup plus inportant, beaucoup plus seurs d'obtenir par la charité bienfaizante la seconde vie hureuze ».

Le troisième projet était l'établissement du « scrutin purgé de cabales ».

« Je supoze, disait l'abbé de Saint-Pierre, que dans un scrutin de vingt ou trante pareils en condition, vivant souvant ensemble, les camarades connoitront plutôt, plus facilement et plus suremant, qui sont les trois d'entre eux qui sont les plus doux, les plus indulgens, les plus justes, les plus bienfaizans, les plus laborieux, les plus habiles, les plus avancez dans les talans utiles à la patrie, enfin les plus estimez et les plus capables de mieux servir le Roy, que ne connoîtront les courtizans, les ministres et même les officiers qui ne vivent point ensemble, qui ne se voyent que rarement, et qui ne sauroient jamais bien comparer entre eux, tous les différans degrez de mérites nationaux de trante

auquel on « en rapporte la gloire », s'empresse d'annoter la lettre, et il ajoute : « Réflexion politique et religieuse. — Si tous les coléges de filles et de garçons de France avoient des prix, pour chaque mois, pour ceux qui se distingueroient dans la vertu, il en résulteroit un grand chanjement en bonheur pour toute la nasion où l'on verroit beaucoup plus d'euyres de justice et de bienfaizance et une espérance mieux fondée du bonheur éternel ».

pareils qui peuvent prétendre à la promotion ». Ce système devait rendre les officiers — disons aujourd'hui les fonctionnaires — « bien plus appliqués à tout ce qui regarde leur métier, plus doux, plus patiens, plus pardonnans, plus bienfaizans les uns envers les autres et par conséquent plus hureux, et l'Etat en sera par conséquent incomparablement mieux servi et plus hureux ». Notre bon abbé, qui cependant avait fréquenté les hommes, ne semble guères les avoir bien « lus ». Les avait-il seulement regardés ?

Le quatrième projet était celui qu'il avait caressé toute sa vie, auquel il avait donné tous ses soins et qui devait heureusement modifier la face de l'Europe.

C'était l'arbitrage européen, mettant définitivement fin aux guerres soit civiles, soit étrangères.

« D'un côté, écrivait-il, l'arbitrage perpétuel procurera cette tranquillité perpétuelle au dehors, et de l'autre, la grande diminution de la dépense militaire pourra faciliter l'établissement de l'Académie politique qui, par les prix qu'elle distribuera tous les ans, trouvera et démontrera les plus grans perfectionnemans et les meilleurs établissemans qui peuvent se faire dans le dedans de chaque Etat.

« La tranquillité est la baze de l'augmentation des arts et des sciences, et l'on apercevra bientôt que la plus utile des sciences qui met les autres en euvre pour l'augmentation du bonheur, c'est la politique. . .

« Souhait.

« Il ne me reste plus, pour être seur de l'exécution de ces quatre merveilleux établissemens, qu'à désirer

qu'ils viennent à plaire à un souverain d'un assez grand esprit pour en apercevoir toute la beauté et d'un assez grand courage pour être animé et excité, comme Alexandre, par la grandeur et l'étendue des obstacles au lieu d'en être épouvanté comme seroient les hommes du commun.

.
 « Voilà le souverain que je désire à mes quatre projets, et peut-être est-il déjà né, peut-être a-t-il déjà commencé son heureuse carrière, mais au moins je suis sûr que le progrès perpétuel de la raison universelle l'amènera un jour dans le monde, s'il n'y est pas déjà arrivé comme je le soupçonne ».

Pour amener plus tôt ces quatre établissements, il proposait enfin de donner des prix à ceux qui, dans leurs écrits, en auraient fait sentir tout l'avantage.

Puis il ajoutait de sa main tremblante : « Je souhaite pour la réputation et le bonheur de son Altesse Royale que M. le duc d'Orléans fasse de son vivant une fondation de 4000 lt. de rente, à prendre sur le revenu du canal d'Orléans, pour ces prix de 4000 francs, ou du moins qu'il fasse cette donation par testament à l'académie françoise en attendant qu'elle soit érigée en académie politique de France ».

Considérant sans doute ce résumé comme son testament politique, tout pénétré du : *Pax hominibus bonæ voluntatis*, il le signait et le datait le jour de Noël 1742.

Quelle n'eût pas été la joie de ce pacifique, s'il eût vécu les dernières années du XIX^e siècle. Le souverain

qu'il avait rêvé faisait son apparition ; le prix Nobel était fondé, et les amis de la paix allaient bientôt pouvoir fêter la constitution définitive de la cour permanente d'arbitrage.

Sainte-Beuve prétend que notre abbé fut toujours dans l'impossibilité de comprendre tout ce qu'enferme de triste et de fâcheux ce mot qui est mortel au public français : l'ennui.

Pour mieux vous faire connaître l'homme, je crains maintenant d'avoir mis les points sur les *i*.

Excusez-moi, Messieurs, si je vous ai si longuement entretenus de l'abbé de Saint-Pierre, mais en parcourant ces feuillets jaunis par le temps, tout recouverts des annotations de ce publiciste, j'éprouvais, je l'avoue, un véritable intérêt à l'entendre discourir. Ce n'était plus tout à fait ce jeune abbé que nous présentent les estampes ; il était pour moi plus âgé, et il ne me paraissait pas qu'il eût jamais été bien jeune.

Bien qu'il n'eût pas l'imagination très vive et qu'il se souciât très peu de la forme (1), quand il s'agissait de concevoir des projets, il devenait intarissable. Son excuse, c'est que, de la meilleure foi du monde, il croyait travailler au bonheur de l'humanité.

Le méchant d'Argenson raconte dans son journal (2)

(1) « Il y a des androits dans mes écrits qui sont assez bien écrits, mais il faut avouer aussi que dans la plupart, je me suis attaché uniquement à la matière, à bien démontrer mes propositions, et que j'ai un peu négligé la manière de les écrire ; je suis trop vieux pour y remédier ». Mss. de M. Genty. Cf. : *Ouvrages de morale*,..., t. XIII, p. 258.

(2) Mai 1743. *Journal et Mémoires*..., t. IV, p. 65.

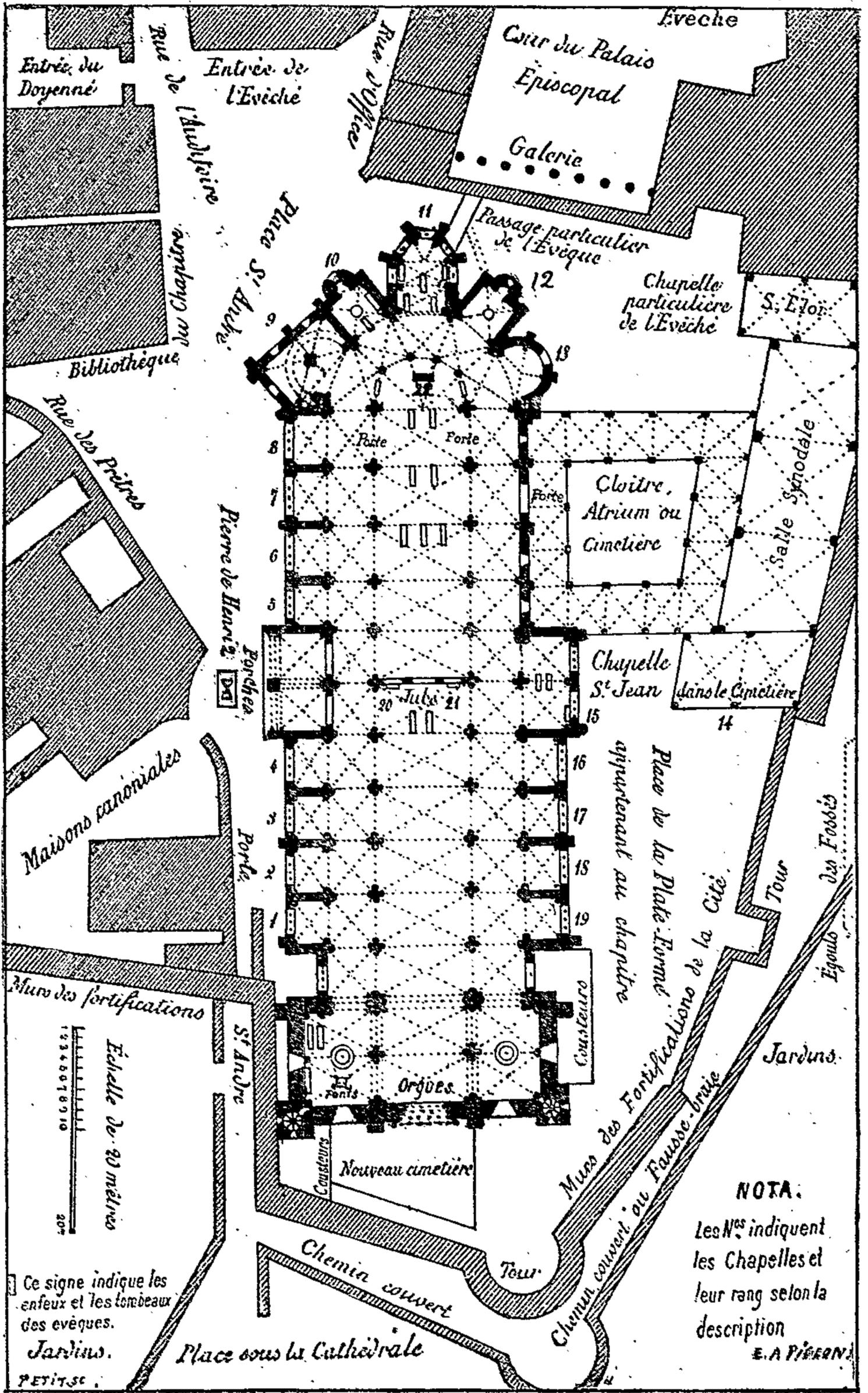
qu'avant de mourir(1), l'abbé de Saint-Pierre fit ses devoirs de chrétien, ayant sa famille et ses valets autour de lui, mais que, lorsqu'il « eut fini ce devoir », il fit rappeler le curé pour lui dire qu'il ne croyait pas un mot de tout cela, et qu'il n'avait trahi la vérité qu'en cette occasion.

Sans me porter garant de la parfaite orthodoxie de l'abbé, le fait, je l'avoue, ne me paraît pas vraisemblable. Remarquez qu'il avait quatre-vingt-cinq ans et qu'il ne parlait plus que par monosyllabes. Il disait : « Fin »; on croyait qu'il demandait à manger, mais il répétait : « Finis ». On lui disait qu'il en reviendrait; il répondait : « Ressource, non; espérance, oui ». Et puis le grand mobile indiqué par lui dans ses écrits ne fut-il pas toujours, après l'utilité présente, le bonheur de la seconde vie?

Quoi qu'il en soit, il semble que pour traverser ce monde, il eût choisi pour devise : « Donner et pardonner », et à chaque instant, comme un doux refrain, revient sous sa plume le perpétuel souhait :

« Paradis aux bienfaisans » !

(1) « Du jeudi 2 may 1743. L'Académie a appris aujourd'hui la mort de M. l'abbé de Saint-Pierre arrivée le 29 d'Avril de cette année ». Le Registre porte : « avec douleur », mais ces deux mots ont été effacés. — « Du jeudi 9 mai, Aujourd'hui la Compagnie a assisté au service fait aux Cordeliers pour M. l'abbé de Saint-Pierre ». *Les Registres de l'Académie françoise*, 1672-1793, t. II. p. 529.



RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. GEORGES DE BEAUREPAIRE

Par M. le Dr COUTAN, Président.

MONSIEUR,

L'Académie, en vous ouvrant ses rangs, a voulu resserrer les liens qui l'unissent, depuis longtemps, au chef de votre famille et perpétuer, parmi nous, un nom justement honoré.

Le patrimoine d'érudition que l'avenir vous réserve est d'une valeur inestimable. Vous l'avez encore accru par un effort personnel, auquel l'Académie a été heureuse de rendre hommage.

Votre thèse sur le *Culte des ancêtres chez les Romains* a été ici l'objet d'une délicate analyse qui nous a permis d'apprécier toute la solidité de vos connaissances dans la science du droit.

Votre description des églises de Saint-Pair et de Falaise nous a révélé un archéologue de l'école de Caumont et de Quicherat.

Dans vos *Excursions... aux environs de Pavilly*, vous vous montrez épris à la fois des souvenirs historiques et de la beauté des monuments.

Nous savons aussi que vous maniez le crayon avec autant d'aisance que la plume, à laquelle nous devons le portrait si piquant de l'abbé de Saint-Pierre.

C'est assez vous dire, Monsieur, le prix que nous attachons à votre future collaboration.

Trois villes normandes, Caen, Falaise et Avranches, ont été le berceau de vos ancêtres. Toutes les trois tiennent, à ce titre, une place spéciale dans vos affections.

Caen, l'*Athènes de la Normandie* aurait pu me fournir le thème attachant d'une causerie archéologique, si votre oncle, Eugène de Beaurepaire, de regrettée mémoire, n'eût, pour ainsi dire, épuisé le sujet (1). — Je ne tenterai point, après vous, l'étude des monuments de Falaise, dont le site pittoresque fait songer à ces *paysages urbains*, si bien définis par Emile Montégut (2). — Evincé de toute part, je suis contraint de me replier sur Avranches, en plein désert archéologique.

Peut-être me saurez-vous gré d'avoir entrepris ce pèlerinage au tombeau d'une cathédrale dont les ruines elles-mêmes ont péri, et d'essayer de tempérer nos regrets en évoquant un passé qui ne fut pas sans gloire.

L'ancien diocèse d'Avranches, le plus petit de la pro-

(1) Cf. Eugène de Robillard de Beaurepaire, *Caen illustré* (1896).

(2) Cf. Emile Montégut, *Souvenirs de Bourgogne* (1874), p. 249.

vince ecclésiastique de Rouen, a eu la plus tragique destinée. Son nom a été rayé de la liste des diocèses, sa cathédrale rasée de fond en comble.

Cependant, son siège épiscopal avait été illustré tour à tour par la sainteté, la vertu, la vive intelligence de ses pontifes :

Maugis est célèbre par le nombre des fondations accomplies durant son épiscopat (1).

Jean III, qui mourut archevêque de Rouen, est plus connu sous le nom de Jean d'Avranches. Il avait légué des biens considérables à son église épiscopale avant de se séparer d'elle.

Jean de Saint-Avit, évêque de 1391 à 1442, est une des figures les plus sympathiques de cette époque tourmentée. Il fut le champion inébranlable de la justice et du droit. Convaincu de l'innocence de Jeanne d'Arc, la plus sublime des héroïnes françaises, il brava la puissance des envahisseurs, qui le retinrent prisonnier à Rouen, où il mourut. Il dort son dernier sommeil sous les dalles de Saint-Ouen.

Robert Cénalis est connu des érudits par ses savants travaux liturgiques.

Le plus célèbre de cette auguste lignée est Daniel Huet, dont le nom est devenu inséparable de celui d'Avranches. Natif de Caen, il fut l'un des premiers

(1) Cf. L'abbé Pigeon, *Le Diocèse d'Avranches* (1888). Nous sommes heureux d'adresser ici l'expression de notre respectueuse gratitude à l'auteur, qui a bien voulu nous autoriser à reproduire son plan de l'ancienne cathédrale, ainsi qu'une copie du tableau peint, en 1649, par Nicolas Gravier, sieur des Papillons, et dévoré par les flammes en 1899.

membres de l'Académie de cette ville, en attendant le jour où il devait prendre rang à l'Académie Française.

Nommé d'abord évêque de Soissons, il ne tarda pas à échanger ce siège contre celui d'Avranches, et il est permis de supposer que l'amour de la province natale ne fut pas étranger à cette détermination. Il est vrai que plus tard il quitta son diocèse pour se consacrer tout entier au culte des lettres et résider à Paris, où l'attiraient le commerce et l'amitié de tous les beaux esprits contemporains. Il était encore évêque de Soissons, lorsque La Fontaine lui adressa cette curieuse épître, où l'auteur des Contes semble présager, en ces termes, sa tardive conversion (1) :

Digne et savant prélat, vos soins et vos lumières
Me feront renoncer à mes erreurs premières.

L'histoire nous apprend que Richard II, duc de Normandie, fonda, vers 1025, une cathédrale à Avranches, sous l'épiscopat de Maugis. Cette basilique était contemporaine des églises abbatiales du Mont-Saint-Michel (1020), de Bernay (1026) et de Jumièges (1040), dont les restes imposants excitent encore notre admiration. Reconstituée au moins en partie, grâce aux largesses de l'évêque Jean d'Avranches et de Hugues-le-Loup, sous le long pontificat de Turgis (1094-1133), elle fut consacrée, le 17 septembre 1121, sous le vocable de Saint-André, auquel sont également dédiées, en France, les cathédrales d'Agde et de Bordeaux (2).

(1) Cf. La Fontaine, *Epître à Mgr l'évêque de Soissons* (1687).

(2) Cf. Saint-Paul, *Annuaire de l'archéologue français* (1877), p. 71.

La cathédrale romane faillit périr, dès les premières années du XIII^e siècle, dans un incendie allumé par les Bretons, sous la conduite de Guy de Thouars. Ce désastre avait lieu en 1203, mais il fut bientôt réparé par l'évêque Guillaume III, de Tholom, qui reçut des subsides de Philippe-Auguste. Il y a lieu de croire que cette donation, consistant en une rente de cent livres, est postérieure à l'année 1204, date de la réunion de la Normandie au domaine royal.

Les troubles politiques qui accompagnèrent l'introduction de la Réforme au XVI^e siècle sévirent dans l'Avranchin, comme partout ailleurs. L'église fut sacagée, le mobilier détruit, mais il ne semble pas que le monument ait gravement souffert; de fait, il devait survivre environ deux cent cinquante ans.

La catastrophe suprême fut provoquée par la démolition de la clôture qui entourait le chœur, depuis le XII^e siècle. Les colonnes du rond-point, privées de ce mur de soutènement, perdirent leur aplomb et des lézardes menaçantes crevassèrent les voûtes qui ne tardèrent pas à s'effondrer, entraînant dans leur chute les arcs-boutants et les hautes murailles du chœur. Ce désastre avait lieu dans la nuit du 10 avril 1794.

La brèche était ouverte. Par elle, les vents et la pluie pénétrèrent dans la place. L'enlèvement des plombs du comble et l'abandon des couvertures achevèrent l'œuvre destructive des éléments. La tour de l'horloge, isolée depuis la chute du chœur, fut abattue la première pour cause de salut public. En 1812, les tours du portail, trop lentes à tomber peut-être au gré

des riverains, furent minées et réduites en poussière.

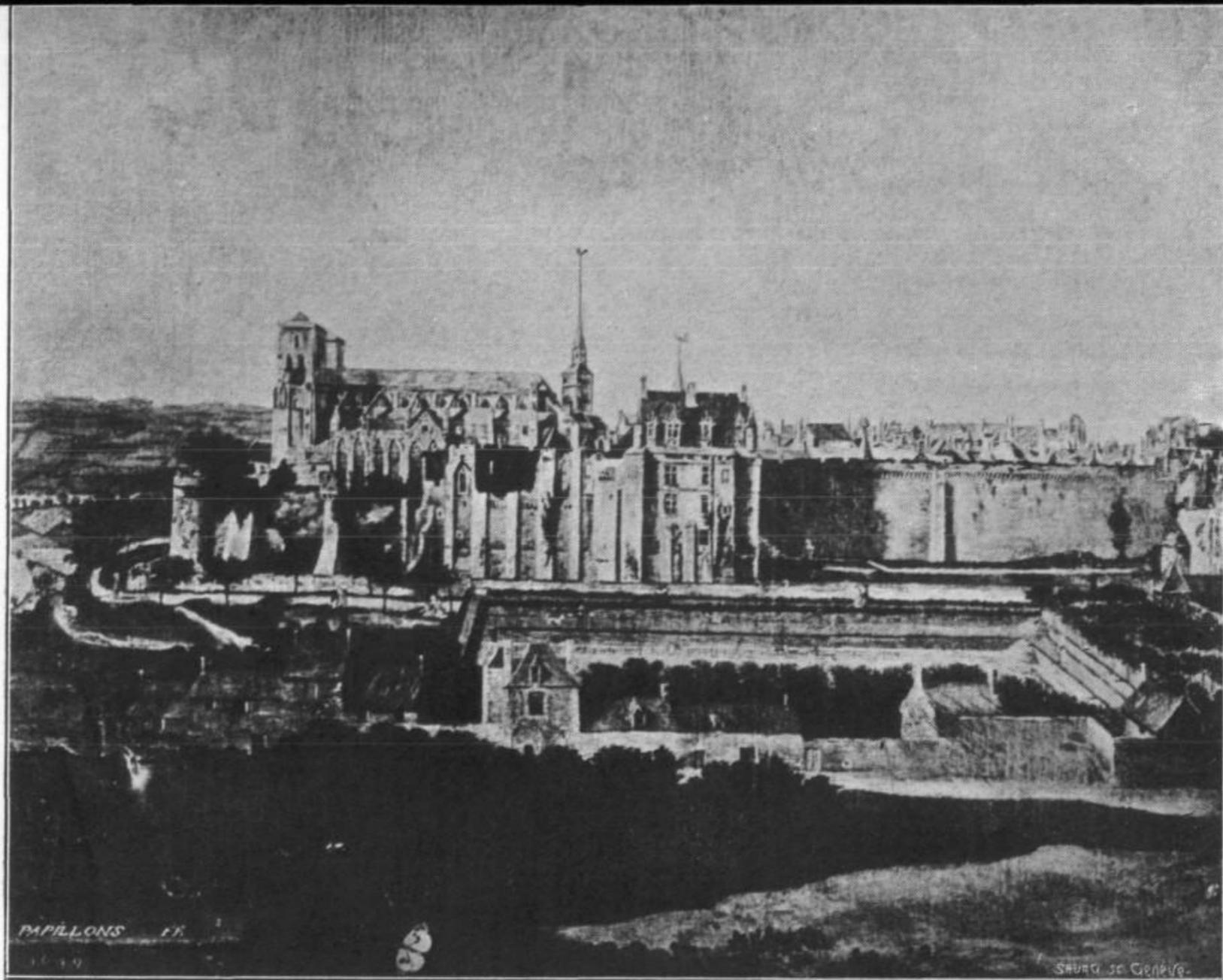
Ainsi périt l'antique cathédrale d'Avranches, à laquelle le granit indestructible de ses murs semblait promettre une éternelle durée !

Deux documents précieux vont nous permettre de tenter une restitution.

Le Musée d'Avranches possédait, avant l'incendie du 17 décembre 1899, un tableau signé et daté, reproduisant l'aspect des remparts et de la façade méridionale de la cathédrale, en 1649. Au bas et à gauche, on voyait la signature de l'artiste « Les Papillons », et comme marque, ou armoirie parlante, un papillon volant. Les recherches de M. de Beaurepaire, dans les registres du tabellionnage d'Avranches, ont mis au jour plusieurs actes notariés, d'après lesquels le sieur des Papillons, natif d'Orléans, s'appelait Nicolas Gravier et avait épousé, en 1649, une jeune fille d'Avranches, Marie Huard. C'est donc l'année même de son mariage, célébré le 14 février, que le jeune époux avait reproduit sur la toile le panorama de la ville, où l'amour conjugal semble avoir fixé sa demeure. Le tableau original, après avoir survécu près d'un siècle à la cathédrale, a péri, à son tour, dans les flammes, mais il en existe heureusement deux copies et des reproductions photographiques.

Le second document est le plan publié par M. l'abbé Pigeon, d'après les plans terriers levés par l'ingénieur Lefebvre. de 1780 à 1788.

Je ne parle pas, à dessein, d'un relief en carton qui a disparu aussi dans l'incendie du musée et dont plu-



Agrandissement de A. Blanchet

IMPRESSION SADAG. SECHERON-GENÈVE

ANCIENNE CATHÉDRALE SAINT-ANDRÉ D'AVRANCHES

sieurs répliques subsistent de divers côtés. Ces plans reproduisent avec bonheur la silhouette générale de l'édifice, mais l'exactitude y est sacrifiée au pittoresque.

Le plan de la cathédrale d'Avranches n'a guère varié depuis l'an 1121, date de sa consécration, jusqu'à l'époque de sa disparition complète, dans les premières années du XIX^e siècle. Il comportait dès lors un porche entre les deux tours de façade, une nef et un chœur, accompagnés de bas côtés pourtournant l'abside et une couronne de cinq chapelles rayonnantes.

Sa longueur totale atteignait 89 mètres environ ; sa largeur n'était que de 22 mètres, avant l'addition des chapelles. Ces dimensions étaient donc sensiblement inférieures à celles des autres cathédrales normandes, si l'on excepte Notre-Dame de Coutances.

La cathédrale d'Avranches différait, sur plusieurs points, des édifices construits dans la région, pendant les XI^e et XII^e siècles. L'absence du transept, à l'inverse de ce qui a lieu dans toutes les grandes églises contemporaines au Mont-Saint-Michel, à Bernay, à Jumièges, à Saint-Etienne et à la Trinité de Caen, lui donnait l'aspect d'une simple basilique. La tour-lanterne, que l'on rencontre régulièrement au centre des édifices que nous venons de rappeler, faisait également défaut. Par contre, la présence du déambulatoire mérite d'être signalée, comme une disposition exceptionnelle, à cette époque, en Normandie. Il n'existait dans aucune des églises citées tout à l'heure, mais seulement dans la cathédrale de Coutances, achevée par Geoffroy de Mont-

bray (1), dans l'abbatiale de Fécamp, construite par l'abbé Guillaume de Ros, entre 1082 et 1107, et dans quelques édifices moins importants, comme à Broglie et à Vernon (2). Partout ailleurs, en Normandie, les bas côtés du chœur s'arrêtaient au niveau de la naissance de l'abside et étaient terminés soit par un chevet plat, soit par une absidiole, saillante, ou non, à l'extérieur.

Les chapelles rayonnantes se distinguaient par leur nombre et par leur configuration. On en comptait cinq au lieu de trois, nombre usité à cette époque et jusqu'au XIII^e siècle, comme dans les cathédrales de Rouen et de Lisieux (3). Le plan de ces chapelles était lui-même exceptionnel. La chapelle de l'axe, semi-circulaire, était flanquée, au nord et au sud, de deux chapelles alternativement carrées et rondes. Les exemples de cette disposition sont extrêmement rares. On l'observe, cependant, à Fécamp, où elle se montre encore dans les chapelles primitives au nord, et au midi dans les reconstructions du XIV^e siècle. — La similitude que nous

(1) Cf. l'abbé Pigeon, *Histoire de la cathédrale de Coutances* (1876), p. 42 et 46.

(2) En Angleterre, les cathédrales de Gloucester et de Norwich ont conservé un déambulatoire roman, qui a dû exister également à Canterbury, (Willis, *The architectural history of Canterbury cathedral*, 1845, p. 38), à Ely, (Ruprich-Robert, *L'Architecture normande aux XI^e et XII^e s.*, pl. LV), à Worcester, dont la crypte est pourtournée par un double bas côté (*The Builder*, 1892, p. 407), à l'abbaye de Westminster fondée par Edouard le Confesseur, à Lewes, à Bury-Saint-Edmund, etc. (Prior, *A history of gothic art in England*, 1900, p. 59 à 62).

(3) En Angleterre, les cathédrales de Canterbury, de Gloucester, de Norwich et l'église abbatiale de Bury-Saint-Edmund ne possèdent que trois chapelle rayonnantes distantes les unes des autres.

venons de constater à deux reprises entre les chevets d'Avranches et de Fécamp, est d'autant plus frappante que ces cités sont situées aux extrémités opposées de la province. — L'église de l'abbaye de Saint-Wandrille, reconstruite après l'incendie de 1250, reproduisait, dans ses chapelles rayonnantes, la même disposition, qui était sans doute une réminiscence de l'édifice précédent. Les chapelles rectangulaires d'Avranches se recommandaient encore par une particularité qui est peut-être unique. Sur leur mur de fond s'ouvrait une absidiole, ou plutôt une niche arrondie, qui abritait l'autel.

« Jamais édifice, a écrit l'un des vôtres, ne s'éleva dans une plus merveilleuse situation. Faisant, pour ainsi dire, corps avec les remparts, la cathédrale s'avancait en avant de la ville, qu'elle semblait vouloir protéger. Elle dominait les grèves, le Mont-Saint-Michel, Tombelaine, les riantes vallées de la Sée et de la Sélune » (1).

Ces lignes, d'un dessin très ferme, ne rappellent-elles point cette page de Maupassant, où la vision des choses est si pénétrante ?

« Du pied de la côte... partait une inimaginable plaine de sable, qui se mêlait au loin avec la mer et le firmament. Une rivière y promenait son cours, et, sous l'azur flambant de soleil, des mares d'eau la tachetaient de plaques lumineuses, qui semblaient des trous ouverts sur un autre ciel intérieur.

(1) Ch.-A. de Beaurepaire, *Histoire chronologique des évêques d'Avranches* (1898), p. 4.

« Au milieu de ce désert jaune, encore trempé par la marée en fuite, surgissait, à douze ou quinze kilomètres du rivage, un monumental profil de rocher pointu, fantastique pyramide coiffée d'une cathédrale.

« Elle n'avait pour voisin, dans ces dunes immenses, qu'un écueil à sec, au dos rond, accroupi sur les vases mouvantes : Tombelaine.

« Plus loin, dans la ligne bleuâtre des flots aperçus, d'autres roches noyées montraient leurs crêtes brunes ; et l'œil, continuant le tour de l'horizon vers la droite, découvrait à côté de cette solitude sablonneuse la vaste étendue verte du pays normand, si couvert d'arbres qu'il avait l'air d'un bois illimité. C'était toute la nature s'offrant d'un seul coup, en un seul lieu, dans sa grandeur, dans sa puissance, dans sa fraîcheur et dans sa grâce ; et le regard allait, de cette vision de forêts, à cette apparition du mont de granit, solitaire habitant des sables qui dressait, sur la grève démesurée, son étrange figure gothique (1). »

Vue du dehors, la cathédrale d'Avranches était empreinte d'une grandeur austère, qu'elle devait, en partie, au piédestal magnifique que la nature et l'art lui avaient préparé. — L'absence de transept donnait au vaisseau principal une longueur apparente qui dépassait la réalité. — Le granit, employé dans la construction, imposait à l'ensemble cet aspect rude et fier, qui signale aux regards la cathédrale de Dol et la plupart des monuments de la Bretagne.

(1) Guy de Maupassant, *Notre Cœur*, p. 77-78.

La façade principale était sévère et nue, comme les façades de Jumièges, de l'Abbaye-aux-Hommes et de la précédente cathédrale de Coutances. Elle présentait la même ordonnance caractéristique de trois baies en plein cintre, superposées sur deux rangs. Sur ses flancs montaient deux tours carrées massives, abritées par une simple pyramide de charpente. Quel contraste entre ce couronnement vulgaire et les flèches de pierre, dont la silhouette audacieuse domine de si haut les élégantes façades de Sées, de Bayeux et de Coutances!

Une autre tour excitait l'attention par sa position insolite au chevet de l'édifice. Elle présentait, en effet, un angle et non une face aux regards du spectateur. Elle s'élevait au nord-est, au-dessus de l'une des chapelles carrées et devait avoir pour pendant une tour semblable au sud-est. Ce dispositif de deux tours enserrant la chapelle de l'axe, et constituant, à rez-de-chaussée, une des chapelles rayonnantes, est si exceptionnel que nous n'en pouvons citer d'autre exemple, sinon peut-être à la cathédrale romane de Coutances, d'après le témoignage de M. l'abbé Pigeon.

Quatre tourelles d'escalier carrées, accédant aux divers combles de l'édifice, se proflaient sur une même ligne droite, répondant au diamètre de l'abside. Ici, nous sommes en présence d'une disposition normande bien connue, et dont les spécimens les plus complets apparaissent aux chevets de Coutances, de Bayeux et de l'Abbaye-aux-Hommes.

Des contreforts plats, intercalés entre chaque fenêtre haute, épaulaient le vaisseau sur toute sa longueur. On

les avait renforcés, de deux en deux, au moyen d'arcs-boutants, lorsque l'église fut voûtée, au XIII^e siècle. Cette répartition des arcs-boutants, en nombre moindre que celui des contreforts, suggère l'idée d'une voûte à six panneaux, couvrant deux travées consécutives.

Sous l'épiscopat de Louis de Bourbon (1485-1510), une série de chapelles, ménagées entre les contreforts, avait été ouverte sur les bas côtés, dans tout le pourtour de l'édifice, sauf à la travée voisine des grosses tours et le long du collatéral sud du chœur, sur lequel s'appuyait une des galeries du cloître. Ces chapelles, dont la hauteur atteignait presque celle des nefs latérales, contrastaient, par la richesse de leur ornementation, avec la sévérité générale du monument. De belles et hautes fenêtres, aux meneaux délicats, au tympan ajouré par trois rosaces sillonnées de lobes, fusionnaient leurs gâbles allongés avec la balustrade de couronnement.

Une vaste chapelle, comprenant deux travées, faisait suite aux précédentes. La saillie qu'elle accusait hors plan et surtout le pignon de son comble à deux versants lui donnaient l'allure d'un croisillon.

Un porche, également de deux travées, lui faisait face au nord. Il s'ouvrait par une double arcade et abritait la porte proprement dite, divisée par un trumeau en deux baies géminées. Ici était l'entrée principale de l'église. Ici, d'après la tradition, Henri II, roi d'Angleterre, aurait reçu, de la bouche des légats du Pape, l'absolution du meurtre de Thomas Becket.

Des tribunes, ou galeries de premier étage, surmontaient les bas côtés, comme à l'Abbaye-aux-Hommes, à Jumièges et à Fécamp. Elles avaient dû disparaître en partie, lors de l'adjonction des chapelles latérales.

La région la plus originale de l'édifice était sans contredit l'abside, dont la silhouette était des plus mouvementées. — La chapelle de l'axe, d'abord semi-circulaire et voûtée en cul de four, avait été reconstruite sur un plan plus vaste, pendant l'épiscopat de Louis de Bourbon (1485-1510). Elle comprenait deux travées droites et un chevet à trois pans. Cinq fenêtres, à meneau central, y répandaient des flots de lumière. — Les deux chapelles voisines, carrées, servaient de rez-de-chaussée aux tours, dont une seule avait été achevée. De petits hémicycles, coiffés d'un toit en poivrière, s'accrochaient à leur dos, d'une façon pittoresque. — A leur suite, s'arrondissaient les absidioles romanes, dont l'une, celle du nord, subit, au xv^e siècle, une singulière transformation. L'hémicycle fut inscrit dans un chevet rectangulaire, dont la voûte projetait élégamment ses six nervures sur une colonne centrale. Cet édifice fut élevé d'un étage servant de salle capitulaire et le rez-de-chaussée devint la sacristie. On voit à Saint-Etienne de Caen, dans le croisillon sud, une absidiole romane ainsi transfigurée au xiii^e siècle.

Un charme imprévu était répandu dans l'intérieur de la vieille basilique. Les arcades du rez-de-chaussée déroulaient leur perspective ininterrompue depuis le porche jusqu'au fond de l'abside, grâce à l'absence de transept.

C'est à ce trait particulier que la cathédrale de Bourges doit, pour une part, le prestige de sa vision intérieure. — Le cintre brisé régnait dans la nef; le lourd plein cintre persistait dans le chœur. — Le triforium s'ouvrait sur la nef par d'élégantes baies géminées et trilobées, mais il avait gardé, dans le chœur, ses arcades romanes accouplées, retombant sur d'épaisses colonnettes. — L'arc brisé pointait partout dans les fenêtres, agrandies au XIII^e siècle. — Une voûte gothique avait succédé au lambris primitif. La ligne continue des clefs dessinait l'axe idéal du monument, sans être brusquement coupée, comme ailleurs, par le vide béant de la lanterne.

Telle était l'ancienne cathédrale d'Avranches, dont la perte apparaît à tous irréparable.

L'architecte qui façonne la maquette d'un édifice, avant de passer à l'exécution, incarne l'avenir.

En vous présentant l'esquisse d'un monument disparu, j'ai tenté, Monsieur, de faire revivre le passé.

L'artiste réalise un rêve.

L'archéologue fixe un souvenir.

BLAISE PASCAL ET SA FAMILLE

A ROUEN

De 1640 à 1647

Par M. CH. DE BEAUREPAIRE.

Blaise Pascal n'avait pas encore dix-sept ans accomplis lorsque, en 1640, il vint à Rouen avec son père Etienne Pascal, président en la Cour des Aides de Clermont. Il y resta jusqu'à la fin de l'année 1647, un peu moins de temps que son père, qui le rejoignit à Paris au commencement de l'année suivante. Un si long séjour nous autorise à le regarder, en quelque sorte, comme un compatriote. Il y a donc pour nous, ce me semble, un intérêt particulier à noter les événements de sa vie qui se sont accomplis dans notre ville. Après les beaux travaux publiés récemment, on doit, sans doute, considérer comme fixés d'une manière définitive les traits de la physionomie morale de l'auteur des *Provinciales* et des *Pensées*. Mais, sans trop de présomption, on peut encore nourrir l'espoir de rencontrer çà et là, en ce qui le concerne, quelques détails dignes d'être rappelés. C'est ce que je me suis cru permis de rechercher, en me renfermant strictement dans la période qui cor-

respond au séjour de Blaise Pascal parmi nous. Mais avant de parler de sa vie de famille, de sa vie intime et de ses travaux, je jeterai un coup-d'œil sur l'état de la société rouennaise, lorsque Pascal vint y jouer son rôle, et sur les fonctions que son père, devenu homme de confiance de Richelieu, fut appelé à y exercer.

I

Cette période, de 1640 à 1647, pendant laquelle le génie de Pascal atteignit son complet développement, compte parmi les plus malheureuses de l'histoire de cette ville. Peut-être, après en avoir examiné les faits saillants, serons-nous autorisé à nous demander s'ils n'ont point exercé une certaine influence sur une imagination ardente et mélancolique, comme était celle de Pascal, qu'un tempérament maladif prédisposait à tout voir sous le jour le plus sombre.

Son séjour à Rouen est compris entre deux épidémies de peste, lesquelles firent de nombreuses victimes. En 1637, du 1^{er} janvier au dernier décembre, il n'y eut pas moins de 3,513 malades de la contagion à entrer à l'Hôtel-Dieu; et, sur ce nombre, on compta 1,528 personnes décédées, 98 envoyées à l'évent, 131 retenues en traitement (1). De septembre 1648 à la fin de l'année suivante, la contagion exerça de nouveaux ravages, mais je ne saurais dire dans quelle proportion (2).

(1) Arch. de la S.-Inf. F. des Hospices.

(2) Le 23 sept. 1648, le Chapitre de la cathédrale ordonne qu'à raison

L'exagération des impôts, la multiplicité extraordinaire des expédients imaginés par des traitants impitoyables pour tirer de l'argent, même des plus misérables, le décri des monnaies (1), l'inquiétude qui pesait sur toutes les conditions, toutes ces causes réunies avaient causé un mécontentement général et poussé le peuple à une révolte, plus ou moins ouvertement déclarée, dans toute la Normandie. La répression fut sans pitié. Tous les corps judiciaires et administratifs furent tenus en suspicion par l'autorité royale, qui n'était autre que celle de Richelieu, et furent faussés dans leur composition. D'ailleurs, nulle part, on ne jouissait de la moindre sécurité. Ajoutons à cela, pour compléter le tableau, ces marques éclatantes de l'instabilité des choses humaines exposées sous les yeux des habitants de notre ville, où, à côté des prisonniers espagnols amenés des champs de bataille de Rocroy et de Lens (2),

de la peste, les matines des fêtes triples seront dites le soir, et que la porte de fer et celle de l'horloge seront fermées. Le 2 juin 1649, des processions sont ordonnées pour obtenir la cessation de la peste (Registres capitulaires). 20 nov. 1648, le Bureau des Finances, que la crainte de la peste, qui sévissait rue de l'Aumône, avait fait chercher un refuge aux Cordeliers, songeait à prendre à loyer l'hôtel du Bec, en attendant la cessation du fléau.

(1) Par suite du décri des monnaies, sur 1,888 l. 12 s. perte de 636 l. 15 s. 1^{er} fév. 1640. (Arch. de la S.-Inf. Registres capitulaires).

(2) Procès-verbaux de la Commission des Antiquités de la S.-Inf., t. X, p. 340, 341. Plusieurs capitaines et officiers étaient internés dans les tours du Vieux-Palais, et y recevaient telle incommodité qu'ils s'abandonnaient au désespoir. Le sieur de Chamblain, commissaire des guerres, envoyé pour les visiter, s'en plaignit au Bureau des finances comme d'une chose qui pouvait donner mécontentement à S. M. et même à son Conseil, 20 déc. 1647.

on rencontrait des seigneurs anglais, forcés de quitter leur pays devant la Révolution qui devait coûter la vie à Charles I^{er} (1).

Nulle part, avons-nous dit, il n'y avait de sécurité.

Mille faits en fournissent la preuve la plus irréfutable : j'en choisirai quelques-uns.

Dans l'Election de Montivilliers, le long des côtes de la mer, du Havre à Fécamp, des bandes de paysans en armes, au nombre de 7 à 8,000, s'attaquaient aux officiers chargés de la collecte des tailles, subsistances et autres deniers royaux. Malgré toutes les proclamations que l'on avait pu faire, ils se refusaient à croire que le Roi n'eût rien rabattu des impôts que l'on voulait exiger d'eux; ils se déclaraient prêts à mourir plutôt que de souffrir aucunes *exécutions* fiscales dans l'étendue

(1) Georges Goring, baron de Norwick, ambassadeur extraordinaire du Roi, loge à la Place Royale, rue Ganterie, 27 avril 1645; 26 janvier 1646. Guillaume Cavendish, marquis de Newcastle, avec ses deux fils, Charles sr de Mansfeld, et Henri, 5 juillet 1645; François Brune, vicomte de Montagu, 5 juillet 1645; Guillaume Godolphin, colonel anglais, 19 sept. 1643; Guillaume Becher, chevalier anglais, 9 août 1645; Jean Berkeley, chevalier anglais, 5 juillet 1645; Francis Inglesfyld, baron anglais, 1^{er} décembre 1646; William Bradshag, chevalier anglais, 27 déc. 1646; Jean Nyvet, gentilhomme anglais, 27 juillet 1645; Guill. Gardner, capitaine anglais, 5 juillet 1645; François Suit, attaché à l'ambassadeur d'Angleterre, 5 mars 1645; Thomas Winston, gentilhomme anglais, docteur en médecine à Orléans, 8 juin 1645; Jean Chamberlain, écuyer, 2 juillet 1645; Renée de Montagu, de Londres, envoyée en France par son oncle Barthélemy de Montagu, gentilhomme du Roi, 3 juillet 1643; Brigitte King, veuve du chevalier Henri Smit, 30 août 1646; Elisabeth Sedley, veuve de Jean Sedley, baron de la province de Kent, 8 juin 1646. L'agent du parti était, à Rouen, Pierre Rychaut, originaire d'Aylesford, en la province de Kent. (Notes extraites des actes du tabellion. de Rouen.)

de leurs paroisses. Il fallut, pour la répression de ces soulèvements, demander des troupes au duc de Longueville, gouverneur de la province, et à M. de la Ferté, lieutenant du Roi au gouvernement du Havre (1).

Le 4 janvier 1644, le Parlement ordonnait aux prévôts, à leurs lieutenants et archers, « de faire leurs chevauchées, sans séjourner aux villes, pour, avec son de tocsin et assemblée de peuple, si besoin était, appréhender les voleurs ». En plusieurs lieux, dit l'arrêt de la Cour, « des malfaiteurs s'étaient levés et rassemblés avec armes et commettoient journellement meurtres et voleries dans les forêts et sur les grands chemins (2) ».

Balthazar Gerbier, chevalier de l'Eperon d'or, l'un des quatre écuyers du corps, gentilhomme de la chambre du Roi de la grande Bretagne, grand maître des cérémonies et introducteur des ambassadeurs, fut volé et arrêté sur le chemin de Dieppe, le 10 septembre 1644 (3).

En 1645, des assassinats furent commis en grand chemin, à coups de fusil et de pistolet, sur Jean Mauduit, sieur de la Rosière, maître des Comptes, Anne de Pigace, sa femme, Jacques Mauduit, sieur de Regnouart, leur fils, avec enlèvement de la fille du sieur de la Rosière et de Marie de Raveton, femme du sieur de Regnouart. Ce qu'il y eut de remarquable dans ces assassinats, c'est qu'ils furent commis par des gentils-

(1) Arch. de la S.-Inf. Bureau des Finances. C. 4169, 1^{er} et 5 juin 1643.

(2) *Ibid.* Reg. du Parlement.

(3) *Ibid.* Reg. de la Tournelle, 1^{er} fév. 1645.

hommes avec l'aide de nombreux complices. Plusieurs des coupables échappèrent au châtement par la fuite. Ceux qu'on réussit à saisir furent rompus vifs sur la place du Vieux-Marché de Rouen, « pour y finir leurs jours tant qu'il plairoit à Dieu les leur prolonger. » Le château du Mesnil-Guillaume, dans lequel les assassins avaient conduit les deux femmes enlevées, dut être, aux termes de l'arrêt du 7 avril 1645, rasé complètement, à l'exception des bâtiments à usage de ferme, les fossés furent comblés, les canons et fauconneaux amenés à l'Hôtel-de-Ville de Rouen, les bois de haute futaie, qui servaient d'ornement au château, coupés à trois pieds de hauteur. 600 livres furent prélevées sur le prix de la confiscation pour la construction et dotation d'une chapelle à bâtir au lieu où le crime avait été commis (7 avril 1645) (1).

L'impuissance de la justice est attestée par la plainte de Charles Anzeray, sieur de Courvaudon, conseiller au Parlement (31 août 1646). Il se voyait obligé de demander main-forte pour faire prendre un nommé Rouveron, vif ou mort, vu qu'il lui était impossible de faire exécuter l'arrêt rendu par la cour, « à cause que ce criminel se retiroit en châteaux et maisons fortes et se faisoit assister de gens déterminés (2) ».

Ce qui ajoutait aux difficultés de la répression, c'était que le désordre venait souvent de ceux-là même qui avaient charge de le prévenir ou de le châtier. Partout,

(1) Arch. de la S.-Inf. Reg. de la Tournelle.

(2) *Ibid.* Reg. du Parlement.

en effet, les gens de guerre étaient un juste sujet d'effroi.

20 juillet 1639, arrêt du Conseil en faveur des paroisses situées à demi-lieue de la mer. Obligées au service de guet, elles sont dispensées du logement des gens de guerre et de la subvention des étapes, à raison des violences, exactions et voleries qu'elles avaient éprouvées de la part des soldats (1).

(1) Arch. de la S.-Inf. C. 1257. Il y avait longtemps que les paroisses avaient juste sujet de se plaindre. 13 nov. 1636, « par M. le procureur général du Roy a esté remontré que de toutes parts sont entendues plusieurs plaintes des ravages, désordres, bruslements, excès, violements et inhumanités exécrables qui se commettent par les gens de guerre aux logements qui se font dans cette province, ce qui rend les pauvres laboureurs et artisans et tous autres peuples impuissants de continuer leurs travaux par lesquels l'Etat subsiste, en sorte que, s'il n'y est promptement pourveu, il arrivera ung habandonnement dans le pays, les droicts et tailles anéantis, les fermes d'un chacun délaissées et les maisons inhabitées et ensuite une misère et calamité universelle qu'il sera presque impossible de pouvoir réparer... » Informations ordonnées contre les capitaines (Registres secrets du Parlement). — Plainte des habitants de Vitefleu contre le sieur de Bretigny (Charles Poncet), cornette à la compagnie de chevaux légers du sieur de Haucourt : « Assisté de quelques cavaliers, s'étoit transporté au manoir presbytéral pour violenter le curé du dit lieu comme il avoit fait du précédent, à ce qu'il eust à persuader aux habitants de lui accorder ses injustes demandes, le menaçant, à son refus, de ruiner les habitants, de loger sa compagnie entière dans le lieu presbytéral et de couper les oreilles à M^e Charles Rayer, procureur de la haute justice, 27 février 1637. » (Arch. de la S.-Inf. C. 1147.) C'est à ce Poncet de Bretigny que fut malheureusement confiée la mission de coloniser la Guyane, où il périt misérablement et ne laissa que de tristes souvenirs. — 10 mai 1638 : « faict entrer M^e Lengeigneur, vis-bailly au bailliage de Rouen, lequel ouy a dict que, par le commandement de M. de Longueville, il avoit suivy les gens d'armes aux logements qu'ils avoient faicts et informé des exactions et violences qu'ils ont commises, n'ayant

A l'annonce de l'arrivée des soldats de Gassion dans la ville de Rouen, l'archevêque, « pour obvier aux inconvéniens qui pourroient arriver aux jeunes filles du diocèse à l'occasion et par l'insolence de la gendarmerie, assigne aux dites filles, pour asile et sauvegarde de leur pudeur, le monastère des Ursulines, » 23 décembre 1639 (1).

Un habitant de Rouen, témoin oculaire, parlant, dans son journal manuscrit, de l'arrivée des troupes de Gassion, nous indique clairement quel genre de concours elles pouvaient prêter au rétablissement de l'ordre : « Les fauxbourgs de Rouen (et Darnétal aussy) S^t Sever, dit-il, ont recongneu à leurs despens quels sont les effects de la guerre. Iceulx fauxbourgs ont été du tout ruynez et abandonnez des habitans se retirans dans les bois. »

Séguier, lui-même, dans un mémoire adressé au Roi écrit ceci : « En vérité le désordre est si grand que, quelque règle qu'on puisse apporter, ils (les gens de guerre) ruinent tout où ils passent. Il y a deux compagnies à Louviers qui mériteraient d'être cassées. Ce sont des voleurs, et non pas des soldats. Ils font des violences dans cette ville qui méritent grand châtiement (2) ».

Le 17 janvier 1643, le Parlement, « averti qu'il y avait un régiment de gens de pied logés dans les fau-

peu faire aucune capture pour n'avoir la force en main, n'ayant que 8 archers avec luy. » (Registres secrets du Parlement.)

(1) Arch. de la S.-Inf. F. des Ursulines.

(2) *Diaire* du chancelier Séguier, pp. 57, 58.

bourgs de Rouen, les soldats duquel y avoient non seulement fait beaucoup de désordres, mais aussi dans la ville, dans laquelle ils entroient et couroient nuit et jours avec armes, de sorte qu'il y avoit eu quelques hommes homicides, ce qui pourroit causer émotion, fit inhibition, à peine de la prison et de la vie, si le cas le requéroit, à tous soldats logez dans les faubourgs d'entrer en icelle en plus grand nombre que de deux ou trois de compagnie, sans porter autres armes que leurs espées, et depuis huit heures du matin jusques à quatre heures; commandé aux capitaines de la Cinquantaine et des Arquebusiers de redoubler leurs gardes et patrouilles, de visiter les cabarets de bière, d'arrester ceux qu'ils y trouveroient après quatre heures et ceux qui porteroient armes à feu, avec défenses à toutes personnes de débiter du petun et bière en assiette suivant les anciens règlements (1). »

Autre arrêt du 13 mai 1645. « Sur l'avis que la licence des soldats et autres vagabonds étoit si grande que depuis quelques jours il s'étoit commis une infinité de voleries sur les grands chemins et avenues de la ville, ce qui faisoit que un chacun étoit en crainte et n'osoit plus aller ni venir aux marchés, commandement est fait aux prévôts, leurs lieutenants et archers, de monter à cheval, incontinent avec leurs armes, tenir la campagne et chemins libres et surs et courre aux soldats et voleurs (2). »

(1) Arch. de la S.-Inf. Reg. du Parlement.

(2) Les prévôts eux-mêmes n'inspiraient pas une entière confiance. Jacques de Marguerit, écuyer, prévôt général de Normandie, était détenu à

Autre arrêt du 4 mars 1646, contre des cavaliers qui s'étaient rendus coupables de dégâts, meurtres et assassinats à Saint-Germain, vicomté de Neufchâtel, dans une terre qui appartenait au président Raoul Bretel de Grémonville.

En 1645, ce sont des juges et des officiers du siège présidial d'Andely et des échevins de cette ville qui sont poursuivis pour rapt et enlèvement, avec violence, de la fille d'un conseiller de cette ville, Nicolas Le Sueur (26 septembre).

Partout régnait la misère la plus affreuse. A Saint-Pierre-du-Boscguérard, plus de 150 personnes étaient mortes de la maladie contagieuse, et il y avait plus de 100 acres de terre qui restaient en friche. Les habitants avaient été contraints d'abandonner leurs maisons et leurs familles, étant continuellement emprisonnés et exécutés par les huissiers et sergents, qui leur faisaient vendre le peu qui leur restait (5 oct. 1640).

Vers le même temps, un des contribuables, du nom de Becquet, était depuis deux ans détenu prisonnier, en vertu du principe de la solidarité, parce que la paroisse du Val où il résidait n'avait pu payer les impositions auxquelles elle avait été taxée.

Il n'y restait plus que trois habitants ; le reste s'était retiré ailleurs à cause des guerres, ou bien était mort de la maladie contagieuse. (7 juin 1640) (1).

la conciergerie du Palais en 1640-1642; le 5 juillet 1640, il vendit à Nicolas Vauquelin, sieur d'Ouézy, la terre de la Fresnaye près d'Ouézy; le 21 mai 1642, on lui permettait de faire procéder à la vente de son office de prévôt à la barre de la Cour. (Tab. de Rouen).

(1) Arch. de la S.-Inf. Bur. des finances;

Le 16 juin 1649, le procureur général de la Cour des Aides exposait aux conseillers de cette haute juridiction que les longues guerres et désordres passés avaient causé tant de misère qu'une infinité de pauvres périssaient de faim, particulièrement en la ville de Rouen où grand nombre de nécessiteux s'étaient retirés, ne trouvant plus d'aumônes ni de charité dans les villages et paroisses des champs. »

Comme il y avait péril à s'en prendre au gouvernement, tous ceux qui souffraient (et le nombre en était infini) accusaient les traitants d'être la cause de leur malheureux sort.

« Nous demandons, disaient les Etats de Normandie, dans leur Cahier de remontrances de 1638, art. xxv, la suppression d'un tas d'exploitans par tout vostre royaume qui, comme chenilles escloses dans les brouillards du trouble de vos affaires, ne font que rogner le reste de la substance de vos peuples par concussions et pilleries. »

« En septembre 1634, le peuple de Rouen ayant jeté à la rivière un monopolier nommé Trotart, venu à Rouen pour établir un nouvel impost, ce malheureux fut tiré de l'eau par un batelier, et se réfugia dans le prieuré de Bonnes-Nouvelles ; mais on l'avoit su, et bientôt le monastère fut assailli par 5 ou 6,000 séditieux qui s'efforçoient d'en briser les portes (1) ».

Le même fait est ainsi raconté dans une lettre qu'un nommé Bradechal écrit à son oncle, procureur au Par-

(1) *Diaire du chancelier Séguier*, p. 45.

lement, grand-oncle de notre Nicolas Mesnager : « Deux monopoliers ont esté, ce jourd'huy, accommodé d'une belle façon ; car on en a tant battu un que l'on tient qu'il est tué, et l'autre que l'on a jeté à la rivière de Seine, qu'on dit qui s'est sauvé de l'autre costé de la rive, mais que 300 hommes sont allez après. Voilà les nouvelles de Rouen » (1). Pas un mot de pitié pour les deux agents du fisc ! L'esprit général étant tel, il n'est pas surprenant que, quatre années après, la révolte ait éclaté dans presque toute la Normandie. Richelieu lui-même, dans son Testament politique, sans la justifier, en reconnaît la cause. Il regrette que les partisans soient devenus une classe nécessaire dans l'Etat. Il constate « qu'ils avoient porté si loin leur excès et dérèglement qu'il ne se pouvoit souffrir, qu'ils causeroient, si l'on n'y remédioit, la ruine du royaulme, qui changeoit tellement de face par leurs voleries que, si on n'en arrêtoit le cours, dans peu de temps, il ne seroit plus reconnaissable ».

Si nous nous plaçons au point de vue religieux, nous trouvons là encore, malaise, désordre et confusion.

Mgr François de Harlay, qui avait succédé au cardinal de Joyeuse comme archevêque de Rouen, en 1614, avait compris la nature et l'étendue de ses devoirs.

A la différence de ses prédécesseurs, il se fit une obligation de résider dans son diocèse, d'y faire en personne les visites ordinaires ou les *calendes*, en prenant soin de s'informer exactement des abus et en s'efforçant d'y apporter un prompt remède.

(1) Arch. de la S.-Inf. Correspondance particulière.

Il introduisit la réforme dans quelques anciens monastères, notamment dans ceux de Jumièges et de Montivilliers.

Il témoigna de son amour pour les lettres en instituant une académie dans son abbaye de Saint-Victor de Paris, en assurant la dotation de la bibliothèque du Chapitre de Rouen, en s'honorant du titre de conservateur des privilèges de l'Université d'Angers, en prenant soin de s'entourer d'hommes doctes et de beaux esprits.

« Il s'adonna fort, dit Dom Pommeraye, à l'étude des anciens canons, non pour en faire une vaine ostentation de doctrine, mais par une passion ardente qu'il avoit pour la restauration et le maintien de la discipline de l'église ».

Une de ses plus constantes préoccupations pendant toute la durée de son épiscopat fut le rétablissement de la hiérarchie ecclésiastique, de son autorité comme évêque et comme seigneur temporel, et aussi de celle des curés.

L'ardeur excessive qu'il marqua pour la répression de ce qu'il considérait comme des abus lui attira beaucoup de difficultés et ne paraît pas avoir été généralement approuvée.

La poésie du médecin Guerente à propos d'un événement, prétendu miraculeux, arrivé, en 1617, à Mgr de Harlay, lorsque celui-ci se rendait à Jumièges pour y porter la réforme, faisait déjà allusion aux mauvaises dispositions du public à l'égard de cet archevêque :

« De Harlay, ce prélat tout d'amour et de feu
Pour son peuple de glace et qui l'aime trop peu ».

De son côté, Mgr de Harlay envisageait peu favorablement les hommes de son époque.

Dans une lettre qu'il adressait, le 28 juillet 1623 à l'abbesse de Montivilliers, Louise de l'Hospital, il gémit sur l'état moral de son diocèse. « Dieu nous veuille assister de toutes parts, lui écrivait-il; nous en avons grand besoin. Il semble que voici la fin du monde ». Dix ans après, dans une autre lettre sur le culte qu'il voulait faire rendre à saint Léon (1), il se plaignait de l'esprit qui régnait partout, et qui n'allait à rien moins qu'à compromettre l'unité de l'Eglise : *Inquietis his novitatis temporibus, senescente ecclesia, quanquam unitas non frangitur, imo debilitatur* (2).

On le vit engager la lutte successivement avec les officiers de son officialité, pour leur faire reconnaître que leur juridiction n'était qu'une délégation de la sienne propre (3); avec les religieux de Saint-Georges-de-Boscherville (4), de Saint-Wandrille et de Saint-Victor de Paris, pour y rétablir la discipline monastique (5); avec tous les curés du diocèse, pour leur faire

(1) Compris à tort parmi les archevêques de Rouen, erreur qu'on a depuis reconnue.

(2) Dom Pommeraye, *Hist. des archevêques de Rouen*, pp. 227-232.

(3) Arch. de la S.-Inf. G. 4905. Les 23, 25, 27 mai, 8 juin 1637, il comparait en la juridiction de l'officialité « pour la tenir lui-même et remettre toutes les choses en l'estat ainsi qu'elles étoient du passé ».

(4) 2 mai 1644. Les religieux de Saint-Georges-de-Boscherville en procès contre leur prieur à propos du refus qu'ils avaient fait d'admettre à profession frère Jean Vironceau; appel par eux comme d'abus de l'archevêque. Gaulde, grand-vicaire, accompagné du promoteur et d'un grand nombre de soldats, se rend à l'abbaye; église abbatiale interdite; défense aux fidèles de hanter les religieux.

(5) 27 mai 1641. Procuracy donnée par lui à Achille de Harlay, gen-

recevoir de nouveaux livres liturgiques (1) ; avec Morestel, curé de Saint-Romain (2), et Benjamin de Normanville, curé de Sainte-Marguerite (3), pour leur faire répudier des livres de leur composition.

Si la lutte avait été vive avec les chanoines de la cathédrale, du moins, elle paraissait s'être terminée par une réconciliation sincère.

Elle fut plus longue avec les religieux, et, dans celle-ci, il eut pour auxiliaire, si ce n'est même pour instigateur, Mgr Camus, évêque de Belley, qui voulait astreindre tous les *cloîtriers* à demeurer dans leurs monastères, en laissant le champ libre, pour le ministère extérieur, aux prêtres séculiers, spécialement aux curés des paroisses. Il était naturel que ces derniers prissent fait et cause pour leurs défenseurs. Les contes-

tilhomme ordinaire de la chambre du Roi, marquis de Bréval, pour défendre ses intérêts contre les religieux de Saint-Victor. Il y déclare qu'encore qu'il eût toujours recherché de vivre en bonne intelligence avec les religieux de son abbaye, ceux-ci entreprenaient journellement sur ses droits. (Tab. de Rouen, minutes de Ferment).

(1) Archives du Parlement.

(2) Morestel, curé de Saint-Romain-de-Colbose, auteur du *Guidon des Pasteurs*, paraît avoir joui d'abord d'une certaine faveur, puisqu'on l'avait vu, par commission de l'archevêque, procéder, le 8 juillet 1625, à la visite de l'église de Sainte-Marie-des-Champs.

(3) Le 12 septembre 1641, M. Ridet, présente au Chapitre, de la part de l'archevêque, une douzaine d'extraits imprimés de la sentence donnée contre Benjamin de Normanville, curé de Sainte-Marguerite-sur-Duclair. Les Pères de la Congrégation de *Propaganda fide* l'avaient depuis plusieurs mois retranché de leur compagnie, comme on le voit par la délibération capitulaire du 1^{er} mai 1641. Il devint curé de la seconde portion de Saint-Martin de Limésy, par suite de permutation avec N^{as} Hallé, qui s'engagea à lui payer une pension viagère de 350 livres.

tations ne portaient pas sur des points de doctrine. Il s'agissait principalement de savoir si l'assistance à la messe de paroisse, les dimanches et fêtes, était d'une obligation stricte pour les paroissiens, si les religieux avaient le droit de suivre les enterrements et d'accorder dans leurs chapelles la sépulture à ceux qui la demandaient. La prétention des curés de Rouen alla jusqu'à vouloir supprimer les rares confessionnaux qui se trouvaient dans la cathédrale, par ce principe que les chanoines n'étaient point chargés du ministère paroissial (1).

Les Jésuites eurent principalement à souffrir de l'archevêque. Ce qui contribua le plus à leur disgrâce, ce furent le traité du P. Louis Cellot, recteur du collège de Rouen, *De hierarchia et hierarchis libri novem*, in-folio, imprimé à Rouen, chez Jean le Boullenger, en 1641, et un sermon prêché à Saint-Ouen de Rouen par le P. Jacques Baumer (2).

Une des conséquences de cette brouille, qui divisa la société de Rouen pendant plusieurs années, fut l'établissement, à l'archevêché, d'un collège où l'on enseignait la théologie et les sciences. Un des nouveaux professeurs fut un nommé Jacques Pierius, dont le cours est ainsi annoncé dans le *Mercure de Gaillon* de 1643 : *Jacobus Pierius, doctor medicus, Antiquæ residentie Archiepiscopalis Dei-Villæ Pastor, ex officio enarrabit suo more, ex libro a se typis mandato,*

(1) Arch. de la S.-Inf. Reg. capitulaires, 1^{er} avril 1647.

(2) Décédé le 30 mars 1643 à Tannay en Nivernais, où il avait été envoyé prêcher le carême. Il y fut enterré avec de grands honneurs.

philosophicas veritates (1). Parmi ces vérités figurait la théorie de l'horreur du vide par la nature, dont il était réservé à Pascal de démontrer bientôt la fausseté.

Si l'archevêque avait pu établir un collège en concurrence avec celui des Jésuites, il n'avait été en son pouvoir ni de l'installer commodément, ni de procurer à ses professeurs des appointements convenables. Ce collège, en effet, n'avait d'autres salles de classe que celles de la juridiction de l'archevêché. Les professeurs s'y rencontraient avec les hommes de loi, les écoliers avec les plaideurs, et les uns et les autres se gênaient réciproquement.

Après quelques années d'un essai malheureux, ce collège fut supprimé. Le 14 janvier 1648, les échevins de Rouen rejetaient la requête des écoliers étudiants en philosophie sous Pierius, tendant à ce qu'il leur fût assigné un lieu pour recevoir l'enseignement de ce professeur. L'archevêque avait révoqué Pierius ainsi que les maîtres de grammaire et de rhétorique. La Ville trouva alors qu'il était inutile de faire les frais d'un nouvel établissement, et que celui des Jésuites pouvait suffire.

Ces débats eurent pour conséquence d'amener les au-

(1) Jacques Pierius, curé de Déville près Rouen, originaire de Falaise ou des environs, frère de Vigor Pierius, curé de Saint-Loup-le-Canivet, et de Guillaume Pierius, apothicaire à Falaise, comme on le voit par un acte du tabellionage du 7 mars 1644. Pour la théologie, le professeur était Nicolas Paris qui fut plus tard archidiaque et vicaire général de l'archevêque, et que ses relations intimes avec le cardinal de Retz rendent un peu suspect.

torités civiles, et notamment le Parlement, à intervenir fréquemment, comme arbitres, dans les questions religieuses.

Assistant à la bénédiction des cierges, dans le chœur de la cathédrale, le 2 février 1640, le « chancelier Séguier fait porter plainte à l'archevêque de la mauvaise tenue d'aucuns de MM. les chanoines qui, sans avoir esgart ni au lieu, ni à sa présence, ni à celle des maistres des Requestes (Etienne Pascal était l'un d'eux), causoient et discouroient en l'église durant la plus grande partie de la messe avec postures indécentes dont ledit s^r chancelier et ceux de sa suite avoient esté scandalisés (1) ».

Cette même année, les prieurs et religieux des couvents des Augustins et des Jacobins de Rouen, présentent une requête au Parlement à ce que, vu le refus de Messire François de Harlay, de leur bailler la mission et placet suivant et conformément aux articles faits entre eux et lui, qui se pouvoient voir en la distribution des Stations imprimées en 1628, il fût ordonné que ledit sieur archevesque y fût contraint par saisie de son temporel jusqu'à 2,000 livres pour aider à la nourriture des religieux ». L'arrêt rendu sur cette requête porte « que les religieux seront tenus eux retirer par devers l'archevesque pour requérir ladite permission durant les stations de l'avent et caresme, et, ce faisant, la cour enjoint à l'archevesque bailler la permission demandée (2) ».

(1) Arch. de la S.-Inf. Reg. capitulaires.

(2) Arch. de la S.-Inf. Reg. du Parlement.

Le 27 avril 1647, le procureur général Le Guerchoys annonce au Chapitre qu'il agira contre MM. les chanoines, s'ils ne rémédioient au grand abus qui se commettoit du peu d'assistance qu'ils faisoient au chœur où, de 50 chanoines, à peine en voyoit-on 3 ou 4 (1) ».

Ce qui est plus caractéristique, c'est l'arrêt que rendit le Parlement à propos d'une procession ordonnée par l'archevêque pour rendre grâces à Dieu du résultat de l'élection des nouveaux échevins. Voici un extrait de ce document :

« 3 août 1647. — Sur la remontrance faicte par Hue, advocat général, pour le procureur général du Roy, que certain placart imprimé seroit tombé en ses mains, par lequel le sieur archevesque de Rouen, sur une occasion de connaissance particulière qu'il a pour l'establissement d'échevins en l'hostel commun de ceste ville... du 4^e juillet dernier, comme il est accoustumé d'y procéder de 3 ans en 3 ans, ordonne que les curez de ladicte ville feront marcher leurs paroissiens en procession publique à commencer du jour de dimenche prochain et continuer tous les jours de la semaine, au nombre de plusieurs paroisses par chacun jour, qui doibvent se rendre en l'église collégiale et paroissiale de N. D. de la Ronde, qui est la paroisse ordinaire dudict hostel, pour de là se transporter en la grande église cathédralle N. D. devant l'autel de la chapelle des Vœux (2), qui est un ordre tout à fait extraordinaire et

(1) Arch. de la S.-Inf. Reg. capitulaires.

(2) Un des autels situés devant le jubé de la cathédrale, nommé l'autel

inusité et abusif, de quelque façon qu'on le considère, soit en l'adresse, qui n'a peu ny deub estre faict en tel cas qu'au doyen de la Chrestienté, qui doibt avertir les curez, et non pas aux eschevins de la ville, qui n'ont aucun pouvoir de faire advertir lesdicts curez, et sur lesquelz eschevins, comme personnages laïques, ledict sieur archevesque n'a aucune jurisdiction ny pouvoir d'adresser ses mandatz; soit en la forme extraordinaire de telles processions, lesquelles, comme l'usage en est à respecter, aux cas où elles sont nécessaires, elles ne doibvent estre decernées qu'avec grande prudence... et aux temps accoustumez; et d'autant qu'il ne seroit raisonnable que ledict sieur archevesque, pour sa satisfaction et jouissance particulière de quelques particuliers, ses amys, audict eschevinat, eût le pouvoir... de faire marcher lesdicts curez de la sorte et les abaisser pour faire honneur ausdicts eschevins, au lieu de les favorablement et dignement traicter, puisqu'ils sont les pasteurs et du nombre des premiers de l'ordre hiérarchique de l'église, ce qui porteroit conséquence de servitude et subjection importune;... à joindre que tel mandat est entièrement abusif, en ce qu'il est donné par un prélat qui n'a, depuis 7 années, résidé dans son diocèse, donné à Gaillon, hors le territoire et estendue de sa jurisdiction, et dans le diocèse d'Evreux, contre et au préjudice des saints canons, ordonnances des Roys qui enjoignent la résidence des prélatz, autant pour la nécessité du peuple qui leur est commis, que pour donner du Vœu, en souvenir de la fondation qu'y firent, en 1637, les Echevins pour remercier Dieu de la cessation de la peste.

force et validité à leurs mandats, . . . considérations qui nécessitent luy qui parle pour le Roy, chef de la police extérieure de l'Eglise, . . . à demander qu'il plaise à la Cour le recevoir pour appelant comme d'abus de la concession dudit mandat, . . . et, faisant droit sur son appel, prononcer qu'il a esté mal, nullement et abusivement concédé. . . et, au surplus, lui accorder mandement aux fins de faire résider ledit sieur archevesque en sa maison archiépiscopale de Rouen, qui tombe entièrement en ruine et désolation. . .

« La Cour a receu et reçoit le procureur général du Roy appelant comme d'abus, l'a tenu pour bien relevé, . . . annulle icelui mandat, faict deffenses aux curez de le mettre à exécution sur les peines au cas appartenant, . . . ordonne que le présent arrest sera signifié par un des huissiers de la Cour au doyen de la Chrestienté, lequel sera tenu en advertir les curez, mesme ausdicts eschevins de la ville ». Signé A. de Faucon (premier président) (1).

Tous ces débats ne touchaient qu'à la discipline ecclésiastique. Mais déjà, au Parlement (2), au Chapitre de la cathédrale (3), dans le clergé (4), des dissensions se

(1) Arch. de la S.-Inf. Parlement, Audiences.

(2) Le Parlement, très réservé dans ses permissions d'imprimer, autorise, le 20 mai 1645, Jean Viret, à imprimer, vendre et distribuer les « Lettres chrétiennes et spirituelles » de Du Vergier de Hauranne.

(3) Le Chapitre admet dans sa bibliothèque les livres de Jansénius. Il achète, le 23 février 1641 le livre du P. Cellot *de Hierarchia et Hierarchis*, sur la hiérarchie, mais il veut qu'il soit rangé parmi les livres hérétiques.

(4) 29 octobre 1641, enregistrement d'une lettre du Roi à l'archevêque

faisaient jour en matière de dogmes religieux, et le jansénisme commençait.

II

Les faits que nous venons d'exposer ne pouvaient laisser Blaise Pascal indifférent; on ne saurait cependant affirmer qu'ils fussent de nature à l'affecter d'une manière particulière.

Ceux que je vais rappeler ont eu, au contraire, pour lui, un intérêt tout spécial; et il est impossible de douter qu'ils n'aient exercé sur son caractère et sur son esprit une influence directe et très considérable. Il s'agit, en effet, de faire connaître dans quelles circonstances son père vint à Rouen, quel genre de fonctions il fut appelé à y exercer, à quelles vicissitudes de considération et de défiance il fut exposé, à quelles contradictions il fut en butte pendant les huit années de son administration.

On sait qu'un des buts que se proposa Richelieu fut d'affranchir l'autorité royale des entraves qu'elle

de Rouen au sujet de la prédication faite en l'église de Saint-Denis par le prieur du Mont-aux-Malades (Jessé de Bauquemare) « lequel avoit attaqué le R. P. Jacques Sirmond, de la Compagnie de Jésus, confesseur du Roi, et avoit été si osé que de prendre pour les points de son sermon que le P. Sirmond était ignorant, arrogant et médisant ». Dans la même lettre, le Roi ordonne à l'archevêque de reprendre le curé de Saint-Maclou, Charles Dufour, neveu de l'évêque de Belley, qui s'était permis des attaques du même genre contre le même père. Compiègne, 22 octobre 1641. (Arch. de la S.-Inf. G. 4908).

éprouvait de la part des protestants, mis en possession de places fortes qui leur permettaient de réclamer l'appui de l'étranger; de l'affranchir aussi des ligues qu'avaient l'habitude de former entre eux les grands seigneurs féodaux, ainsi que du contrôle que les cours souveraines prétendaient exercer sur les décisions du Conseil. La prise de la Rochelle, les châtimens exemplaires infligés à Chalais, à Marillac, à Montmorency, firent comprendre à la haute noblesse, catholique ou protestante, qu'elle aurait désormais à compter avec un maître inflexible. On en fut encore mieux persuadé lorsqu'on vit à quels traitements furent soumis, sans égard pour leur rang, les reines Marie de Médicis et Anne d'Autriche, et quelles capitulations humiliantes le frère du Roi dut subir en punition de ses trahisons. Les parlements, à leur tour, furent forcés de s'incliner devant la volonté du ministre, auquel Louis XIII avait abandonné la direction du gouvernement.

En même temps qu'il poursuivait, à l'intérieur, cette œuvre de l'agrandissement du pouvoir royal, Richelieu, reprenant le plan de Henri IV, se proposa, comme but principal de sa politique, l'abaissement de la maison d'Autriche.

Il y avait dix-sept ans que la guerre durait, avec des alternatives de succès et de revers, entre les princes protestants et les empereurs d'Allemagne, soutenus par l'Espagne, lorsque Richelieu, tout cardinal qu'il était, n'hésita pas à prendre ouvertement parti pour

les premiers et à intervenir dans la lutte en mettant sur pied cinq armées.

L'effort était considérable : il parut même au-dessus des forces de la nation.

Dès lors, bien que déjà les impôts pesassent lourdement sur le peuple, il fallut songer à procurer à l'État de nouvelles ressources, en proportion avec les dépenses que la guerre exigeait. Outre les tailles, qui furent augmentées, on eut recours à une imposition nouvelle pour la subsistance des troupes, à la création d'un nombre infini d'offices et de droits de toute sorte, dont on espérait tirer un bon prix, mais qui eut pour effet immédiat d'avilir les offices d'ancienne création, d'introduire la confusion dans tous les sièges judiciaires et dans toutes les administrations, d'alarmer tous les intérêts, et de livrer le pays en proie à l'avidité des traitants, intermédiaires obligés entre l'État et les contribuables. La résignation fut d'autant plus difficile à obtenir que les résultats des deux premières campagnes furent loin de répondre aux espérances de Richelieu. La prise de Corbie par Piccolomini en 1636 (1) fit craindre, un instant, que les ennemis ne profitassent de leur avantage pour marcher sur Paris et pour envahir les campagnes de la Haute-Normandie.

Vers cette fatale époque, il n'y eut guère de corps constitués, de corporations, ni même de particuliers qui n'eussent des griefs sérieux contre le gouvernement.

(1) Corbie ne tarda pas à être repris. Le *Te Deum* fut chanté à la cathédrale de Rouen pour rendre grâce à Dieu de ce succès, le 22 novembre 1636.

Le Parlement de Rouen, notamment, se plaignait, non sans raison, du nouveau bail de l'*annuel*, sorte de droit que les titulaires d'offices avaient à payer pour s'assurer la faculté d'en disposer par résignation. Il réclamait, sans succès, le paiement des gages des conseillers, et voyait avec peine qu'on pressait d'urgence l'exécution d'édits qu'on n'avait point porté officiellement à sa connaissance (1), ou la perception de droits qui avaient donné lieu à ses remontrances.

Une fois, en mars 1637, pour vaincre l'opposition du Parlement, Louis XIII s'approcha de Rouen, jusqu'à Dangu, en annonçant son intention de venir y tenir un lit de justice, avec tout l'appareil de la puissance royale. Le chancelier Séguier et le Conseil qui l'avaient précédé se tenaient à Gisors, et attendaient l'arrivée du Roi. Le Parlement, effrayé des mesures de rigueur dont on le menaçait, fit sa soumission et enregistra de force les Edits qui lui furent présentés par le conseiller Talon, le 16 mars 1637.

Deux ans après, le 7 juin 1639, le duc de Mercœur, assisté du même conseiller, venait à Rouen faire enregistrer d'autorité une dizaine d'édits fiscaux (2).

(1) 23 juin 1638. Artur Godart, lieutenant général du bailliage de Rouen, vient représenter à la Cour que le Roi avait traité avec le sieur Le Tessier pour la fabrication de *doubles* pendant trois ans, moyennant 1,800,000 livres par an. Le Tessier prétendait établir à Rouen un atelier de fabrication. Il n'y avait pas eu de lettres patentes adressées à ce sujet au Parlement. Le lieutenant général demandait à la cour ce qu'il devait faire. Le procureur général exprima l'avis qu'il serait dangereux de s'opposer à l'exécution du traité, et qu'il fallait se borner à engager le lieutenant général à écrire au Chancelier (Reg. secrets).

(2) Edit pour les contrôleurs des greffes en Normandie; — de création

La Cour des Aides de Normandie, dont le siège était à Rouen, pouvait, pour des raisons plus ou moins plausibles, se montrer opposée à l'établissement de la gabelle en Basse-Normandie. On fit passer l'ordonnance qui imposait cette contribution en créant à Caen une Cour des Aides particulière pour la Basse-Normandie et en supprimant, peu de temps après, la Cour des Aides de Rouen, qui fut réunie à celle de Paris.

Ce fut là une des causes principales de cette révolte des Nu-Pieds qui ne tarda pas à éclater dans le bailliage du Cotentin, aux environs d'Avranches, et qui fut comprimée avec une extrême rigueur par les troupes de Gassion.

A Rouen, ville de draperies, ce qui mit le comble au mécontentement et déchaîna le peuple, ce fut l'édit pour le contrôle des teintures qui avait été enregistré d'autorité en 1639 (1).

d'un contrôleur des teintures; — d'attribution d'augmentation de droit de quittance aux receveurs des tailles et aux receveurs du teillon; — d'attribution de la qualité de premiers présidents aux présidents anciens des Elections; — de contrôleurs des poids; — de l'union du garde seel au corps des officiers des Elections; — des Intendants des Elections et des procureurs syndics des paroisses; — des receveurs particuliers des tailles en chaque paroisse; — de six receveurs-payeurs et contrôleurs de rentes aliénées sur les Aides, et de six commis desdits contrôleurs. L'enregistrement eut lieu à la Cour des Aides. La Commission du duc de Mercœur était datée du 22 mai 1639.

(1) Cet édit créait en titre d'office formé, en chaque ville et bourg du royaume où il y avait des teintures, un contrôleur visiteur-essayeur héréditaire des teintures de draperies et d'étoffes de laines... Ceux qui en étaient pourvus avaient droit de faire visites en toutes les teintures, boutiques et magasins des marchands, à ce que lesdites marchandises et étoffes fussent bien et loyalement teintes. Des droits considérables de

Les journées des 21, 22, 23, 24 août 1639 furent marquées par des émeutes. Quelques meurtres furent commis, à commencer par celui d'un nommé Hays qui voulait établir le contrôle sur les teintures, meurtre dont les coupables furent mollement et inutilement recherchés. Ce qu'il y eut de plus grave, ce fut le pillage des différents bureaux de recettes : (droits de quatrièmes sur les boissons, droits de francs-fiefs, impôts sur les cartes, sur les cuirs, sur le papier); le pillage du bureau des doubles, rue Martainville, et de celui des gabelles, rue de la Prison, dans l'hôtel de Nicolas Le Tellier, receveur général de cet impôt.

Remarquons, pour expliquer ces scènes de désordre, qu'il n'y avait point à Rouen de force armée, et que le Parlement et l'Hôtel-de-Ville n'avaient à leur disposition, pour s'opposer aux émeutiers, que deux compagnies bourgeoises, équivalentes à peine aux compagnies de sergents de ville, aujourd'hui placées sous l'autorité de notre administration municipale. Avec nos mœurs actuelles, je doute qu'en pareille occurrence, l'ordre fût garanti longtemps dans la plupart de nos grandes villes industrielles.

Cette considération, qui vient naturellement à l'esprit, ne toucha guère le Gouvernement.

La ville de Rouen lui parut coupable d'un crime de lèse-majesté, qui méritait un châtement exemplaire. Telle paraît avoir été l'opinion de la sœur de Blaise Pascal qui écrivait dans ses mémoires relatifs à son frère : « Sur la

visite et de marque leur étaient naturellement attribués sur tous les teinturiers et marchands, mai 1639.

fin de 1639, il (Etienne Pascal) fut envoyé Intendant en Normandie où il y avoit des troubles très grands. Les bureaux de recette avoient été pillés, et des receveurs tués. Le Parlement, *qui n'avoit point fait son devoir*, fut interdit; et on y envoya des officiers du Parlement de Paris pour exercer la justice. »

On ne saurait admettre que le Parlement et l'Hôtel-de-Ville de Rouen aient pactisé avec les émeutiers; et il n'y avait aucune preuve qui permît de les rendre responsables des scènes de désordre qu'ils n'avaient pas eu le moyen d'empêcher.

On doit croire cependant que le Parlement trouvait à ces faits regrettables une explication, sinon une excuse, inadmissible pour le Gouvernement.

Cette conjecture paraît autorisée par ce que nous lisons dans les Mémoires de Bigot de Monville, publiés par notre regretté confrère, M. d'Estaintot.

« Nul, écrivait-il, ne se mit en estat de nous assister, tant estoit grande la haine contre les partisans, excitée par leur insolence, veu qu'ils ne se contentoient pas d'exécuter leurs commissions; ils demandoient beaucoup plus que les ordres du Roy et y joignoient les paroles de mespris et les profusions en leurs festins et habits, de sorte qu'encor que ceux qui pilloient fussent de la lie du peuple, néanmoins les artisans et autres bourgeois n'en estoient pas fachés et s'imaginoient, contre vérité, que le Parlement ne les exhortoit à s'y opposer que par acquit et pour sa descharge. »

Sans aucun doute le peuple ne se faisait pas une autre idée des sentiments secrets des échevins. On

savait généralement combien ceux-ci s'étaient montrés opposés aux charges que le Gouvernement voulait faire peser sur la ville, et quelle irritation leur avait causée la saisie qui avait été faite de leurs halles et moulins, prétendus domaniaux, sur l'instance d'un nommé Maldent, intéressé à la revente du domaine royal et de tous les biens qu'on comprenait sous ce titre (1).

A l'époque des émeutes, l'Intendant de la Généralité était Claude de Paris. Il avait succédé à Jacques Dyel de Miromesnil, Maître des Requêtes, dont la nomination, comme Intendant de la justice, police, finances et armées de Normandie, avait dû précéder de peu le 10 novembre 1636 (2).

Les relations de parenté de Miromesnil avec les familles les plus riches du pays, avec plusieurs magistrats des compagnies souveraines et du Bureau des

(1) 13 juillet 1638, le Parlement renvoie au Roi les échevins de Rouen que Maldent avait fait ajourner devant les commissaires députés pour la revente.

(2) Il avait acheté, le 10 mars 1631, la charge de Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, d'Abel de Servient, conseiller du Roi en ses Conseils et secrétaire des commandements de S. M. (Tab. de Rouen). Le 2 janvier 1634, il s'était présenté à l'Hôtel-de-Ville de Rouen pour l'exécution d'un arrêt du Conseil relatif à la reconstruction du pont de Rouen. — Le 14 août 1636, dans une assemblée tenue à l'Hôtel-de-Ville, il paraît de nouveau et demande aux échevins un secours pour mettre sur pied une armée en état de repousser de la Picardie les ennemis qui s'y étaient établis. Les échevins n'offrirent que 20,000 livres. — Lettres du Roi communiquées aux échevins le 29 janvier 1637, avec ordre de procéder à l'assiette de 400,000 livres par forme d'emprunt sur les habitants. — Rabais obtenu de 100,000 livres. — Miromesnil avait épousé Françoise Le Tellier.

Il avait succédé à M. Le Tonnelier de Conty, conseiller, qui remplis-

finances lui firent, sans doute, désirer d'être déchargé de ses fonctions, lorsqu'il lui devint impossible de les remplir sans se brouiller avec ceux qu'il tenait le plus à obliger, ou sans s'exposer à des reproches de faiblesse de la part des Ministres.

Claude de Paris, Maître des Requêtes, étranger au pays, n'éprouvait pas les mêmes embarras et pouvait avec plus de liberté se résoudre à des mesures rigoureuses (1).

Ce dernier s'occupa spécialement de la levée de l'impôt des subsistances, de concert avec un Trésorier de France, M. Pierre Puchot du Plessis (2).

sait, en 1635, les fonctions d'Intendant de la justice et police en Normandie. Conty et Jacques Le Bret, président et Trésorier de France en la Généralité de Paris, étaient commissaires députés par le Roi pour le régallement des tailles, abus et malversations commises au fait d'icelle, en la province de Normandie, le dern. fév. 1635.

(1) Il semble qu'entre Miromesnil et Cl. de Paris il faille placer Vallier, Maître d'hôtel ordinaire du Roi, lequel fut chargé de la levée de l'imposition à mettre sur les villes franches de la Généralité. Il agit à cet effet les 15, 18, 19 janvier, 9 février 1637. — 16 septembre 1638, demande faite à la ville de Rouen par MM. de Paris, conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat, et Puchot du Plessis, Trésorier de France, commissaires députés par S. M. pour la subsistance des gens de guerre en la Généralité de Rouen, de la somme de 200,000 livres à laquelle ils avaient taxé la ville pour sa part du quartier d'hiver, alors courant. Cette taxe avait été établie en exécution d'un arrêt du Conseil d'Etat daté d'Abbeville, 3 août 1638. La Commission délivrée à Cl. de Paris porte la même date. Il avait d'abord eu pour collègue M. Le Seigneur de Reuville, Trésorier de France à Rouen. Quelques jours après, de Reuville était remplacé par Puchot. Dans plusieurs ordonnances Claude de Paris prend le titre de conseiller de S. M. en son Conseil d'Etat, Intendant de la justice, police et finances de la province de Normandie. (Arch. Rouen A. 25, folios 268, 268 b., 270, 271, 272, 273, 274, 279, 281, 282).

(2) M. Puchot du Plessis n'était guère moins impopulaire à Rouen que

A la suite des émeutes de Rouen, se voyant l'objet de la haine du peuple, pour la part qu'il avait prise à la levée des taxes, et principalement à l'imposition des subsistances, il prit le parti de se retirer à Gisors, où il se trouvait plus en sûreté et, d'ailleurs, à portée d'entretenir plus librement une correspondance suivie avec la Cour ou le Conseil (1).

Là, nous lui trouvons pour collègue Etienne Pascal, président de la Cour des Aides de Clermont-Ferrant, qui paraît avoir pris la place de M. Puchot du Plessis.

Je ne saurais déterminer exactement la date de la nomination de Pascal. Il est certain qu'elle précéda un édit de novembre 1639 qui supprima le Bureau des finances et ne fut pourtant signifié aux Trésoriers de France qu'en janvier 1640.

Un acte du 19 octobre 1639 nous le montre agissant comme délégué pour l'assiette et la subsistance des gens de guerre.

Cette année-là Cl. de Paris et lui eurent bientôt à taxer la ville et la banlieue de Rouen à 150,000 livres pour leur part d'un subside de 1,003,554 livres. La lettre

Cl. de Paris. Bigot de Monville, dans ses Mémoires, nous apprend qu'il avait été menacé par le peuple, « non pas tant pour avoir été des francs fiefs, que pour avoir travaillé à la Commission des subsistances avec M. de Paris ».

(1) C'est par Gisors que Louis XIII se proposait de venir de Paris à Rouen en 1637.

Cl. de Paris dut quitter Rouen peu de temps après le meurtre de Hays. « Cette conduite, dit Bigot de Monville, donna l'épouvante à M. de Paris, qui n'étoit pas fort hardy, et qui, n'estant pas de la ville, craignoit d'autant plus un peuple où il n'avoit pas d'establisement. »

qu'ils écrivirent aux échevins pour leur faire part de cette taxe est datée de Gisors, 19 novembre. Ce fut là que l'Hôtel-de-Ville de Rouen leur députa son procureur-syndic, le sieur de Gueudeville, dans l'espoir d'obtenir par lui une réduction plus ou moins considérable. Voici le curieux procès-verbal de l'entrevue de ce député avec les deux commissaires, tel que nous l'ont transmis les registres des délibérations municipales.

« Mardi 13 décembre 1639.

« Le s^r de Gueudeville a dit qu'estant party le samedi xi^e jour du mois pour aller à Gisors voir M. de Paris, Intendant de la justice en ceste province, suivant la députation de sa personne, il y arriva le lendemain dimanche, à 9 heures du matin, où il fut trouver mon dit sieur de Paris et Monsieur Pascal, député commissaire avec luy pour la subsistance, auxquels il représenta qu'il les venoit saluer de la part du Conseil de la Ville et leur faire entendre les justes raisons qu'il avoit eues de différer la résolution de la Commission qu'ils y avoient envoyée pour ladicte subsistance; qu'il leur avoit donc remonstré que la Ville avoit estimé nécessaire, pour le bien de l'affaire et le service du Roy, de penser au restablissement des bureaux qui avoient esté ruinez durant l'émotion, et pourvoir à la sûreté publique avant que de faire au peuple aucune proposition ny demande d'argent; que pour cest effect deux de MM. les eschevins avoient esté voir Mons^r le Président du Parlement et MM. les Présidens des autres compagnies, qu'ilz avoient suppliez d'y donner ordre, et mesme avoient aussi les dits sieurs eschevins

député vers lesdites compagnies souveraines pour leur présenter en corps la nécessité et obligation dudit re-stablissement; . . . que, la Commission ayant esté leue, la Compagnie avoit réclamé tout d'une voix contre la somme qui y est employée; que chacun s'estoit souvenu que la mesme Commission, qui avoit esté premièrement envoyée à MM. les Trésoriers de France, ne portoit que 103,000 livres, et que celle que les dits sieurs commissaires avoient envoyée estoit de 150,000 livres; que l'assemblée avoit estimé que, pour avoir changé de main, la ville n'en devoit pas être surchargée; au contraire, qu'estant en celles des dits sieurs commissaires, elle en debvoit espérer toute douceur et support, mon dict sieur de Paris ayant tesmoigné en tout le séjour qu'il y avoit fait, de s'intéresser en sa conservation, et qu'il y avoit subject d'attendre de luy en ceste occasion les effects de sa bonne volonté, comme aussy la faveur du sieur Pascal en l'estat où ladicte ville estoit à présent réduite, ce qui avoit obligé la Compagnie à le députer par devers eux pour les supplier très humblement de trouver bon que l'on fit ouverture au peuple de la demande de subsistance sur le pied de la Commission envoyée ausdicts sieurs Trésoriers de France, mesme d'y apporter quelque modération, suivant le pouvoir et l'autorité que la Ville sçavoit qu'ils en avoient, et qu'en ce faisant, ils s'acquerroient une obligation très estroite sur une grande communauté, qui en conserveroit à jamais la mémoire.

« A quoy mon dict sieur de Paris luy avoit dit qu'il n'attendoit rien moins de son voyage que ce qu'il luy en

venoit de représenter ; que MM. de la Ville avoient fait très prudemment de pourveoir à la seureté de la ville et au restablissement des bureaux ; mais qu'ils avoient deub, en mesme temps, donner ordre au payement de la subsistance ; que les troupes escossaises, qui estoient à Dieppe, estoient assignées sur le premier quartier que debvoit payer la ville de Rouen, escheu dès le 15 de novembre ; que MM. les Sur-Intendans ne prendroient point pour excuse les formalitez de la Ville ni ses avant-procédures ; et que ses délaiz seroient très mal interprétez au Conseil, qui avoit dèsjà bien peu de satisfaction de ceste Ville ; qu'on ne se debvoit point arrester à la Commission des dits sieurs Trésoriers de France ; que cest ordre estoit changé et la taxe de la ville arrestée à 150,000 l. par le Conseil du Roy ; que MM. de Rouen pouvoient juger par le seul contentement qu'il y a d'obliger, qu'ils ne voudroient pas perdre l'occasion de faire plaisir, s'ils en avoient le moyen ; mais que leur ordre estoit limité, et que, pour luy faire congnoistre qu'on n'avoit pas pris leur avis pour le pié des taxes, l'on avoit mis Quillebeuf à 600 l., qu'il n'avoit (1) taxé, l'année passée, qu'à 500 ; et Harfleur à 10,000 l., qu'il n'avoit imposé aussi en lad. année qu'à 2,000, ce qu'on n'auroit pas fait, s'ils en eussent esté crus, parce qu'ils sçavent la faiblesse de ces lieux ; qu'il falloit obéir, que la Ville avoit trop tardé de le faire depuis le temps

(1) *Avoit* et non *avoient*. qui semblerait plus correct, parce que l'avis auquel on fait allusion n'émanait que de Cl. de Paris avant la nomination de Pascal.

qu'ils luy avoient escript, et qu'il ne falloit pas attendre un sol de diminution. »

Le lundi, au matin, Gueudeville était allé retrouver les deux commissaires à leur logis pour recevoir leurs commandements et leur résolution dernière sur la réduction qu'il leur avait demandée. Il reçut d'eux cette réponse « qu'ils n'avoient rien à ajouter à ce qu'ils lui avoient dit le jour précédent; que le Conseil avoit réglé la taxe, qu'ils n'y pouvoient rien changer, et que, tant s'en falloit qu'on dût attendre aucune diminution, qu'on entendoit que la ville payast ce qui restoit deub de la dernière subsistance. »

La Ville se permit alors d'implorer l'assistance de ses protecteurs naturels. MM. du Parlement, déjà fortement compromis, déclarèrent que l'affaire ne les regardait pas. L'archevêque, Mgr de Harlay, fit aux délégués municipaux un long discours « des causes et progrès des calamités publiques ». Il leur dit « que les remèdes les plus souverains estoient d'avoir recours à Dieu et se mettre en debvoir d'appaiser sa colère, et, pour conclusion, que, comme le mal avoit esté public en ceste ville, il estoit nécessaire d'y apporter des satisfactions publiques; que pour ce faire il lui sembloit à propos que les eschevins le deussent venir en corps suppléer d'ordonner des prières publiques. »

Une amende honorable de cette nature ne pouvait être prise que pour un aveu solennel d'une conduite criminelle que les échevins ne croyaient pas avoir à se reprocher. Aussi se bornèrent-ils à prier l'archevêque « de les excuser, s'ils ne pouvoient, pour bonnes consi-

dérations, lui venir requérir des prières publiques, s'en remettant à son autorité de les ordonner ainsi qu'il le jugeroit à propos. »

Comme il y avait urgence à prendre un parti, on décida de réunir à la hâte trente des principaux bourgeois de chaque quartier, lesquels seraient invités par les quarteniers, et ce pour cette fois seulement, et sans tirer à conséquence.

Il est probable que cette décision resta sans effet, ou que, si cette assemblée de notables fut convoquée, elle n'eut pas le temps de se réunir.

Le 19 décembre, en effet, on recevait la nouvelle que le chancelier Séguier s'apprêtait à venir à Rouen, et que son logis était déjà marqué en l'abbaye de Saint-Ouen.

Au Conseil d'Etat, tenu à Ruel, il avait été arrêté, on ne tarda pas à le savoir, d'infliger un châtiement sévère à la Normandie et d'y faire passer le chancelier avec une véritable armée.

Séguier était parti de Paris, accompagné de ses deux gendres, le prince d'Enrichemont et le marquis de Coislin, et de Germain de Habert, abbé de Cerisy.

Le 21, il était à Gaillon, où l'avaient accompagné plusieurs Conseillers d'Etat et Maîtres des Requêtes (1).

Les corps constitués de Rouen l'envoyèrent saluer et employèrent vis-à-vis de lui, pour l'adoucir, tous les moyens que la frayeur peut suggérer.

Parlant du séjour que le chancelier fit à Gaillon,

(1) *Mémoires de Bigot de Monville*, p. 189.

Dom Pommeraye rappelle, à la louange de l'archevêque, que celui-ci n'épargna rien pour secourir la ville de Rouen, « jusques là qu'il fit une dépense très considérable pour traiter 24 des principaux qui estoient à la suite et en la compagnie de M. le chancelier et de M. le général Gassion, qui confessèrent qu'il les avoit régalez avec une magnificence non pareille (1). »

Un moment, Mgr de Harlay avait eu le dessein d'aller au devant de Séguier, la mitre en tête, revêtu de ses ornements pontificaux, de se mettre à genoux devant lui, et, comme pasteur, de lui demander pardon pour une ville coupable. Mais cette pompe n'avait pas été du goût de Richelieu, et l'archevêque avait dû s'en abstenir.

Il ne parut pas mieux inspiré en faisant imprimer une ode latine, *Rothomagus pœnitens*, composée par Le Roux de Vély, où était tracé le tableau des misères de la ville et consigné l'aveu d'une conduite qui méritait une sévère punition (2).

Le 31 décembre, Gassion était près de Rouen ; il fit, dans les bruyères de Saint-Julien, la revue de ses troupes qui se composaient de 5 à 6,000 hommes de pied et de 1,200 chevaux. Dès qu'il fut avisé de l'approche du chancelier, il se porta à sa rencontre et entra avec lui à Rouen dans l'après-midi du 2 janvier.

L'Intendant Cl. de Paris et Pascal avaient été vraisemblablement du nombre des hauts fonctionnaires que l'ar-

(1) *Hist. des archevêques de Rouen*, p. 659.

(2) *Mémoires de Bigot de Monville*, p. 184.

chevêque avait si bien régales à Gaillon. Marguerite Périer, dans ses Mémoires, dit qu'à la suite des troubles de Rouen on envoya des troupes sous le commandement de M. le maréchal de Gassion qui partit avec son grand-père, Etienne Pascal.

Ce qui est certain, c'est que Cl. de Paris et Pascal arrivèrent à Rouen à la suite de Séguier ou peu de temps après lui (1).

Le Chapitre de la cathédrale les traita avec les honneurs qu'elle accordait aux plus grands personnages de l'Etat. Il leur fit présenter le pain et le vin de même qu'à Séguier et à Gassion.

Ce dernier, pour venir à bout de la révolte des nuyés avait traité la Basse-Normandie en pays conquis. Là, du moins, la sévérité de la répression avait été jusqu'à un certain point légitimée par la gravité de la rébellion, et les soldats avaient eu à combattre des bandes armées, sans discipline, il est vrai, mais non sans énergie. A Rouen, il n'en était pas de même : rien dans l'attitude de la population n'annonçait des dispositions hostiles qui nécessitassent l'emploi de la force armée.

(1) Une députation du Chapitre s'était rendue auprès de Gassion, Maréchal des camps et armées du Roi, pour lui présenter le pain et le vin ; mandat de paiement du 16 janvier 1640. — Le 25 du même mois, le Chapitre ordonne à son receveur de payer 10 livres 10 sols à M. Desjardins pour le rembourser des avances qu'il avait faites de pareille somme pour le pain et le vin présentés à MM. de Paris et Pascal. — Le 4 janvier, le chanoine De Caux reconnaissait avoir reçu du grand receveur du Chapitre, 6 livres 2 sols 6 deniers pour la dépense faite tant en vin, pain que bouteilles pour être présentées à M. le chancelier suivant l'ordre du Chapitre. (Arch. de la S.-Inf., G. 2329).

Mais qu'attendre de Séguier qui n'avait pas craint de proposer à Richelieu de faire raser l'Hôtel-de-Ville de Rouen et d'élever sur ses ruines une pyramide où l'on aurait gravé, pour servir d'exemple à la postérité, une sorte d'arrêt de condamnation ?

Richelieu, si peu enclin qu'il fût à la clémence, ne voulut point aller jusqu'à cette extrémité. Mais il reste toujours à la charge du chancelier d'avoir condamné à mort et fait exécuter, le même jour, sur un ordre verbal, sans prendre l'avis d'aucun des conseillers d'Etat, quatre ou cinq séditieux entre lesquels était le nommé Gorin.

Les mesures de rigueur, adoptées par le Conseil, mais jusque-là tenues secrètes, furent mises sans retard à exécution. Le mardi, 3 janvier 1640, deux huissiers du Conseil vinrent signifier au Parlement qu'il était interdit par édit du 17 décembre 1639. Le 9 du même mois, douze conseillers d'Etat ou Maîtres des Requêtes, prirent leurs séances dans la grand' chambre. Le dernier jour de janvier, ils cédèrent la place à de nouveaux conseillers, avec le cousin du chancelier, Tanneguy Séguier, pour premier président, François Du Fossé, précédemment procureur général en la Cour des Aides de Vienne, pour procureur général. Le Bureau des finances se vit remplacé par deux commissaires, Nicolas de Paris (un parent de l'Intendant) et Philippe de Coulanges, le grand-oncle de M^{me} de Sévigné, l'un et l'autre Maîtres en la Chambre des Comptes de Paris. La ville fut privée de ses canons qui furent transférés au Vieux-Palais, de son administration municipale, et

de ses biens patrimoniaux, lesquels furent réunis au Domaine. On lui imposa une contribution de 1,085,000 livres, et on la soumit au logement des troupes, contrairement à ses privilèges.

Elle fut débarrassée de ces hôtes incommodes, le 9 février. Le 11, elle vit partir le chancelier qui se rendait en Basse-Normandie pour y continuer son rôle de justicier.

Il reçut pour les services qu'il avait rendus à l'Etat une récompense tout à fait extraordinaire. Des lettres patentes lui donnèrent « toutes les terres vaines et vagues dépendant du domaine du Roi dans les vicomtés de Caen, Bayeux, Falaise, Coutances et Avranches, à quelques sommes qu'elles pussent monter ». On lui a fait honneur d'avoir renoncé à cette donation. Il faut pourtant observer que ç'avait été sur sa requête que, le 4 juin 1640, les lettres qui y sont relatives furent enregistrées au Parlement, alors que cette cour ne se composait que de magistrats choisis par lui, et qu'elle avait pour premier président son cousin ; que sa renonciation n'eut lieu que plus tard, quand il pouvait craindre que le Parlement, rétabli dans sa liberté, ne fût tenté de présenter des remontrances contre une faveur tellement onéreuse pour l'Etat et si peu justifiée (1).

La situation créée à la ville de Rouen par Séguier était trop anormale pour durer longtemps.

(1) On doit le remarquer : bien que, seule entre les grands corps judiciaires, elle eût trouvé grâce devant le chancelier, la Cour des Comptes de Normandie n'avait, le 27 juin 1640, enregistré les lettres de donation que sous la réserve de 6 deniers de censive par acre et sauf le droit d'autrui.

Le Parlement fut rétabli par un édit de 1641, qui portait établissement de deux semestres.

La Cour des Aides de Rouen, non seulement fut rétablie, mais celle des Aides de Caen lui fut réunie le 12 avril de la même année.

Vers le même temps, le Bureau des finances reprit ses fonctions, provisoirement confiées à N^{rs} de Paris et à Coulanges qui retournèrent à Paris. L'Hôtel-de-Ville recouvra son ancienne forme d'administration et fut renvoyée en possession de son domaine.

C'était le commencement de la réaction : elle ne fit que s'accroître après la mort de Richelieu, et plus encore après la mort de Louis XIII, survenue le 14 mai 1643.

On dit qu'exhorté par le confesseur qui l'assistait dans sa dernière maladie à faire la paix pour se mettre en état de soulager son peuple, il s'était écrié : « Ah ! mon pauvre peuple, je luy ay fait bien du mal à raison des grandes et importantes affaires que je me suy vues sur les bras, et je n'en ay pas toujours eu toute la pitié que je devois et telle que je l'ai depuis deux ans, ayant été partout en personne et vu de mes yeux toutes ses misères (1) ».

On peut juger de la force de la réaction qui s'opéra alors par l'oraison funèbre de Louis XIII, que prononça, dans la cathédrale de Rouen, Ch. Faure, supérieur général de la congrégation de France, abbé de Sainte-Geneviève de Paris. C'était une critique amère, sans le

(1) Griffet, *Histoire de Louis XIII*, t. III, p. 603, 604.

moindre ménagement, de l'administration de Richelieu, représenté comme le tyran du Roi et l'ennemi de la famille royale (1). En leur qualité de créatures de ce ministre, les Intendants eurent partout à souffrir des changements qui s'opérèrent dans la politique du règne. Par ce qu'ils éprouvèrent à Rouen on peut, avec quelque vraisemblance, juger de la situation embarrassée et pénible qui leur fut faite dans les diverses Généralités du Royaume.

Etienne Pascal collabora d'abord avec Claude de Paris, ensuite avec Miromesnil, qui fut de nouveau nommé Intendant vers la fin de l'année 1643. Ces deux derniers, Maîtres des Requêtes au Conseil d'État, sont les seuls auxquels, dans les actes officiels, soit donné le titre d'Intendant de justice, police et finances. Ils étaient plus qualifiés que ne l'était Etienne Pascal, et mieux partagés que lui du côté de la fortune. On peut, du reste, juger de leur crédit par ce fait que l'un et l'autre furent chargés par le chancelier, avec Laubardemont, Marca et Champigny, conseillers aux Conseils de Sa Majesté, d'aller trouver le duc d'Orléans, pour recevoir en forme judiciaire, la déclaration de ce prince au sujet de M. le Grand (Cinq-Mars), octobre 1642.

Marguerite Pèrier n'est point tout à fait exacte en mettant sur le pied d'égalité son père et M. de Paris, quand elle dit : « Le Roy mit alors deux Intendants en Normandie, l'un pour les gens de guerre, qui étoit

(1) *Mélanges*, publiés par la Société de l'Histoire de Normandie, 4^e série, pp. 327 et suiv.

M. de Paris, Maître des Requêtes, et l'autre pour les tailles, qui fut mon grand père (1) ».

Je ne crois pas non plus qu'il ait été fait par les Ministres deux parts aussi tranchées de l'autorité administrative dans la Généralité de Rouen, Cl. de Paris ayant à connaître des affaires militaires, et Etienne Pascal des finances.

Cl. de Paris, il est vrai, paraît s'être chargé ou avoir été chargé de l'armée, de préférence à son collègue. Il s'intitule Intendant de la justice, police, finances et armées de Normandie, les 13 décembre 1640, 22 août 1642, 25 février 1643; seul, il rend une ordonnance faisant très expresses inhibitions aux officiers et soldats du régiment d'infanterie du comte d'Harcourt, en garnison à Darnétal et faubourg Saint-Hilaire de Rouen, et à tous autres gens de guerre, tant de cheval que de pied, de s'eslargir des dits lieux, loger, fourrager, ni

(1) Il serait plus juste de le considérer comme un commissaire adjoint à l'Intendant pour des opérations spéciales, comme Le Bret l'avait été à Le Tonnelier de Conty, et Puchot du Plessis, à Miromesnil. Certaines ordonnances que Pascal rendit en vertu de ses pouvoirs et qui ne portaient que sa signature et celle du secrétaire de l'Intendant, sont pourtant, et sans exception, intitulées du nom de Paris, accompagné du titre officiel d'Intendant de justice, police et finances en Normandie. Le nom de Pascal ne venait qu'à la suite, avec la qualification de président en la Cour des Aides de Clermont, et la désignation de la commission spéciale que l'un et l'autre avaient à remplir. Au contraire, on voit un certain nombre d'ordonnances de l'Intendant où le nom de Pascal n'est point indiqué. Ajoutons que le titre d'Intendant de Normandie, quand on n'en restreint pas la signification par l'indication de la Généralité où la fonction s'exerçait, donnerait une idée fautive. Charles Le Roy de la Poterie était Intendant de la Normandie en la Généralité de Caen, tout comme Cl. de Paris et Miromesnil l'étaient en la Généralité de Rouen.

prendre aucune chose dans les lieux circonvoisins, spécialement dans la ferme de Beaurepaire appartenant aux PP. Chartreux, à peine de respondre par les dits officiers commandans, en leur propre et privé nom, des désordres qui seront commis par les soldats, et, en cas de contravention, avec permission de saisir, arrêter et amener prisonniers ceulx qui se trouveroient coupables, pour estre par luy leur procès fait et parfait ainsy qu'il appartient, avec permission aussi au fermier, en cas que les dits gens de guerre le voulussent violenter et voler de nuit ou de jour, de les repousser par la force », 21 novembre 1642.

L'Hôtel-de-Ville de Rouen ayant donné des bulletins pour loger et aider de vivres un capitaine nommé Duhamel, au préjudice des lettres de sauvegarde obtenues du Roi par les Chartreux pour leurs fermiers, Cl. de Paris rend une ordonnance en leur faveur, le 30 décembre 1642.

Mais on pourrait citer de nombreuses ordonnances de Cl. de Paris et de Miromésnil en matière de finances, de même qu'on en citerait de Pascal, en fait de logement de troupes et de police militaire.

Pour faire valoir les services de son grand-père, Marguerite Périer avance que, chargé des « impositions, il trouva les choses dans un si grand désordre qu'il fut obligé de réformer les rôles des tailles de toutes les paroisses de la Généralité. » Réformer les rôles de 1,798 villes, bourgs ou villages (la Généralité de Rouen n'en contenait pas moins) me paraît une

tâche bien difficile à admettre pour un seul homme, si laborieux qu'on le suppose.

Je serais porté à voir dans les actes suivants l'indication de la commission qui fut confiée à Etienne Pascal.

« Le 23 décembre 1639, il fut donné arrest du Conseil par lequel il fut enjoint aux Esleus de Normandie de députer, trois jours aprez la signification d'iceluy, deux d'entr'eux pour comparoir au Conseil, lorsqu'il seroit à Rouen, et y rendre compte de l'exercice de leurs charges pendant les années 1635, 36, 37 et 39, et, aux receveurs des tailles, taillon et droicts aliénez, d'y apporter leurs registres et acquits, avec l'estat par le menu des restes qu'ils prétendaient estre deubs par les paroisses » (1).

Il est une autre opération dont certainement Pascal fut chargé. Il en parle dans le *post-scriptum* ajouté à une lettre, sans date, que Blaise Pascal adressait à sa sœur : « Le département s'achève Dieu merci. Ma bonne fille m'excusera. Je n'ai jamais été dans l'embaras à la dixième partie de ce que j'y suis à présent. Il y a quatre mois que je ne me suis pas couché six fois devant deux heures après midi. »

Cette lettre doit être antérieure au rétablissement du

(1) *Mémoires de Bigot de Monville*, p. 264, 265. Il est question de cet arrêt dans les registres de l'Election de Rouen : « Janvier 1660. Ce dict jour, a esté advisé sur la députation de deux d'entre nous pour eux transporter par devers MM. les commissaires qui sont députtez par le Conseil pour estre oys touchant l'arrest du Conseil signifié à Monsr Le Nouvel par Dodelin, huissier, ledict arrest d'abté du 23^e de décembre dernier, donné à Gaillon; et ont esté deputtez les d. s^{rs} Le Nouvel et Loret aux fins de l'exécution dudit arrest. »

Bureau des finances. Tant qu'ils avaient été en fonctions, les Trésoriers de France qui composaient cette juridiction opéraient le département de la somme d'impositions afférentes à leur Généralité entre les diverses Elections comprises dans leur circonscription administrative, et, ce département une fois opéré, ils adressaient leurs *attaches* aux officiers de chaque Election de leur ressort, lesquels, à leur tour, opéraient le département entre les paroisses de leurs circonscriptions respectives. Ces divers magistrats paraissaient en état de faire une répartition équitable par la correspondance qu'ils entretenaient entre eux et par les chevauchées qu'ils ne manquaient pas de faire chaque année pour se renseigner exactement sur les ressources des diverses paroisses.

Mais ces magistrats étaient devenus à bon droit suspects. Pendant un certain temps, l'Intendant (en 1640 ce fut Pascal) prit leur place et fit la plus grande partie de leur besogne.

Ce fut alors qu'il appela, pour l'aider dans son travail, un de ses compatriotes, conseiller à la Cour des Aides de Clermont, dont il eut lieu d'apprécier la capacité et le dévouement; il le fit charger, deux ans après, de l'affaire des amortissements et des francs fiefs en la Généralité de Rouen, et lui donna sa fille en mariage.

Cl. de Paris, Miromesnil et Pascal n'éprouvèrent d'abord aucune contradiction dans l'exercice de leurs fonctions, aussi importantes que variées.

Par la compétence qui leur avait été attribuée pour les droits d'amortissement, exigés des gens de main-

morte, à raison des biens acquis depuis 1523 (1); pour les droits de francs-fiefs, exigés des roturiers à raison de la possession de terres nobles; — pour d'autres droits, exigés des gentilshommes pour le ban et l'arrière-ban; — pour les taxes imposées sur les *aisés* ou personnes réputées telles (2), il n'était guère de particuliers qui n'eussent intérêt à les ménager. Les nobles avaient à justifier devant eux de l'antiquité de leur noblesse; les ecclésiastiques, de la date de leurs acquisitions; les bourgeois, de la modicité de leurs ressources; les paysans, de leur misère, soit afin d'obtenir diminution de leurs impositions, soit afin d'être exemptés du logement des gens de guerre.

Mais à partir de la Régence, les Intendants deviennent souverainement impopulaires, et on ne les traite guère plus favorablement que les traitants.

Les députés des Etats de Normandie osent dire au Roi dans leur Cahier de novembre 1643 :

« Art. xxxvii. Messieurs les Intendants de justice, commissaires, ne sont pas officiers des ordonnances de vostre Estat, ny les juges établis par les loix de vostre royaume, mais ministres envoyez pour l'exécution

(1) Ces droits étaient très élevés. Leur perception diminua dans une proportion notable les revenus des Fabriques et ne fut souvent obtenue que par l'emprisonnement de leurs trésoriers. Il en fut de même pour les communautés laïques, encore plus embarrassées que les Fabriques pour justifier de l'authenticité et de la date de leurs titres de propriété.

(2) Le fermier du Chapitre de Rouen, pour la terre de Guiseniers, avait été taxé comme *aisé* à 100 livres; un autre fermier du Chapitre pour la terre de Roumare, à 60 livres. Ces taxes furent réduites par l'Intendant Cl. de Paris, sur la recommandation des chanoines. (Registres capitulaires, 17 novembre 1640, 26 février 1642.)

des ordres conçus sous le nom de Vostre Majesté pour fournir plus facilement au compte du traittant en la Generalité de Rouen.....

« Art. XLVII. Sire, le récit importun des maux que nous souffrons par les ordres de tant de commissaires extraordinaires et les désordres des exploitans qui en abusent et ne sont qu'à charge à vostre pauvre peuple, vous fait bien reconnoistre la nécessité de les révoquer, et il est vray-semblable que vous ferez plaisir à Messieurs les Commissaires lesquels, sans commandement bien exprès, n'auroient point quitté le séjour délicieux de vostre Cour et la splendeur de vostre Conseil, où ils ne voyent qu'abondance d'honneur et de biens, pour habiter ces lieux d'horreur et de désolation que nous ont causé les traittants, où le pain n'est paistry que de larmes de misérables, et la boisson si chère que l'eau ne se peult boire qu'en l'achetant à prix d'argent. Vos officiers sur les lieux, dont le nombre n'est que trop grand, peuvent, avec beaucoup plus d'utilité pour vous, et, pour nous, à moindre frais, faire payer vos droits. Mais afin de pourvoir aux plaintes de leurs jugemens, il est très juste d'en laisser la conaissance à vos cours souveraines, chacune dans la compétence de son établissement. Messieurs les Intendans sont de condition relevée, et leurs qualités éminentes. Mais leur Commission est toujours au-dessous d'une Compagnie souveraine qui parle en vostre nom, et dont les arrêts, donnez dedans les formes, ne redoutent aucune censure. »

Les corps judiciaires ne pensaient pas autrement que les députés aux Etats de Normandie.

Le Bureau des finances, qui devait concourir avec l'Intendant au département des tailles par Elections, essaie de cesser de s'entendre avec lui en l'année 1643 et conteste son autorité.

Louis Aymeray, receveur des tailles de l'Election de Chaumont et Magny, continuait ses poursuites pour le recouvrement des restes dus au Roi par les habitants de cette Election pour les années 1632, 1639, 1640, 1641, et 1642, lorsqu'était survenue une ordonnance de Pascal, du 22 juin 1643, qui avait été lue et publiée par ses ordres, laquelle contenait défenses audit Aymeray de délivrer aucunes contraintes pour les restes des quatre premières années à l'encontre des collecteurs, et, aux huissiers des tailles, de les mettre à exécution, *sur peine de la vie*, avant qu'elles eussent été visées et paraphées par lui. Cette ordonnance avait obligé Aymeray à envoyer ses contraintes à Pascal en son domicile à Rouen, et même à se transporter de sa personne en cette ville sur les poursuites que les prisonniers faisaient contre lui pour leur élargissement avec « protestations de dommages et intérêts, voyages et démarches inutiles à cause de l'absence notoire dudit sieur Pascal (1). »

(1) Même plainte de la part du receveur des Tailles de l'Election de Rouen, 10 juillet 1643. « Sur la remonstrance faicte au Bureau par M^e Jean Sonning, recepveur des Tailles en l'Election de Rouen, qu'il y a desjà quelque temps qu'il auroit délivré les contraintes aux commissaires des tailles de la dicte Election pour les années 1638, 39, 40, 41, 42, et icelles faict viser par le sieur Baudouin (du Basset), notre confrère, aux fins de l'accélération des deniers deuz en la dicte recepte pour lesd. années; et sur ce qu'il poursuivoit les diez commissaires

Vu ladite requête, le Bureau ordonna que Aymeray continuerait ses diligences pour le recouvrement des deniers du Roi, . . . enjoignant aux Elus et procureur du Roi de ladite Election d'informer des rébellions commises par les paroissiens de Viennes et de Villers-en-Artye et d'envoyer au greffe du Bureau les procès-verbaux des informations pour être envoyés au Conseil.

Autre ordonnance conforme à la précédente, le 24 juillet 1643.

Au mois de décembre suivant, le Bureau se permet d'opérer le département des sommes contenues dans la Commission du Roi pour les tailles et subsistances de l'année 1644 sans appeler l'Intendant Miromésnil. Il y avait eu désaccord à ce sujet entre les membres de

pour rendre raison de leurs charges, ilz lui auroient fait apparoir de certaine ordonnance du s^r Pascal, commissaire, en date du 22^e de juin dernier, par laquelle il deffend à tous receveurs des tailles de dellivrer aucunes contraintes pour les dictes années 1638, 39, 40, et 41, qu'elles ne soient visées et paraphées de luy, et à tous sergents et commissaires de les exécuter, à *peine de la vie*; et voulant, ledict Sonning satisfaire à ladicte ordonnance, il se seroit transporté, 9 ou 10 fois, au logis dudict s^r Pascal, où il y auroit appris qu'il est allé à la campagne, de sorte que cela retarde entièrement les deniers du Roy et faict tel désordre que nul collecteur et contribuable ne veult plus payer, prenant ladicte ordonnance pour descharge, laquelle ledict s^r Pascal a faict publier aux Eslections et paroisses de ceste Généralité, requérant sur ce luy pourveoir; sur quoy, veu la dicte remonstrance, a esté accordé acte d'icelle audict Sonning et ordonné qu'il en sera rescript au s^r de Boyvin, nostre confrère, pour en donner advis à MM. les Sur-Intendans. A esté escript audict s^r de Boyvin sur le subject que dessus, et luy a esté envoyé ladicte ordonnance. » (Arch. de la Seine-Inf., C. 1149.) 3 juillet. Même plainte de Pierre Maille, commis à la recette des tailles de l'Election de Pont-de-l'Arche. S'était présenté chez Pascal, « lequel l'avoit remis au retour d'un voyage qu'il estoit prest de faire. » (*Ibidem.*)

cette juridiction. Mais la majorité avait été pour l'indépendance, comme on le voit par la délibération suivante : « 23 décembre 1643. M. Le Seigneur, président, a remontré au Bureau que, le jour d'hier, il avoit veu le s^r de Miromesnil, Intendant de justice, police et finances en ceste Généralité, qui l'avoit prié de proposer aujourd'huy à la Compagnie si elle trouvera à propos de s'assembler demain extraordinairement, auquel cas il viendroit au Bureau affin d'avoir les attaches d'icelluy sur l'arrest du Conseil et Commission sur icelluy, du 6^{me} de ce présent mois, portant le département des deniers des tailles et subsistances pour les Eslections de ceste Généralité pour l'année prochaine.

« Sur quoy la Compagnie ayant délibéré, elle s'est trouvée partagée. MM. Romé, de Hanyvel, Bigot, de Gueuteville, Le Cornu et Dyel, ayant esté d'avis de dire audit s^r de Miromesnil que, le jour de demain n'estant pas jour de Bureau, on le prioit de remettre l'assemblée au lendemain des Roys, qui sera le premier jour du Bureau, et MM. Le Seigneur, Puchot, Ridel, Baudouin, Osmont et Bethencour ont esté d'avis de dire audit s^r de Miromesnil que le Bureau avoit, à l'ordinaire, fait le département des sommes contenues en la Commission du Roy expédiée aux commissaires des Estats de ceste province pour la levée des deniers des tailles et subsistances de l'année prochaine, en conséquence de quoy la Commission et attaches en ont esté expédiées sous les noms desdits commissaires. Signé : Leseigneur. »

Cette délibération prouve clairement que, même en

matière de tailles, Pascal ne venait qu'après Miro-mesnil, et que le Bureau des finances, s'en tenant à ses anciennes attributions, cherchait à se soustraire à l'autorité des Intendants.

C'était contrevenir ouvertement à la Déclaration du 16 avril 1643, portant règlement sur le fait des tailles, dont l'art. 3 était ainsi conçu :

« Les Commissions des tailles seront portées au Bureau des finances, où l'Intendant de la justice de la Généralité se trouvera, présidera et y aura la 1^{re} séance pour, en sa présence, faire expédier sur les dictes commissions, les attaches et ordonnances nécessaires dudit Bureau, et incontinent les remettre es mains dudict Intendant avec les attaches, pour, par ledit Intendant se transporter, avec celui des Trésoriers de France qui aura été commis et délégué du Bureau et 3 au plus des présidents et Elus desdictes Eslections, qui seront nommés et choisis par ledit Intendant, appelé notre procureur, le receveur des tailles avec le greffier de l'Election, procéder à l'assiette et deniers de la subsistance et des tailles, conjointement et à mesme temps, sur les villes et bourgs taillables avec l'égalité requise; et à cet effet prendront connoissance et s'informeront sommairement de la force et puissance et impuissance desd. paroisses pour les cotiser selon les facultés d'icelles sans aucune exception. »

Pendant quelques années le Bureau des finances dut se soumettre à cette Déclaration, avantageuse, si l'on veut, aux Intendants, mais qui prouve en même temps quelle lourde tâche leur était imposée, puisqu'ils

devaient présider à la répartition des impositions d'abord sur les Elections, en second lieu, sur les paroisses, en se transportant, pour cette seconde opération, en chaque chef-lieu d'Election, ce qui supposait de leur part une connaissance approfondie des ressources d'un nombre très considérable de paroisses.

Au bout de quelques années d'administration, l'autorité des Intendants fut battue en brèche par toutes les compagnies souveraines.

Sur une requête des collecteurs de la paroisse de Fauville adressée à Miromesnil et à Pascal, le 5 novembre 1647, assignation avait été donnée à Guillaume Esnou, laboureur de Normanville, à comparoir devant le s^r de Miromesnil. La Cour des Aides, se ressaisissant alors de son ancienne autorité, octroya mandement pour faire assigner devant elle les collecteurs.

Cette cour, par un arrêt du 5 décembre 1647, avait accordé au procureur général compulsoire « pour compeller le greffier de l'Election d'Andely à apporter au greffe de la cour ce qui avait été fait par les Elus de cette juridiction à l'encontre de Pierre Rouvier, préposé au recouvrement de la Taille. » Néanmoins Pascal avait depuis ordonné que Rouvier serait conduit aux prisons du bailliage de Rouen, et que le substitut du procureur général serait contraint d'apporter dans la huitaine, au greffe de l'Intendant, les pièces du procès, à peine d'interdiction de sa charge, s'appuyant sur un arrêt du Conseil du 7 août 1644. Sur cela le procureur général porta plainte à la cour ; elle jugea que l'arrêt allégué avait été surpris, que l'ordonnance de Pascal

était contraire à la compétence légitime de la cour ; que de très humbles remontrances seraient faites au Roi de la surprise de cet arrêt, et que, en attendant, il serait enjoint à un des huissiers de se transporter sur les lieux pour conduire, sous bonne et sûre garde, ledit Rouvier en la conciergerie de la Cour des Aides.

Dans l'Election de Pont-Audemer, Miromesnil et Pascal, en qualité de commissaires députés par le Roi pour le département des tailles et subsistances de l'année 1648, avaient, à la réquisition des deux receveurs des tailles de l'Election, subdélégué quatre des Elus et l'avocat du Roi, Thorel, pour exercer pleinement, et sans aucune restriction, la juridiction propre à leur office d'Elus, sommairement, sans frais, à l'exclusion des président, lieutenant et autres magistrats du même siège. Ceux-ci firent opposition à l'enregistrement de cette subdélégation comme contraire aux Edits et Déclarations du Roi. Ils réclamèrent l'autorité de la Cour des Aides qui fit défense aux prétendus subdélégués d'agir autrement que collégialement avec les magistrats arbitrairement exclus. Par un autre arrêt la même cour interdit les subdélégués, lesquels se retirèrent vers Miromesnil et Pascal. Ceux-ci décrétèrent prise de corps et de comparence personnelle contre 4 des Elus, les interdirent des fonctions de leurs charges, ce qu'ils firent confirmer par un arrêt du Conseil. Cela n'empêcha point la Cour des Aides, de rendre, le 15 octobre 1648, un arrêt contre les subdélégués.

Le Parlement ne se montrait pas moins opposé aux Intendants. Le 21 juillet 1644, il avait loué le zèle du

procureur syndic des Etats de Normandie, qui soutenait l'incompétence des Commissaires du Roi chargés de faire la taxe des droits d'aides-chevels. Le 29 octobre 1647, il déclarait qu'il importait au bien de la justice, pour les affaires de S. M. et du public, « de pourveoir à la multitude des évocations, mesmes aux Intendants, qui n'étaient pas juges ordinaires pour pouvoir cognoistre des procès et matières qui sont purement et regulièrement de la compétence des cours de Parlement. »

D'après ce principe, Miromesnil ne put exécuter la Commission qui lui avait été donnée pour juger de toutes les contestations mues et à mouvoir, à raison de l'adjudication, prétendue faite au célèbre De la Chambre Cureau, devant les commissaires députés pour la revente du domaine, des terres de Chesne-Varin, et Villenaize, en mars 1647. Jacques De la Mare du Chesne-Varin demanda au Parlement mandement pour faire assigner Cureau. Miromesnil fut lui-même assigné le 15 août. Le 11 septembre, défenses étaient faites à Cureau de se pourvoir ailleurs qu'en la Cour.

La Chambre des Comptes elle-même, dont la soumission avait été telle que cette juridiction avait été épargnée par Séguier, se laissa aller à des velléités d'indépendance. Le 18 décembre 1647, en vérifiant des lettres-patentes portant validation d'une ordonnance de Favier, Intendant d'Alençon, elle ajoutait : « Sans approbation de la qualité d'Intendant et de la Commission dudit sieur Favier. »

Le 16 juillet 1648, elle recevait une Déclaration du

Roi, donnée à Paris le 15 précédent, portant révocation de toutes les Commissions qui avaient été données extraordinairement pour l'imposition et levée de ses deniers, et établissement d'une Chambre de Justice.

Le 21 juillet, elle enregistra une autre Déclaration portant révocation des commissions extraordinaires des Intendants et remise des tailles jusqu'en l'an 1646, et d'un demi-quartier de celles de l'année 1648. Elle y ajouta cette clause que « nulles commissions d'Intendants de justice, police et finances ne pourroient estre à l'avenir exécutées dans la province, qu'elles n'eussent esté auparavant présentées aux Compagnies souveraines pour y estre délibérées et vérifiées, sur peine de faux, nullité, cassation. »

Le Roi et la Reine furent priés de composer la Chambre de Justice de commissaires de toutes les cours souveraines de la province ; « et cependant, en attendant ledit établissement, et pour empescher la fuite des coupables et de leurs complices, ordonna ladite Cour que par les commissaires par elle nommez et deputez à cet effet, il seroit, à la diligence du procureur général, incessamment informé des malversations, violences, vexations et autres abus commis par les comptables et autres préposés à la perception et levée de tous les deniers, tant ordinaires qu'extraordinaires, qui s'étoient levés dans le ressort pour tailles, subsistances, estapes des gens de guerre, francs-fiefs, nouveaux acquêts, confirmation de l'exemption d'iceux, amortissements, franc-alleu, confirmation de chauffage, exemption de l'arrière-ban. » Ledit arrêt devait être envoyé aux

curés des paroisses pour être lu en public aux prônes des messes paroissiales.

Le 16 décembre 1648, elle vérifiait la Déclaration du Roi portant règlement sur le fait de la justice, police et finances. On y lisait : « Les Commissaires Intendants ci-devant envoyés ès 3 Généralités de ceste province présenteront dans la Chambre dans 3 mois leurs pouvoirs et commissions pour y estre vérifiez avec l'estat des noms et surnoms de ceux qui ont esté par eux commis et préposés à la recette des deniers de la taille et autres etc... à peine de respondre, en leur propre et privé nom, du dépérissement desdits comptables. »

Miromesnil et Pascal n'avaient point attendu cet arrêt pour s'éloigner de la Normandie. Ils ne pouvaient que gémir sur la révolution qui venait de s'accomplir, laquelle portait à l'autorité royale une atteinte infiniment plus grave que celle qu'elle avait reçue en 1639, des émeutes de Rouen et de la Basse-Normandie. Il leur était aisé de s'apercevoir que l'opinion publique n'était pas pour eux; que, tout au contraire, elle applaudissait au sévère jugement du *Courrier burlesque de la guerre de Paris* (1650), à propos de l'établissement de la Chambre de Saint-Louis :

Dès la première ouverture
Il (le Parlement) révoqua les Intendants,
Dans la campagne brigandans
Maudits tyranneaux, demy-princes,
Malheurs attachés aux provinces,
Facteurs du defunct Richelieu,
Fléaux quatrièmes de Dieu.

Cet arrest mis sur les registres
 Inquiéta fort les Ministres,
 Qui, sans cette sorte de gent,
 Auroient souvent manqué d'argent.

La Fronde ne devait avoir qu'un temps. Richelieu en fût venu à bout par la violence : Mazarin en triompha surtout par la ruse et l'habileté.

Miromesnil revint donc à Rouen en 1652 pour y reprendre les fonctions d'Intendant.

Quant à Etienne Pascal, il avait renoncé à l'administration. Les dernières années de sa vie furent consacrées à des occupations plus en rapport avec ses goûts.

Son fils Blaise, en venant dans notre ville, en 1640, à la suite de l'armée de Gassion, avait pu juger de l'effet produit sur le peuple par ces « trognes armées qui n'ont de mains et de force que pour le représentant de la Majesté royale ».

Les troubles de la Fronde et l'impopularité qu'encourut son père lui causèrent une impression d'un autre genre, qui ne put être que très pénible. Je crois retrouver la trace des sentiments ineffaçables qu'il en conserva dans ce passage de sa vie, écrite par M^{me} Périer : « Il avoit un si grand zèle pour la gloire de Dieu qu'il ne pouvoit souffrir qu'elle fût violée en quoi que ce soit. C'est ce qui le rendoit si ardent pour le service du Roi qu'il résistoit à tout le monde lors des troubles de Paris ; et toujours depuis il appeloit des prétextes toutes les raisons qu'on donnoit pour excuser cette rébellion ; et il disoit que, dans un État établi en république comme

Venise, c'étoit un grand mal de contribuer à y mettre un roi et opprimer la liberté des peuples à qui Dieu l'a donnée ; mais que, dans un Etat où la puissance royale est établie, on ne pouvoit violer le respect qu'on lui doit que par une espèce de sacrilège, puisque c'est non seulement une image de la puissance de Dieu, mais une participation de cette même puissance, à laquelle on ne pouvoit s'opposer sans résister visiblement à l'ordre de Dieu, et qu'ainsi on ne pouvoit exagérer la grandeur de cette faute. Il disoit ordinairement qu'il avoit un aussi grand éloignement pour ce péché-là que pour assassiner le monde et pour voler sur les grands chemins, et qu'enfin il n'y avoit rien qui fût plus contraire à son naturel, et sur quoi il fût moins tenté ».

III

Si je visais à une certaine perfection littéraire, je devrais, pour établir une juste proportion entre les parties de ce mémoire, donner un assez grand développement à celle qui me reste à traiter parce que celle-ci concerne plus directement Blaise Pascal. Mais la période de sa vie dont j'ai maintenant à m'occuper est la mieux éclairée. Elle a fait récemment, à Rouen même, l'objet d'études très approfondies de la part de M. Brunschwig, quand il était encore professeur de philosophie au lycée de cette ville, de la part aussi de M. Bouquet, lequel n'a cessé de consacrer à l'histoire de son pays natal les loisirs de sa verte vieillesse. Vous

auriez sujet de m'accuser de témérité si je cherchais une nouvelle forme pour l'exposition de faits à cette heure suffisamment connus. Ainsi je me bornerai, par convenance autant que par prudence, à grouper quelques renseignements, en grande partie nouveaux et qui pourront servir, non pas de rectification, mais de complément à des travaux justement estimés.

Montaigne, a été très sévèrement jugé par Blaise Pascal, bien qu'en certains endroits de ses *Pensées* ce dernier ne se soit pas fait faute d'imiter l'auteur des *Essais*. Entre ces deux écrivains, de conduite et de caractère si différents, il y a cette ressemblance que l'un et l'autre se firent remarquer par la précocité de leur développement intellectuel; qu'ils n'eurent d'autre école que la maison paternelle, d'autre maître que leur père. L'influence maternelle manqua à eux deux; mais, en revanche, ils eurent l'avantage de rencontrer de bonne heure, sans sortir de chez eux, une élite de personnes instruites dont la conversation, pour un esprit éveillé et attentif, peut tenir lieu des meilleures leçons.

Séduit, ainsi que beaucoup de ses contemporains, par les travaux de Descartes, Pascal, le père, s'était épris d'une grande passion pour les mathématiques à laquelle il se livra entièrement quand il put se soustraire aux fonctions de sa charge de président à la Cour des Aides de Clermont. On sait qu'à Paris il se plaisait à réunir chez lui les hommes qui partageaient ses goûts. Leurs savants entretiens ne furent pas perdus pour son fils dont l'aptitude pour les sciences exactes se manifesta d'une manière qui tenait du prodige. D'abord,

Etienne Pascal prit des précautions pour que cet enfant s'appliquât exclusivement à l'étude des langues anciennes, conformément à la méthode d'enseignement des collèges; et si, à la fin, il consentit à lui laisser entre les mains les *Eléments d'Euclide*, ce fut à condition qu'il n'employât à les lire que ses heures de récréation. Mais bientôt, si l'on en croit M^{me} Périer, Blaise Pascal obtint la permission d'assister à des conférences qui se faisaient toutes les semaines, où tous les habiles gens de Paris s'assemblaient pour y communiquer leurs mémoires ou pour examiner ceux des autres. « Mon frère, ajoute-t-elle, y tenoit fort bien son rang, tant pour l'examen que pour la production. Car il étoit de ceux qui y portoient le plus souvent des choses nouvelles. On voyoit aussi souvent dans ces assemblées-là des propositions qui étoient envoyées d'Italie, d'Allemagne et d'autres pays étrangers, et l'on prenoit son avis sur tout avec autant de soin que de pas un des autres ».

Lorsque Etienne Pascal fut adjoint à l'Intendance de Rouen dans les circonstances que nous avons fait connaître, ce ne fut pas sans regret qu'il s'éloigna de Paris pour se consacrer, en province, à des fonctions administratives très assujettissantes.

Assurément Rouen, où il fut envoyé, n'étoit pas une ville étrangère à la culture des lettres.

Nous avons vu que l'archevêque Fr. de Harlay se faisait un honneur de s'entourer de gens instruits.

Le Chapitre de la cathédrale comptait alors parmi ses membres Robert Duval, professeur royal en Sor-

bonne (1), l'érudit bibliothécaire Jean Le Prevost (2), Le Roux de Vély, habile versificateur latin, Nicolas Paris (3), qui fut plus tard l'ami du cardinal de Retz, François Le Metel de Boisrobert (4), le favori du cardinal de Richelieu, qu'il avait charge d'amuser, vérifiant par expérience la réalité de cette misère des grands si nettement caractérisée par Pascal : « Le Roi est environné de gens qui ne pensent qu'à divertir le Roi, et l'empêchent de penser à lui. Car il est malheureux, tout roi qu'il est, s'il y pense ».

On peut signaler au Parlement le PP. Ch. de Faucon de Frainville (5), l'avocat général Pierre Le Guerchoys, Bigot de Monville, de Ferrare du Tot (6), de Franquetot (7), conseillers d'ancienne création ; Michel du Faul-

(1) Reçu à la Trésorerie de la cathédrale le 11 août 1640 ; décédé en 1653.

(2) Secrétaire de l'archevêché, en même temps que chanoine et bibliothécaire du Chapitre, décédé en 1651.

(3) Ancien élève du collège de Navarre et docteur de Sorbonne.

(4) Conseiller aumônier du Roi, chanoine de Rouen dès 1634, nommé commensal de l'archevêque 12 mars 1647. Cette même année paraissent *Les Epistres* du sieur Bois-Robert Métel, dédiées au cardinal Mazarin, 1647, in-4°.

A la date du 7 avril 1647, il logeait à l'abbaye de Saint-Ouen. (Tab. Rouen, Minutes Crespin, Moisson). Était abbé de Chatillon et prieur de la Ferté.

(5) Était, je crois, frère du poète Charleval.

(6) S'était donné la spécialité de composer des épitaphes ou des *tombeaux* en latin, et paraît y avoir excellé.

(7) Robert de Franquetot, Président au Parlement, décédé le 26 novembre 1666. C'est à lui que Guiffart dédia le *Discours sur le Vide*. Son frère Jacques était aumônier du Roi.

trey (1), Fardoil (2), Sarrau, conseillers de nouvelle création ; à la Chambre des Comptes, Robert Le Cornier, dont notre Académie possède la correspondance avec le savant feuillant Jean de Saint-Paul ; parmi les avocats, Jacques Coquerel, dit Bouche-d'Or, et Louis Gréard, que plus tard Montausier honora de son amitié ; parmi les médecins, Guiffart, et aussi Porrée, que Daniel Huet mettait au premier rang des médecins de cette ville (3).

On doit ajouter à ces noms celui de François Bertaut, frère de M^{me} de Motteville, prieur du Mont-aux-Malades, avec qui Jacqueline Pascal avait figuré dans des pièces de théâtre jouées devant Richelieu (4), et encore les noms des frères Champion, de Pierre de Marbeuf, de Saint-Amant, et, en premier rang, ceux de Pierre et de Thomas Corneille.

Au collège de Rouen, il se rencontrait, sans le moindre doute, des professeurs versés dans l'étude des sciences mathématiques et physiques, et, suivant toute vraisemblance, Adrien Auzoult, l'ami de Pascal, devait beaucoup à leurs leçons. Mais je ne puis citer aucun nom. Le programme du cours de Pierius, au collège de l'archevêché, prouve, du moins, qu'à Rouen, les questions de physique ne laissaient pas l'opinion publique indifférente.

(1) On trouve de lui un sonnet en vers français dans le *Mercure de Gaillon*.

(2) Auteur d'un *Recueil de harangues*.

(3) *Porræum, primarium hujus urbis medicum* dans le *Commentarius de rebus ad eum Huet pertinentibus*.

(4) Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. V, p. 135.

Mais, il faut bien le reconnaître, rien, dans cette ville, ne rappelait, même de loin, les conférences, sorte d'académie, où Blaise Pascal était admis en compagnie de son père.

Aussi ce dernier n'avait-il point quitté Paris sans esprit de retour. Il continuait à y tenir par bail, de M. Barrin, conseiller au Parlement, une maison sise rue Brisemiche, au cloître Saint-Merry. Il chargea son fils d'en renouveler le bail par procuration notariée du 9 décembre 1645 (1).

A son arrivée à Rouen, Etienne Pascal se logea dans une maison de la rue des Murs-Saint-Ouen (2), rue dont un des côtés existe encore, entre la rue de l'Hôpital et la rue de la Seille. Le chancelier Séguier s'était installé, avec sa suite, dans les bâtiments de l'abbatiale, où le collègue de Pascal, Claude de Paris, avait trouvé aussi à se loger.

Ce quartier était celui des fonctionnaires avec lesquels Pascal devait avoir les relations les plus suivies. Là, il avait, en effet, pour voisins Dyel de Miromesnil, prédécesseur et successeur de Claude de Paris, Hallé de Mouflaines, Maître des Requêtes, Courtin, procureur général au Parlement, Puchot du Plessis, Trésorier de France, Thomas Du Fossé, Maître des Comptes, Louis Le Pesant, commissaire député pour la partie des anoblissements (3).

(1) Nous donnons une copie de cet acte à la fin de notre mémoire.

(2) Ce domicile déjà signalé, mais à une autre date, est indiqué dans la procuration précitée.

(3) L'hôtel de M. Puchot était à l'angle des rues des Murs-Saint-Ouen et de l'Hôpital.

Au milieu de ce monde de fonctionnaires, il s'était formé une société intime qui le dédommageait, jusqu'à un certain point, de l'éloignement de Paris et lui faisait prendre en patience les ennuis d'une administration, suspecte à tous et odieuse à plusieurs.

Il avait près de lui son fils Blaise, et ses deux filles Gilberte et Jacqueline dont il continua à former l'esprit avec tant de succès que leur distinction, universellement reconnue, les fit rechercher de la meilleure société de la ville.

Gilberte, l'aînée des deux sœurs, était, si l'on en croit un homme peu favorable à Blaise Pascal (le P. Rapin, *Mémoires*, p. 346), « une femme d'un esprit extraordinaire ». Voici ce que dit d'elle sa fille Marguerite Périer :

« Mon grand-père (Étienne Pascal), maria ma mère en ce temps-là; il la maria en Normandie, quoique mon père fût de Clermont aussi bien que lui, et ce fut par occasion. Il y eut une commission importante dans l'Intendance de Normandie que l'on manda à mon grand-père de remplir d'une personne dont le Roi lui fit l'honneur de lui donner le choix; il jeta les yeux sur mon père qui étoit un jeune homme, déjà conseiller de la Cour des Aides de Clermont depuis même plusieurs années, l'ayant été très jeune (1). Il était proche parent

(1) Un autre compatriote et parent des Pascal, Jacques Pascal, avait été chargé du maniement et recette à faire pour Ch. Gachon, trésorier payeur de la gendarmerie de France aux Elections de Pont-l'Évêque et autres, des deniers à provenir de la recherche des droits d'indemnité dus à Monsieur frère unique du Roi par les gens de mainmorte de la

de mon grand-père, fils de sa cousine germaine, et mon grand père l'aimait extrêmement, parce qu'il lui avoit trouvé dès sa jeunesse un très grand esprit, et beaucoup d'amour et de dispositions pour les sciences. Ayant donc occasion de le faire venir auprès de lui, il lui donna cette commission qui n'étoit que pour quelques années; et lorsqu'il vint chez lui, il trouva en lui toutes les qualités qu'il pouvoit souhaiter pour en faire son gendre. Ainsi il le maria avec ma mère ».

Je suppose que la commission dont parle Marg. Périer n'avait d'autre objet que la vérification ou plutôt la confection des rôles des tailles, à laquelle l'Intendant collaborait, de concert avec les commissaires du Bureau des finances, pour la répartition entre les Elections; avec les Elus, dans chaque Election, pour la répartition entre les paroisses.

Une imposition particulière avait été ajoutée aux autres, celle des *aisés*, sorte d'imposition sur le revenu, forcément un peu arbitraire, et naturellement c'était à qui se ferait le plus misérable possible pour n'être pas compris dans cette catégorie d'*aisés*, ou pour n'être pas taxé à trop forte somme.

Nicolas Mesnager (c'était, je crois, le père du plénipotentiaire du traité d'Utrecht) écrivait de Paris à son oncle Bradechal, procureur au Parlement de Normandie, à propos d'affaires dont il avait été question entre eux dans de précédentes lettres.

« Je viens de recevoir lettres de Mons^r de la Motte vicomté d'Auge. Il était à Rouen, le 4 juin 1642; à Lisieux, le 27 novembre 1642. (Tab. de Rouen.)

qui me mande que Mons. Pascal et Monsieur Périer estoient de retour à Rouen, et que l'on ne devoit travailler aux recettes de l'Eslection de Gisors que dans un jour ou deux, ce qui me fait espérer que nous obtiendrons quelque chose. A Paris, ce 26 juin 1641 (1). »

Une autre commission rappela M. Périer à Rouen en 1644. Il y vint en qualité de commissaire député par S. M. « pour procéder, dans l'estendue de l'ancienne Généralité de Rouen, à l'exécution de ses Edict et Déclaration des mois d'octobre 1601 et décembre 1643 ». Toutes les paroisses furent alors sommées de justifier des titres et contrats, en vertu desquels elles jouissaient des terres que leurs habitants possédaient en commun.

En conséquence de sa commission, Florin Périer ordonna « à tous les possesseurs et jouyssans des Domaines de S. M. et droits domaniaux, de quelque qualité qu'ils fussent, d'apporter ou envoyer dans quinzaine, ès mains de Pierre Picot, greffier de la commission, logé en la maison de M^e Jean Dodelin, près l'église Saint-Godard, les originaux des contracts, quittances

(1) Autre lettre du même au même relative à la même affaire : « Je vois bien que vous y avez fait tout ce qui vous a esté possible, mais au contraire Monsieur de Villequier n'a daigné y employer une seule parole, où il fait bien paroistre qu'il est peu obligeant, puisqu'il n'a rien voulu faire en une occasion sy facile. S'il faut paier les 105 livres à quoy vous avez fait réduire la taxe de mon père, il n'y a remède : c'est à vous seul que je me tiens obligé de ceste diminution. Je vous supplie de me faire l'honneur de m'escire encore une fois, lorsque les M^{rs} de Gisors (les Elus) auront travaillé avec le commissaire pour tenir le Bureau des finances et me mander sy nous avons obtenu quelque diminution. » A Paris, ce 1^{er} juillet 1644.

de finances et autres titres en vertu desquels ils possédoient les dits domaines de S. M., parts et portions d'iceux, ensemble les baux du revenu d'iceux des 3 dernières années, comme aussi les dénombremens en quoy consistoient les dits domaines et droicts. » A faute d'y satisfaire dans le temps prescrit, domaines et droits pouvaient être saisis, et mis en régie au profit du Roi. L'ordonnance imprimée porte la signature de Périer; elle est datée du 10 avril 1644.

Un partisan, du nom de Pierre Cellier (1), avait traité avec le Roi des droits à percevoir : il avait pour représentant, à Rouen, un nommé Pieffort.

Les assignations étaient faites à la requête de ce P. Cellier; et c'était devant Périer que particuliers ou communautés devaient faire valoir la légitimité de leurs possessions.

Nombre de paroisses furent alors, comme on disait, *inquiétées*.

Un registre de la paroisse du Petit-Quevilly, du 12 juin 1644 au 2 juillet 1645, nous fait assister aux

(1) Avant Pierre Cellier, il y avait eu un traitant du nom de Maldent intéressé dans pour la même affaire. — 27 juin 1637 assignation par l'huissier Grippereau, exploitant par tout le royaume à la requête de Me Antoine Maldent qui dit avoir traité avec S. M. pour la réunion, vente et revente du Domaine de Normandie. Maldent demandait à la paroisse de Petit-Quevilly pour les marais dont elle jouissait, 2,500 livres, outre les précédents engagements. Ordre d'envoyer dans un mois, au greffe de la revente, tous les contrats et quittances de finances pour être procédé à la vérification de la finance et ordonner du remboursement, faute de quoi seroit procédé à la vente des marais. »

débats et aux tribulations de cette communauté. En voici quelques extraits :

« Du 17^e jour d'août 1644, pour avoir esté à Rouen, avec Mons^r le curé, Claude Gallot et le curé du Grand Quevilly, requête de M^e Pierre Cellier, qui dit avoir traicté avec S. M. pour le recouvrement des taxes faictes et à faire sur tous les possesseurs des Domaines de S. M., à comparoir pour icelle assignation par devant M. Périer, conseiller du Roy en sa Court des Aydes de Clermont-Ferrand, commissaire député par S. M., tendant icelle assignation pour porter au greffe de M^e Pierre Picot, greffier de la d. commission, les tiltres, contractz vertu desquels nous jouyssons des terres par nous possédées en commun avec les habitans de la paroisse du Grand-Quevilly.

« Nous compareusmes par devant ledit s^r Périer, là où estant nous demandasmes temps d'un mois pour faire recherche de tous nos contrats et quittances de finances, pour en faire faire des copies pour produire au greffe de la dite commission, ce qui nous fut contesté par le sieur Pieffort; et ledit jour fut ordonné que nous représenterions nos pièces avec un inventaire d'icelles dans la huitaine dudit jour, payé 24 s. 6 d. »

Le 19 du même mois, les gens du Petit-Quevilly vont au logis de l'avocat Marye pour lui parler de cette assignation et lui demander s'il ne serait point en relation avec les sieurs Périer et Pieffort, « suivant ce qu'ils avoient ouy dire que le dit s^r Périer étoit le gendre de Mons^r Passecal ». Le 26, ils vont au greffe et, sans doute, y déclarent ne pouvoir produire de pièces en

règle, puisque, le 5 septembre, ils reçoivent une nouvelle assignation, bientôt suivie d'une visite d'experts, envoyés pour faire l'estimation de la valeur des biens communaux. Au mois de mars 1645, affiche annonçant la vente qui devait se faire de ces biens au profit de S. M. Le 19 de ce mois, étonnement des gens du Petit-Quevilly, auxquels on apprend que leurs 9 acres de biens communaux étaient réunies au Domaine de S. M. depuis 1628.

Le 23, ils reviennent au greffe de Périer pour obtenir mainlevée de cette saisie. Celui-ci ordonne que leur requête sera communiquée à Pieffort.

Le 26, nouvelle visite de Périer qui remet les plaignants au lendemain.

Le lendemain, les voilà de nouveau au Bureau de la commission, et là ils apprennent que Périer est parti pour Paris, et qu'il doit être absent quinze jours. Ils en furent quittes pour offrir à dîner au greffier Picot, qui voulut bien leur donner le nom de l'imprimeur de Paris chez qui ils pourraient obtenir ces Déclarations de 1601 et de 1643 d'après lesquelles on entendait les condamner, sans avoir pris soin de les leur faire connaître.

Les 15 et 22 avril, nouvelles visites à Périer. Le 22, ils rendent compte de leurs démarches à leurs commettants : « Estant au greffe du Bureau, il nous fut dict par les dits sieur Périer et Pieffort que, sy nous voulions nous accommoder avec le traitant de la commission, qu'il pourroit venir dans cette ville de Rouen les derniers jours de ce mois, et qu'ils nous en donneroient

avis; et nous donnèrent temps de convenir d'experts jusques à la venue du dict traitant ».

Le 10 mai, ils viennent voir si le traitant était arrivé; on leur apprend que non, mais qu'il avait écrit à M. Pérrier de lui transmettre les pièces. Cette exigence déplait aux gens du Petit-Quevilly qui prient Pieffort de ne point se dessaisir de leurs titres.

Cette affaire ne fut réglée qu'assez longtemps après. Les paroissiens du Petit et du Grand-Quevilly, disons-le, conservèrent leurs biens communaux, mais eurent à payer une lourde taxe d'amortissement.

Cette opération à laquelle Pérrier fût mêlé, ne fut pas sans déplaire au Parlement. Le 11 février 1645, « sur la requête des receveurs et des vicomtes de la province, à ce qu'il plût à la Cour donner mainlevée des saisies faites es mains des fermiers et des adjudicataires des Domaines à la requeste du nommé Piéfort, se disant commis de M^e Pierre Cellier », la Cour accorde commission pour faire assigner devant elle le traitant et son représentant. Il est clair que cet arrêt attaquait indirectement Pérrier, intermédiaire entre eux et la Commission établie à Paris pour juger des amortissements (1).

Ce fut entre l'époque où celui-ci fut appelé à Rouen une première fois et celle où il y revint comme commissaire pour la perception des droits domaniaux, que Pérrier épousa Marguerite, la fille aînée d'Étienne Pascal.

(1) Pérrier n'est point nommé. Il avait été appelé en Bourbonnais pour y remplir une commission du même genre. (Mém. de Marguerite Pérrier.)

Le mariage fut célébré en l'église Sainte-Croix-Saint-Ouen, le 13 juin 1641; mais il avait été décidé plusieurs mois auparavant.

Dès le 1^{er} janvier de cette année, il y avait eu des conventions passées pour cette union, à Clermont-Ferrand, entre Florin Périer et Gilberte Pascal, d'une part, et Jean Périer, receveur payeur des gages et épices de MM. de la Sénéchaussée de Clermont, et Jeanne Parrinet, père et mère de Florin Périer, d'autre part.

D'autres conventions furent passées le 15 avril, au tabellionage de Rouen, pour la même union, entre Florin Périer, d'une part, et Etienne Pascal et Gilberte, sa fille, d'autre part.

Ces conventions que j'ai eu la chance de rencontrer parmi les minutes du tabellionage font connaître les apports des futurs et permettent de juger assez exactement de la fortune de la famille Pascal.

Périer apportait son office de conseiller à la Cour des Aides de Clermont (qui représentait un capital assez élevé), des immeubles et des rentes foncières en la justice de Volvic, sénéchaussée de Riom, une valeur de 1,000 livres en meubles et ustensiles de ménage, et 1,600 livres en argent. Son père avait, d'ailleurs, déclaré l'instituer son héritier unique, et en même temps, et par le même acte, il avait donné à Catherine, sa fille, non mariée, 7,400 livres, somme égale à celles qu'en les mariant il avait données à ses deux autres filles, Marguerite et Marie. De son côté, Etienne Pascal constituait à sa fille Gilberte, en avancement d'hoirie, 750 livres de rentes sur l'Hôtel-de-Ville de

Paris, représentant, à raison du denier 18, 13,500 livres (1); il renonçait, en sa faveur, à l'usufruit qui lui avait été attribué sur la succession de sa femme Marie Begon, décédée depuis déjà plusieurs années. La fortune de cette dame était de 13,500 livres. Sur cette somme, 4,500 livres, c'est-à-dire le tiers, étaient données à sa fille Gilberte, qui apportait, en outre, comme complément de dot, 3,000 livres à elle léguées par Antoinette Fontfreyde, sa grand' mère, veuve de Victor Begon. La somme des apports de Gilberte était donc de 21,000 livres, somme assez considérable pour le temps. Comme Etienne Pascal avait trois enfants; que le fils, suivant un usage général, était plus avantagé que ses sœurs, afin d'être en état de soutenir l'honneur du nom de la famille, et que, d'ailleurs, on ne peut croire que Etienne Pascal ait voulu se dépouiller d'une manière exagérée en faveur de ses enfants, il y a, ce me semble, quelque raison de considérer le chiffre d'une centaine de mille livres comme le minimum de sa fortune. Notons encore qu'à cette époque il n'avait point traité de sa charge de Premier Président de la Cour des Aides de Clermont, et qu'il lui était permis d'espérer un poste avantageux dans la carrière administrative où il s'était laissé engager.

Le 6 septembre 1642, la somme de 4,500 livres sti-

(1) Un édit de février 1634 avait vendu au denier 18 jusqu'à la somme de 8 millions de rentes aux prévôt des marchands et échevins de Paris pour les revendre aux sujets du Roi à faculté de rachat. Pieffort obtint, le 21 mars 1639, une procuration pour se transporter dans la Généralité de Rouen, à l'effet d'opérer cette revente.

pulée dans le contrat de mariage fut payée en francs testons écus d'or par Etienne Pascal à son gendre Périer (1).

Voici ce qu'on relève dans les actes de l'état-civil de Sainte-Croix-Saint-Ouen, relativement à ce mariage :

« Bans de mariage :
 « Du vi^e jour (de juin 1641)
 « Florin Perier
 « Gileberte Paschal,
 « tous deux de la paroisse. »

« Le 13^{me} de juin 1641 furent mariée (*sic*) Florin Perier et Gilberte Pascal en l'église Sainte-Croix-Saint-Ouen, et pour tesmoins qui ont signé furent messire Claude de Paris, conseiller du Roy en ses Conseils, Intendant de justice, police et finances en la province et armées, et Charles Marc, s^r de Villequier. »

Marguerite Périer, dans ses Mémoires sur son oncle Blaise Pascal, dit que Florin Périer eut de son mariage avec Gilberte Pascal cinq enfants : Etienne, né en 1642, durant que son père était à Rouen ; Jacqueline, née en 1644 ; Marguerite, née en 1648 ; Louis, né en 1651 ; Blaise, né en 1653.

On retrouve l'acte de baptême du premier de ces enfants. La cérémonie se fit, non pas à Sainte-Croix-Saint-Ouen, mais en l'église Saint-Godard, ce qui indique que depuis son mariage Périer avait changé

(1) Voir sur la fortune de Jacqueline Pascal, un mémoire de M. Bertrand intitulé : « Sur deux lettres peu connues de Pascal » ; dans le *Journal des Savants*, année 1890 ; p. 327-329.

de domicile, peut-être pour se rapprocher du bureau de Pieffort.

L'acte est ainsi conçu :

« 1642. Dudict jour 15 avril. Estienne, fils de noble homme Florin Perier, conseiller en la Cour des Aides de Clermont-Ferrant, et demoiselle Gilberte Paschal. P. noble homme, Estienne Paschal, conseiller du Roy en ses Conseils et President de la Cour des Aides. M. damoiselle Jeanne Parrinet. L'enfant a esté tenu et nommé par Agnès Morel, femme de M. Quentin (1), faisant pour ladite Parinet. »

Quand Périer et Gilberte Pascal quittèrent Rouen, ils laissèrent cet enfant à son grand-père qui s'appliqua d'une manière particulière à son éducation, et lui apprit à compter quand il avait trois ans à peine (2).

Périer, employé pendant quelques années à une Commission dans le Bourbonnais, revint à Rouen en 1647, mais cette fois sans titre officiel. Il est plus que probable qu'il logea chez son beau-père, et que ce fut là

(1) Il s'agit ici, je crois, de M. Barthélemy Quentin, commis pour les affaires générales des gabelles de Normandie, demeurant paroisse Saint-Vigor, à qui les Feuillants vendent, le 24 août 1656, 200 livres de rente pour 4,000 livres destinées au paiement d'ouvrages faits à leur monastère afin de le rendre habitable. Il fit plus tard une fondation aux Feuillants, et nomma pour ses exécuteurs testamentaires Pierre de Vyon d'Hérouval, auditeur des comptes, et l'abbé Louis de Vyon d'Hérouval. Une Marie Quentin avait épousé, en 1635, Antoine Vyon d'Hérouval. C'est à cette famille Vyon d'Hérouval qu'appartenait Vyon Dalibray qui célébra en deux sonnets les découvertes de Blaise Pascal.

(2) Dans une lettre adressée de Rouen, dernier janvier 1643 par Blaise Pascal à M^{me} Périer, Etienne Pascal ajoute en *post-scriptum* : « Votre petit a couché céans cette nuit. Il se porte, Dieu grâces, très bien. »

que vint au monde sa troisième fille, dont l'acte de baptême, passé en l'église de Saint-Croix-Saint-Ouen, est ainsi conçu :

« 26 décembre 1647. Fut baptisée Marie, fille de M. M^e Florin Périer, conseiller du Roy en la Cour des Aydes d'Auvernes, et d^{lle} Gilbeberte (*sic*) Paschal. Son parrain M. Messire Jean Halé, s^r de Mouffleine, conseiller d'Etat, sa marraine Marie Cavelier. »

Il n'est guère supposable que Marguerite Périer, dans ses Mémoires, ait oublié la naissance d'une de ses sœurs.

Il est à croire que cet acte n'est autre que son acte de baptême à elle. L'erreur de date est peu considérable. Au 26 décembre 1647, on était bien près de l'année 1648. Une difficulté plus sérieuse, c'est la substitution du nom de Marguerite à celui de Marie. Mais il faut remarquer que les erreurs ne sont pas rares dans les anciens actes de l'état-civil, et que, d'ailleurs, par un motif de piété, le nom pris à la confirmation avait pu prévaloir sur le nom donné au baptême.

La présence de l'Intendant et de M. de la Ferté au mariage de Gilberte Pascal donne lieu de croire que, dans cette circonstance, Etienne Pascal se souvint de son rang et se conforma aux usages.

L'autre acte de baptême que nous avons rapporté prête à la même remarque.

Alors cependant on n'attachait point au rang social des parrains et marraines la même importance qu'on y attachait plus tard.

Un pauvre homme, qui gagnait sa vie à raccommo-

des souliers, servit de parrain à la fille de René de Souvré et de Marie Courtin. Un cordonnier et une simple couturière furent les parrain et marraine de la fille de M. Hallé, conseiller au Parlement, et de François Groulart, 18 juillet 1669. On sait que le père de Montaigne avait donné à son fils pour parrain et marraine « des gens de la plus abjecte fortune pour lui apprendre à ne mépriser personne. »

C'est au contrat de mariage de Pèrier et de Gilberte Pascal que se manifeste la simplicité de mœurs de la famille Pascal. L'acte fut passé chez le notaire, et, en fait de signatures, il n'y en eut pas d'autres que celles du notaire et de son collègue et celles des parties contractantes, Etienne Pascal, Pèrier, Gilberte Pascal, Blaise Pascal et des deux domestiques de la famille, Louis Guiller et Ignace David.

Or, à cette époque déjà, c'était l'usage, quand il s'agissait de familles d'un rang distingué, que le notaire choisi par les parents se transportât au domicile de l'un d'eux, et que l'on fît signer les personnes dont le nom pouvait faire honneur aux futurs époux. Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, les signatures abondent dans les contrats de mariage de Claude Le Roux, s^r de Cambremont, conseiller au Parlement, avec Madeleine de Tournebu, fille d'un Président aux Requêtes du Palais, 16 avril 1644; — de Jean-Antoine de Couvert, lieutenant-colonel d'un régiment d'infanterie, avec Marguerite Bretel, fille d'un second président au Parlement, 21 septembre 1645; — de Nicolas Romé, baron du Bec-Crespin, conseiller au Parlement, avec Anne

Le Tellier, 17 novembre 1646 ; — de Jacques Godart, s^r de Belbeuf, autre conseiller au Parlement, avec Marguerite Hébert, fille d'un conseiller d'Etat, 17 juin 1647 ; — de Diego Henriques Basurto, marchand à Rouen, avec Marguerite de Fonseca, 28 août 1647 ; — de Robert Thébault, avocat à Rouen, avec Marie Rousset, fille d'un marchand de cette ville, 5 février 1646 ; — de Pierre Mathé, marchand lapidaire à Paris, avec Marguerite Lopez, 3 mars 1647 ; — de Jacques Hallé, fils d'un bourgeois de Caen, avec une nommée Françoise Lestourgeon, 2 novembre 1647.

Je passe maintenant à la sœur cadette.

Jacqueline Pascal avait seize ans, à l'époque du mariage de sa sœur. Tout lui promettait l'avenir le plus heureux et le plus brillant. On sait comment, étant presque enfant, elle avait, par son esprit et sa gentillesse, captivé le cardinal de Richelieu, et obtenu la grâce de son père qui devint dès lors un des agents administratifs du pouvoir. On sait aussi que, peu de mois après son arrivée à Rouen, elle obtenait le prix de *la Tour* au concours des Palinods, recevait les conseils et les applaudissements de Pierre Corneille et ne tardait pas à être « l'ornement de tout ce qu'il y avait dans cette ville de Sociétés élégantes et distinguées (1). »

Comme elle était fille d'un haut fonctionnaire, on ne saurait s'étonner qu'elle ait flatté, peut-être un peu plus que de raison, dans ses Essais poétiques, ceux qui étaient en position d'être utiles à son père : l'Eminentissime car-

(1) M. Cousin dans sa Notice sur Jacqueline Pascal.

dinal de Richelieu, la duchesse d'Aiguillon, M^{lle} de Beuvron, fille du lieutenant-général au gouvernement de Normandie (1), et la reine Anne d'Autriche au début de sa Régence.

« Ma sœur, dit M^{me} Périer, avoit des talents d'esprit tout extraordinaires et étoit dès son enfance dans une réputation où peu de filles parviennent. » Elle dit ailleurs : « Durant ce temps, il se présenta plusieurs occasions de la marier ; mais Dieu permit qu'il y eût toujours quelque raison qui en empêchât la conclusion. Elle ne témoigna jamais dans ses rencontres ni attache, ni aversion, étant fort soumise à la volonté de mon père, sans qu'elle eût jamais eu aucune pensée pour la religion ; au contraire, en ayant un grand éloignement et même du mépris, parce qu'elle croyoit qu'on y pratiquoit des choses qui n'étoient pas capables de satisfaire un esprit raisonnable (2). »

Mais si grand que fût le mérite des deux sœurs, l'attention se porta principalement sur leur frère Blaise Pascal qui ne tarda pas à s'attirer l'admiration de tous par l'invention de sa machine arithmétique (3) et par ses expériences sur la pesanteur de l'air.

(1) Célèbre par sa beauté. Le marquis de Beuvron fut nommé, le 1^{er} mai 1643, gouverneur du Vieux-Palais et lieutenant général de Normandie sous le duc de Longueville, en remplacement du maréchal de Guiche, démissionnaire.

(2) Notice de M. Cousin. — Jacqueline Pascal mourut, le 4 octobre 1664, à l'âge de trente-six ans. Le 14 octobre 1646, elle avait figuré comme marraine, en l'église de Saint-Godard, au baptême de Marie Jacqueline, fille de Henri Guilbour et de Marie De Forge. Le nom du parrain est resté en blanc.

(3) « Cette célèbre machine qui sert à faire en un instant toutes les

L'idée d'une machine arithmétique n'était pas nouvelle. Un baron écossais, Neper, en avait construit une, qui fut perfectionnée par un jésuite allemand, Gaspard Schott, mais pas de manière à être utilement employée. Celle de Pascal était conçue d'après un système différent. Il y travailla deux ans, employant à sa construction des horlogers rouennais. Une de ces machines fut offerte par lui au chancelier Séguier ; environ dix ans après, une autre était offerte par lui à Christine, reine de Suède.

Dans sa lettre de dédicace à Séguier, Pascal attribue aux encouragements de ce haut personnage, la résolution qu'il avait prise de « mener à bonne fin son entre-

règles les plus difficiles de l'arithmétique, et qu'on peut considérer comme le dernier effort de l'esprit humain. » *Mémoires de Thomas Du Fossé*, t. I, p. 183. — D'Alibray la célèbre à son tour dans ses œuvres poétiques, 1653 :

Il ne faut pour cet art ny raison, ni mémoire
Par toy chacun l'exerce et sans peine et sans gloire
Puisque chacun t'en doit et la gloire et l'effet.

Ton esprit est semblable à cette âme féconde
Qui va s'insinuant partout dedans le monde
Et préside et supplée à tout ce qui s'y fait.

Jean Chapelain, dans une lettre à Huyens de Zulichem, 18 août 1659, après avoir parlé de la machine arithmétique, laquelle servait avec une justesse admirable à faire promptement les quatre premières règles, ajoute : « C'est le jeune Paschal qui est véritablement né pour les grandes découvertes. C'est luy qui, le premier en France, a fait l'expérience du vuide avec le mercure, etc... ». Le P. Rapin, dans ses *Mémoires*, t. I, p. 21, tout en traçant un portrait peu avantageux de Pascal, se voit forcé de reconnaître que « c'étoit un homme extraordinaire, d'un esprit vaste et d'une pénétration profonde, mais d'un génie le plus admirable pour les mathématiques qu'on ait vu en ce siècle. »

prise, malgré tous les obstacles qui s'opposaient à son exécution. » C'était, je crois, exagérer un peu les devoirs de la reconnaissance.

Mais cette lettre met hors de doute deux points intéressants, c'est qu'Etienne Pascal avait dû sa nomination à la recommandation de Séguier, et que Blaise Pascal fut associé aux travaux de bureau de son père.

D'après les termes de cette lettre, cette machine arithmétique aurait été imaginée et aurait été mise en usage pour les opérations de calcul auxquelles Etienne Pascal dut se livrer dans l'accomplissement de sa charge. Il n'y a pas lieu de récuser un témoignage aussi formel. N'oublions pas cependant que le rôle de l'Intendant était moins de vérifier des comptes que de procéder équitablement, de concert avec les officiers du Bureau de finances et des Elections, au département des impositions. Au début de ses fonctions, alors que le Bureau des finances avait été remplacé par deux commissaires, et que les Elus étaient tenus en suspicion, la tâche de l'Intendant et de son collègue avait dû être lourde ; elle devint moins pénible quand le Bureau des finances eut été rétabli.

Il est certain que B. Pascal se berçait de l'espoir que son invention pourrait être d'un grand usage, et c'est cette conviction qui explique le privilège qu'il avait sollicité et obtenu. En cela il se trompait. Sa machine resta un objet de curiosité. Elle ne fut pas même jugée assez parfaite pour que la pensée ne vînt pas à d'autres inventeurs d'en proposer de nouvelles dont aucune jus-

qu'à présent n'a pu devenir d'un usage commun (1).

Ses belles expériences sur la pesanteur de l'air furent le point de départ d'une découverte plus importante. Il y en eut plusieurs. L'ouvrage de P. Guiffart, publié en 1647, ne donne le récit que de celle à laquelle il avait assisté en compagnie de plusieurs rouennais dont il cite les noms : Ph. Le Sueur de Petiville, conseiller au Parlement, P. de Beuzelin, auditeur des Comptes, Antoine Henriques Gomez, cavalier de l'ordre de S. M., J.-B. Porrée, docteur en médecine, Is. Le Tellier, avocat au Parlement, L. Gréard, M. A. C. Du Dic, Jacques Andrey, tous trois avocats au Parlement, De la Coste.

La plupart des auteurs attribuent à Petit, ami de Pascal, l'idée de la machine arithmétique et des expériences sur la pesanteur de l'air. C'est à tort qu'ils qualifient ce personnage d'Intendant des fortifications de Rouen. Ce titre était celui d'un fonctionnaire municipal, dont le nom, à cette époque, était Thomas Languedor. Petit, dont il s'agit (son prénom était Pierre), a pu être Intendant des fortifications pour le Roi, mais pas à Rouen.

Il était né à Mont-Luçon le 31 décembre 1608 et mourut à Lagny-sur-Marne, le 20 août 1677; il est

(1) Voir *Histoire des Nombres et de la Numération mécanique*, par Jacomy Regnier, Paris, 1855. Ce Mémoire paraît avoir eu pour principal but l'éloge de l'Arithmomètre inventé par M. Thomas, de Colmar. — Peu de temps après la mort de Pascal, le *Journal des Savants*, année 1678, p. 164, rendait compte d'une « nouvelle machine d'arithmétique de l'invention du sr Grillet, horloger de Paris. » — On lit dans les *Comptes de la maison du Roi*, p. 781, au 15 décembre 1674 : « Au sr Olivier, horloger, en considération d'une machine numérique qu'il a faite, 300 l. »

auteur d'observations touchant le vide, Paris, 1647, in-4°, et d'un cylindre arithmétique. Une de ses filles entra comme religieuse aux Bernardines de Lagny-sur-Marne.

Ce fut vers le temps où Blaise Pascal procédait à ses expériences sur le vide, que se présenta l'occasion qui donna lieu à sa conversion et à celle de toute sa famille.

On était au mois de janvier 1646. Un jour on vint prévenir Etienne Pascal que des gentilshommes s'étaient donnés rendez-vous dans un des faubourgs de la ville pour se battre en duel. Il est à croire qu'il entra dans ses fonctions de s'opposer à cet usage que Richelieu s'était efforcé d'abolir. Etienne Pascal, ne pouvant se rendre sur les lieux en carrosse parce que toute la ville n'était qu'une glace et que ses chevaux n'étaient pas ferrés, se vit forcé de s'y rendre à pied. Mais dans le trajet il fit une chute, se démit la cuisse et fit venir près de lui, pour se confier à leurs soins, deux gentilshommes du pays de Caux, MM. Deschamps des Landres et de la Bouteillerie, qui demeurèrent près de lui pendant trois mois. Bien que chirurgiens d'occasion, ils réussirent à le guérir, « et en même temps, leurs discours édifiants et leur bonne vie, que l'on connoissoit, donnèrent envie (c'est Marguerite Périer qui nous le raconte) à Etienne, à Blaise, à Jacqueline Pascal, de voir les livres qu'on jugeoit qui leur avoient servi pour parvenir à cet état. Ce fut donc alors qu'ils commencèrent tous à prendre connoissance des ouvrages de

M. Jansénius, de M. de Saint-Cyran, de M. Arnauld et des autres, dont ils furent très édifiés ».

MM. Deschamps, qui firent alors de si glorieux prosélytes, avaient eux-mêmes été initiés à la doctrine janséniste par un curé de leur pays, Jean Guillebert, dont il est à propos de dire quelques mots.

Celui-ci était originaire de Caen ; il se fit recevoir docteur en théologie le 7 février 1642, et enseigna quelque temps, à Paris, la philosophie et la théologie.

Il résida pendant plusieurs années dans le diocèse, en qualité de curé de Rouville, paroisse du pays de Caux.

Il avait été présenté à cette cure par Françoise Puchot, veuve de Charles Maignart, sieur de Bernières et de la Rivière-Bourdet, président au Parlement de Normandie⁽¹⁾.

(1) Son mariage avec M. de Bernières était antérieur au 6 décembre 1623. A cette date, baptême de Madeleine fille de n. h. messire Ch. Maignart, s^r de Bernières, président en la Cour, et de Françoise Puchot. Parrain, n. h. Robert de Caradas ; marraine, Madeleine Maignart, femme M. de Lanquetot. Ch. Maignart mourut le 12 mars 1632, et fut inhumé aux Capucins de Rouen : « 12 mars 1632, cinquante-trois hommes, en habits de deuil vinrent inviter le Chapitre de la cathédrale à assister aux obsèques, de la part de sa veuve et de ses enfants. » Elle fut chargée de la garde-noble de ses enfants, 11 avril 1639. Le 6 mai 1641, elle figure comme cohéritière de Pierre Puchot, s^r de Cidetot, commissaire des Requêtes du Parlement, avec Pierre Puchot, s^r du Plessis, trésorier général de France à Rouen, Charles Puchot, s^r des Alleurs, conseiller au Parlement, et Jean Beuzelin, écuyer, s^r du Bosc-Mellet. Sa fortune était considérable. Elle était dame de Beusemouchel, Rouville, Yébleron et de la seigneurie de Chambellan. Elle avait recueilli toute la succession de son père, Jacques Puchot, sieur de Mont-Landrin, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes. Elle mourut le 6 mars 1662, laissant deux fils.

En 1647, il résigna cette cure pour cause de permutation contre le personnat d'Yèbleron, bénéfice simple, qui ne requérait pas de résidence, et qui était également à la présentation de Françoise Puchot (1). Libre dès lors des fonctions d'un ministère actif, il devint le compagnon ordinaire du neveu de M. Duvergier de Hauranne, M. de Barcos, soit à Saint-Cyran, soit à Paris, où il mourut le 1^{er} mai 1666, âgé de soixante-un ans.

Pendant son séjour en Normandie, il s'était acquis, si l'on en croit Thomas Du Fossé, une grande réputation par sa piété, son attachement à ses devoirs et la solidité de ses instructions.

Il n'est pas douteux que ce personnage n'ait exercé une grande influence sur la société pieuse qui l'avait pris pour directeur. On comptait parmi ses adhérents, en premier lieu, M^{me} Puchot, à qui il devait la possession de sa cure (2), et Jacques LeRoux, sieur de Fresles, Maître d'hôtel ordinaire du Roi, propriétaire d'une grosse terre à Rouville, par suite de son mariage avec Marie Puchot,

Etienne Maignart, sr de Bernières et de la Rivière-Bourdet, et Philippe Maignart, sr de Hauville, président au Parlement.

(1) Collation, 29 mars 1647, par l'évêque de Belley, vicaire général *in pontificalibus* de l'archevêque de Rouen, à Nicolas Du Bois de la cure de Rouville, vacante par la résignation de Guillebert (Arch. du secrétariat de l'Archevêché).

(2) La cure de Saint-Hermès de Rouville, bien que la paroisse ne fût pas étendue, était un bénéfice avantageux parce qu'à ce bénéfice étaient attachées la propriété de 5 acres de terre et la jouissance de toutes les dîmes. D'après le rôle des vingtièmes de 1785, les revenus de ce bénéfice étaient de 3,000 l.

un des enfants de cette dame (1); plusieurs gentils-hommes du voisinage, MM. de Bailleul (2), Nicolas Bouchard, sieur de Bois-le-Vicomte, « célèbre par ses remèdes », dit Thomas Du Fossé (3); et surtout les deux frères, Adrien Deschamps, sieur de la Bouteillerie et de Roquefort, et Jean Deschamps, sieur de Cottecotte, de Montaubert et des Landres (4). Ces deux derniers avaient

(1) Il éleva sa famille d'après les principes de son curé. Son fils aîné, Charles Le Roux, se retira à Saint-Cyran (*Mémoires de Du Fossé*, t. I, p. 138, 247). Il y demeurait lorsqu'il fit don à Marie Maillard, servante au logis du feu s^r de Fresles, par. de Rouville, d'un petit héritage bâti, situé à Rouville, 7 avril 1666. (Insinuations de Caudebec.) Le 12 juillet 1670, par acte passé à Saint-Cyran, il faisait don à sa sœur Marie, qui prenait l'habit à la Congrégation de N.-D. de Rouen, d'une rente hypothécaire de 212 l. à laquelle Marie Puchot, devenue veuve, ajouta une pension viagère de 100 l. Le 15 juillet de la même année, mention de Jacques Le Roux, s^r de Fresles, fils d'Hector Le Roux et de Jeanne Roque, et petit-fils d'un Guillaume Le Roux, anobli par lettres du mois de novembre 1578, vérifiées le 11 mai 1656, et portant pour armes : de sable au léopard d'argent passant en 3 roses d'or, 2 en chef et 1 en pointe.

(2) MM. de Bailleul, savoir : Ch. de Bailleul, s^r de Drumare, marié à Marie du Mesniel; François de Bailleul, chevalier, s^r de Vilmesnil, capitaine d'infanterie, Nicolas de Bailleul, écuyer, s^r de Vattetot, et Alexandre de Bailleul, chevalier de Malte.

(3) *Mémoires*, t. III, p. 13.

(4) Adrien Deschamps, écuyer, s^r de la Bouteillerie et de Roquefort, avait son domicile à Environville. Il avait épousé, en 1635, Jeanne Asselin, dont il n'eut point d'enfants. Il mourut le 28 septembre 1662. Il n'était que patron honoraire de Roquefort. En cette qualité, il obtint des religieux de la Madeleine de Rouen, patrons présentateurs, la permission de faire démolir un côté du chancel de l'église pour y faire construire, à la place, une sacristie et un lieu pour son banc, 21 août 1645.

Jean Deschamps, s^r de Cottecotte, Montaubert et des Landres, avait son domicile à Cliponville. Il avait épousé, le 9 juin 1626, Elisabeth de Bin, de laquelle il eut neuf enfants. Il mourut le 9 août 1677. Il signa, comme parent, au contrat de mariage, passé en la maison de M. Hallé de

subi au plus haut degré l'influence du curé de Rouville. « Quand Dieu, écrit Thomas Du Fossé, eut touché les cœurs de ces deux gentilshommes, ils se donnèrent tout entiers aux bonnes œuvres. Ils firent bâtir, l'un et l'autre, un hôpital dans leurs terres. M. Des Landres, qui avoit 10 enfants, mit 10 lits dans le sien, et M. de la Bouteillerie, qui n'avoit point d'enfants, en mit 20 dans celui qui étoit au bout de son parc. Dieu bénit leur charité, il daigna les choisir pour être les instruments de plusieurs conversions. Ce furent eux qui, après avoir montré la voie du salut au fameux M. Pascal et à M^{lle} sa sœur, portèrent M. Pascal le père, alors Intendant de Normandie, à se donner entièrement à Dieu (1). »

Depuis plusieurs années, Etienne Pascal n'étoit point un étranger pour eux ; il avoit pour collègue M. Hallé de Moufflaines, Maître des Requêtes, qui étoit leur

Moufflaines, entre Jacques Godard s^r de Belbeuf et Marguerite Hébert, fille du procureur général en la Chambre des Comptes. Un de ses fils, Nicolas, demeurait en 1670, chez l'évêque de Comminge. Les armes de cette famille étoient : d'argent à 3 perroquets de sinople.

Donation faite par N^{as} Deschamps, escuyer, chanoine de Tournay, à ses sœurs, Anne et Marie Deschamps des Landres, de la tierce partie des biens provenant de la succession de défunt Jean Deschamps, écuyer, s^r des Landres et de Montaubert, et d'Elisabeth de Bin, 16 mai 1682.

Donation par N. Deschamps, écuyer, chanoine en la cathédrale de Tournay en Flandre et y demeurant, cohéritier en la succession de son frère Jean-Augustin Deschamps, vivant chevalier de l'ordre de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, commandeur de Dampmartin, gentilhomme ordinaire de la Chambre de S. A. S. Mgr le Prince, à ses sœurs, Anne et Marie Deschamps, demoiselles des Landres, demeurant à Envronville, 28 février 1687. (Insinuations de Caudebec, 17 avril 1687).

(1) *Mémoires de Thomas du Tossé*, t. I, p. 141.

proche parent, et chez qui il avait eu l'occasion de les rencontrer. En 1642, sur la requête d'Adrien Deschamps, il avait, avec Claude de Paris, rendu une ordonnance qui déchargeait des droits de confirmation de noblesse les enfants mineurs d'Antoine Deschamps, leur frère, décédé à Envronville en 1636, ce qui était, du même coup, reconnaître authentiquement, l'ancienneté de la noblesse des Deschamps.

Il est à croire que, dans la famille, on savait gré à Etienne Pascal de ce service ; et, comme à l'exemple de beaucoup de gentilshommes de campagne, les deux frères se flattaient de quelque habileté en fait de chirurgie et de traitement des malades, il n'est pas étonnant qu'Etienne Pascal se soit confié à leurs soins, bien qu'à cette époque, Rouen ne comptât pas moins d'une trentaine de maîtres en chirurgie, dont il m'est difficile de supposer le savoir inférieur à celui que des praticiens amateurs avaient pu acquérir par l'expérience (1).

Il est vrai que ces maîtres en chirurgie étaient moins au fait des questions religieuses que les fervents disciples du curé de Rouville. Comme ces questions passionnaient alors les esprits, qu'elles divisaient la société religieuse à Rouen comme ailleurs, il est impossible d'admettre que la famille Pascal y fût restée jusqu'alors étrangère.

D'ailleurs les Pascal n'avaient-ils pas, à Rouen, pour curé et pour très proche voisin un homme qui marque dans l'histoire du jansénisme et de Port-Royal? je

(1) 27 Maîtres chirurgiens nommés dans une procuration notariée du 24 septembre 1640. Tab. de Rouen, minutes de Ferment.

veux parler de Charles Maignart, curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen depuis 1616 (1). Il avait succédé à François-Bourgoing comme supérieur de l'Oratoire de Rouen, en 1631. En 1637, il n'était plus supérieur de cette communauté, à laquelle l'archevêque de Rouen était attaché plus qu'à aucune autre; mais il conserva sa cure jusqu'en 1643. Cette année, il s'en démit en faveur de François de Sainctpé pour cause de permutation contre une chapelle à Compiègne et le prieuré de Saint-Blaise-de-Sairlhac (?) au diocèse de Clermont. Il se retira alors à Port-Royal avec sa belle-sœur Anne Hallé, veuve de l'avocat Jean Maignart. Il y mourut le 15 janvier 1650, à l'âge de soixante-cinq ans. Son nom est cité avec de grands éloges dans le *Nécrologe* de cette maison.

C'était un homme rigoureux dans la défense de ses intérêts et de ses droits, à en juger par quelques procès qu'il eut à soutenir, notamment contre les religieux de Saint-Ouen qui ne lui reconnaissaient que la qualité de vicaire perpétuel. En 1634, il présentait à l'archevêque une requête tendant à ce que les pensionnaires des Ursulines, couvent établi sur sa paroisse, fussent obli-

(1) Il était né en 1595. Il avait appartenu d'abord au diocèse d'Evreux. Le cardinal de La Rochefoucauld, grand aumônier, le nomma, le 18 août 1630, à l'une des huit chapellenies de l'Hôpital du Roi, à Rouen, qui devint l'Oratoire. D'après Thomas du Fossé il aurait appartenu à la famille des Maignart de Bornières. Je ne sais ce qu'il était à Pierre Maignart, docteur en médecine à Rouen, qui visita Madeleine Bavent en septembre 1643, et fit paraître, en 1644, le « Traicté des marques des possédez et la preuve de la véritable possession des Religieuses de Louviers. »

gées à faire la communion pascale dans son église. Le 12 janvier 1643, il faisait signifier aux mêmes religieuses son opposition à ce que le corps d'une des pensionnaires fût inhumé sans sa permission et sans qu'on lui eût payé ses droits curiaux.

Il avait, de bonne heure, adopté la doctrine du jansénisme, et il se donna la mission de la propager, non seulement par la parole, mais par des écrits en vers et en prose. Un *factum* qu'il avait publié fut vivement attaqué par un augustin nommé Martin Le Noir. Maignart y répondit par un livre publié, en 1638, sous le titre de *Stances chrétiennes pour louer Dieu, nous humilier*, avec cette épigramme empruntée à Origène : *Sive quod gesseris sine fide, sive locutus fueris, sive etiam cogitaveris, peccas.*

Il le dédia aux évêques de la province comme une œuvre consacrée à la pure doctrine. Martin Le Noir y est durement traité dans des quatrains « contre un certain livre nouveau qui enseigne que, sans la grâce intérieure de Jésus-Christ, nous pouvons quelquefois bien vivre, éviter le péché et faire des œuvres véritablement bonnes ».

Le Noir est aux yeux sains toujours désagréable
 Le Noir mesme aux esprits excite des horreurs.
 Le Noir va publiant sa doctrine effroyable
 Le Noir n'est pas si noir que son livre d'erreurs.

Sainctpé, qui lui succéda comme curé, résigna sa cure pour cause de permutation en faveur d'un nommé Alleaume, curé de Saint-Paul d'Orléans, au mois de juin 1648. Je le vois qualifié de supérieur de l'Oratoire

le 13 septembre 1642, le 11 février 1643, le 29 septembre 1648.

Nul doute pour moi que la famille Pascal n'ait été en relations suivies avec Maignart et Saintpé. Mais, bien que plus tard l'Oratoire ait eu la réputation d'adhérer aux principes du jansénisme, il me paraît très douteux que Saintpé ait partagé les opinions de son prédécesseur, et il est certain que quelques-uns des oratoriens les plus marquants se montrèrent, au début du moins, opposés à la doctrine janséniste.

Je n'en veux pour preuve que le passage d'une lettre adressée aux Carmélites de Rouen par le P. Gibieuf, prêtre de l'Oratoire, leur supérieur, pour leur défendre la lecture des livres qui traitaient des matières contentieuses du temps, savoir de la pénitence et de la fréquente communion, de la grâce et de la prédestination.

« J'ay à vous dire que ces gens qui se piquent de la pureté de l'évangile, de la sainteté des premiers siècles de l'église et de zèle pour la doctrine de saint Augustin, et toutefois, ils sont fort éloignez de l'humble disposition d'esprit qui a rendu ce saint éminent entre les Docteurs de l'église autant que la clarté et solidité de ses lumières. Car S. Augustin a soubmis constamment toute sa doctrine à l'église, et au chef de l'église, et ces Messieurs, voyant un de leurs livres censuré par le pape, non seulement ne s'i sont pas soubmis avec la révérence que cela se doit, mais ont eu la hardiesse d'escrire contre la censure, quelques remonstrances que quelques-uns de leurs amys leurs ayent pu faire,

lesquels aussy s'en sont-ils séparés ensuite de ce témoignage manifeste de présomption d'esprit. Ils se vantent de faire profession de la pureté de l'évangile, et ils ne voyent pas que toute leur foi s'en va en parade et à un extérieur spécieux, qui n'est bon qu'à les tromper eux-mêmes.

« Vous ne lirez donc point leurs livres ny leurs apologies, qui sont remplies d'altercation, ny les livres des Pères qu'ils ont traduits en notre langue. J'adjouste à cette deffense leurs catéchismes ou théologie morale familière, leurs livrets de dévotion, leurs lettres, la vie de S. Bernard avec leurs réflexions etc., car tout cela est marqué à leur marque et insinue insensiblement à ceux-mesme qui les lisent sans dessein la singularité de leur esprit et le mespris qu'ils ont pour l'église présente. » (De Paris, 13 juillet 1648) (1).

Mais il s'en fallait de beaucoup que le sentiment de cet oratorien fût celui qui prédominait à Rouen. Le jansénisme avait de nombreux partisans au Chapitre de la cathédrale et dans le clergé paroissial, et l'on s'explique aisément que de nombreux laïques, même parmi les plus religieux, aient suivi en cela la direction de leurs guides naturels et ordinaires.

Lorsque nous aurons rappelé qu'à peine converti, Blaise Pascal forçait la main de l'archevêque pour obtenir contre Saint-Ange une condamnation publique et sévère; lorsque nous aurons dit qu'épuisé par les

(1) Archives de la S.-Inf. F. des Ursulines. On voit cependant Gibieuf figurer dans le « Nécrologe des plus célèbres Défenseurs de la Vérité du XVII^e siècle, MDCCLXI ».

efforts de son génie, il était dès lors dans un état de santé déplorable; qu'il avait été atteint d'une sorte de paralysie et obligé de marcher avec des béquilles, avec ces faits présents à notre esprit, le reste de sa vie, malgré une interruption de vie mondaine, dont il faut se garder d'exagérer la gravité, nous paraîtra en parfait accord avec les années qu'il avait passées à Rouen.

On en pourrait dire autant de sa sœur Jacqueline, qui retrouva, étant à Paris, l'homme dont l'influence s'était fait sentir sur elle à Rouen, Guillebert, curé de Rouville, qui l'affermait dans sa résolution, toujours combattue par son père, d'entrer à Port-Royal.

Il est remarquable que cette maison servit de retraite à diverses personnes que la famille Pascal avait connues à Rouen et sur la paroisse même de Sainte-Croix-Saint-Ouen, Charles Maignart, sieur de Bernières, Maître des Requêtes, Madame Beuzelin, Pierre Thomas du Fossé, M. Boujonnier, fils du chirurgien du Danger, et M. Deschamps des Landres, qui nous est suffisamment connu (1).

Vraisemblablement cet entraînement eut sa cause dans une influence locale qu'il y aurait quelque intérêt à découvrir, mais cela m'écarterait de mon sujet, que j'ai peut-être déjà trop étendu, au risque de lasser votre patience.

(1) Pascal eut aussi l'occasion de connaître, comme ami de Port-Royal, un ecclésiastique de Paris, Pierre Le Roy de la Poterie, frère de Charles Le Roy de la Poterie, lequel était Intendant de la Généralité d'Alençon, dans le temps où Etienne Pascal remplissait des fonctions analogues dans la Généralité de Rouen.

CONTRAT DE MARIAGE DE GILBERTE PASCAL
ET DE FLORIN PÉRIER (1641).

Du lundi aprez midi quinzième jour d'avril mil six cens quarante ung, à Rouen.

Furent présens M^e Florin Perier, conseiller du Roy en sa court des Aydes de Clermont Ferrant, fils de noble Jean Perier, receveur payeur des gaiges et espices de M^{rs} de la Sénéchaussée et siège présidial dud. Clermont Ferrant, et de dame Jeanne Parrinet, ses père et mère, d'une part, et M^e Estienne Pascal, conseiller du Roy en ses Conseils et cy-devant président en lad. court des Aydes de Clermont Ferrant, et damoiselle Gilberte Pascal, sa fille et de feu damoiselle Anthoinecte Begon, ses père et mère, d'une autre part, lesd. sieurs et damoiselle estans de présent en ceste ville de Rouen, lesquels pour parvenir au mariage qui, au plaisir de Dieu, sera faict et célébré en face de Sainte Eglise, suivant les constitutions canonicques entre led. s^r Perier, d'une part, et lad. damoiselle Gilberte Pascal, d'autre, ont arresté entre eux les dons, promesse et convensions qui ensuivent ainsy qu'elles ont esté arrestez entre lesd. Florin Perier, Estienne et Gilberte Pascal et lesd. Jean Perier et Jeanne Parrinet, par les articles par tous les susnommez signez et recongnus par devant notaires et tabellions, sçavoir par lesd. Jean Perier et Jeanne Perrinet, à Clermont, par devant Moron, notaire royal, le premier jour du mois de janvier dernier passé, et, par lesd. Florin Perier, Estienne et Gilberte Pascal, ce jour d'huy, en ceste ville de Rouen, par devant les tabellions qui ont receu le présent contract, c'est assavoir : que led. s^r conseiller Perier, de l'auctorité de ses d. père et mère, et la d. damoiselle Gilberte Pascal, soubs celles du d. s^r son père, promectent l'un à l'autre de s'épouser en face de notre mère sainte Eglise suivant les d. constitutions canonicques; et led. s^r Perier père, en faveur dud. mariage, donne et cons-

titue aud s^r Perier, son filz, led. estat et office de conseiller en lad. court des Aydes dont led. s^r filz est titullere, et en outre tous et chacuns les biens à luy appartenantz, scituez dans la justice de Volluit, séneschausee de Ryoum (Riom), de quelque nature que soyent les d. biens, soit maisons, granges, prez, terres, noyers, cens, rentes fontières et rentes en directes seig^{riés}, et généralement en quoy qu'ilz puissent consister, le tout exempt de toutes debtes et ypotecques; plus luy donne et constitue la somme de mil livres qui luy seront payez en meubles et ustencilles de maison, et la somme de seize cens livres en deniers, pour subvenir à partye des frais du présent mariage; et, outre ce, l'institue dès à présent son seul héritier universel en tous et chacuns ses biens, meubles et ymeubles, qui se trouverront luy appartenir lors de son décedz, soubz la réserve néanmoins d'en pouvoir disposer au profit de qui bon luy semblera; et, d'autant que lad. constitution d'héritier ne seroit pestre (*sic*) vallable s'il n'estoit parlé en ce present traicté de damoiselle Catherine Perier, fille dud. s^r Perier, led. s^r Perier père la docte et apanne à la somme de sept mil quatre cens livres qui est pareille somme que celle qu'il a cy-devant constituée à chacune des damoiselles Marguerite et Marie Perier, ses autres deux filles, sans que lad. dotation et empanage puisse empescher led. s^r Perier de luy donner plus grande somme, soit par contrat de mariage, testament, donation entre vifz ou autrement, ainsy que bon luy semblera; et lad. dame Parrinet, mère dud. s^r futur espoux, en faveur aussy dud. mariage, conformément ausd. articles, donne et constitue aud. s^r futur espoux, son filz, la somme de six cens livres payable aprez son décedz.

Et led. s^r Pascal, en faveur de mesme dud. mariage, donne et constitue à lad. future espouze, en advancement d'hoirie, sept cens cinquante livres de rente constituez sur l'Hostel-de-ville de Paris, faisant en principal, à raison du denier dix huict, la somme de treize mil cinq cens livres, pour paye-

ment de laquelle somme de sept cens cinquante livres de rente led. s^r Pascal fera cession et transport audit s^r futur espoux de pareille somme de sept cens cinquante livres de rente sur celles qui sont deubz aud. s^r Pascal et à luy constituez sur led. Hostel-de-Ville de Paris, à prendre sur les tailles, pour en jouir par led. s^r futur espoux de ce jour d'huy, laquelle rente led. s^r Pascal promet garantir de toutes debtes et ypotecques. De plus, rapportant par lad. damoiselle future espouse lesd. sept cens cinquante livres de rente, led. s^r Pascal l'institue son héritiere avecq ses autres enfïens naiz et à naistre de tous et chacuns ses biens, meubles et immeubles, desquelz il se trouvera saisy lors de son décedz, se reservant néantmoins led. s^r Pascal le pouvoir de disposer par testament, donation entre-vifs ou autrement, de la huictième partye de ses biens au profit de qui bon luy semblera. Et outre ce led. s^r Pascal se départ, au profit de lad. future espouse, de l'usufruit de la somme de quatre mil cinq cens livres, tierce partye de treize mil cinq cens livres, à quoy monte toute la succession de lad. feu damoiselle Anthoinette Begon, sa femme, lequel usufruit luy est acquis la vie durant par les us et coustumes de la province d'Auvergne et particulièrement par celle de la ville de Clermont, où led. s^r Pascal estoit resident lors de la passacion de son contract de mariage; et lad. damoiselle future espouse; soubz l'auctorité dud. s^r son père, se constitue la somme de trois mille livres qui luy a esté léguée par deffuncte dame Anthoinecte Fontfreyde, sa grand mère, lors veuve de feu s^r Victor Begon, par le testament de la d. Fontfreyde. Se constitue aussy, soubz la mesme auctorité, la propriété des susdits quatre mil cinq cens livres, à quoy monte la succession de la dicte feu damoiselle sa mère, les autres deux tiers appartenant à noble Blaize Pascal et à damoiselle Jacqueline Pascal, ses frère et sœur. Les futurs mariez seront unys et communs en tous leurs biens meubles en tous leurs conquestz immeubles, du jour de la bénédiction nuptialle selon

la coustume de Paris en quelques lieux que les d. biens puissent estre scituez, laquelle communauté led. futur espoux accorde en faveur de la d. future espouze, par forme d'avantage et augment de dot, eu esgard à la demeure et scituation des biens dud. s^r futur espoux, qui sont en pays de droit escript, où la communauté n'a lieu, et nonobstant led. droit escript et toutes coustumes à ce contraires, ausquelles lesd. futurs mariez desrogent par ce présent traicté, qu'ils veullent estre fait suivant lad. coustume de Paris, fors et exepté en ce que par lad. coustume il ne leur seroit pas permis de disposer de leurs biens à leur volonté, soit par testament, donation entre vifs, contract de mariage ou autrement, entendant les d. futurs mariez, pour ce chef, ne se point abstraire à la d. coustume de Paris, ains se régir comme en pays de droict escript, c'est à dire de pouvoir disposer de leurs biens au profit de qui et comme bon leur semblera, mesme au profit l'un de l'autre, encore que lesd. dispositions ne soient réciproques, ainsy qu'il se pratique en la ville de Clermont, où le d. s^r futur espoux réside à présent, desquelz susd. biens présentement constituez ausd. futurs mariez, meubles ou imeubles, il en entrera en leur future communauté, de la part de chacun d'eux, la somme de six mille livres, et le surplus leur sortira et aux leurs nature de propre. Le d. s^r futur espoux doue sa future espouze de la somme de six cens livres de douaire préfix, à prendre par chacun an, durant sa viduité seulement, sur tous les biens, meubles et immeubles, présens et advenir du d. s^r futur espoux. Sy tost que douaire aura lieu, le survivant des d. futurs mariez pour ses livres, armes et chevaux, sy c'est led. futur espoux, ou pour ses bagues et joyaux, sy c'est la d. future espouze, prendra par préciput et avant part des biens de lad. communauté la somme de cinq mille livres; et, en cas qu'il y eust renonciation à la communauté, le survivant prendra les d. cinq mil livres sur les biens propres du prédécédé. S'il arrive que led. s^r futur espoux sans avoir disposé

de ses biens vienne à décedder sans enffans, ou que, laissant des enffans, iceux déceddent aussi sans enffans et sans avoir disposé, tous les susd. biens constituez par led. s^r père aud. s^r futur espoux reviendront aud. s^r Perier père, à la réserve des droictz acquis sur iceux à lad. future espouze par ce présent traicté; pareillement, s'il arrive que lad. future espouze, sans avoir aussy disposé de ses biens vienne à décedder sans enffans, ou que, laissant des enffans, iceux déceddent aussy sans enffans et sans avoir disposé, led. s^r Pascal père veult et entend que la rente qu'il luy a constituée sur le d. Hostel-de-Ville de Paris luy revienne, ensemble les quatre mil cinq cens livres de l'usufruit desquelz il s'est départy par ce présent traicté, pour jouir par luy s^r Pascal dud. usufruit comme il faisoit auparavant ces présentes, à la reserve aussy des droicts acquitz sur les d. biens aud. s^r futur espoux par les conventions cy-dessus. Arrivant la dissolution de lad. future communauté par le décedz de l'un des d. futurs mariez, s'il y a enffans ou postume dud. mariage, les biens d'icelle communauté seront partagez entre le survivant et les héritiers du prédéceddé dans l'an d'aprez le décedz dud. prédéceddé; et, en cas que, lors du décedz de l'un des futurs mariez, il n'y eust aucuns enffans ny postume dud. mariage, le survivant sera usuffrittaire de tous les biens de la d. communauté et d'iceux il demeurera saisy sa vie durant, sans en bailler aucune cauxtion; et, au cas de lad. dissolution de communauté, de quelque façon qu'elle arrive, la d. future espouze et ses héritiers y pourront renoncer dans l'an d'aprez l'inventaire fait, et, en y renonceant, reprendre franchement et quictement tout ce qu'elle aura apporté en mariage, son douaire préciput, c'est à dire gain de survie et tout ce qui luy sera advenu et escheu, constant led. mariage, par succession, donation ou autrement, sans estre tenue d'aucunes destes, encore que lad. future espouze y eust parlé et s'y fust obligée ou y eust esté condampnée, dont led. futur espoux sera tenu l'acquitter. Ne seront les d. futurs mariez tenus des

grasialda
Pasada
Culpa
m30

Series
grasialda
Faint
Faint

debtes l'un de l'autre faictes et créez avant led. mariage, ains se payeront par celuy qui les aura faictz et créez sur son bien. Sy, durant et constant led. mariage, il est vendu aucun propre appartenant à l'un ou l'autre des d. futurs mariez, remploy en sera fait au profit de celluy ou celle auquel en propre apartenoit, ou bien les deniers du prix de la vente en seront reprins sur la future communaulté, sy tant elle peut suffire; et sy elle ne suffit, et que les choses vendues soient des propres appartenans à la d. future espouze, lors le surplus sera prins sur les propres dud. futur espous avecq ceste condition que sy, devant et constant aussy le d. mariage, le d. s^r futur espoux dispose desd. rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris constituez à la d. future espouze autrement que par contract de vente ou permutation, en ce cas, au lieu des d. rentes il soit prins sur lad. communaulté, sy elle suffit, la valler des d. rentes, eu esgard au temps que la communaulté aura esté dissolue; et, sy elle ne suffit pas, la valler des d. rentes sera prinse sur le propre dud. s^r futur espoux, le tout conformément aux susd. articles signez et recongnus par toutes les susdites partyes en deux originaulx, dont l'un a esté laissé audit s^r futur espoux, et l'autre aud. s^r Pascal, père de la d. future espouze; de toutes lesquelles clauses, dons et conventions cy-dessus les partyes sont demeurez d'accord par devant les d. tabellions et promis, de part et d'autre, le contenu en ces présentes tenir, entretenir, fournir et accomplir de poinct en poinct, jouxte sa forme et teneur, sur l'obligation de tous leurs biens meubles et héritages, présens et advenir, qu'ils en ont obligez et obligent par ces présentes l'un envers l'autre. En tesmoing et presentz noble Blaize Pascal, filz du d. s^r, Lois Guiller et Ignace David, domestiques des d. s^{rs}.

Signé :

PASCAL

PASCAL

L. GUILLER J. DAVID

DU BOSQ

PERIER

G. PASCAL

LE PICART,

avec paraphes à chaque signature.

En marge du 1^{er} feuillet de ce contrat.

L'an de grace mil vi^c XLII, le vendredy avant midy, sixième jour de septembre, devant les tabellions roiaux à Rouen soubz signez, fut present le d. s^r Florin Perier lequel a recongnu et confessé avoir receu comptant dud. sieur Pascal en francz testons escuz d'or et monnoie aians cours, la somme de quatre mil cinq cens livres t. mentionnée en ce présent traicté, de l'usufruit desquelz le d. s^r Pascal s'est départy par icelles, et dont la propriété appartient à la d. damoiselle Gilberte Pascal, y nommée, comme héritière pour ung tiers de feuë damoiselle Anthoinette Begon, sa mère, de laquelle somme de III^m v^c livres, comme aussi des intérestz jusques à ce jour d'huy, le d. s^r Perier s'est tenu content et bien païé, et en a quité le d. s^r Pascal et tous autres. Fait comme dessus.

Signé : PERIER, DU BOSQ, LEPICART.

PROCURATION DONNÉE PAR ETIENNE PASCAL A SON FILS BLAISE
POUR RENOUVELER BAIL D'UNE MAISON A PARIS (1645).

Le samedy apprez midy, neufiesme de décembre M. vi^c quarante cinq, en l'escriptoire.

Fut présent en personne noble Estienne Pascal, conseiller du Roy en ses Conseilz, cy-devant président en la Cour des Aydes d'Auvergne, commissaire député par Sa Majesté en la généralité de Roüen sur le faict des tailles et subsistances des gens de guerre, logé en ceste ville de Roüen derrière les *murs de S^t Oüen*, paroisse de S^{te} Croix, lequel, de son bon gré et volonté, a constitué et constitue noble Blaise Pascal, son filz, pour, au nom du dit constituant, passer et consentir bail à louage de la maison appartenant à Monsieur Barin, conseiller en la Cour de Parlement de Paris, scize en lad. ville de Paris, *rue Brizemiche*, au cloistre S^t Merry, laquelle

maison led. s^r constituant tient, à tiltre de bail à louage, du dit s^r Barin, et a droict de la tenir jusques au jour de S^t Rémy prochain venant, donnant pouvoir à son dit procureur constitué de prendre, à nouveau bail, au nom dudit constituant, lad. maison pour le prix et pour le temps qui sera advisé et convenu entre led. s^r Barin et led. s^r Blaise Pascal, procureur constitué, promettant icelluy s^r Pascal constituant d'avoir agréable et ratifier tout ce qui aura esté convenu et accordé par son dit procureur et en donner acte de ratification dans huictaine après que ledit bail aura esté passé entre led. s^r Barin et son dit procureur constitué. Présent Pierre Follet et Christophe Chevallot, demeurant à Rouen.

Signé : PASCAL, DENIS, CHEVALLOT, FOLLET (1).

(1) L'intérêt que présente cet acte est de nous faire connaître le double domicile de Pascal à Rouen et à Paris.

CORRESPONDANCE DE TURGOT

CONTRÔLEUR GÉNÉRAL,

AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE DE NORMANDIE (1774-1775)

Par M. H. WALLON

La liberté accordée au commerce des grains, qui fut un des premiers et principaux actes du ministère de Turgot, donna occasion au contrôleur général d'écrire à la Chambre de commerce de Normandie plusieurs lettres dont le texte a été conservé dans les registres des délibérations de la compagnie.

La libre circulation des grains à l'intérieur du royaume avait été autorisée dès 1749, lorsque M. de Machault était contrôleur général. Une déclaration du Roi du 25 mai 1763 avait renouvelé cette liberté, en supprimant les règlements qui en entravaient l'exercice. Mais sous le ministère de l'abbé Terray, un arrêt du Conseil en date du 23 décembre 1770, en obligeant ceux qui voulaient faire le commerce des grains, à faire inscrire sur les registres de la police leurs noms, qualités et demeures, le lieu de leurs magasins, les actes relatifs à leurs entreprises, avait découragé le commerce; par la défense de vendre ailleurs que dans les marchés à des jours et à des heures fixes, il imposait des frais

inutiles et une perte de temps, de sorte que la liberté, maintenue en principe, était rendue illusoire.

Elle redevint efficace avec l'arrêt du Conseil du 13 septembre 1774 dont le nouveau contrôleur général Turgot expliqua l'objet dans un préambule célèbre, premier exemple d'un véritable exposé des motifs placé en tête d'une loi, où il professait les principes de l'école économique, à savoir que la liberté est seule capable de prévenir les inégalités de prix et qu'il appartient au commerce et non au gouvernement d'assurer les approvisionnements du pays.

Sans attendre la signature des lettres-patentes (2 novembre), qui devaient la rendre exécutoire, ni leur enregistrement (19 décembre) par le Parlement de Paris récemment rétabli, Turgot avait envoyé un exemplaire de l'arrêt du 13 septembre aux Chambres de commerce du royaume, avec une lettre pour inviter chaque compagnie à en donner connaissance sur la place.

La Chambre de commerce de Normandie avait donné immédiatement connaissance sur la Bourse de la lettre que le contrôleur général lui avait adressée le 19 et en avait envoyé des copies dans les principales villes de la province. Elle avait nommé MM. Lecouteulx et Levavasseur commissaires, pour s'occuper de la réponse à faire à la lettre du ministre. Nous n'avons pas retrouvé le texte de la réponse qui fut envoyée le 7 novembre. Celle-ci ne fut pas du goût de Turgot; qui, n'étant pas patient, ne différa pas d'un jour la manifes-

tation de sa mauvaise humeur. Voici ce qu'il écrivait de Paris le 8 novembre à la Chambre :

« J'ay reçu, Messieurs, la lettre que vous m'avez écrite le sept de ce mois. D'après les principes et les raisonnements qu'elle contient, je suis porté à croire qu'elle n'est point l'ouvrage d'un corps de négociants. Si, après tout, ceux de Rouen se refusent au commerce des bleds et aux encouragements qui y sont attachés, vous ne devez pas douter qu'il ne se trouve dans le royaume une assez grande quantité de négociants qui s'occuperont de ce commerce selon les vues du gouvernement. Il est seulement à craindre que la ville de Rouen ne souffre de l'inaction et du faux système de ceux qui l'habitent, et que le renchérissement de la denrée qui s'ensuivra ne porte un coup fatal aux manufactures, l'unique objet de son commerce. Vous devez convenir que ce renchérissement ne peut être prévu ni arrêté dans une grande ville que par le secours d'un commerce actif, le seul capable de maintenir une égalité à peu près constante dans la masse des grains et dans leur prix. J'ay donc tout lieu de penser que vous viendrez à réfléchir combien il importe aux principaux négociants de votre ville, presque tous intéressés au soutien de ses manufactures, de s'occuper avec zèle de l'importation des bleds si propre à assurer l'objet principal de leur commerce. Vous devez sentir que le Roy ne peut ni ne doit construire des magasins dans les villes de son royaume et bien moins encore dans les villes voisines de la mer ou situées sur de grandes rivières. Au surplus, le négociant trouvera son avantage à former

lui-même ses magasins à portée de la navigation, avantage suffisant pour y exciter ceux qui, animés du véritable esprit du commerce, n'ignorent certainement pas que des grands frais indispensables ne peuvent jamais être considérés comme une dépense qu'ils ne doivent pas supporter.

« Je suis, Messieurs, entièrement à vous.

« Signé : TURGOT (1). »

La semonce adressée par le ministre à la prudence un peu timorée de la Chambre de commerce de Rouen, affecta péniblement la compagnie. Elle renvoya l'examen du document aux commissaires rédacteurs de la réponse qui avait indisposé le contrôleur général. Ceux-ci prirent le temps de laisser la première émotion s'apaiser, afin de répondre avec le calme et la déférence qui convenaient à une assemblée d'hommes d'affaires et de gens de bonne compagnie.

La réponse est du 17 décembre et elle est ainsi conçue :

« Monseigneur,

« Nous avons bien lieu d'être attristés de la lettre que Votre Grandeur nous a adressée en date du 8 du passé, quand nous y voyons à la fois et le reproche de faux système touchant les grains et le doute que notre lettre du 7 octobre fait d'un corps de négociants dans ses principes et dans ses raisonnements.

« Permettez-nous, Monseigneur, que nous n'apper-

(1) Reg. des délib. XVI, 109.

cevions pas d'où se seroit attiré ce reproche et formé ce doute. Nous sommes bien éloignés de traiter en système une matière aussi importante et nous n'avons point entendu non plus établir des principes ni nous livrer hors de propos à des raisonnements.

« Nous croyons seulement avoir exposé, d'un côté, ce qui nous sembloit causer de l'éloignement et mettre obstacle, d'autre côté, ce que nous estimions propre à disposer et capable d'encourager, et enfin ce qui nous paroissoit devoir assurer sans abus le transport maritime de province à autre.

« Tel a été, ce nous semble, Monseigneur, la substance de notre lettre du 7 octobre dans le devoir de nos fonctions et selon nos bornes.

« La Chambre de commerce n'est qu'un corps consultatif ou de correspondance ou d'intercession en faveur du commerce et des manufactures; ce corps, dénué de moyens de finance, n'est susceptible ny d'entreprise sur aucune espèce de commerce, ny d'aucun engagement relatif.

« Hors des assemblées, chacun retourne à ses affaires particulières, et là, ainsi que chez les autres négociants, se réclament la liberté et le secret des opérations.

« L'arrêt du Conseil du 13 septembre est une loi publique; son effet aussi sera public : le temps peut seul le faire connaître. Ce que l'on peut dire quant à présent, c'est que là-dessus, comme en tout autre genre, la réflexion doit précéder l'action; il s'agit de calcul avec l'étranger, avec soy-même, et de combiner les accessoires, la saison, les circonstances et les

autres considérations occurrentes dans ce royaume agricole.

« Le zèle et le patriotisme peuvent porter peut-être à se contenter du gain le plus modique, peut-être même quelquefois à se réduire à la parité; ils ne sçauroient vouloir la ruine ny la perte.

« De sa nature le commerce de grains est fort périlleux; il est sujet à beaucoup d'évènements et d'accidents; souvent il devient onéreux et ruineux. Vous-même, Monseigneur, vous-même, si nous osons le dire, n'en avez-vous pas exemple sous vos yeux par des comptes sur cette partie? Si Votre Grandeur ne l'a pas, l'épreuve malheureusement en a mis assez ailleurs. Il seroit à souhaiter que la liste des bons succès l'emportât, afin que l'attrait multipliât les spéculateurs, lorsque le gouvernement le désire.

« Nous vous supplions, Monseigneur, de vouloir bien nous rassurer sur votre bienveillance d'accorder toujours au commerce votre protection et à la Chambre vos bontés. Nous tâcherons de les mériter toujours par une conduite conforme au devoir, lequel ne cessera d'être notre règle.

« Nous sommes avec respect, Monseigneur,
de Votre Grandeur,
les très humbles et très obéissants serviteurs (1) ».

La Chambre de commerce reçut les assurances qu'elle sollicitait dans la lettre suivante que le contrôleur général lui adressa de Paris le 5 janvier 1775 :

(1) Copie de lettres, 2^e registre.

« J'ay reçu, Messieurs, la lettre que vous m'avez écrite le 17 du mois dernier au sujet de la réponse que j'ai faite le 8 novembre à votre lettre sur le commerce des grains. Mon dessein dans cette réponse a été seulement de vous rappeler les vrais principes que les Chambres de commerce, attachées par état à l'administration, doivent, tant sur ce genre de commerce que sur tout autre, maintenir et répandre dans les places où elles sont établies. Quelle qu'ait été votre façon de penser sur cette matière importante, le gouvernement n'en est pas moins déterminé à vous accorder la confiance qui vous est due, et au commerce de votre place toute la protection qu'il mérite.

« Je suis même persuadé qu'il y aura à Rouen des négociants qui, s'élevant au-dessus des préjugés publics et des autres obstacles que vous m'avez représentés, s'occuperont de ce commerce et feront venir des grains de l'étranger dans les occasions où cette importation pourra être utile et nécessaire à l'Etat.

« En attendant, je crois devoir vous faire part que la sortie par mer des bleds de la Picardie et de la Flandre françoise qui avoit été suspendue, vient d'être permise pour la destination de Rouen seulement, et que la sortie des seigles de ces deux provinces est libre pour tous les ports du royaume. Il est possible que cette liberté excite quelques-uns de vos négociants à des spéculations qui porteront sur des provinces si voisines de la Normandie et qui ne sont permises quant aux bleds

froment que pour Rouen et les pays supérieurs à cette ville.

« Je suis, Messieurs, très parfaitement à vous.

« Signé : TURGOT (1) ».

Cependant les événements avaient justifié les appréhensions de la Chambre de commerce normande. L'arrêt du 13 septembre n'avait pas d'abord produit les bons effets qu'en attendait Turgot. La récolte ayant été insuffisante, les offres répondaient d'autant moins aux demandes, que ceux qui avaient du blé ne le portaient pas sur le marché. La cherté qui en résulta causa des émeutes comme celle du 18 avril à Dijon. L'émotion populaire fut-elle causée ou entretenue par la cabale des adversaires de Turgot et en particulier par les financiers qui, sous le régime précédent, avaient le monopole des approvisionnements ? Toujours est-il que la *guerre des farines* qui éclata le 1^{er} mai à Pontoise par une émeute, se porta le lendemain à Versailles et pilla le surlendemain les boulangeries de Paris, en même temps que des troubles analogues se produisaient à Lille, à Amiens, à Auxerre, nécessita comme un déploiement d'armée et l'attribution du jugement des brigands à la justice prévôtale.

Afin de combattre les mauvaises dispositions du commerce intérieur et de faciliter l'importation des blés étrangers, Turgot avait obtenu, le 24 avril, un arrêt du Conseil, dont il annonçait l'envoi à la Chambre

(1) Reg. des délib. XVI, 128.

de commerce de Normandie par la lettre suivante datée de Paris du 30 avril, la veille de l'émeute de Pontoise.

« Je vous envoie, Messieurs, des exemplaires de l'arrêt qui vient d'être rendu le 24 avril, par lequel le Roy accorde des primes à tous ceux qui, à compter du 15 du mois de may jusqu'au 1^{er} août prochain, feront venir dans le royaume des grains de l'étranger. Je vous recommande de le communiquer aux négociants de votre place; ils y verront que Sa Majesté se repose sur leur activité pour toutes les opérations de commerce que les circonstances peuvent rendre nécessaires ou utiles à ses sujets, et qu'elle se borne, comme elle l'avoit annoncé par son arrêt du 13 septembre dernier, à leur donner des encouragements capables de les déterminer à augmenter les subsistances dans les provinces où pourroient se faire sentir les besoins. Cet arrêt accorde aussi des primes particulières à ceux qui feront arriver des grains étrangers à Paris ou à Lyon, soit que les grains viennent directement de l'étranger ou de quelque port du royaume dans lequel ils auroient été déchargés. La grande consommation de ces villes assure une vente prompte et facile à tous les négociants qui dirigeront vers elles leurs spéculations, et la récompense que le Roy leur promet les indemnifera abondamment des frais qu'ils auront avancés pour le transport depuis la place maritime où les grains auront été déchargés, jusque dans ces villes.

« Vous voudrez bien me rendre compte de la communication que vous aurez faite de cet arrêt dans la

place où vous êtes établis et de l'effet qu'elle y aura produit.

« Je suis, Messieurs, entièrement à vous.

« Signé : TURGOT (1) ».

Le jour même où l'on pillait les boulangeries à Paris, Turgot écrivait de nouveau à la Chambre de commerce de Rouen, en même temps sans doute qu'aux autres Chambres des autres provinces :

« Paris, le 3 may 1775.

« L'arrêt du Conseil du 13 septembre ayant encouragé le commerce, il en est résulté, Messieurs, des importations assez considérables de grains étrangers dans les ports du royaume situés dans les provinces où les besoins ont paru plus urgents, et il y a lieu de croire que l'arrêt que Sa Majesté vient de rendre pour accorder aux négociants qui, à compter du 15 du mois de may jusques au 1^{er} aout prochain, feront venir de nouveaux secours, les excitera encore plus à s'occuper de ces spéculations utiles. Plusieurs considérations me portent à désirer de connoître à quoy montent ces importations qui sont entièrement dues à l'activité du commerce. Je m'adresse en votre personne à luy-même pour en être informé. En conséquence je vous prie de m'envoyer le plus tot qu'il vous sera possible l'état des grains étrangers qui seront arrivés.

« Si les négociants qui ont reçu ou qui reçoivent ces grains consentent d'être nommés, vous me ferez plaisir

(1) Reg. des délib. XVI, 159.

de me les indiquer. Vous voudrez bien aussi adresser à M. Albert un double de ces états.

« Je suis, Messieurs, entièrement à vous.

« Signé : TURGOT ».

Albert était le nouveau lieutenant-général de la police de Paris que Turgot avait ce même jour fait nommer à la place de Lenoir, dont la mollesse lui avait paru suspecte dans la répression des troubles.

Messieurs du Siège, c'est-à-dire le bureau de la Chambre rapportèrent à la compagnie la conversation qu'ils avaient eue avec M. le Maréchal d'Harcourt, gouverneur de la province, au sujet de la lettre du contrôleur général, et la Chambre arrêta qu'il serait pris de promptes instructions pour satisfaire à sa demande.

L'importation de la farine fut l'objet des mêmes encouragements que celle du blé, ainsi qu'en fait foi la lettre-circulaire datée du 10 mai, que la Chambre de commerce de Rouen reçut de Turgot :

« Je vous ay fait connoître, Messieurs, l'arrêt du 24 avril dernier par lequel le Roy accorde une gratification aux grains étrangers qui arriveront dans le royaume à compter du 15 de ce mois. Sa Majesté a considéré que les négociants qui dans le même temps feront arriver des farines devoient participer à cette faveur, puisqu'ils auront également multiplié la subsistance en procurant une denrée dont l'employ et la consommation se trouvera même beaucoup plus rapprochée que celle du bled. Vous pouvez, Messieurs, annoncer

aux négociants que la gratification accordée sur les grains le sera pareillement sur les farines en proportion. Je vais faire donner des ordres en conséquence aux receveurs des fermes.

« Je suis, Messieurs, entièrement à vous.

« Signé : TURGOT (1).

« La gratification sur les farines étrangères sera :

pour les ports de.....	1 l.	7 s.	par quintal.
plus pour Paris de.....	1	10	—
et pour Lion de.....	1	17	—

« Cette gratification, ainsi que celle accordée au froment (2) et au seigle durera jusques au 1^{er} septembre prochain (3) ».

Nous n'avons pas retrouvé le texte de la réponse que fit la Chambre à la lettre que Turgot lui avait adressée le 3 mai. Mais nous pouvons juger par la nouvelle mercuriale qu'elle provoqua qu'elle dut encore exciter la bile du ministre novateur. Il écrivait cette lettre le jour où la Commission prévôtale condamnait à être pendus en place de Grève deux des émeutiers qui avaient été arrêtés dans les rues de Paris le 3 mai :

« Paris, le 10 mai 1775.

« Je suis bien étonné, Messieurs, que ce soient les députés d'une Chambre de commerce qui pensent et qui écrivent que l'Etat ne doit attendre que de foibles

(1) Reg. des délib. XVI, 159.

(2) Elle était de 18 sols par quintal.

(3) Reg. des délib. XVI, 165.

secours du commerce, et qu'ils ne soient pas persuadés que le meilleur moyen pour procurer des bleds en abondance et au prix le moins désavantageux dans des temps de cherté, est l'entremise du plus grand nombre d'agents possible employés pour les faire amener dans nos ports. Ce sont là, Messieurs, les seuls moyens de procurer des subsistances à des prix auxquels le peuple puisse atteindre, et vos ports où peuvent arriver facilement tous les grains destinés à la subsistance de la capitale, sont tous les jours témoins des spéculations de commerce que font pour la capitale les différents négociants du royaume. S'ils étoient placés comme vous dans le lieu le plus avantageux, où le débit est le plus certain, soit pour la capitale, soit pour votre ville même, leur activité redoubleroit à mesure que la difficulté des circonstances le rendroit plus nécessaire, et qu'ils seroient plus assurés d'une vente prompte et avantageuse pour eux par le moyen des primes que Sa Majesté a accordées. Vous leur laisserez recueillir un prix que vous pourriez partager avec eux, et, ce qui doit vous affecter davantage, vous ne participerez point à l'honneur d'être utiles à vos concitoyens; et, tandis que de tous côtés le commerce s'empresse de réparer nos pertes, la seule Chambre de commerce de Rouen, spectatrice indifférente de tous ces efforts réunis, laissera dire qu'elle s'est refusée aux moyens de procurer des secours à ses concitoyens. J'espère, Messieurs, que des réflexions plus justes et l'exemple de tous ceux qui se livrent comme vous au commerce, vous feront changer de principes.

« Je ne les attribue qu'à la crainte où vous êtes peut-être dans ce moment de l'influence que les dernières émotions peuvent avoir sur le commerce. Mais soyez assurés, Messieurs, de toute la protection du Roy, soyez certains que dans le cas où vos magasins ou vos vaisseaux seroient exposés au pillage, Sa Majesté vous accorderoit l'indemnité la plus prompte et la plus efficace; mais les mesures qu'elle prendra préviendront le retour des désordres qui viennent d'arriver, et le commerce aura la même sureté dont il a joui jusques à présent.

« Je suis, Messieurs, votre très humble et très affectionné serviteur.

Signé : TURGOT (1) ».

La bonne grâce exceptionnelle de la salutation cherchait à corriger ce qu'il y avait d'un peu amer dans le corps de la lettre.

Le contrôleur général tint d'ailleurs l'engagement qu'il avais pris de dédommager le commerce des déprédations dont il serait victime. Il fit donner une indemnité de cinq mille livres à un négociant de Rouen nommé Planter pour la valeur d'un bateau de blé dont la cargaison avait été jetée à l'eau.

Là s'arrêtent les relations que nous avons pu connaître de Turgot avec la Chambre de commerce de Normandie au sujet du commerce des blés.

(1) Reg. des délib. XVI, 165.

LES PRÊTS GRATUITS ET LES PRÊTS D'HONNEUR

Par M. CHRISTOPHE ALLARD

A notre époque plus que jamais, la science sociale cherche à guérir le pauvre, l'infortuné chez lequel il y a encore une vitalité suffisante, et qui à la vigueur physique joint assez de force morale pour pouvoir remonter le courant, pour se refaire une situation. Le véritable moyen de combattre la misère, de l'atténuer dans la mesure du possible, consiste à prendre l'homme momentanément gêné au moment précis où un concours peut encore être efficace en sa faveur : si, par exemple, il sort de maladie, s'il a été victime d'un accident, s'il a été obligé de cesser son travail pour cause de chômage, de mauvaises affaires de son patron, de commotion politique peut-être, ou si des revers de fortune l'ont accablé. Ce sera la médication préventive : elle empêchera le pauvre de devenir indigent, victime du désespoir, criminel peut-être.

En un mot, appliquer la médication préventive en matière de soulagement de l'infortune, ne pas attendre que la maladie soit incurable, conserver à l'homme sa dignité, sauvegarder sa liberté, relever le moral des

déshérités de ce monde, leur fournir les moyens de se refaire une situation, voilà ce que l'on a cherché et trouvé : par quels moyens est-on parvenu à venir ainsi efficacement en aide au paupérisme ?

I

Le paupérisme, mot d'invention nouvelle, date du XIX^e siècle comme le mal qu'il représente. C'est, suivant l'énergique expression d'un économiste, M. de Fontenay, *l'épidémie de la pauvreté*, maladie sociale, dont les symptômes sont moins encore l'indigence et la misère que la subversion de l'intelligence, l'abaissement de l'âme, l'affaiblissement de la volonté, de la personnalité, de la conscience, la destruction de l'espérance. Le foyer de cette maladie rayonne surtout dans les grands centres d'agglomération ; elle est persistante, elle demeure héréditaire, elle devient tellement effrayante qu'elle ajoute ou substitue souvent, chez le riche, l'effroi à la compassion, l'instinct de conservation à la sympathie ; elle frappe d'autant plus ses yeux qu'elle se distingue plus vivement au milieu du bien-être qui l'entoure.

A ce mal de l'heure actuelle, quels vont être les remèdes ? Et pourquoi parlais-je tout à l'heure de la nécessité des remèdes préventifs ?

Le remède ne sera pas la charité ou la bienfaisance privée, cette vertu si française et si chrétienne, que M. Thiers a noblement défini « une prière à Dieu », cette vertu de tous les temps et de tous les âges, qui a

été chantée par le vieil Homère et invoquée par la Rome païenne elle-même dans le temple de Jupiter hospitalier : — parce que l'exercice de la charité, c'est l'aumône, et l'aumône avilit, jusqu'à un certain point, celui qui en est l'objet.

Ce ne sera pas davantage la bienfaisance de la nation, l'assistance publique. Il n'est ni juste, ni moral, ni avantageux de faire exercer la charité par le Gouvernement. La charité légale, et par conséquent forcée, n'est pas une vertu, c'est un impôt. Son effet général est de favoriser l'imprévoyance des pauvres, par conséquent de produire l'indigence, le paupérisme, ou du moins de les accroître, d'augmenter dans l'avenir les maux qu'elle soulage dans le présent. L'exemple de l'Angleterre, de la Suède, de la Norvège, du Danemark, de la Hollande, de l'Allemagne, des États-Unis, et généralement de tous les pays protestants, suffit pour démontrer que ce régime n'agit surtout qu'au détriment des malheureux qu'il prétend secourir. — Observons, à ce sujet, combien on peut regretter de voir s'affirmer de plus en plus en France, à l'heure actuelle, le principe de l'obligation dans l'assistance : l'assistance obligatoire contre la maladie, source de tant d'abus (loi du 15 juillet 1893), a arrêté l'expansion de la mutualité dans les campagnes ; le projet de loi sur les retraites ouvrières obligatoires, actuellement en discussion, supprimerait, avec l'initiative individuelle, les Sociétés de secours mutuels, en rendant leur recrutement presque impossible.

Tout cela, assistance publique ou privée, n'est pas

suffisant. Il faut plus et mieux, ou, plus exactement, il faut autre chose : non pas pour remplacer la charité privée ou la bienfaisance publique, mais pour prendre place à côté, avec un but qui n'est pas le même. Il faut, tout en pourvoyant provisoirement aux besoins urgents qui se manifestent autour de nous, essayer, de l'autre main, de tarir ces besoins ; chercher moins à faire l'aumône qu'à rendre l'aumône inutile, et faire en sorte que l'assistance s'efface provisoirement pour arriver un jour à disparaître. C'est l'assistance préventive qu'il faut chercher, et une assistance préventive qui n'humilie pas l'ouvrier, mais dont il ait au contraire le droit d'être fier.

Pendant longtemps, pendant de longs siècles, il n'a existé qu'une seule branche de l'art médical, la médecine curative, et cet art lui-même était défini en ces termes : l'art de guérir. Mais la médecine actuelle est de deux sortes : le traitement préventif a pris dans notre siècle une part prépondérante et active, et on s'occupe moins peut-être de combattre les développements de la maladie que de l'empêcher de se déclarer. Ce n'est peut-être pas une utopie que d'admettre ceci en principe : dans un nombre d'années donné, les vaccins auront pris la place des remèdes, et la médecine aura pour but d'assurer le corps contre la maladie, en le rendant réfractaire à ses atteintes.

Or, ce progrès dans l'art de guérir doit s'étendre à tout, et notamment au sujet qui m'occupe. Est-il besoin de discussion pour faire comprendre que le véritable moyen de guérir la misère consiste à la prévenir plutôt

qu'à la soulager, à supprimer ses causes plutôt qu'à lutter contre ses effets? Ces causes, elles se résument toutes dans un seul mot qui les synthétise, *l'imprévoyance*. C'est elle qu'il faut combattre sous tous ses aspects; c'est elle que l'individu isolé atteint (en même temps qu'il accroît, sans s'en douter, le capital national) par ses versements à la Caisse d'épargne; c'est elle que l'association mutuelle, moyen d'action plus décisif et plus énergique, immense progrès au point de vue économique, combat d'une manière infiniment plus efficace.

La Société de secours mutuels est réellement pour l'ouvrier le fondement de l'avenir. Nous voyons déjà, parmi ses effets et ses résultats, les secours en cas de maladie, la retraite assurée des vieillards, l'assistance de la veuve, l'adoption de l'orphelin, le patronage de l'apprenti, le placement des travailleurs en chômage, des bibliothèques à la portée de tous, des réunions, salutaire délassement de l'esprit et du corps, après lesquelles on se sent mieux, plus près les uns des autres, plus disposés à se rendre fraternellement service. La création des logements à bon marché est encore une des formes multiples de l'association de secours réciproques. Nous ne savons peut-être pas encore aujourd'hui toutes les formes complémentaires que l'association mutuelle présentera demain.

II

L'une des formes les plus intéressantes et les plus efficaces d'association mutuelle, encore peu répandue,

quoi qu'elle soit loin, vous le verrez, d'être d'institution récente, c'est celle dont je demande à l'Académie la permission de l'entretenir aujourd'hui : c'est l'institution des prêts gratuits et des prêts d'honneur.

Si, comme je l'établissais tout à l'heure, le premier rang dans le système de la bienfaisance publique ou privée appartient aux mesures qui étouffent la misère, qui nous rendent tous solidaires les uns des autres, il revient au prêt gratuit. Sans être une aumône, sans être une charité, sans être une assistance qui engendre la paresse, le prêt gratuit est au contraire un service rendu qui n'enlève rien à la dignité, à l'indépendance de celui le reçoit, et relève son moral. C'est un gage de confiance qui suppose l'estime et fait appel à la délicatesse. C'est une avance, et celui qui la reçoit se promet à lui-même en même temps qu'il fait cette promesse au prêteur de l'acquitter et de faire ses efforts pour y parvenir. Son honneur et sa fierté le lui commandent.

L'utilité de cette ressource pour l'ouvrier qui peut l'obtenir, n'est pas à démontrer. Dans maintes circonstances, l'artisan honorable et laborieux qui touche son salaire journallement, et par petites sommes, est appelé à acquitter des sommes de dépenses plus fortes, dont le montant n'est pas toujours à sa disposition. S'il ne peut faire face à son loyer, il verra son mobilier saisi, vendu à vil prix. Si l'échéance d'un billet qu'il ne peut acquitter se présente, les frais judiciaires viendront quelquefois doubler la dette. L'augmentation de la famille, le mariage ou l'établissement d'un enfant le contraignent-ils à acheter à crédit un mobilier à une de ces nombreuses

maisons de vente à abonnement ou à tempérament qui sont la plaie de l'ouvrier, ces établissements, après avoir fait payer l'objet vendu le double de sa valeur, parviendront toujours, en cas de non-paiement d'un des billets mensuels, à rentrer en possession de cet objet, en gardant par devers eux, à titre d'indemnité, tout ce qu'ils ont touché sur le prix. Si une gêne momentanée est la conséquence de la maladie; si l'ouvrier a besoin d'un modeste cautionnement sans lequel il ne sera pas admis comme employé dans une administration; si la pénurie de son costume l'empêche de se présenter pour solliciter un emploi; en présence de mille accidents divers, un prêt gratuit pourra tirer l'homme gêné de situations quelquefois désespérées. Les exemples suivants sont à ma connaissance personnelle : Un très honorable employé, de Rouen, auquel un huissier avait fait, pour le recouvrement d'un billet, 300 francs de frais, a, une fois l'effet remboursé, travaillé toute sa vie pour acquitter ces frais de poursuites : il n'a pu y parvenir entièrement, et est mort de désespoir. Un autre ouvrier a été au contraire sauvé du suicide par un prêt de 150 francs qu'il a, d'ailleurs, fidèlement remboursé depuis.

On objectera peut-être qu'un don produirait le même effet : c'est une erreur. Toujours un prêt, surtout s'il est gratuit, est plus utile qu'un don. Il respecte l'indépendance et la fierté de celui pour lequel la charité serait une humiliation. Un prêt impose des obligations, même morales, pour l'acquit desquelles l'emprunteur devra développer de l'activité, faire appel aux idées

d'épargne. Un don assoupirait son énergie en écartant la nécessité du travail. C'est la conséquence moralisatrice du prêt gratuit que celui qui en bénéficiera au moment où il sera effectué, bénéficiera davantage, pour l'avenir, des habitudes d'ordre, d'économie, qui seront devenues siennes pendant tout le temps qu'il aura prélevé sur son salaire la fraction nécessaire pour le rembourser. Ainsi naîtront chez lui des sentimens de préservation, de précaution et de prévoyance. Préservation pour le présent, le prêt gratuit aura été un remède préventif, une garantie pour l'avenir.

Ces considérations, l'utilité et la moralité du prêt gratuit, ne peuvent pas, je crois, être critiquées, mais ce n'est pas l'idée elle-même qui sera contestée, ce sera son caractère pratique. Prêter sans intérêt à des personnes qui ne peuvent fournir d'autre garantie que leur honorabilité et leur bonne volonté, n'est-ce pas une utopie? Les fonds ne rentreront pas, ou les remboursements se feront dans des conditions si incomplètes ou si irrégulières que bientôt le capital amoindri et à peu près annihilé, ne permettra plus de donner suite à cette idée, non moins chimérique qu'elle était louable et généreuse.

Telle est la seule objection sérieuse. Un bref exposé historique et quelques exemples permettront d'établir qu'elle n'est pas fondée.

III

Dès le xiv^e siècle, des tentatives avaient été faites par des particuliers pour échapper à la rapacité des prêteurs sur gages, des Lombards. En 1350, les bourgeois de la petite ville de Salins s'associèrent et réunirent un capital de 20,000 florins pour fonder une banque populaire où chacun put emprunter à un taux modéré. On ne sait combien dura cette institution, qui n'était pas encore le prêt gratuit. C'est en Italie qu'il semble avoir apparu pour la première fois au début du xv^e siècle. Frappé des maux qui résultaient de l'usure, un moine de Terni, nommé Barnaba, vint prêcher à Pérouse contre les usuriers et contre les Juifs. Sa voix fut écoutée ; les riches se cotisèrent et fournirent un fonds à l'aide duquel on fit aux nécessiteux des prêts gratuits, en retenant seulement une légère redevance pour les frais de service. Cette banque des pauvres de Pérouse, dont l'exemple fut rapidement suivi dans les autres villes d'Italie, prit le nom de *Monti di pietà*. (Daloz, Rép. Gén. de jurispr. V^o *Monts de piété*, 2.)

Ce nom fut littéralement traduit en français quand l'institution des Monts-de-Piété se répandit dans nos provinces ou futures provinces françaises, mais, aussi bien en France qu'en Italie, cette institution avait dévié de l'idée initiale, et si on obéissait, en les fondant, à des vues de bienfaisance, il ne s'agissait plus que de banques populaires prêtant à intérêt, souvent à un intérêt élevé. En 1788, le Mont-de-Piété de Paris prêtait au taux de

11 l. 18 s. 3 d. pour 100 livres. On voit que cet établissement, quoique, d'après les lettres patentes de sa fondation, il eut pour but « d'agir uniquement par des vues de bienfaisance », n'avait plus avec cette vertu que le rapport le plus éloigné.

Actuellement, il suffit de lire la loi du 24 juin 1851 pour se rendre compte que les Monts-de-Piété ne sont plus que des maisons de prêt sur nantissement à un intérêt dont le minimum obligatoire est de 5 0/0 ; mais son article 10 contient toutefois une très intéressante exception. « Les dispositions de la présente loi, dit cet article, *ne sont pas applicables aux Monts-de-Piété établis à titre purement charitable, et qui, au moyen de dons ou fondations spéciales, prêtent gratuitement ou à un intérêt inférieur au taux légal. — Ces Monts-de-Piété sont régis par les conditions de leurs actes constitutifs.* »

C'est de ces établissements de prêt gratuit, dus à l'initiative privée, et si honorablement mis hors la loi par la loi elle-même, que je m'occupe en ce moment.

La plus intéressante de ces fondations, tant par son antiquité que par les services rendus, est *l'Œuvre du prêt gratuit de Montpellier*. Elle mériterait d'être à elle seule l'objet d'une étude spéciale, si son histoire n'avait été écrite récemment par l'un de ses plus dévoués administrateurs, M. Louis Mandon, docteur ès-lettres (1).

L'œuvre du prêt gratuit a été établie à Montpellier le

(1) *Histoire du prêt gratuit de Montpellier*. Montpellier, J. Martel aîné, 1892. L'auteur a publié, en 1899, un important supplément à cet ouvrage.

12 mars 1684. Elle avait été précédé d'œuvres semblables dans deux villes destinées à devenir françaises, à Nice, le 15 mars 1590, à Lille, le 27 septembre 1607. Le règlement qu'elle adopta dès l'origine servit de type à ceux suivis par des établissements semblables organisés, quelques mois après, à Angers, à Grenoble en 1692, à Marseille en 1697, et, au XIX^e siècle, en 1828, à Toulouse. Celui de Grenoble, qui n'a pas cessé d'exister pendant et après la Révolution, a repris une vie nouvelle en 1827. A Marseille, les prêts ne furent gratuits que pendant peu d'années, après lesquelles on prêta à 4 0/0. (M. Mandon, *op. cit.*, p. 7) (1).

L'œuvre de Montpellier est due à l'évêque, Mgr de Pradel, qui l'institua sous le nom de *Confrérie du prêt charitable*. Les mémoires de Delort fournissent d'intéressants détails sur cette fondation. Cet écrivain rapporte qu'une mission fut fondée à la fin de 1683 par le P. Honoré, capucin, à la suite de laquelle eurent lieu des restitutions considérables qui furent employées à diverses œuvres charitables, et il ajoute : « On en a encore employé une partie pour le Mont-de-Piété qu'on établit pendant ce saint tems. Il est vrai que Monsieur l'Evesque avait déjà résolu de faire ceste bonne œuvre qui sera d'un grand secours inconcevable à une infinité de personnes et dont on ne peut attendre que mille biens. Il y avait quelques difficultés à vaincre, mais enfin la mission a surmonté tout, la chose est faite, et des restitutions vagues et des libéralités de quelques

(1) Une œuvre analogue, très importante, existe à Barcelone.

personnes considérables qui ont voulu contribuer à ceste bonne œuvre... » Le prêt gratuit fut ainsi doté d'un premier fonds de 4,000 livres, et il reçut de l'Evêque des statuts encore observés après plus de deux siècles d'existence (1). Delort cite comme l'un des principaux collaborateurs de Mgr de Pradel, M. de Courdurier, premier avocat général à la Cour des Aides de Montpellier, éminemment propre à ce rôle, car il était l'auteur d'un *Traité de l'usure et des vrais moyens de l'éviter, avec un règlement pour les Monts-de-Piété gratuits* (2). La préface des statuts donnés par Mgr de Pradel définit « le but de l'Association, qui n'est autre que le soulagement des personnes malaisées et particulièrement de celles qui, par leur état, ne pouvant pas mendier ni faire connaître leur situation, se trouvent dans des besoins pressants. Il est certain qu'on peut les soulager considérablement par des prêts charitables qui les mettent en état de satisfaire des créanciers qui les pressent, dans un temps où elles ne peuvent les payer, de s'acquitter des charges et impositions publiques sans être obligées de vendre à vil prix leurs denrées, et de soutenir leur travail et leur commerce sans être obligés de recourir à des usuriers qui les ruinent par des prêts exorbitants. » (M. Mandon, p. 7).

Un autre évêque de Montpellier, Mgr de Charency,

(1) Ces statuts ont été remaniés, en la forme, lorsque, par décret du 6 janvier 1896, l'Œuvre du prêt gratuit de Montpellier a été reconnue d'utilité publique.

(2) Publié à Avignon, en 1687, sous l'anagramme de *De Vourric*.

confirma en 1744 les statuts de Mgr de Pradel, et obtint, en 1745, des lettres patentes de Louis XV, qui furent homologuées, la même année, au Parlement de Toulouse. Cette ordonnance épiscopale est très belle et mérite d'être citée. « Chaque évêque doit pouvoir dire avec vérité : Je suis le père des pauvres. Nous voyons dans l'histoire sacrée de l'église naissante (*Act. apost*, c. 6) un bureau de charité établi sous la conduite des apôtres, pour subvenir aux besoins des pauvres. Nous n'oublierons jamais que nous avons promis, dans le jour solennel de notre consécration, une miséricordieuse charité pour tous ceux qui ont besoin de secours. Il serait aisé, mes très chers frères, d'accroître les fonds (de l'œuvre) sans qu'il vous en coûtât rien. Plusieurs d'entre vous pourraient, sans s'incommoder, prêter de modiques sommes dont ils peuvent aisément se passer pendant un certain temps, et qui leur seraient rendues avec la plus exacte fidélité et la plus grande sûreté. . . Nous ajouterons même volontiers à cette sûreté celle de nous rendre personnellement caution des sommes qui seront prêtées, trop heureux si, ne pouvant pas nous-même subvenir à tous les besoins des pauvres de notre diocèse, nous pouvons y contribuer par notre engagement. . . Le chrétien désintéressé qui, pratiquant les lois de la charité, aura prêté gratuitement à son frère ce dont il a besoin, recevra, même dès cette vie, la bénédiction du Seigneur sur ses biens et ses travaux (*Deuter.*, c. 23) ».

Un troisième évêque de Montpellier, Mgr de Ville-neuve, installa en 1763 l'œuvre dans une « salle

basse » de son palais épiscopal, où elle demeura jusqu'à la Révolution. Ajoutons qu'un concours plus humble, mais précieux et très touchant par sa perpétuité, fut donné à l'œuvre par une bonne famille de Montpellier, la famille Rey, dont huit membres, presque tous maîtres apothicaires jurés ou professeurs à l'École de pharmacie, l'un conseiller au Présidial (1), un dernier prêtre, ont été administrateurs du Prêt gratuit, presque sans interruption, de 1701 à 1822. Il serait difficile de trouver dans les parchemins des anciennes familles des titres plus honorables que celui-ci à l'estime et à la reconnaissance de la postérité (2).

Telle est, depuis 217 ans, l'Œuvre du prêt gratuit de Montpellier. Elle a connu sous la Révolution, à d'autres moments encore de son histoire, où elle fut victime d'un vol important, où le titre de personne morale résultant des lettres patentes de 1745 lui fut discuté, où l'administration chercha en vain à la faire renoncer au principe de la gratuité, des vicissitudes qui n'ont pas interrompu son utile et bienfaisant fonctionnement.

Les prêts, indique M. Mandon, sont accordés sans distinction de culte ni d'opinion. On les consent à bureau ouvert, avec les précautions d'usage à l'égard des

(1) Pierre Rey, conseiller au Présidial, administrateur unique et conservateur de l'Œuvre en 1701, était le beau-frère de l'avocat général de Courdurier.

(2) Parmi les autres administrateurs du Prêt gratuit qui ont longtemps occupé ces fonctions toutes de dévouement, il faut rappeler le nom du vicomte de Bonald, décédé en 1898, qui les a remplies, sans interruption, pendant près d'un demi-siècle.

mineurs, des inconnus ou des gens suspects. Ce sont des prêts sur gage : on accepte en nantissement les matières d'or et d'argent, le cuivre et le linge. On prête jusqu'à concurrence des deux tiers au moins de la valeur de l'objet engagé, sans intérêt, droits ni rémunération quelconque, pendant un an et demi, deux ans même, quoique les règlements n'accordent, en principe, qu'un délai de six mois. Si l'on est forcé de vendre, et que le gage soit de nature à être divisé, on n'aliène que la partie nécessaire au remboursement (1). Le secret le plus absolu est assuré à chaque emprunteur. Les administrateurs reçoivent même chez eux les gages des personnes qui ne veulent pas se transporter au bureau, leur remettent l'argent, et plus tard retirent leurs gages. Ils sont autorisés, lorsqu'un emprunteur désire rester complètement inconnu, à déposer leur gage sous leur propre nom, avec la seule obligation d'en instruire confidentiellement un de leurs collègues, et de joindre

(1) En fait, les ventes à l'encan sont retardées pendant deux années au moins, et souvent trois pour bon nombre de gages, et, de plus, le Conseil vote chaque année une somme de 12 à 1,500 francs pour rendre gratuitement une foule de petits gages, comme alliances, linges de corps, draps, etc. On choisit les gages les plus anciens, ceux qui, par leur nature, indiquent le plus la gêne des déposants, généralement ceux qui n'excèdent pas 8 à 10 francs et au-dessous. La somme de 12 à 1,500 francs sort de la Caisse de l'Œuvre et est indépendante des dons, assez fréquents, faits par divers pour la délivrance gratuite des gages.

Grâce à ces mesures bienfaisantes qui, en augmentant la durée du prêt, doublent et triplent parfois le service rendu, le chiffre des ventes à l'encan est des plus modiques. Il n'atteint guère annuellement que 5 à 6,000 francs sur un total de prêts d'environ 150,000 francs, résultat tout à l'honneur des emprunteurs.

au gage un pli cacheté contenant le nom de l'emprunteur véritable.

L'œuvre n'a d'autres agents salariés qu'un secrétaire et un concierge. La subvention annuelle de 1,500 francs qu'elle reçoit du Conseil municipal et les cotisations de ses administrateurs couvrent une part notable de ses frais d'administration. Elle n'a jamais eu à contracter d'emprunts. Ses fonds, entretenus et accrus par des libéralités (1), lui ont toujours permis l'incessante continuité de ses prêts gratuits. Cette gratuité absolue, qui est le caractère essentiel de l'œuvre, sauvegarde son existence et assure sa prospérité.

Le nombre des personnes secourues, de 1684 à 1899, dépasse 278,000 ; les sommes prêtées représentent plus de dix millions six cent mille francs. Ces chiffres dispensent de tout autre commentaire (2).

Une autre Société, conçue dans un tout autre esprit, intéressante non par son ancienneté, — elle a été autorisée par arrêté préfectoral du 18 mars 1882, — mais par ses résultats, est la *Société philanthropique du prêt gratuit limitée au département de la Seine*, fondée par M. Dorian, avec un capital de 7,233 francs. Elle a pour but, disent ses statuts, l'extinction gra-

(1) Entre autres des dons ou legs de 35,000 francs en 1887, de 50,000 francs en 1890, de 115,000 francs en 1898.

(2) Une autre Caisse de prêts sur l'honneur, mais sans nantissement, existe depuis peu de temps à Montpellier, destinée, dans la pensée de ses fondateurs, à faire des prêts gratuits et sans intérêts aux membres des diverses Sociétés de secours mutuels de la région, réunies en fédération. Toutefois, cette Caisse paraît être encore en formation ou n'avoir fonctionné que dans des conditions très restreintes.

duelle du paupérisme par le relèvement moral des infortunes inavouées, au moyen du travail et à l'aide du prêt gratuit. Son objet principal est la recherche discrète des misères qui se cachent, le relèvement des courages abattus, le respect de la liberté et de la dignité humaine. Toutes les fois que cela est possible, les avances se font, non en argent, mais en nature : vêtements, outils, etc. Quoique les statuts n'en parlent pas, une caution et une délégation sont, dans l'usage, exigées des emprunteurs. Elle comprend des membres donateurs et honoraires et est subventionnée par le Ministre de l'Intérieur, le Conseil général de la Seine et la ville de Paris. Elle cherche moins à prêter de petites sommes à l'ouvrier honnête qu'à payer directement les dettes de cet ouvrier, et, dans ce but, elle a organisé trois services gratuits qui produisent d'excellents résultats :

1° Le service des loyers et fournisseurs ;

2° Celui du Mont-de-Piété, comprenant :

a) Le dégagement de tous objets.

b) Le dégagement des reconnaissances du Mont-de-Piété qui se trouvent entre les mains des brocanteurs.

3° Celui de l'achat de vêtements, linge, petits mobiliers, outils, matières premières dans les plus modestes limites, et spécialement pour l'ouvrier en chambre.

Au 31 décembre 1900, cette Société avait consenti 12,057 prêts gratuits, montant à la somme totale de 923,964 fr. 60, et avait dû, par suite d'épuisement de ressources, en refuser un grand nombre. Les rentrées représentaient 97,42 0/0 du montant des prêts consentis

à cette époque (en comptant toutefois comme d'un recouvrement certain les sommes non encore échues). Cette Société philanthropique a son siège social, 26, rue Cadet, à Paris, ce qui paraît indiquer qu'elle est patronnée par la Franc-Maçonnerie.

La Société protestante des amis des pauvres, de Bordeaux, maintenant *Société protestante de prêts gratuits*, a été fondée en 1843; elle aurait donc cinquante-huit ans d'âge si son fonctionnement n'avait été interrompu pendant trois ans. Elle ne prête qu'aux personnes professant la religion protestante. En cas de mariage mixte, la religion des enfants, disent ses statuts, décide de la religion des parents. Le maximum des prêts est de 200 francs; 300 francs si les deux tiers du Conseil d'administration l'admettent, et 500 francs si tel est l'avis de l'unanimité du Conseil d'administration. La garantie exigée est la suivante : un membre ou patron est désigné pour surveiller l'emprunteur et prendre une délégation sur le salaire de celui-ci ou lui faire souscrire une reconnaissance sur papier timbré à échéance fixe. Les comptes rendus annuels de cette Société, d'ailleurs intéressants au point de vue anecdotique, sont très insuffisants quant au résultat financier de l'œuvre, et il est impossible d'apprécier quel est, par rapport aux prêts, le quantum des remboursements. Elle paraît prêter chaque année à une vingtaine de familles, en moyenne. Le total de ces avances atteignait, pour l'année 1897, 3,895 francs. Le délai de remboursement n'est pas fixé par les statuts, mais arrêté pour chaque prêt en particulier.

La *Banca popolare di credito in Bologna* (Banque populaire de crédit de Bologne) est une Société anonyme coopérative qui mérite d'être étudiée avec quelques détails. Cette banque populaire, fondée d'après le système Luzzati, fut autorisée le 20 avril 1865. Le capital de 270,000 francs était représenté par 4,500 actions de 60 francs chacune, qui ne furent placées qu'à la longue et avec une extrême difficulté. Pendant les premières années, qui furent très pénibles, le Conseil d'administration déclara ne pas vouloir d'émoluments, et dut faire même appel au désintéressement des employés. C'est grâce à ce dévouement et à cette abnégation des fondateurs que la Banque populaire de crédit de Bologne est actuellement parvenue à une situation des plus importantes. Le désintéressement de ceux qui dirigeaient les destinées de la Banque fut si grand que, jusqu'à 1871, tous les services sans exception fonctionnèrent gratuitement; le local était le palais même du marquis Luigi Pizzardi, son fondateur.

Depuis lors, le capital-actions a été largement augmenté et porté au chiffre de 21,000 actions, entièrement libérées. Le succès le plus complet a couronné cette œuvre, dans laquelle la mutualité, cette loi fondamentale de l'association, a toujours été si strictement observée que les administrateurs se sont toujours interdit de faire des opérations pour leur compte avec la Banque. Je sortirais de mon sujet en analysant les opérations de cette Société qui, entre autres branches d'action utile, a prêté, en cinq ans, plus de 24 millions à l'agriculture, pensée primordiale de l'œuvre; je veux

seulement indiquer que, sur ses bénéfices pendant ses vingt-cinq premières années, la Banque employa 111,986 fr. 48, se répartissant ainsi :

Bienfaisance, 14,273 fr. 28. Instruction, 34,991 fr. 32. Expositions, 6,640 francs. Encouragement au perfectionnement des arts et des industries agricoles, 43,236 fr. 45. Fonds destiné aux prêts d'honneur, 10,789 fr. 43.

De 1876 à 1890, année à laquelle s'arrêtent, quant à présent, mes renseignements, la Banque prêta sur l'honneur 107,595 francs à 1,140 personnes ; les pertes furent de 2,534 fr. 90, soit 2 fr. 35 0/0 ; ces pertes étaient dues à l'insolvabilité de 72 emprunteurs.

Le règlement de cette Caisse de prêts d'honneur est très intéressant. En voici les dispositions essentielles :

Les prêts sur l'honneur se font à toute personne des deux sexes, presque entièrement dépourvue de moyens, pourvu :

A. — Qu'elle ait la réputation d'être honnête et laborieuse.

B. — Qu'elle fasse un travail ou qu'elle exerce une industrie.

C. — Qu'elle soit reconnue capable de faire tous ses efforts pour se mettre en état d'amortir ponctuellement le prêt consenti.

D. — Qu'elle sache écrire.

Le prêt sur l'honneur est divisé en deux catégories :

La catégorie A permet de prêter une somme n'excédant pas cent francs (lire) et sur laquelle il n'est dû aucun intérêt.

La seconde — catégorie B — autorise le prêt d'une somme pouvant aller jusqu'à 200 francs ; cette somme, soumise à un léger intérêt, peut être accordée seulement à ceux qui ont l'intention de fonder ou de développer une petite industrie.

La durée du prêt ne peut excéder 420 jours, soit 60 semaines. Le remboursement est réparti en versements hebdomadaires, à moins que le Conseil de direction ne consente à ce qu'ils soient mensuels.

Le prêt est fait sous le patronage de deux personnes bien connues, probes et à leur aise (*abbienti*), qui connaissent personnellement le postulant, et le jugent et garantissent bon pour effectuer régulièrement la restitution. Au moins un de ces patrons doit être actionnaire de la Banque. Ce cautionnement, purement moral, ne crée pas d'obligation réelle envers l'Institut des prêts. L'attestation que donnent les patrons de l'honnêteté et de la bonne conduite de la personne secourue les engage seulement, tant que le prêt n'est pas remboursé, à lui conseiller et à l'exciter à se comporter honorablement, de manière que l'Institut ne soit pas en perte.

Le dixième du capital de la Caisse, suivant le bilan de l'année précédente, doit être conservé disponible et portant intérêt contre les pertes possibles.

La Banque populaire de Lodi.—Prêts d'honneur.

Les renseignements qui vont suivre sont extraits du livre récent de M. Mabileau, *La Prévoyance sociale en Italie*, 1898.

Le service des prêts d'honneur est très développé, preuve évidente de l'appui que la Banque (populaire de Lodi) accorde aux humbles pendant les moments difficiles de l'existence. La Banque achète des machines à coudre qu'elle revend à des ouvrières contre paiement de dix lires comptant et de huit lires par mois. Elle se garantit par une déclaration signée par le propriétaire, constatant qu'il n'ignore pas que la machine est vendue à terme et qu'il renonce à son privilège.

En 1895, prêts : 51,143 francs.

Remboursements.....	55.495 francs.
Solde dû	26.681 —

représenté par 221 effets pour 8,113 lires au siège social;

240 effets pour 10,716 lires dans les succursales, et 64 machines à coudre, valant 7,852 lires.

Les pertes sont insignifiantes.

Il a été créé un fonds de réserve pour y parer. Il est de 7,148 francs.

Les demandes de prêt sont appréciées par un Comité de cinq membres, dont trois ouvriers.

Au-dessus de 50 lires, il faut appartenir à une Société de secours mutuels pour emprunter.

Les postulants doivent indiquer l'emploi du prêt.

Pour faciliter le remboursement, la Banque a ouvert une catégorie spéciale de dépôts ayant même intérêt que celui qu'elle prélève sur les prêts. Le solde de ces dépôts représentait, en 1896, le tiers des prêts.

Je ne crois pas devoir examiner en détail, quelque

curieuse et instructive qu'elle soit, une autre institution présentant avec celle dont je viens de parler certaines analogies, *la Caisse de prêts instituée en faveur des chefs d'atelier de la fabrique de soie de la ville de Lyon* : il s'agit encore, dans cet établissement, de prêts sur nantissement, mais faits à un taux d'intérêt assez élevé, qui a été de 6 0/0, de 5 0/0, et est actuellement de 4 0/0, sans compter 0 fr. 50 de commission pour frais. Cette Caisse a d'ailleurs rendu et rend encore de grands services aux chefs de petits ateliers, forcés de remplacer ou de modifier leur outillage par suite des caprices de la mode. En très peu d'années, elle leur a avancé plus de six millions.

IV

Tous ces exemples de Caisses de prêt populaire, auxquels je pourrais en ajouter beaucoup d'autres, sont utiles à connaître pour approfondir cette question intéressante, mais je ne me dissimule pas que, au point de vue théorique, ils ne représentent pas l'application exacte et complète de l'idée du prêt gratuit sur l'honneur. *L'Œuvre du prêt gratuit de Montpellier* fonctionne merveilleusement depuis plus de deux siècles, mais c'est une œuvre de prêt sur gage, et il a fallu réaliser ce nantissement toutes les fois que le recouvrement du prêt rendait cette opération nécessaire. Les prêts d'honneur de la *Banque populaire de Lodi*, ceux de la *Caisse de prêts de la fabrique de Lyon*, d'ailleurs portant intérêt les uns et les autres, sont ga-

rantis également par un nantissement ou par la renonciation du propriétaire à son privilège. La *Société philanthropique du prêt gratuit limitée au département de la Seine* n'exige pas de nantissement, mais elle réclame à l'emprunteur une caution et une délégation sur ses salaires. La *Société protestante de prêts gratuits de Bordeaux*, qui ne peut avoir d'ailleurs qu'une action restreinte, par suite de sa situation de Société confessionnelle, réclame une délégation sur le salaire, ou une reconnaissance sur papier timbré pouvant faciliter le recouvrement du prêt. Dans la *Caisse des prêts d'honneur de la Banque populaire du crédit de Bologne*, qui n'exige pas de garantie réelle, nous trouvons enfin le prêt dont la seule garantie réside dans la probité et la délicatesse de l'emprunteur : mais cet établissement ne prête gratuitement que jusqu'à concurrence de la somme assez réduite de cent francs. Au-dessus, un intérêt est exigé.

Je ne connais, en matière de prêt d'honneur, qu'une fondation vraiment typique, qui l'emporte sur les autres à la fois par l'idée dont elle est la réalisation, et par ses résultats. C'est, suivant moi, la Caisse de prêts d'honneur fondée, il y a cinq ans, par une Société de secours mutuels rouennaise, que j'ai d'autant moins à faire connaître à l'Académie que la Compagnie lui a décerné, en 1886, le prix Dumanoir, par *l'Emulation chrétienne de Rouen*.

Là, pas de stipulation de nantissement, de caution, de délégation, de garantie quelconque ni d'intérêt. Les seules conditions exigées sont celles-ci : le maximum

des prêts est de 200 francs ; les demandes d'emprunt ne peuvent être faites que par des personnes faisant partie de *l'Emulation chrétienne* depuis cinq ans. La demande d'emprunt doit être écrite et indiquer la cause de la demande, le chiffre, l'emploi et la durée de l'emprunt, le mode et les moyens de remboursement ; elle doit être appuyée par écrit par deux sociétaires, qui ne prennent aucun engagement financier, mais auxquels on demande simplement d'attester l'honorabilité de l'emprunteur et l'exactitude de ses déclarations. Les remboursements doivent commencer au plus tard à la fin du quatrième mois qui suit l'emprunt, et chacun d'eux ne pourra être inférieur au dixième de la somme empruntée. Le retard des remboursements est assimilé au retard du paiement des cotisations, mais sans toutefois entraîner jamais déchéance des visites du médecin. L'emprunteur morosif ne serait privé, par une compensation d'ailleurs très légitime, que de la gratuité des remèdes et de l'indemnité de maladie ou de la retraite. La Commission exécutive de la Caisse des prêts d'honneur est composée en nombre égal de membres honoraires et de sociétaires participants.

En réalité, prêts sans intérêts et sans garantie : La bonne foi et la délicatesse des sociétaires, telle était la seule garantie à laquelle fit appel *l'Emulation chrétienne de Rouen*, lorsqu'elle créa, en 1896, cette Caisse de prêts au capital de 10,000 francs, formé de dons spéciaux dont partie avait été fournie par les membres participants.

C'était une entreprise hardie : le succès a prouvé que,

dans une Société formée, comme la plupart des Sociétés de secours mutuels, de l'élite des travailleurs, l'honneur n'était pas un vain mot, et qu'il suffisait pour assurer des résultats invraisemblables, si vrais qu'ils soient. Ces résultats portent maintenant sur cinq ans accomplis : à l'encontre de certaines prédictions pessimistes, ils avaient été prévus par un économiste éminent, l'un des mutualistes les plus distingués de notre époque, M. Eugène Rostand, membre correspondant de l'Institut.

« Vous pouvez dire à vos honorés amis, écrivait-il de Marseille, en 1896, au président de *l'Emulation chrétienne*, que plus je pratique ces prêts d'honneur (tant à mon Assistance par le travail qu'à la Caisse d'épargne), plus je suis persuadé de leur efficacité, de leur supériorité sur l'aumône, de l'admirable honnêteté de beaucoup de pauvres gens, de la beauté de l'effort qui leur est nécessaire pour s'acquitter du lien moral de confiance mutuelle que crée le prêt, et du caractère secondaire et négligeable de la *part du feu* inévitable ».

C'est cette *part du feu* qui aurait pu effrayer si la parole d'un ouvrier honnête, laborieux, qui passe par un moment de gêne ou de pauvreté, n'était un gage aussi. Voilà les résultats du fonctionnement de la Caisse des prêts d'honneur de *l'Emulation chrétienne de Rouen*, compte arrêté au 31 décembre 1900.

Le total des sommes prêtées à 178 personnes s'est élevé à..... 17.892 fr. »

Sur ces sommes, il a été perdu divers soldes de prêts, la plupart par suite de décès, s'élevant, réunis, à..... 410 »

Soit une perte de 2 fr. 29 0/0.

La Société a eu de frais (impressions de registres, indemnité à l'employé, timbres, etc.)..... 821 45

Passif..... 1.231 fr. 45

Mais il s'est produit un fait extrêmement intéressant, et qui est de nature à prouver l'entière délicatesse des sociétaires emprunteurs :

29 prêts en 1896 et 1897,

18 — en 1898,

28 — en 1899,

14 — en 1900,

89 prêts, soit exactement la moitié des prêts consentis, ont été remboursés avec une notable anticipation, allant de 13 mois et demi à 15 jours sur le règlement qui autorise les emprunteurs à ne rembourser que par dix mensualités commençant le cinquième mois de l'emprunt.

Par suite de la rapidité des remboursements, la Caisse a pu conserver à la Caisse des Dépôts et Consignations une partie importante de son actif qui, au taux de 4 1/2 servi par cette Caisse aux

dépôts des Sociétés de secours mutuels, a produit, en cinq ans, une somme d'in- térêts de 1,399 fr. 25.....	1.399	25
De sorte que le capital de la Caisse des prêts d'honneur, loin de diminuer, s'est trouvé augmenté, au bout de ces		
cinq années, de.....		167 fr. 80

Le caractère de haute moralité de cette institution des prêts d'honneur, les services rendus par cette idée féconde apparaissent avec plus de certitude encore si nous recherchons, pendant les cinq années écoulées, l'énumération des causes de demandes de prêts. Ces causes, ne l'oublions pas, sont d'autant plus exactes qu'elles ont été certifiées par les deux sociétaires qui, conformément aux statuts, ont appuyé chaque demande.

Les demandeurs ont emprunté :

Pour payer leur loyer.

A l'occasion de leur mariage et pour ne pas acheter de mobilier à crédit.

Par suite de chômage.

Pour dégager des objets du Mont-de-Piété.

Pour rembourser des emprunts ou des dettes.

A l'occasion du baptême ou de la première communion de leurs enfants.

Pour achat de vêtements.

Pour achat de machines à coudre.

Pour achat de pommes à brasser.

Pour déménagement par suite de changement de poste.

Pour payer les fournisseurs et les contributions.

Pour renouveler les approvisionnements nécessaires à leur commerce.

Pour séjour à l'hospice à l'occasion d'une opération.

Pour payer des frais de maladie.

Pour remplacer un cheval nécessaire pour le commerce.

Pour frais de maladie de femmes et enfants non sociétaires.

Pour frais de réparations nécessaires à des immeubles.

Pour charges de famille.

Pour faire face à l'échéance de traites.

Pour acheter un appareil orthopédique.

Pour fournir un cautionnement.

V

Ne semble-t-il pas, vraiment, que rien ne pouvait, autant que cette énumération, montrer quelle lacune vient combler la création d'une Caisse de prêts d'honneur? L'éloquence des faits nous la montre mettant dans la main du travailleur l'instrument de son gagne-pain, que ce soit des outils, une machine, un modeste cautionnement même, lui permettant de solenniser, avec une dignité simple, mais touchante, ces fêtes de famille qui sont ses seules fêtes : le baptême, la première communion, le mariage de ses enfants? Combien de sociétaires la Caisse a-t-elle sauvé de frais judi-

ciaires plus importants quelquefois que le capital dû, de l'exploitation des maisons de vente à crédit? Combien de la ruine, de la misère, du désespoir peut-être et de ses conséquences? Et quand le prêt gratuit n'aurait fait quelquefois que rendre moins âpre la lutte pour la vie, lui donner un peu de répit, un court allègement, ne serait-il pas encore une bonne action?

Je tiens à faire remarquer en terminant qu'un certain nombre de Caisses de prêts d'honneur, fondées la plupart sur les mêmes bases que celle de l'*Émulation chrétienne de Rouen*, se sont créées depuis quelques années, et fonctionnent également avec un grand succès. Il faut citer notamment celle de l'*Union des Sociétés de secours mutuels des Charentes*, et, à Paris, celles de l'*Association des Comptables de la Seine*, et de la Société de secours mutuels de femmes, l'*Aiguille*. Chacune de ces œuvres aurait mérité une étude spéciale. L'idée généreuse qui les a fait naître se généralisera, pour le plus grand profit moral et matériel des ouvriers honnêtes (1).

(1) Depuis la lecture de ce travail, le VII^e Congrès national des Sociétés de secours mutuels, tenu à Limoges du 19 au 24 août dernier, a reconnu l'utilité des prêts d'honneur en adoptant, à l'unanimité, le vœu suivant :

Que les Sociétés de secours mutuels importantes cherchent à établir des Caisses de prêts d'honneur, indépendantes des autres Caisses des dites Sociétés, et prêtant gratuitement à ceux de leurs membres qui présenteront un nombre suffisant d'années de sociétariat.

M. GUSTAVE ROULAND

SÉNATEUR DE LA SEINE-INFÉRIEURE
1831-1898.

Par M. HENRI PAULME

Le 2 juin 1898, une foule émue comprenant, au milieu de nombreux amis, l'élite du monde politique et financier, saluait d'un dernier hommage, sur le parvis de l'église Saint-Philippe-du-Roule, la dépouille mortelle de M. Gustave Rouland, sénateur de la Seine-Inférieure, ancien Trésorier-Payeur général des Deux-Sèvres et de l'Eure, doyen du Conseil d'administration du Crédit Foncier de France, décédé à Paris le 30 mai.

L'homme dont M. Labeyrie, gouverneur du Crédit Foncier, a pu dire, avec une éloquente justesse, qu'il avait été un « fonctionnaire éminent plaçant toujours la France au-dessus des partis », était en effet de ceux qui honorent grandement leur pays et dont la disparition est pour lui une perte non réparable.

Oui, — la préoccupation constante de ce noble esprit fut l'amour profond de la France, qu'il servit avec un dévouement passionné et sans défaillances ; — dans toutes les hautes situations, administratives, financières ou politiques, qu'il occupa de 1856 à 1898, elle

guida, avec une parfaite unité, toutes ses pensées et tous ses actes.

L'élévation de son caractère, la droiture de ses jugements, l'autorité de son langage, la sûreté de ses conseils jointes à la délicatesse de son cœur, ne lui ont-elles pas valu, de tous ceux qui eurent l'honneur d'être à la fois ses collaborateurs et ses amis, l'estime la plus déférente, le respect le plus affectueux, la plus sincère gratitude ?

C'était une bonne fortune insigne d'être admis à partager ses travaux, écouter le développement de sa pensée, appliquer ses directions, — tant chez lui, tout était clair, net, précis, dominé par un sentiment impérieux du devoir et de l'équité. « Attentif à la vérité », suivant l'énergique expression de Bossuet, il avait le souci pressant de s'éclairer pour ne jamais risquer commettre une injustice, pour réparer celles qui avaient pu être commises en dehors de lui ou par méprise.

Sa « justice » n'avait d'égale que sa bonté : bon et tendre, il l'était par dessus tout, et ses jours se comptent par les services qu'il a rendus. Jamais une infortune réelle ne s'est adressée à lui qu'il ne se soit efforcé de la soulager ; jamais son appui et le secours de sa légitime influence n'ont été réclamés qu'il ne les ait accordés dans la mesure où il jugeait son intervention utile ou équitable.

La bonté ! mais elle était dans l'expression naturelle de sa physionomie, dans la lueur habituelle de son loyal regard. . . , mais elle a été, entre tant d'autres qualités, la dominante, la raison même de toute sa vie : elle lui

apprit ce qu'un grand poète a appelé « l'art d'appri-voiser les âmes ».

Et comme l'écrivait un de ses plus vieux et chers amis : « Sous l'apparente raideur dont, pour se vieillir, pensait-il, Rouland revêtit, aux débuts de sa carrière, la jeunesse de son visage, c'était le cœur le plus sensible, le plus secourable, le plus tendre ! »

Aussi bien, nul de ceux, et des plus autorisés, qui prirent la parole devant son cercueil : MM. Richard Waddington, sénateur ; Labeyrie, gouverneur du Crédit Foncier ; Roger, maire, et R. Le Bourgeois, président de la Chambre de commerce de Dieppe, nul d'entre eux n'a omis, — touchant et unanime témoignage, — de rendre un juste hommage à sa bonté.

Ce qu'il est permis à un témoin de ses trente dernières années d'affirmer, c'est que M. Gustave Rouland, dans les diverses situations qu'il a occupées, a certainement été supérieur à toutes. Si les hasards des événements ne l'avaient, dans la pleine vigueur de son esprit, enlevé, par son entrée dans les finances, à la vie publique, il eut certes pris une place de choix parmi les premiers de nos hommes d'Etat.

Le Destin, — j'aime mieux dire la Providence, — en a autrement décidé ; et lorsqu'en 1892, la confiance des électeurs sénatoriaux envoya siéger au Luxembourg le Trésorier-Payeur général de l'Eure, Gustave Rouland, rentré dans la carrière politique, borna toutes ses ambitions à être utile et à faire le bien, dans la large sphère de son action.

La reconnaissance de ses concitoyens ne lui a pas été

ménagée. Peut-il être jamais, pour un homme public, plus bel éloge ?

I

M. Gustave Rouland naquit le 6 octobre 1831 à Evreux où son père était substitut du Procureur du Roi.

Après de fortes études suivies dans les Collèges et les Facultés des différentes villes où la carrière de magistrat de ce dernier le conduisit successivement : à Rouen, à Douai, à Paris, Gustave Rouland était, en 1856, secrétaire en chef du Parquet de la Cour d'Appel de Paris, que dirigeait son père, alors Procureur général.

A la date du 13 août 1856, M. Rouland père résigna ces fonctions pour accepter le portefeuille de l'Instruction Publique et des Cultes.

Le nouveau ministre, que sa haute valeur avait seule désigné au choix du souverain, était depuis longtemps déjà tenu dans le monde de la magistrature et du barreau « comme un des représentants les plus considérables de nos anciens parlementaires, de ces fameux légistes de jadis, qui, sauf quelques accidents passagers, furent les glorieux tenants des idées de tolérance et de raison (1) ».

La Direction de l'Instruction publique, dont le personnel était encore sous l'impression des mesures édictées par le décret dictatorial du 9 mars 1852, légèr-

(1) Armand du Mesnil, conseiller d'Etat.

ment amendé par la loi de 1854, n'allait pas sans de sérieuses difficultés : il fallait une main experte et éprouvée pour atténuer les effets malheureux d'une organisation trop visiblement dirigée contre les tendances libérales de ce personnel, sans heurter les dispositions légales dont il souffrait.

D'autre part, l'Administration, toujours préoccupante des Cultes, constituait une charge non moins délicate. M. Rouland père était de ces esprits élevés, qui, profondément respectueux des choses de la religion, estiment, avec toute la sincérité de leur conscience, que, dans l'intérêt de l'Eglise comme dans l'intérêt de l'ordre public, il importe de maintenir à l'Etat, soit-il monarchique, impérial ou républicain, les pouvoirs de haute surveillance définis, en matière ecclésiastique, par le Concordat de 1801.

De cette double et lourde tâche, M. Rouland n'ignorait point les périlleuses exigences; — il avait été comme député, comme magistrat, comme historien, à même de les connaître depuis longtemps, dans leurs moindres détails; et comme il en mesurait toute l'étendue, il jugea, dans sa pénétrante sagacité, que pour mener à bien l'œuvre assumée, il lui était indispensable de s'attacher le concours d'un collaborateur qui fut un autre lui-même.

Ce collaborateur fut son fils, Gustave Rouland, qui, nommé d'abord Chef du Cabinet du Ministre, devint plus tard Directeur du personnel, puis Secrétaire général, pour prendre enfin séance au Conseil d'Etat, en qualité de Conseiller en service extraordinaire.

Tous deux s'appliquèrent, avec une bonne foi que nul n'a pu contester, à assurer, au point de vue des Cultes, la large et sincère pratique du Concordat. On peut, à ce sujet, parcourir la collection des circulaires émises de leur administration de 1856 à 1863, que consulteraient encore, avec profit, bien de nos hommes d'Etat actuels.

Ce sont eux aussi, qui, avec une constance inlassée, ont commencé le relèvement des maîtres de nos écoles publiques. D'ailleurs, l'une des préoccupations les plus ardentes de M. Gustave Rouland fut d'« inventer » des ressources, permettant au ministre d'améliorer la condition d'un personnel, qui, dans les trois ordres d'enseignement, — supérieur, secondaire et primaire — se résignait alors à vivre dans la gêne.

Peut-être ne s'en souvient-on plus assez ! Bref, pendant les sept années du laborieux ministère de M. Rouland, lui et son fils, marchant d'un même pas, guidés par une même et commune pensée, exclusivement soucieux de justice, curieux de la dignité de leurs administrés, ardemment épris de cette belle maxime : « Liberté de conscience pleine et entière ; la loi une partout et partout obéie », rassemblèrent, dans cette double direction de l'Instruction publique et des Cultes, des titres de famille qui les honorent.

Lorsqu'en 1863, M. Rouland père remit aux mains de l'empereur le double portefeuille de l'Instruction publique et des Cultes, que le souverain lui avait confié sept ans auparavant — les ministres vivaient alors

plus longtemps que de nos jours, — son fils le suivit dans sa retraite volontaire.

L'entrée de l'ancien Secrétaire général eut été accueillie avec empressement, soit au Conseil d'Etat, soit dans le personnel préfectoral. L'Administration du Trésor public sut se réserver son précieux concours en l'appelant au poste de Receveur général du département des Deux-Sèvres : elle en devait bénéficier pendant près de trente années.

II

Un peu moins de quatre ans après, en 1867, M. Gustave Rouland était nommé Trésorier-Payeur général à Evreux, et dès lors, il refusa les offres d'avancement qui lui furent successivement faites, pour ne pas s'éloigner de la Normandie, qui avait toutes ses affections et toutes ses préférences.

Il tenait en effet au département de la Seine-Inférieure par ses origines, ses intérêts, ses souvenirs d'enfance.

Sa mère était née à Dieppe, son père à Yvetot.

Celui-ci avant d'être élu député de l'arrondissement de Dieppe, puis président du Conseil général de la Seine-Inférieure, avait occupé les fonctions de substitut à Louviers, à Evreux, à Rouen, procureur du roi à Dieppe, substitut du Procureur général et avocat général à Rouen (1).

(1) M. Henri Frère, dans l'érudit et attachant récit qu'il a tracé de l'histoire littéraire de Rouen, pendant la période de 1827 à 1837 — récit

M. Gustave Rouland se rattachait donc par des liens étroits et multiples à ce grand département de la Seine-Inférieure, aux portes duquel le plaçait sa nomination à Evreux, — et où il allait bientôt reprendre pour son compte les traditions de dévouement de sa famille.

Il aimait tant ce poste d'Evreux qu'il y passa vingt-cinq années, dirigeant avec autorité l'important service financier dont il avait la charge.

Nul des nombreux fonctionnaires qui, pendant cette longue période de plus d'un quart de siècle, se succédèrent sous ses ordres, ne contestera que M. Rouland fût un chef éminent.

Esprit supérieur « qui mettait son honneur et son

publié dans le *Précis de l'Académie de 1880*, — raconte la part prépondérante, essentielle, prise par M. Rouland à la rédaction de la *Revue de Rouen*, en 1835; il rappelle au passage la campagne menée par le jeune et ardent substitut, contre l'Académie, de concert avec un de ses collaborateurs, le baron Richard, et au cours de laquelle « la verve gamine » de celui-ci aggravait à plaisir la froide et dédaigneuse ironie du magistrat.

Cette campagne qui eut comme phase principale la publication d'un poème en quatre chants, *l'Academiade*, et que sa vivacité fit bientôt dégénérer en personnalités regrettables, eut un dénouement bien inattendu ! Cinq ou six ans après cette aventure, l'auteur du pamphlet, le baron Richard lui-même, entra à l'Académie (1842) et monta bientôt au bureau, élu par ses confrères indulgents, secrétaire de la classe des Lettres.

Quelque vingt ans plus tard, son chef, son compagnon d'attaque, l'ancien substitut de Rouen, mûri, assagi, devenu « Son Excellence le Ministre de l'Instruction Publique », conscient des réels services que les Académies, réunies sous sa puissante influence étaient appelées à rendre, — ce sont les termes mêmes du rapport que M. Lévi, secrétaire des Sciences, lisait en 1860 à notre Compagnie, — prenait l'initiative de la réunion annuelle à Paris, en assemblée solennelle, de toutes les Académies et Sociétés savantes de province.

Juste retour, Messieurs, des choses d'ici-bas.

plaisir à se montrer en toute occasion impartial et libre (1)», il savait trouver les solutions avec autant de promptitude que de justesse et utiliser les personnes en proportion de leurs aptitudes — apportant à ses directions une vigilance éprouvée, jugeant ses subordonnés avec la plus équitable des bienveillances.

Sa fermeté ne s'exerçait point seulement à l'égard de son personnel ou de ses égaux : elle savait au besoin s'affirmer vis-à-vis de ses supérieurs.

Un jour — il y a bien longtemps de cela ! — le ministère s'avisa de nommer à l'une des principales perceptions du département, un titulaire que son passé administratif, ou du moins l'imprévoyance de sa vie privée et la liberté de ses allures ne semblaient point désigner pour un poste de cette importance.

Est-il besoin d'ajouter que cette nomination était due à des influences de camaraderie politique, trop souvent, hélas ! prépondérantes au détriment des agents de carrière méritants et distingués ?

M. Gustave Rouland jugea qu'il était de son devoir de soumettre au ministre de respectueuses observations, d'éviter que des intérêts aussi sérieux fussent remis en des mains aussi légères. Il refusa nettement d'installer le comptable dans ses nouvelles fonctions, et malgré la mise en jeu des puissantes interventions qui avaient déterminé cette nomination et s'employèrent à forcer la main du Trésorier général, celui-ci réussit, par l'énergie de son attitude et la précision de ses arguments, à convaincre le ministre du bien fondé de son refus.

(1) Guizot. Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps.

Le percepteur fut désigné pour un emploi dont la gestion présentait moins de risques, dans un autre département : mais l'avenir ne confirma que trop bien, malgré cette précaution, les craintes du trésorier général de l'Eure : cet agent commit, quelques années plus tard, de telles irrégularités, qu'il dut quitter l'Administration des finances.

Ajoutons, que par un scrupule peut-être exagéré de sa délicatesse, M. Gustave Rouland tint à rembourser à ce fonctionnaire les frais matériels d'installation faits par lui dans un poste dont le refus du Trésorier général l'empêchait de prendre possession.

Le chef de service eut encore, en 1870, aux tristes jours de l'invasion étrangère, de trop fréquentes occasions de prouver sa fermeté et son énergie.

Au lendemain de l'investissement de Paris, la Délégation des Finances, installée à Tours auprès des trois membres du Gouvernement de la Défense nationale chargés de le représenter en province, se mit en rapport avec les agents directs du Trésor.

Mais, si ses instructions servirent de guide aux comptables des départements épargnés par la guerre, peu ou pas envahis, demeurés en un mot dans des conditions à peu près normales, il n'est point injuste de constater qu'elle laissa livrés à eux-mêmes les comptables des départements envahis.

Et lorsque, dans des circonstances graves, ces agents ou plutôt leur chef immédiat, s'adressaient au délégué du Ministre pour être fixés sur la conduite qu'ils avaient à tenir, ce haut fonctionnaire répondait qu'ils eussent à

agir au mieux des intérêts de leur charge, mais sous leur responsabilité dont ou ne les dégageait point.

Dans les premiers jours d'octobre 1870, l'armée allemande, après avoir investi la capitale, envoya des détachements jusqu'en Normandie : les arrondissements des Andelys, Louviers, et Evreux, limitrophes du département de Seine-et-Oise, furent les premiers atteints par l'invasion. Les instructions générales de l'Administration supérieure expliquaient que les comptables des localités touchées par l'ennemi, devaient, en temps utile, cesser leur service, mettre à l'abri leurs documents de comptabilité, aller verser leur encaisse à l'une des recettes des finances d'un arrondissement non encore envahi.

S'il était facile de suivre ces prescriptions dans les territoires où, hélas ! les Allemands s'installaient définitivement en maîtres, — la conduite des agents du Trésor était moins aisée dans les régions où l'ennemi se contentait de faire des incursions temporaires et de pousser des pointes hardies, — où l'invasion était, en un mot, intermittente !

Telle se présentait la situation du département de l'Eure.

Dès la première apparition de l'envahisseur aux environs d'Évreux, le Trésorier général résolut, pour la sauvegarde des fonds publics, de transporter, avec sa résidence à Bernay, au siège de la recette particulière des finances, la caisse du Trésor, destinée à assurer le paiement des dépenses publiques, et au premier rang, la solde et l'entretien des troupes.

Là, en effet, elle était protégée par un petit corps d'armée, composé de mobiles de l'Eure, de l'Ardèche, de la Loire-Inférieure, des Landes, et de bataillons ou compagnies de francs-tireurs qui, du mois de septembre 1870 aux premiers jours de janvier 1871, évolua entre la vallée d'Eure et la vallée de la Risle.

Les bureaux de la trésorerie restèrent néanmoins ouverts à Evreux au public jusqu'au 19 novembre, recevant et payant à caisse ouverte. Mais les fonds étaient chaque matin apportés de Bernay à Evreux, et chaque soir remontés d'Evreux à Bernay par le Trésorier général ou l'un de ses fondés de pouvoirs.

De fréquentes alertes les forcèrent plusieurs fois à partir précipitamment d'Evreux, sans attendre la fin du jour. Lorsqu'elles devinrent assez répétées pour entraver l'exploitation de la voie ferrée, dont Evreux était devenu tête de ligne dès les premiers jours d'octobre, et obliger la Compagnie de l'Ouest à reporter en arrière à Serquigny son point de départ, M. Rouland fit tenir une voiture constamment prête et attelée pour enlever les fonds d'Evreux sur Bernay, au cas d'urgence.

Le 19 novembre 1870, quelques jours d'une tranquillité relative avaient ramené dans les esprits une certaine sécurité. D'après des renseignements qui paraissaient offrir tous les caractères possibles de certitude, aucun mouvement de troupes ennemies n'était signalé dans les arrondissements d'Evreux et de Louviers.

D'accord avec le préfet Fleau et le directeur des Con-

tributions directes Loche, le Trésorier général avait convoqué dans ses bureaux, à Evreux, tous les percepteurs du département : il s'agissait de leur donner de vive voix et sur place les instructions nécessaires à l'établissement des rôles de la « Taxe de mobilisation », décrétée par le Gouvernement de la Défense nationale.

La conférence touchait à sa fin, lorsque plusieurs coups de canon vinrent surprendre la réunion des comptables qui durent se disperser à la hâte.

Un détachement de cavalerie et d'artillerie allemandes était arrivé d'Eure-et-Loir, à marche forcée, par la route d'Orléans, et, — grâce à cette pointe hardie poussée derrière nos lignes, qui bordaient la vallée de l'Eure, de Bueil à Louviers, — venait occuper le chef-lieu du département, dégarni de troupes françaises.

A la vue des éclaireurs ennemis qui descendaient en ville, précédant le gros du détachement, d'intrépides gardes nationaux sortent en hâte de leurs maisons et les accueillent à coups de fusils; les Allemands, surpris de cette résistance inattendue, mettent aussitôt en batterie leurs canons sur les hauteurs sud de la ville, qu'ils bombardent pendant plusieurs heures, avant de se replier sur l'Avre. Le Trésorier général, grâce à la défense improvisée par la garde nationale, put quitter la place en voiture et reporter en lieu sûr la caisse publique et la comptabilité.

Le 5 décembre, après la retraite des troupes françaises qui, à la suite de l'attaque du 19 novembre et de la prise de Rouen, s'étaient repliées sur la vallée de la Risle, l'ennemi occupait définitivement Evreux, et

M. Gustave Rouland dut se borner à assurer à Bernay, dont l'arrondissement était seul resté, de tout le département de l'Eure, à l'abri de l'invasion, les services financiers.

Grâce à des agents dévoués restés dans leur résidence, après avoir mis leur caisse et leurs livres en sûreté, et qu'on pouvait, par des émissaires sûrs, approvisionner de loin en loin de quelque argent les dépenses les plus urgentes, les plus essentielles, — comme les salaires des cantonniers, les traitements d'instituteurs et de gardes champêtres, l'entretien de la maison centrale de Gaillon — purent, sur beaucoup de points, être satisfaites sur place.

Elles l'auraient été d'une façon plus efficace et plus large encore, si la Délégation de Tours avait consenti, en raison des circonstances terriblement exceptionnelles du moment, à dégager exceptionnellement M. Rouland, comme il le lui avait demandé, de la responsabilité matérielle des fonds et des pièces justificatives, — responsabilité qui est, en temps normal, imposée par principe aux trésoriers généraux.

Malgré les cruelles exigences de ces temps troublés, le délégué aux Finances ne crut pas devoir faire fléchir la règle, et le Trésorier général de l'Eure dut ainsi, bien malgré lui, restreindre dans des limites plus étroites le service de paiement des dépenses publiques urgentes qu'il avait espéré pouvoir organiser presque partout, au milieu même des troupes ennemies et à leur insu.

Au début de cette triste année 1871, M. Gustave Rou-

land, touché des privations qu'il savait endurées par les populations de son département, presque entièrement envahi, veut tenter de leur venir en aide. Il fait insérer dans tous ceux des journaux locaux qui, résistant à la tourmente, paraissent encore, un avis informant les porteurs de titres de rentes sur l'Etat et de pensions que le 16 janvier la Trésorerie générale de l'Eure paierait à caisse ouverte dans les bureaux de la recette des finances de Bernay les arrérages échus de ces titres.

La mesure était hardie ! Les Allemands ne pouvaient ignorer l'avis ouvertement publié par la presse française. Rouen et toute la partie du département de l'Eure placée à l'est de la Risle étaient en leur pouvoir.

Un préfet, installé à Evreux, administrait au nom du roi Guillaume. Bernay n'était plus protégé que par un petit corps français échelonné le long de la Risle depuis Montfort jusqu'à Serquigny, celui-là même qui avait livré à l'ennemi les combats heureux d'Hécourt et de la Maison-Brûlée.

Le soir où M. le Trésorier général Rouland arrive de Caen à Bernay avec les fonds nécessaires pour payer les arrérages de rentes et de pensions, dont les titres lui seraient présentés, il trouve une nouvelle imprévue : sur l'ordre du général Chanzy, commandant de la région de l'Ouest, les troupes françaises, restées jusqu'alors en Normandie, se replient pour aller rejoindre et renforcer l'armée de la Loire vers le Mans et Laval. Le mouvement est déjà commencé, et dans quelques

heures il ne restera plus un soldat français dans le département !

Que faire ? Demeurer à Bernay, désormais découvert et sans défense, c'est exposer les fonds du trésor, dont est personnellement responsable le trésorier général, à être surpris et enlevés par l'ennemi, toujours très bien informé. Repartir pour Caen, et reverser à la succursale de la Banque de France, d'où ils sortaient, les fonds publics, c'est pour le comptable supérieur la sécurité absolue ; — mais c'est aussi mettre dans un pénible embarras tous ces petits rentiers et pensionnaires de l'Etat, qui, sur la foi des avis parus dans les journaux, sont venus ou ont envoyé l'un d'entre eux à Bernay pour toucher leurs arrérages échus, précieuse ressource dans ces jours de deuil et de misère.

Par un scrupule de conscience, M. Rouland envoie, pendant la nuit, un de ses agents solliciter à Caen les directions de l'Inspecteur général, chargé par le Ministre de la surveillance des services financiers de la région. Ce haut fonctionnaire se refuse à prendre, de loin, dit-il, une décision, et déclare laisser absolument, exclusivement, au trésorier général, et bien entendu, a-t-il soin d'ajouter, sous sa responsabilité personnelle, le soin de régler sa conduite.

La prudence, peut-être excessive, de ses chefs, les risques matériels qu'il court ne font pas hésiter M. Rouland : il justifiera la confiance que les créanciers de l'Etat ont eue en ses avis, il ne renverra pas sans argent les braves gens qui, sur sa promesse, sont venus, quel-

ques-uns de fort loin, par quelles routes et avec quelles difficultés !

Le 16 janvier la caisse est ouverte : pendant deux journées on paie les arrérages des titres présentés aux guichets, et le 17 au soir, ayant épuisé l'encaisse de quelques centaines de mille francs apportée de Caen, le Trésorier général repartait avec la satisfaction du devoir accompli et du service rendu.

Quelques vingt-quatre heures ne s'étaient pas écoulées que l'ennemi arrivait, par le sud, devant Bernay et l'occupait, après un court et courageux essai de défense tenté par la garde nationale de cette ville (21 janvier 1871).

Le département de l'Eure était dès lors tout entier occupé par l'ennemi, et jusqu'au 13 mars suivant, son Trésorier général, installé au chef-lieu du département du Calvados, en attendant les événements et les ordres du Ministre, dut se borner à alimenter, de Caen, suivant les circonstances et les possibilités, les besoins publics les plus urgents.

Le 12 mars 1871, M. Gustave Rouland, à la suite de l'évacuation par l'ennemi de toute la partie du département de l'Eure située sur la rive gauche de la Seine, se réinstallait à Evreux, conformément aux instructions du nouveau ministre des finances, Pouyer-Quertier, et les services financiers reprenaient leur marche à peu près normale.

En dehors des angoisses patriotiques qui lui furent communes avec tous les bons Français, et que vint bientôt exaspérer encore la terrible insurrection de la Com-

mune, M. Gustave Rouland eut tout particulièrement à souffrir, au lendemain du 18 mars, de l'incertitude où il demeura pendant plusieurs jours du sort de son illustre père, alors gouverneur de la Banque de France.

Dans le courant de cette triste journée, par une dépêche officielle du Président du Conseil, chef du Pouvoir exécutif, enjoignant à tous les chefs de service, sous peine de forfaiture, de n'obéir qu'aux ordres envoyés de Versailles par le Gouvernement légal, il apprenait, l'abandon de la capitale aux insurgés.

Qu'était devenue, au milieu de la tourmente, la Banque de France, gardienne du crédit public, suprême ressource de la Patrie en ces jours d'ineffable détresse ? La Commune, triomphante, ne s'était-elle point, dès la première minute où Paris était ainsi livré sans défense à ses excès, ruée sur ce grand établissement financier, qui représentait, pour l'imagination populaire et pour ses convoitises, des monceaux de richesses, des trésors accumulés ?

Aucun moyen d'information rapide ne permettait à M. Rouland d'être fixé sur le sort de son père. Le télégraphe ne marchait que pour le Gouvernement.

Si grande que fût son anxiété filiale, le Trésorier général ne pouvait songer à quitter son poste : un de ses proches agents put, — après un long détour par la ligne de Granville, et un arrêt inutile à Versailles, où, dans le désarroi lamentable des Pouvoirs publics, il lui fut impossible d'obtenir aucun renseignement —

arriver à Paris et parvenir à la Banque de France, restée heureusement saine et sauve.

Au seuil du cabinet de M. Rouland père, l'envoyé du fils croisa deux personnages d'allure modeste et convenable qui sortaient de chez le Gouverneur, la mine plutôt déconfite : c'étaient Varlin et Jourde, les délégués aux finances de la Commune de Paris, venus réclamer à la Banque de France, et sans succès cette première fois, le versement d'un million.

Le Gouverneur, d'ailleurs, en bonne santé personnelle, était fort anxieux, non pour lui, très résolu à ne pas abandonner la place, mais pour la France et pour le grand établissement qu'il avait le périlleux honneur de diriger.

On sait comment M. Rouland père dut, avant la fin de mars, sur l'ordre formel, impératif, quatre fois répété de M. Thiers, quitter Paris et se rendre à Versailles, où le chef du Gouvernement régulier exigeait, au nom du pays, sa présence pour assurer le service des mouvements de fonds dans les succursales de la Banque de France, devenue de fait le Trésor public.

Le Gouverneur rentra le 24 mai dans Paris en flammes, derrière l'armée de l'Ordre, pour se réinstaller à la Banque, restée intacte grâce à l'énergie du sous-gouverneur, marquis de Pleuc, et à la bonne volonté indéniable du délégué de la commune, Beslay.

M. Gustave Rouland accompagnait son père : lorsque la voiture qui les ramenait de Versailles traversa la place de la Bourse, un coup de feu partit des hauteurs d'une des maisons voisines, et une balle traversa de

part en part la capote de l'équipage, à quelques centimètres au-dessus de la tête du Gouverneur et de celle de son fils. C'était la dernière cartouche d'un insurgé, qu'on ne put d'ailleurs découvrir.

Le calme revint enfin peu à peu, et la France meurtrie, cruellement mutilée, après dix mois d'épreuves inoubliables, put, sous la patriotique impulsion de l'Assemblée nationale et la direction du Gouvernement de M. Thiers, tenter de reprendre sa vie normale et régulière.

III

Un des premiers actes des Pouvoirs publics fut de reconstituer sur des bases nouvelles et dans un excellent esprit de décentralisation, les assemblées départementales. La loi organique du 10 août 1871 fut promulguée.

M. Gustave Rouland avait, en 1868, acheté dans la Seine-Inférieure, à Bertreville-Saint-Ouen, une propriété, voisine de celle où son père venait chaque année prendre quelques jours de repos. On eut vite apprécié autour de lui sa serviable activité, son infatigable dévouement. Aussi lorsque le Gouvernement convoqua les électeurs pour nommer les nouveaux conseillers départementaux, la candidature lui fût-elle offerte dans le canton de Bacqueville : et bientôt élu, il alla prendre, dans le Conseil général de la Seine-Inférieure, — dont il avait déjà fait partie avant la guerre comme représentant du canton d'Yvetot, — une place où le maintinrent sans interruption, à toutes les élections de

renouvellement, la confiance et l'affection de ses concitoyens.

Ce qu'il fut dans cette Assemblée, l'un de ses plus anciens collègues (1) l'a dit en ces termes d'une expressive sincérité :

« Son expérience financière, sa connaissance intime des questions de l'enseignement lui valurent parmi nous une place remarquée. Rapporteur attitré des budgets de l'Instruction publique, il sut rendre attrayants des sujets souvent arides ; une érudition sûre, un jugement sain, une grande liberté d'appréciation servie par une plume élégante, une rédaction précise et serrée donnaient à ses travaux une saveur et un mérite réels, et attirèrent sur leur auteur l'attention et l'estime de ses collègues. »

Pendant plusieurs sessions, ceux-ci lui confièrent le mandat de Secrétaire du Conseil ; mais, c'est surtout, comme le note M. Waddington, dans les questions d'enseignement qu'il rendit au sein de l'Assemblée départementale d'éminents services à la cause de l'instruction primaire.

Grâce à son autorité et à sa compétence, le Conseil général, dans une unanimité qui faisait, à elle seule, l'éloge précieux du rapporteur des budgets de l'instruction, vota, sans jamais hésiter, les ressources nécessaires à leur développement.

Et pendant de longues années, guidé par le pressant souci d'assurer aux populations de la Seine-Inférieure les bienfaits d'écoles saines et spacieuses, de maîtres

(1) M. R. Waddington.

sérieux et instruits, M. Gustave Rouland continua son œuvre.

Et ce que fit ainsi l'homme public, mû par le sentiment élevé d'un devoir social impérieux, devait sauver un jour le fonctionnaire des finances, injustement attaqué dans sa probité politique.

Entré en 1856 dans l'Administration, Gustave Rouland se rattachait par ses origines à la société et aux traditions de l'Empire ; il avait le cœur trop haut placé pour jamais les oublier. Mais les événements, un concours de circonstances, supérieurs à toutes les prévisions humaines, avaient fait de lui, à travers les périodes tragiques de la guerre et de la Commune, un fonctionnaire de la République.

Son dévouement au pays qui, suivant la belle expression rappelée au début de ces pages, « plaçait la France au-dessus des partis », le maintint au poste qu'il occupait depuis 1863. Serviteur correct et irréprochable de l'Etat dans ses fonctions de Trésorier-Payeur général, il resta plusieurs années, comme conseiller général, membre de la droite dans l'Assemblée départementale.

Quand la forme républicaine eût été définitivement consacrée par la Constitution de 1875, à laquelle est attaché le nom du vénéré M. Wallon, autant que par les votes réitérés du pays, le conseiller général, l'homme politique vint loyalement, simplement à la République ; avec tant d'éminentes personnalités — et le nom du regretté Raoul Duval les caractérise tout particulièrement dans notre région, — il la voulait modérée, conservatrice, tolérante, ouverte à tous.

Ses collègues de la Seine-Inférieure tenaient en trop haute et justifiée estime son caractère pour soupçonner un seul instant la sincérité personnelle de Gustave Rouland.

Des hommes politiques de l'Eure, à l'esprit moins large, aux idées sectaires, lui gardaient une mesquine rancune de ses origines et considéraient volontiers comme un scandale que la République laissât la direction de la Trésorerie générale d'Evreux à un ancien fonctionnaire de l'Empire, à un républicain du lendemain.

Plusieurs tentatives de leur part avaient déjà échoué devant la résistance des ministres responsables.

Au lendemain du jour où M. Gustave Rouland avait eu la douleur de perdre son père, mort Gouverneur de la Banque de France et sénateur de la Seine-Inférieure, ils crurent le moment propice d'une nouvelle et décisive démarche (janvier 1879).

Leur déception fut amère, lorsque le Président du Conseil, auquel ils s'étaient adressés — Gambetta lui-même, chef du grand ministère — avec l'autorité qui s'attachait à sa personne, leur signifia nettement que les services considérables rendus au pays par M. Gustave Rouland comme homme public, faisaient au Gouvernement de la République le devoir de respecter en lui le fonctionnaire, d'ailleurs impeccable.

Devant ce refus net et tranchant, les politiciens d'Evreux se le tinrent pour dit, et ce fut bien leur dernière tentative.

Jusqu'en 1892, le Trésorier général de l'Eure con-

tinua donc à remplir avec distinction ses fonctions financières, auxquelles, dès 1869, la confiance des actionnaires du Crédit Foncier de France avait ajouté le mandat d'Administrateur de cette grande Société.

Dans ce Conseil d'administration, dont il était devenu le doyen et qui compte de hautes individualités, M. Gustave Rouland avait, comme partout où il passa, conquis l'estime affectueuse et déférente de ses collègues, et M. le Gouverneur Labeyrie a été le fidèle interprète en saluant sa compétence, la rectitude de son jugement, la courtoisie et l'indépendance de sa discussion.

IV

Cette déférence, cette estime profonde, mêlée d'affection et de respect, que vouaient à Gustave Rouland tous ceux appelés à l'approcher, devaient avoir pour complète et magnifique expression son envoi à la Chambre haute comme sénateur de la Seine-Inférieure, en 1892.

Plusieurs fois déjà, ses collègues du Conseil général ou ses concitoyens de l'arrondissement de Dieppe, avaient, au moment des élections de renouvellement soit du Sénat, soit de la Chambre des députés, insisté pour qu'il posât sa candidature.

Leurs instances avaient été vaines : M. Rouland tenait à remplir jusqu'au bout, jusqu'à l'âge honoré de la retraite, les fonctions financières qu'il avait librement acceptées en 1863.

Lorsque la mort de M. Dautresme vint; au début de

l'année 1892, créer une vacance dans la représentation sénatoriale de la Seine-Inférieure, les électeurs de l'arrondissement de Dieppe renouvelèrent leurs démarches auprès du conseiller général de Bacqueville : il avait, cette fois, accompli l'évolution normale de sa carrière administrative et ne crut pas, dès lors, pouvoir se dérober plus longtemps aux nouveaux devoirs que ses concitoyens étaient désireux de lui imposer.

Choisi à l'unanimité comme candidat par la réunion des délégués sénatoriaux des arrondissements de Dieppe et de Neufchâtel, M. Gustave Rouland reçut ensuite, malgré une violente opposition des délégués de l'arrondissement du Havre, qui soutenaient la candidature d'un avocat havrais, M. Guerrand, l'investiture du Congrès général des électeurs républicains réuni à Rouen.

Le 24 avril 1892, le collège électoral convaincu, entraîné par la netteté de ses déclarations, par la loyauté de sa parole, l'envoyait au Sénat par 980 suffrages sur 1,400 votants.

L'élu pouvait être fier de cet éclatant témoignage de confiance qui consacrait ainsi toute une vie de dévouement à la chose publique. M. Gustave Rouland y voyait surtout un nouvel hommage au nom honoré qu'il portait, aux services incessants rendus à ce pays normand par son illustre père, choisi par plusieurs générations d'électeurs comme conseiller général, député, sénateur.

Et cette seule pensée, née de sa vénération filiale, le rendait particulièrement heureux.

Dans la Haute Assemblée, le nouveau sénateur fut vite apprécié, et bientôt appelé à faire partie des

grandes Commissions permanentes, telles : de la *marine marchande*, de la *décentralisation*, etc. ; « il apporta au travail législatif le précieux concours de connaissances acquises et d'un bon sens mûri par la pratique ».

Il se montra l'infatigable défenseur des intérêts du département de la Seine-Inférieure, et plus spécialement de ceux de la région dont il se considérait à juste titre comme le représentant immédiat.

S'il se donna tout entier et de tout cœur à cette œuvre d'activité bienfaisante et d'énergique utilité, du moins ses mandants eurent-ils pour lui plus que ces « reconnaissances passagères » dont parle M^{me} de Sévigné.

Le maire et le Président de la Chambre de commerce de Dieppe ont, aux tristes jours de ses obsèques, dit en termes émus quels liens solides rattachaient à jamais la ville et l'arrondissement à la mémoire bénie de leur sénateur.

Quand, après des démarches sans nombre dans trois ministères, des négociations difficiles et prolongées dont la multiplicité ne put ni lasser sa patience, ni décourager sa ténacité, celui-ci eut réussi à faire aboutir une question, pendante depuis plus de quarante ans, — le rachat de la plage par la ville de Dieppe, — la vieille cité, devenue sa patrie d'adoption, lui rendit un solennel hommage.

Le Conseil municipal décida par acclamation, voulant pour ainsi dire le faire entrer vivant dans la postérité, que son nom serait donné à l'une des voies qui abou-

tissent à cette plage, dont la ville devait enfin la possession à son zèle et à ses soins.

Le sénateur de Dieppe eut ainsi la légitime fierté de voir ce nom de *Gustave Rouland*, — déjà illustré par son père et que lui-même portait avec une si parfaite dignité, — honoré par ses contemporains d'une démonstration peu commune de publique gratitude.

Une autre joie lui était aussi réservée : celle de voir son fils, l'héritier de ce nom respecté, entrer à la Chambre comme député de ce même arrondissement de Dieppe, et, ainsi que l'a écrit un de ses amis : « En appelant le fils dans les dernières élections législatives, le pays savait mettre dans l'urne le témoignage qui dut toucher le plus le cœur du père. » (8 mai 1898).

Enfin, ce chef d'une famille tendrement unie avait, presque à cette même date, la satisfaction d'apprendre la nomination de son gendre, M. H. Morel, sénateur lui-même, président du Conseil général de la Manche, comme sous-gouverneur de la Banque de France, où le souvenir du Gouverneur de 1864 à 1878 est encore vivant.

Il semble que, par une coquetterie de sa bonté — si l'expression n'est pas irrévérencieuse — la Providence ait voulu offrir, à la veille de sa mort, à l'homme de devoir et de famille qu'était M. Gustave Rouland, un bouquet de joies intimes, si précieuses pour un cœur élevé et tendre comme le sien.

Quelques jours après, en effet, le lundi 30 mai 1898, après quarante-huit heures à peine de maladie sérieuse,

M. Gustave Rouland expirait doucement et sans souffrance.

Le pays, auquel il avait généreusement voué l'activité de ses dernières années, ne lui a pas ménagé l'expression de sa sincère et profonde douleur.

« Quant à nous ses collègues au Sénat — et cette appréciation de M. Richard Waddington sera la meilleure conclusion de ces quelques pages, — pendant six années de collaboration, nous avons appris à le connaître, à l'apprécier davantage : nous nous sentions de plus en plus gagnés par la sûreté de ses relations, attirés par le charme de son commerce ; nous nous plaisions à échanger nos idées, à les soumettre au crible d'un jugement dont la droiture s'appuyait sur la réflexion, à écouter les avis qu'inspirait une longue expérience des hommes et des choses. En Rouland nous perdons un collègue aimé, un ami fidèle, un conseiller éprouvé.

« Cette carrière si bien remplie, cette longue vie consacrée à la chose publique, ces services innombrables rendus, ce sont là des titres de gloire pour ceux qui le pleurent. Nos populations normandes lui ont voué une dette de reconnaissance qui ne s'éteindra pas ! »

MADELEINE DE SCUDÉRY

ET LE

« DIALOGUE DES HÉROS DE ROMAN »

DE BOILEAU.

Par M. ARMAND GASTÉ.

En 1664, Boileau avait écrit quatre satires, non pas les quatre premières, telles qu'elles sont rangées dans ses *Œuvres*, mais la Satire I (*sur Damon, le poète qui se sent trop fier pour vivre à Paris*), la Satire VI (*les Embarras de Paris*), la Satire II (*à Molière, sur la Rime*), et la Satire IV (*à l'abbé Le Vayer, pour lui prouver que tous les hommes sont fous*).

C'est alors qu'il composa un Dialogue en prose, à l'imitation des Dialogues de Lucien, dialogue qui ne devait être publié (dans ses *Œuvres*) qu'après sa mort.

Boileau mourut, comme on sait, le 11 mars 1711. En 1710, il voulait donner une édition définitive de ses œuvres (la dernière parue en France était celle de 1701, en deux formats, in-4° en un volume, et in-12 en deux); mais il interrompit son travail de révision,

parce qu'on ne voulait pas lui permettre d'y insérer la Satire XII, sur *l'Équivoque*.

Donc, en 1710, l'année qui précéda sa mort, Boileau, qui jusque-là n'avait pas voulu publier dans les différentes éditions de ses œuvres le *Dialogue*, en prose, sur les *Héros de Roman*, qu'il avait composé en 1664 — il avait alors vingt-huit ans, — jugea à propos de mettre au jour (à soixante-quatorze ans) cette œuvre de jeunesse.

Pourquoi cet intervalle de quarante-six ans entre la composition et le projet de publication de ce Dialogue?

A cette question, c'est Boileau lui-même qui répondra dans le *Discours* composé par lui, en 1710, pour être mis en tête du *Dialogue*.

Dans ce *Discours*, Boileau nous donnera son opinion très nette sur les interminables romans qui ont amusé la société polie du XVII^e siècle.

Après nous avoir parlé de *l'Astrée* de d'Urfé, dont il loue « la narration également vive et fleurie, les fictions très ingénieuses, les caractères aussi finement imaginés qu'agréablement variés et bien suivis », il se moque des maladroites imitations de *l'Astrée*, des romans de Gomberville, de la Calprenède, de Desmairis et de Scudéry, qui, « au lieu de prendre, comme d'Urfé, pour leurs héros, des bergers occupés du seul soin de gagner le cœur de leurs maîtresses, prirent, pour leur donner cette étrange occupation, non seulement des princes et des rois, mais les plus fameux capitaines de l'Antiquité, qu'ils peignirent pleins du même esprit que ces bergers, ayant, à leur exemple, fait vœu

de ne parler jamais, et de n'entendre jamais parler que d'amour. » Boileau, insistant surtout sur les romans de M^{lle} de Scudéry, ajoutera : « Ceux (les ouvrages) qui s'attirèrent le plus d'applaudissements, ce furent le *Cyrus* et la *Clélie* de Mademoiselle de Scudéry, sœur de l'auteur du même nom. Cependant elle tomba dans la même puérilité, mais elle la poussa encore à un plus grand excès. Si bien qu'au lieu de représenter, comme elle devait, dans la personne de Cyrus, un roi promis par les prophètes, tel qu'il est exprimé dans la Bible, ou, comme le peint Hérodote, le plus grand conquérant que l'on eût encore vu; ou enfin tel qu'il est figuré dans Xénophon, qui a fait aussi bien qu'elle un roman de la vie de ce prince; au lieu, dis-je, d'en faire un modèle de toute perfection, elle en composa un Artamène plus fou que tous les Céladons et tous les Sylvandres (1), qui n'est occupé que du seul soin de sa Mandane, qui ne fait du matin au soir que lamenter, gémir, et filer le parfait amour. Elle a encore fait pis dans son autre roman intitulé *Clélie*, où elle représente tous les héros de la république romaine naissante, les Horatius Coclès, les Mutius Scévola, les Clélies, les Lucreces, les Brutus, encore plus amoureux qu'Artamène; ne s'occupant qu'à tracer des cartes géographiques d'amour, qu'à se proposer les uns aux autres des questions et des énigmes galantes, en un mot qu'à faire tout ce qui paraît le plus opposé au caractère et à la gravité héroïque de ces premiers Romains. » •

(1) Personnages de l'*Astrée*.

Enfin Boileau nous dira pourquoi il composa le *Dialogue des Héros de Roman*, et pourquoi, après l'avoir gardé si longtemps, non pas en portefeuille, mais dans sa mémoire, il se décide enfin à le livrer à l'impression : « Comme j'étais fort jeune dans le temps que tous ces romans, tant ceux de M^{lle} de Scudéry que ceux de la Calprenède et de tous les autres, faisaient le plus d'éclat, je les lus, ainsi que les lisait tout le monde, avec beaucoup d'admiration, et je les regardai comme des chefs-d'œuvre de notre langue. Mais enfin mes années étant accrues, et la raison m'ayant ouvert les yeux, je reconnus la puérilité de ces ouvrages. Si bien que *l'esprit satirique commençant à dominer en moi*, je ne me donnai point de repos que je n'eusse fait contre ces romans un dialogue à la manière de Lucien, où j'attaquais non seulement leur peu de solidité, mais leur afféterie précieuse de langage, leurs conversations vagues et frivoles, les portraits avantageux faits à chaque bout de champ de personnages de très médiocre beauté, et quelquefois même laids par excès, et tout ce long verbiage d'amour qui n'a point de fin. Cependant, *comme M^{lle} de Scudéry était alors vivante*, je me contentai de composer ce dialogue dans ma tête; et bien loin de le faire imprimer, je gagnai même sur moi de ne point l'écrire et de ne le point laisser voir sur le papier, *ne voulant pas donner ce chagrin à une fille qui, après tout, avait beaucoup de mérite, et qui, s'il en faut croire tous ceux qui l'ont connue, nonobstant la mauvaise morale enseignée dans ses romans, avait encore plus de probité et d'honneur*

que d'esprit. Mais aujourd'hui qu'enfin la mort l'a rayée du nombre des humains, elle et tous les autres compositeurs de romans, je crois qu'on ne trouvera pas mauvais que je donne au public mon *Dialogue*, tel que je l'ai retrouvé dans ma mémoire. Cela me paraît d'autant plus nécessaire, qu'en ma jeunesse l'ayant récité plusieurs fois dans des compagnies où il se trouvait des gens qui avaient beaucoup de mémoire, ces personnes en ont retenu plusieurs lambeaux, dont elles ont ensuite composé un ouvrage qu'on a distribué sous le nom de *Dialogue de M. Despréaux* et qui a été imprimé plusieurs fois dans les pays étrangers; mais enfin le voici donné de ma main. Je ne sais s'il s'attirera les mêmes applaudissements qu'il s'attirait autrefois dans les fréquents récits que j'étais obligé d'en faire; car outre qu'en le récitant je donnais à tous les personnages que j'y introduisais le ton qui leur convenait, ces romans étant alors lus de tout le monde, on concevait aisément la finesse des railleries qui y sont. Mais maintenant que les voilà tombés dans l'oubli et qu'on ne les lit presque plus, je doute que mon *Dialogue* fasse le même effet. Ce que je sais pourtant, à n'en point douter, c'est que tous les gens d'esprit et de véritable vertu me rendront justice, et reconnaîtront sans peine que, sous le voile d'une fiction en apparence extrêmement badine, folle, outrée, où il n'arrive rien qui soit dans la vérité et dans la vraisemblance, je leur donne peut-être ici le moins frivole ouvrage qui soit encore sorti de ma plume ».

Il y a deux points à retenir dans la dernière partie de ce *Discours*.

D'abord l'estime qu'au fond Boileau professait pour M^{lle} de Scudéry, estime qui l'empêcha de publier du vivant de cette illustre personne le *Dialogue des Héros de Roman*.

En second lieu la question assez intéressante des éditions subreptices de ce Dialogue, du vivant même de Boileau.

Occupons-nous d'abord de cette seconde question : nous reviendrons après cela à M^{lle} de Scudéry.

Le *Dialogue des Héros de Roman* (Boileau nous le dit lui-même) a été imprimé plusieurs fois de son vivant dans les pays étrangers, sous le titre de *Dialogue de M. Despréaux*. En effet, il parut d'abord en 1688, dans un recueil, intitulé *Retour des pièces choisies*. Ensuite on l'inséra dans une édition posthume des *Œuvres* de Saint-Evremond, lequel mourut en 1703. Voici, en effet, ce qu'on lit dans une des lettres de l'infatigable correspondant de Boileau, l'avocat lyonnais Brossette. Cette lettre porte la date du 1^{er} février 1704 :

« Il y a environ un mois que l'on me remit une édition des œuvres de M. de Saint-Evremond (1), à la fin desquelles on a imprimé votre *Dialogue sur les Héros de Roman*. Je fus bien aise, Monsieur, d'y retrouver

(1) Dans le n^o 250 (septembre 1901) de la *Revue des autographes*, est signalée (n^o 207) une lettre de J.-B. Rousseau à Boileau, où on lit : « Je vous adresse la copie de l'édition qui a été faite en Hollande de votre *Dialogue sur les Romans*... Il n'y a que vous au monde qui soiez capable de faire sentir dans un aussi petit nombre de pages tout le ridicule d'une infinité prodigieuse de gros volumes ».

une partie de ce que vous m'en aviez dit autrefois : le *grand Artamène*, l'*incomparable Clélie*, et la *tendre Tomyris*, et les *Tablettes de la délicate reine des Managètes*, et le *benêt Horatius Coclès* qui chante à l'*Echo*, et le *galant Brutus*, et *Caton le dameret*, que sais-je enfin ? Tout cela m'a fait beaucoup de plaisir, quoiqu'il paroisse sous un habit un peu négligé, et comme sous le masque (1) ».

Boileau ne répondit à cette lettre que près de deux mois après (27 mars 1704).

« Je n'ai pas oublié que c'est moi qui ay manqué de répondre à plusieurs de vos lettres, et, entre autres, à celle où vous m'asseûrés que vous avés veu à Lyon, mon dialogue des romans, imprimé. Je ne sçais pas mesme comment j'ay pu tarder si longtems à vous détromper de cette erreur, ce Dialogue n'ayant jamais esté escrit, et ce que vous avés là ne pouvant seûrement estre un ouvrage de moi. La vérité est que l'ayant autrefois composé dans ma teste, je le recitai à plusieurs personnes qui en furent frappées, et qui en retinrent quantité de bons mots. C'est de quoy on a vraisemblablement fabriqué l'ouvrage dont vous me parlés, et je soupçonne fort M. le Marquis de Sévigné d'en estre le principal Auteur, car c'est lui qui en a retenu le plus de choses.

« Mais tout cela, encore un coup, n'est point mon Dialogue, et vous en conviendrés vous mesme, si vous venez à Paris, quand je vous en réciterai des endroits.

(1) Edit. Laverdet, p. 175.

J'ay jugé à propos de ne le point donner au public pour des raisons très légitimes, et que je suis persuadé que vous approuverés; mais cela n'empesche pas que je ne le retrouve encore fort bien dans ma mémoire, quand je voudrai un peu y resver, et que je ne vous en dise assés pour enrichir vostre commentaire sur mes ouvrages (1) ».

Brossette insiste, et, le 10 avril 1704, il prie et supplie Boileau, sinon d'imprimer son Dialogue, du moins de le mettre sur le papier et de le lui confier, à lui Brossette;

« Je me souviens fort bien, Monsieur, que vous m'avez autrefois récité quelques morceaux de votre Dialogue contre les romans, et que vous m'avez dit que vous n'aviez jamais écrit ce Dialogue; aussi n'ai-je pas regardé celui qui a été imprimé en Hollande, comme un ouvrage qui soit purement de vous; c'est pourquoi je vous ai mandé que vous y paroissiez comme sous le *masque*. Ce n'est pas que ce Dialogue, même tel qu'il est, ne soit plein d'une très fine plaisanterie en plusieurs endroits; mais les agrémens mêmes qui y sont font souhaiter que vous ne laissiez pas périr un ouvrage de cette nature, qui seroit infiniment plus agréable s'il étoit parti de votre main immédiatement.

« Puisque vous pouvez facilement le retrouver dans votre mémoire, pourquoi, Monsieur, ne l'en tirez-vous pas? Car enfin ce Dialogue, outre ses beautés particulières, pourroit être d'une utilité fort grande pour dé-

(1) *Op, cit.*, p. 176, 177.

crier la morale des romans, et pour en faire mépriser la lecture. Vous voyez bien que c'est par ce même endroit que l'illustre M. Arnauld vous a loué dans sa lettre à M. Perrault, où il fait mention de ce même Dialogue, qu'il couronne non-seulement de son suffrage, mais encore des louanges de deux grandes princesses. Après le témoignage public de M. Arnauld, la postérité qui trouvera votre Dialogue imprimé, ne se mettra pas en peine si c'est votre véritable ouvrage, et vous l'attribuera sans miséricorde.

« Je n'ignore pas les raisons que vous avez présentement de ne pas rendre public ce Dialogue : elles sont très judicieuses, mais rien ne doit vous empêcher de le mettre au moins sur le papier, aussi bien que celui que vous avez encore dans la tête contre ceux qui veulent faire des ouvrages dans une langue qui ne leur est pas naturelle. Ces Dialogues pourroient se retrouver un jour, surtout si vous aviez la bonté de les confier à quelqu'un de vos amis, à moi par exemple, que vous avez bien voulu rendre dépositaire des mystères secrets de vos ouvrages. Vous avez raison de dire que cela enrichirait bien mon commentaire. »

La requête de Brossette fut entendue. Boileau « mit sur le papier » non seulement son *Dialogue*, mais encore le *Discours préliminaire*. Lorsque Brossette apprit la mort de son illustre ami, il écrivit à l'abbé Jacques Boileau pour le prier de lui envoyer quelques manuscrits de son frère. L'abbé Boileau lui répondit le 27 mars, quinze jours après la mort du poète :

« Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour vous

donner satisfaction sur les papiers que vous me faites l'honneur de me marquer que vous désirez. Je ne crois pas que rien m'échappe, la volonté de mon frère ayant été de me faire l'exécuteur de son testament. Je mettrai à part tout ce qui pourra vous convenir, comme lettres et autres ouvrages que j'aurai soin de vous envoyer. »

L'abbé Boileau tint parole. Il envoya à Brossette beaucoup de papiers, entre autres le manuscrit du *Dialogue des Héros de roman*, que Brossette fit publier, dans son intégrité, pour la première fois, dans l'édition in-4° de 1713, édition préparée par Boileau, et à laquelle ses deux amis, Renaudot et Valincourt, donnèrent aussi leurs soins.

Nous devons savoir beaucoup de gré à Brossette d'avoir tant insisté auprès de Boileau, pour le décider à « mettre sur le papier » le texte authentique du *Dialogue des Héros de roman*, car cela en valait la peine.

Revenons maintenant à M^{lle} de Scudéry contre laquelle les traits piquants du *Dialogue* de Boileau étaient particulièrement dirigés. Chapelain n'y était pas épargné non plus; mais ce n'est pas le lieu de s'occuper de l'auteur de la *Pucelle*.

On a vu ce que Boileau pense des romans de M^{lle} de Scudéry. Disons quelques mots de la vie de cette illustre « fille ».

Les Scudéry, ou plutôt les de Scudéry, appartenaient à une famille noble, originaire de la petite ville d'Apt,

en Provence. Le père de Georges (l'auteur d'*Alaric*), et de Madeleine (l'auteur de *Cyrus* et de *Clélie*) suivit la carrière des armes et s'attacha à la fortune d'André de Brancas (1). Devenu amiral de Villars et gouverneur du Havre, André de Brancas emmena avec lui dans son gouvernement M. de Scudéry et le fit nommer lieutenant du Roi. De même que Malherbe, le normand Malherbe, s'était établi et avait pris femme en Provence, le provençal Scudéry s'établit et prit femme en Normandie. Il épousa une demoiselle noble et riche, M^{lle} de Brilly. Il faut croire que M. de Scudéry ne sut pas gérer la fortune de sa femme, car, en mourant, il laissa ses affaires en assez mauvais état. Sa veuve, qui lui avait donné un fils et une fille, ne tarda pas à le suivre.

Georges, d'humeur guerrière et fanfaronne, prit, comme son père, le métier des armes; mais vers 1630 — il avait alors vingt-neuf ans — il quitta le service militaire pour se livrer tout entier à la littérature.

Sa sœur Madeleine, née en 1607, n'avait que six ou sept ans quand elle perdit sa mère; elle fut élevée par un de ses oncles, gentilhomme campagnard, qui frappé des heureuses dispositions de sa nièce, lui fit donner une éducation aussi soignée qu'on pouvait le faire, au commencement du xvii^e siècle, aux jeunes filles de condition; elle y joignit d'elle-même l'espagnol et l'italien.

Après la mort de cet excellent oncle, qui recevait la

(1) Voir Cousin : *La Société française au XVIII^e siècle*, t. II, p. 121 et suiv.

meilleure compagnie, et chez qui elle avait pu lire beaucoup d'excellents ouvrages en toutes langues, Madeleine alla rejoindre son frère Georges, dont les tragédies, quoique détestables, faisaient beaucoup de bruit et se vendaient assez bien.

Pour payer sa part dans les dépenses de l'humble ménage, elle partagea les travaux de son frère : elle devint sa collaboratrice. Georges usait, ou pourrait dire abusait, du talent de sa sœur. D'après Tallemant des Réaux (1), ce serait Madeleine qui aurait fait une partie des harangues des *Femmes illustres* et tout l'*Illustre Bassa*. Tallemant nous dira encore : « D'abord elle trouva à propos, par modestie ou à cause de la réputation de son frère..., de mettre ce qu'elle faisait sous son nom. Depuis, quand elle entreprit le *Cyrus*, elle en usa de même, et jusqu'ici elle ne change point pour *Clélie* (2)... Ceux qui la connoissoient un peu virent bien, dès les premiers volumes du *Cyrus*, que Georges de Scudéry... ne faisait que la préface et les épîtres dédicatoires.

« Selon une tradition fort vraisemblable, dit M. Cousin, le frère et la sœur composaient de la manière suivante. Ils faisaient ensemble le plan : Georges, qui avait de l'invention et de la fécondité, fournissait les aventures et toute la partie romanesque, et il laissait à Madeleine le soin de jeter sur ce fond assez médiocre son élégante broderie de portraits, d'analyses senti-

(1) *Historiettes*, t. V, p. 274.

(2) Cette *Historiette* a dû être écrite avant 1660, date où fut terminée la *Clélie*.

mentales, de lettres, de conversations. S'il en est ainsi, tout ce qu'il y a de défectueux dans le *Cyrus* viendrait du frère, et ce qu'il y a d'excellent et de durable serait l'œuvre de la sœur. »

M. Cousin ajoute : « A en croire Tallemant, Scudéry exploitait le talent de sa spirituelle et féconde collaboratrice : il la tenait pour ainsi dire à la tâche, il l'enfermait quelquefois, et chassait les visiteurs qui auraient pu la distraire. »

Ici, M. Cousin ne me semble pas traduire exactement la pensée de Tallemant. Si Scudéry tenait sa sœur enfermée, c'était moins pour qu'elle ne fût pas distraite de son travail par les visiteurs, que pour la soustraire aux regards de ces visiteurs, qui auraient pu devenir amoureux d'elle. Voici, en effet, les propres paroles de Tallemant : « Ce fou (Georges de Scudéry) a eu les plus plaisantes jalousies du monde pour sa sœur : il l'enfermait quelquefois, et ne voulait pas souffrir qu'on la vît. »

Georges de Scudéry pouvait être tranquille. Outre que sa sœur était sourde, comme nous l'apprend Cotin par une épigramme qui mit Ménage en fureur, et donna naissance au pamphlet de Cotin (*la Menagerie*), Madeleine de Scudéry était loin d'être belle. Elle eut pourtant un amant aussi fidèle que platonique ; il est vrai que ce soupirant était très laid, plus que laid, l'homme le plus laid de France et de Navarre, Pellisson, dont une dame disait : « Il passe la permission que les hommes ont d'être laids », ce qui donna lieu à une épigramme qu'on a attribuée, peut-être à tort, à Boi-

leau, mais qui, en tout cas, se trouve dans ses œuvres complètes (1) :

Sur M. Pellisson.

La figure de Pellisson
Est une figure effroyable ;
Mais quoique ce vilain garçon
Soit plus laid qu'un singe ou qu'un diable,
Sapho (2) lui trouve des appas ;
Mais je ne m'en étonne pas,
Car chacun aime son semblable.

Mais, si laide qu'elle fût, Madeleine de Scudéry était, grâce à son esprit, fort appréciée de la meilleure société de son temps. Reçue et très bien accueillie à l'hôtel de Rambouillet, elle s'y lia d'une amitié toute particulière avec M^{lle} Paulet, celle qu'on surnommait *la belle lionne*, à cause de son abondante chevelure d'un blond doré, avec Godeau, l'évêque de Grasse et de Vence, surnommé « le nain de Julie », avec Chapelain et Conrart.

Madeleine de Scudéry voulut, elle aussi, avoir son salon. « Elle avait pris le samedi, nous dit Tallemant, pour demeurer au logis, afin de recevoir ses amis et ses amies. Parmi les personnes distinguées qui fréquentèrent le salon de M^{lle} de Scudéry, nous pouvons compter, outre le duc et la duchesse de Montausier, la marquise de Sablé, la comtesse de Maure, M^{me} Cornuel et M^{me} de Sévigné, les écrivains dont nous venons de citer les noms, les Pellisson, les Chapelain, les Conrart, les Ménage, et bien d'autres encore.

(1) Edit. Viollet le Duc, page 251. Epig. LIII.

(2) Surnom que s'est donné M^{lle} de Scudéry dans le *Cyrus*.

D'après Tallemant, qu'on ne saurait trop consulter pour cette période de notre histoire littéraire, c'est dans le salon de M^{lle} de Scudéry que l'on vit naître « cette sottise mode de faire des portraits qui commence à ennuyer furieusement les gens (1). »

Nous aurons dit tout ce qu'il est intéressant de savoir, pour le sujet qui nous occupe, sur M^{lle} de Scudéry, quand nous aurons donné les dates de ses principaux ouvrages.

Artamène ou le Grand Cyrus, 10 vol. in-8°, 1649-1653.

Clélie, histoire romaine, 10 vol. in-8°, 1654-1661.

Conversations sur divers sujets, 1681.

Conversations morales, 1686.

Entretiens de morale, 1692.

En 1671, elle remporta le premier prix d'éloquence décerné par l'Académie française. Le sujet était : *De la gloire*.

Elle mourut le 2 juin 1701, à l'âge de quatre-vingt-seize ans, ayant gardé jusqu'à ses derniers jours toute son intelligence (2).

(1) Tallemant écrivait ceci en 1668, l'année même de la publication des neuf premières satires de Boileau.

(2) Mademoiselle de Scudéry avait conservé, en province, des admirateurs fidèles. A Caen, M^{me} d'Osseville qui recevait dans son salon les beaux esprits de l'« Athènes Normande » rima l'épithaphe suivante, aussitôt qu'elle eût appris la mort de l'« illustre fille » :

Cy gist la Sapho de nos jours,
Qui sur la Grecque eut l'avantage
D'accorder les tendres amours
Avec la raison la plus sage.

Il est temps, maintenant, de revenir au *Dialogue des Héros de roman*. Rarement Boileau a montré plus d'esprit et plus de verve. Admirablement doué pour la parodie, il a pris dans les romans de M^{lle} de Scudéry ce qu'il y avait de plus contraire à cette qualité éminemment française, le bon sens, et en grossissant, comme il convenait dans une satire, les défauts de M^{lle} de Scudéry, il les a rendus souverainement grotesques, et s'est montré le digne continuateur de son illustre ami, l'auteur des *Précieuses ridicules*. Grâce à ces deux écrivains, le bon sens français insulté était vengé.

Prenons dans ce *Dialogue* quelques citations, qui nous dispenseront de tout commentaire (1) :

PLUTON.

« ... Qui est celui qui vient le premier de tous, non-chalamment appuyé sur son escuyer ? »

DIOGÈNE.

C'est le grand Cyrus.

PLUTON.

Quoy ? ce grand Roy, qui transféra l'Empire des

Jeux innocens, prenez le deuil :
Muses, pleurez sur son cercueil
La perte de vos plus doux charmes.
Beau sexe, fondez-vous en larmes :
Votre principal ornement
Est caché sôus ce monument.

(Voir notre Etude sur *Voltaire à Caen, en 1713*. Caen, 1901.)

(1) Nous donnons ici le texte publié par Laverdet, d'après le manuscrit autographe de Boileau.

Mèdes aux Perses, qui a tant gagné de batailles? De son temps les hommes venoient ici tous les jours, par trente mille et par quarante mille. Jamais personne n'y en a tant envoié!

DIOGÈNE.

Au moins ne l'allés pas appeler Cyrus.

PLUTON.

Pourquoi?

DIOGÈNE.

Ce n'est plus son nom. Il s'appelle maintenant Artamène.

PLUTON.

Artamène! Et où a-t-il pesché ce nom-là? Je ne me souviens point de l'avoir jamais lû.

DIOGÈNE.

Je voy bien que vous ne scavés pas son histoire.

PLUTON.

Qui? moi? je sçais aussi bien mon Hérodote qu'un autre.

DIOGÈNE.

Oui. Mais avec tout cela, diriés vous bien pourquoy Cyrus a tant conquis de provinces, traversé l'Assyrie, la Médie, l'Hyrkanie, la Perse et ravagé enfin plus de la moitié du monde?

PLUTON.

Belle demande! c'est que c'estoit un prince ambitieux, qui vouloit que toute la terre lui fût soumise.

DIOGÈNE.

Point du tout. C'est qu'il vouloit délivrer sa princesse, qui avait esté enlevée.

PLUTON.

Quelle princesse ?

DIOGÈNE.

Mandane.

PLUTON.

Mandane ?

DIOGÈNE.

Oui. Et scavés vous combien elle a esté enlevée de fois ?

PLUTON.

Où veux-tu que je l'aille chercher ?

DIOGÈNE.

Huict fois.

PLUTON.

Voilà une Beauté qui a passé par bien des mains.

DIOGÈNE.

Cela est vrai ; mais tous ces ravisseurs estoient les plus vertueux, assurément ils n'ont pas osé lui toucher.

PLUTON.

J'en doute. Mais laissons là ce fou de Diogène ; il faut parler à Cyrus lui mesme — Hé bien, Cyrus, il faut combattre (1). Je vous ay envoié chercher pour vous donner le commandement de mes troupes . . . Il ne respond rien ! Qu'a-t-il ? Vous diriés qu'il ne sçait où il est.

(1) Une révolte a éclaté aux Enfers.

CYRUS.

Eh ! Divine Princesse !

PLUTON.

Quoy ?

CYRUS.

Ah ! injuste Mandane !

PLUTON.

Plaist-il ?

CYRUS.

Tu me flattes, trop complaisant Feraulas. Es-tu si peu sage que de penser que Mandane, l'illustre Mandane, puisse jamais tourner les yeux sur l'infortuné Artamène ? Aimons-la toutefois. Mais aimerons-nous une cruelle ? Servirons-nous une insensible ? Adorerons-nous une inexorable ? Oui, Cyrus, il faut aimer une cruelle. Oui, Artamène, il faut servir une insensible. Oui, fils de Cambyse, il faut adorer l'inexorable fille de Ciaxare (1).

PLUTON.

Il est fou. Je crois que Diogène a dit vrai. »

Au tour de Clélie maintenant ! Cette illustre romaine ne dira pas moins de folies que le « grand » Artamène.

PLUTON.

« Ne viendra-t-il point à la fin une personne raisonnable ?

(1) En marge du manuscrit de la main de Boileau : « Affectation du style de Cyrus. »

DIOGÈNE.

Vous allés avoir bien de la satisfaction, car je voy entrer la plus illustre de toutes les Dames Romaines, cette Clélie qui passa le Tibre à la nage, pour se dérober du camp de Porsena, et dont Horatius Coclès, comme vous venez de le voir, est amoureux (1).

PLUTON.

J'ay cent fois admiré l'audace de cette fille dans Tite-Live; mais je meurs de peur que Tite-Live n'ayt encore menti. Qu'en dites-vous, Diogène?

DIOGÈNE.

Écoutez ce qu'elle va dire.

CLÉLIE.

Est-il vrai, sage Roy des Enfers, qu'une troupe de mutins ayt osé se soulever contre Pluton, le vertueux Pluton?

PLUTON.

Ah! à la fin nous avons trouvé une personne raisonnable. Oui, ma fille, il est vrai que les criminels dans le Tartare ont pris les armes, et que nous avons envoié chercher les héros dans les Champs Elysées et ailleurs pour nous secourir.

CLÉLIE.

Mais, de grâce, seigneur, les rebelles ne songent-ils

(1) Pluton vient de chasser Horatius Coclès qui chante sans cesse :

« Et Phénice mesme publie
Qu'il n'est rien si beau que Clélie. »

point à exciter quelque trouble dans le royaume de Tendre? Car je serois au désespoir s'ils s'estoient seulement postés dans le village de Petits-Soins. N'ont-ils point pris Billets-Doux ou Billets-Galans?

PLUTON.

De quel pays parle-t-elle là? Je ne me souviens point de l'avoir veu dans la carte.

DIOGÈNE.

Il est vrai que Ptolomée n'en a point parlé; mais on a faict depuis peu de nouvelles découvertes, et puis ne voies vous pas que c'est du pays de Galanterie qu'elle vous parle?

PLUTON.

C'est un pays que je ne connois point.

CLÉLIE.

En effect, l'illustre Diogène raisonne tout à fait juste. Car enfin il y a trois sortes de *Tendres*; Tendre sur Estime, Tendre sur Inclination et Tendre sur Reconnaissance. Lorsqu'on veut arriver à Tendre sur Estime, il faut aller d'abord au village de Petits-Soins, et...

PLUTON.

Je voy bien, la belle fille, que vous scavés parfaicte-ment la géographie du Roiaume de Tendre, et qu'à un homme qui vous aimera, vous ferés bien voir du pays dans ce Royaume. Mais pour moi, qui ne le connois point, et qui ne le veux pas connoistre, je vous dirai franchement que je ne sçay point si ces villages et ces

trois fleuves mènent à Tendre, mais il me paroist que c'est le grand chemin des Petites Maisons. »

Après s'être moqué, comme on le voit, le plus agréablement du monde des fades héros du *Cyrus* et de la *Clélie*, Boileau dirigera ses traits satiriques sur celle qui les a créés et mis au monde, sur M^{lle} de Scudéry elle-même, bien connue dans le monde précieux sous le nom de « Sapho ».

PLUTON.

« Quelle est cette Prétieuse renforcée que je voy qui vient à nous ?

DIOGÈNE.

C'est Sapho, cette fameuse Lesbienne qui a inventé les vers saphiques.

PLUTON.

On me l'avoit despeinte si belle ! Je la trouve bien laide.

DIOGÈNE.

Il est vrai qu'elle n'a pas le teint fort uni, ni les traits de visage les plus réguliers ; mais prenés garde qu'il y a une grande opposition du blanc et du noir de ses yeux, comme elle le dit elle mesme dans l'histoire de sa vie.

PLUTON.

Elle se donne là un bizarre agrément ; et Cerbère, selon elle, doit donc passer aussi pour beau, puisqu'il a dans les yeux la mesme opposition.

DIOGÈNE.

Je voy qu'elle vient à vous. Elle a seurement quelque question à vous faire.

SAPHO.

Je vous supplie, sage Pluton, de m'expliquer fort au long ce que vous pensés de l'Amitié, et si vous croyés qu'elle soit capable de tendresse aussi bien que l'amour; car ce fut le sujet d'une généreuse conversation que nous eusmes l'autre jour avec le sage Democède et l'agréable Phaon. De grâce, oublîés donc pour quelque temps le soin de vostre personne et de vostre Estat; et, au lieu de cela, songés à me bien définir ce que c'est que cœur tendre, tendresse d'amitié, tendresse d'amour, tendresse d'inclination et tendresse de passion. »

Pluton, au lieu de lui répondre, lui lance des regards furieux; mais Sapho poursuit :

« Eh! de grâce, Seigneur, défaites-vous de cet air grossier et provincial de l'Enfer, et songés à prendre l'air de la belle galanterie de Carthage et de Capoue. A vous dire le vrai, pour décider un point aussi important qu'est celui que je vous propose, je souhaiterois fort que toutes nos généreuses amies et nos illustres amis fussent ici. Mais, en leur absence, le sage Minos représentera le discret Phaon, et l'enjoué Diogène le galant Esope.

PLUTON.

Attends, attends. Je m'en vais te faire venir une per-

sonne avec qui lier conversation. Qu'on m'appelle Tisiphone.

SAPHO.

« Qui? Tisiphone? Je la connois, et vous ne serés peut-estre pas fasché que je vous en fasse ici le portrait. »

Et à la grande stupéfaction de Pluton, de Diogène et de Minos, Sapho fera ainsi le portrait de « la plus effroyable des Euménides » :

« L'illustre fille dont j'ay à vous entretenir a en toute sa personne je ne sçay quoy de si furieusement extraordinaire et de si terriblement merveilleux que je ne suis pas médiocrement embarrassée quand je songe à vous en tracer le portrait. »

« Voilà, dit Minos, « furieusement » et « terriblement » qui sont bien placés, à mon avis, et tout à fait en leur lieu. »

Et Sapho, sans faire attention à cette misérable chicane, continue :

« Tisiphone a naturellement la taille fort haute et passant de beaucoup la mesure ordinaire des personnes de son sexe, mais pourtant si dégagée, si libre et si bien proportionnée en toutes ses parties que son énormité mesme lui sied admirablement bien. Elle a les yeux petits, mais vifs, perçans, pleins de feu et bordés d'un certain vermillon qui en relève prodigieusement l'éclat. Ses cheveux sont naturellement bouclés et annelés, et l'on peut dire que ce sont autant de serpens qui s'entortillent les uns dans les autres, et se jouent nonchalamment autour de son visage.

Son teint n'a point cette couleur fade et blanchâtre des femmes de Scythie, mais il tient beaucoup de ce brun masle et noble que donne le soleil aux Affriquains qu'il favorise le plus de ses regards. Son sein est composé de deux demi-globes, bruslés par le bout, comme ceux des Amazones et qui, s'esloignant le plus qu'ils peuvent de sa gorge, se vont négligemment et languissamment perdre sous ses deux bras. Tout le reste de son corps est presque composé de la mesme sorte. Sa démarche est extrêmement noble et fière. Quand il faut se haster, ellé vole plutost qu'elle ne marche, et je doute qu'Atalante la pust devancer à la course. Au reste, cette vertueuse fille est naturellement ennemie du vice, et surtout des grands crimes qu'elle poursuit partout un flambeau à la main, et qu'elle ne laisse jamais en repos, secondée en cela par ses deux sœurs, Alecto et Megère, qui n'en sont pas moins ennemies qu'elle; et l'on peut dire de toutes ces trois sœurs, que c'est une morale vivante.

DIOGÈNE.

Hé bien! n'est-ce pas là un portrait merveilleux?

PLUTON.

Sans doute; et la laideur y est peinte dans toute sa perfection, pour ne pas dire dans toute sa beauté; mais c'est assez écouter cette extravagante. . . . »

Il ne faudrait pas croire que Boileau ait ici poussé la parodie jusqu'à la charge. Dans le *Cyrus*, tome X, page 557, on trouvera le portrait de Sapho peinte par

elle-même. Si l'on ne savait que Boileau a pastiché M^{lle} de Scudéry, on pourrait croire que c'est M^{lle} de Scudéry qui a pastiché Boileau.

Qu'on en juge :

« Quoique Sapho ait été charmante dès le berceau, je ne veux vous faire la peinture de sa personne et de son esprit qu'en l'état où elle est présentement, afin que vous la connaissiez mieux. Je vous dirai donc qu'encore que vous m'entendiez parler de Sapho comme de la plus charmante personne de toute la Grèce, il ne faut pourtant pas vous imaginer que sa beauté soit une de ces grandes beautés en qui l'envie même ne sauroit trouver aucun défaut ; mais il faut néanmoins que vous compreniez qu'encore que la sienne ne soit pas de celles que je dis, elle est pourtant capable d'inspirer de plus grandes passions que les plus grandes beautés de la terre. Mais enfin, pour vous dépeindre Sapho, il faut que je vous die qu'encore qu'elle se dise petite, lorsqu'elle veut médire d'elle-même, elle est pourtant de taille médiocre, mais si noble et si bien faite qu'on ne peut y rien désirer. Pour le teint, elle ne l'a pas de la dernière blancheur ; il a toutefois un si bel éclat qu'on peut dire qu'elle l'a beau. Mais ce que Sapho a de souverainement agréable, c'est qu'elle a les yeux si beaux, si vifs, si amoureux et si pleins d'esprit qu'on ne peut ni en soutenir l'éclat ni en détacher ses regards. En effet ils brillent d'un feu si pénétrant, et ils ont pourtant une douceur si passionnée que la vivacité et la langueur ne sont pas des choses incompatibles dans les beaux yeux de Sapho. Ce qui fait leur plus grand éclat,

c'est que jamais il n'y a eu une opposition plus grande que celle du blanc et du noir de ses yeux. Cependant cette grande opposition n'y cause nulle rudesse, et il y a un certain esprit amoureux qui les adoucit d'une si charmante manière que je ne crois pas qu'il y ait jamais eu une personne dont les regards aient été plus redoutables. De plus, elle a des choses qui ne se trouvent pas toujours ensemble, car elle a la physionomie fine et modeste, et elle ne laisse pas aussi d'avoir je ne sais quoi de grand et de relevé dans la mine. Sapho a de plus le visage ovale, la bouche petite et incarnate, et les mains si admirables que ce sont en effet des mains à prendre des cœurs, ou, si on la veut considérer comme une fille chèrement aimée des muses, ce sont des mains dignes de cueillir les plus belles fleurs du Parnasse (1) ».

Après le portrait physique, vient le portrait moral, qui commence ainsi : « Mais ce n'est pas encore par ce que je viens de vous dire que Sapho est la plus aimable ; car les charmes de son esprit surpassent de beaucoup ceux de sa beauté. . . . » Et le reste à l'avenant.

Il ne faudrait pas cependant laisser le lecteur sur une trop mauvaise impression, au sujet de M^{lle} de Scudéry.

Sans aller jusqu'à lui dresser des autels, comme l'a fait M. Cousin (2), dans son livre si curieux, si intéressant, intitulé : *La Société française au XVII^e siècle d'après le Grand Cyrus de M^{lle} de Scudéry*, on peut,

(1) *Cyrus*, tome X, page 557.

(2) Cousin, *op. cit.*, II, 134.

après s'être amusé des beaux sentiments et des belles phrases qu'elle prête à ses héros, lui rendre la justice à laquelle elle a droit, et dire, avec Boileau lui-même, *qu'elle avait beaucoup de mérite*.

Est-il rien de plus sensé, par exemple, que les paroles qu'elle met dans la bouche de Sapho, à propos de l'instruction qu'on doit donner aux femmes :

« Y a-t-il rien de plus bizarre que de voir comment on agit pour l'ordinaire en l'éducation des femmes? On ne veut pas qu'elles soient coquettes ni galantes, et on leur permet pourtant d'apprendre soigneusement tout ce qui est propre à la galanterie, sans leur permettre de savoir rien qui puisse fortifier leur vertu ni occuper leur esprit. En effet, toutes ces grandes réprimandes qu'on leur fait dans leur première jeunesse, de n'être pas assez propres (1), de ne s'habiller point d'assez bon air, et de n'étudier pas assez les leçons que leurs maîtres à danser et à chanter leur donnent, ne prouvent-elles pas ce que je dis? . . . »

« Il ne faut pas qu'on s'imagine que je veuille qu'une femme ne soit pas propre, et qu'elle ne sache ni danser ni chanter; car, au contraire, je veux qu'elle sache toutes les choses divertissantes; mais, à dire la vérité, je voudrais qu'on eût autant de soin d'orner son esprit que son corps, et qu'entre être ignorante ou savante, on prît un chemin entre ces deux extrémités qui empêchât d'être incommode par une suffisance impertinente ou par une stupidité ennuyeuse. . . . »

(1) Dans le sens d'*élégantes*.

A noter encore ce passage qu'eût signé Molière : « Mais ce que je pose pour fondement est qu'encore que je voulusse que les femmes sussent plus de choses qu'elles n'en savent pour l'ordinaire, *je ne veux pourtant jamais qu'elles agissent ni qu'elles parlent en savantes*. Je veux donc bien qu'on puisse dire d'une personne de mon sexe, qu'elle sait cent choses dont elle ne se vante pas, qu'elle a l'esprit fort éclairé, qu'elle connaît finement les beaux ouvrages, qu'elle parle bien, qu'elle écrit juste et qu'elle sait le monde ; *mais je ne veux pas qu'on puisse dire d'elle : c'est une femme savante*, car ces deux caractères sont si différents qu'ils ne se ressemblent point (1). »

Ce n'est pas Sapho assurément que Molière a eu en vue, lorsqu'il a tracé le caractère de Philaminte dans ses *Femmes savantes* ; c'est plutôt une certaine Damophile (2), dont se moque Sapho elle-même, Damophile qui savait les mécaniques et parlait fort bien la langue d'Hespérie, Damophile, dont le cabinet était encombré de livres, qui citait dans sa conversation les auteurs les plus inconnus, Damophile, qui rassemblait chez elle cinq ou six savants en astrologie, lesquels raisonnaient en sa présence sur une éclipse, et passaient toute la nuit à parler de l'interposition de la terre entre la lune et le soleil, Damophile, enfin, — pour achever sa ressemblance avec Philaminte — « ne croyant pas que

(1) Voir Cousin, *op. cit.*, II, pages 177 et suiv.

(2) *Ibid.*, p. 151.

le savoir pût compatir avec les affaires de sa famille, ne se mêlait d'aucuns soins domestiques. »

Deux mots pour finir. Ce n'est pas seulement dans son *Dialogue des Héros de roman* qu'il a attaqué M^{lle} de Scudéry.

Dans la Satire III (*le Repas ridicule*), Boileau fait intervenir deux nobles campagnards, grands lecteurs de romans, qui « dans leurs longs compliments, lui récitent tout *Cyrus*. » En effet, les gens de province qui lisaient le *Cyrus*, et s'imaginaient que le style de ce roman était le style de la Cour, formaient leur langage d'après celui du héros et des héroïnes de M^{lle} de Scudéry.

Dans la satire IX (*A son Esprit*) Boileau se moque de ces interminables romans qui conduisent leur héros au dixième volume.

C'est surtout dans la Satire X (*Contre les Femmes*) que Boileau se montre sévère pour les romans de M^{lle} de Scudéry, romans qui, selon lui et surtout selon Arnauld, dans sa lettre à Boileau sur cette Satire (1), étaient très dangereux pour les mœurs.

En parlant des dangers que court une jeune femme dans le monde, le satirique nous dira :

Crois-tu que toujours ferme aux bords du précipice
Elle pourra marcher sans que le pied lui glisse ?
.... D'abord tu la verras, ainsi que dans *Clélie*,
Recevant ses amants sous le doux nom d'amis,
S'en tenir avec eux aux petits soins permis,

(1) Voir l'édition de 1701, t. II, p. 234.

Puis bientôt en grande eau sur le fleuve de Tendre,
Naviguer à souhait, tout dire et tout entendre.
Et ne présume pas que Vénus ou Satan
Souffre qu'elle en demeure aux termes du roman ;
Dans le crime il suffit qu'une fois on débute :
Une chute toujours attire une autre chute.
L'honneur est comme une île escarpée et sans bords ;
On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors.

Je comprends que M. Arnauld ait félicité Boileau d'avoir, dans son *Dialogue*, qu'il connaissait, — bien que l'auteur ne songeât pas encore à le publier — et dans sa X^e Satire, « représenté les pernicious effets des romans avec une force capable de porter les pères et les mères qui ont quelque crainte de Dieu, à ne pas les laisser entre les mains de leurs enfants. »

Encore une fois je comprends que le sévère, que le farouche M. Arnauld parle ainsi des romans de M^{lle} de Scudéry ; mais j'avoue que je comprends moins la sévérité de Boileau, car les romans de l'« illustre Sapho » étaient, à tout prendre, plus ennuyeux que dangereux.

DE L'ÉTUDE DU GREC

Par l'Abbé TÔUGARD, membre correspondant.

Le grec n'est pas jeune en Normandie. Dans le diocèse de Rouen, il apparaît presque aux origines de la vie littéraire. Saint Ouen, au tout au moins l'auteur de la vie de saint Eloi, a quelque connaissance des auteurs grecs ; et la Chronique de Fontenelle explique les mots latins par des termes grecs : « *Curia, quæ græcè bouleuterion dicitur* (1) ».

Mais durant tout le moyen âge et même jusqu'aux impressions grecques du xvi^e siècle, l'étude de cette admirable langue ne fut le partage que de très rares privilégiés. Pourquoi la foule aurait-elle même appris notre alphabet, quand les livres français manuscrits n'étaient pas communs, et que les livres latins les plus indispensables, la bible et le bréviaire par exemple, constituaient souvent des curiosités ?

(1) D'Achery, *Spicilège*, III, 741, in-4°. — Il ne faut rien exagérer, et peut-être n'y a-t-il là que l'étalage assez enfantin d'une érudition suspecte. Vers 1840, un gros volume sur Elbeuf imprimait cette note : « Voir Aristotèle, texte grec. » Le commun des lecteurs a dû se signer. Mais la phrase même donne à penser que si le brave auteur a réellement consulté « Aristotèle », ce dut être dans une traduction tout au plus latine.

A présent que cette impossibilité matérielle est à peine soupçonnée, l'hellénisme semble en voie de passer à l'état de mérite préhistorique. A la Renaissance, les premiers humanistes ne se firent pas faute de reprocher aux maîtres du temps que ces docteurs ne pussent prendre corps à corps un texte classique pour en établir rigoureusement le sens littéral. La prochaine génération est-elle bien sûre d'échapper à ce reproche ?

Il n'y a pas d'ailleurs que la France, dont il faille répéter la phrase attristée écrite il y a plus de trente ans par l'helléniste Alexandre : « Les dieux d'Homère s'en vont, y compris Homère lui-même. » Ce progrès tout moderne, qui se traduit par un vide, inspire jusqu'au chef d'une grande nation, que notre pays n'a que trop gauchement imitée.

Si excellente que soit la cause du grec, elle ne pourrait ici manquer, aux mains d'un méchant avocat, d'être gravement compromise, puisqu'elle n'a, hélas ! pour elle ni l'éclat ni la fortune. Toutefois, tant que les richesses de l'intelligence seront encore de quelque valeur en Normandie, le grec n'aura-t-il pas toujours la ressource d'un victorieux appel ?

Or quel est l'avantage des études grecques, et surtout leur valeur éducative ? Telle est la question qu'on a bien voulu me poser. Pour donner à la réponse quelque attrait de nouveauté, je comptais sur des documents locaux manuscrits, qui font défaut. Nos pères en effet étaient plus zélés à bien faire, que soucieux d'en déduire par écrit leurs raisons et leurs procédés ; en quoi ils ont en vie à la postérité un précieux moyen de for-

mation intellectuelle. L'expérience du passé est un argument contre lequel ne sauraient prescrire les vicissitudes des temps, des mœurs et des besoins. Car enfin la bicyclette et le téléphone, les avantages des langues vivantes (1) et la multiplicité des matières qui ont pris dans l'enseignement public une extension vraiment effrayante (2), tout cela ne peut s'inscrire en faux contre les raisons excellentes qui ont donné en France pendant plus de trois siècles une place d'honneur à l'étude du latin et du grec (3). Les lettrés du règne de Louis XIV

(1) Vers 1860, un prêtre anglais écoutant avec un vif intérêt une répétition de *la Cigale et la Fourmi*, chantée sous la direction de l'abbé Bluet, remarquait très franchement qu'en fait d'auteurs ecclésiastiques du premier ordre les Français ne pouvaient rien espérer de la littérature anglaise ; tandis que les Anglais avaient grand profit, sous ce rapport, à étudier le français. — A peu près au même temps, un Irlandais recevait en prix, dans son pays natal, un fort volume de mathématiques écrit en français.

(2) En 1788, le palmarès de l'Université de Paris ne comportait que six facultés. L'une d'elles était la version grecque. Un accessit en fut obtenu par Georges-Félix Frigot, un nom que Saint-Saëns n'a pas cessé d'honorer. Frigot remportait, outre un accessit en vers latins, ce que nous appellerions le prix de discours français, nouvelle preuve que les écoliers forts en grec ne sont pas des spécialistes exclusifs. Cinq autres lauréats de cette classe appartenaient « au diocèse de Rouen » : Jacques Cordier, Pierre Petit, Pierre Piedru, Louis Vincent, et l'élève du curé de Guerbaville, Edouard Bignon, le futur historien de la diplomatie impériale.

Ce palmarès est réimprimé à la fin du petit volume *Etrennes aux Ecoliers* (Paris, 1789 ; petit in-42), dont un exemplaire fut décerné en 1789 comme « prix de Diligence » à J.-B.-A.-L. Le Clerc, élève du collège de l'Oratoire à Dieppe.

(3) Les études classiques, telles qu'on les entendait il y a un demi-siècle, avaient pour base plusieurs centaines de pages, latines ou grecques, mises en français. Cet exercice de style, auquel J.-J.-Rousseau n'avait

ont remarqué comme une exception tout à fait singulière que Conrart, qui d'ailleurs possédait parfaitement l'espagnol et l'italien, ne savait ni le grec ni le latin. L'exception ne leur sembla pas concluante, et on ne fit que se demander s'il était possible d'être « grand et habile homme » sans connaître le latin (1).

Au reste, le grec semble avoir tenu dans la science française une place plus importante que les apparences n'autoriseraient à le supposer; et c'est ainsi que son étude à Orléans a fourni la matière d'un mémoire de près de deux cents pages (2).

Le trop fameux *Græcum est, non legitur* ne serait-il pas une simple rubrique directive, équivalant à peu près à cette formule : « Passer tout ce qui est grec », et applicable uniquement à la lecture publique, où des novices inexpérimentés eussent pu rester court. En donnant à ces mots la célébrité maligne qu'on connaît,

pas dédaigné de s'astreindre pour un livre de Tacite et quelques pages de Sénèque, est d'une efficacité telle que l'abbé Cochet, qui n'avait nulles prétentions en expertise pédagogique, n'hésitait pas à dire : Donnez-moi deux pages écrites par deux jeunes travailleurs ; je vous dirai celui qui a fait ses études.

Voici pourtant qu'il y a quelques mois, notre compatriote, M. le chanoine Charpentier, écrivait : « Les humanités, telles qu'elles sont faites en général, sont incapables de donner par elles-mêmes la formation nécessaire pour s'adonner avec succès à la composition littéraire (*Figures et choses du temps passé*, p. III) ». Si cette plainte vient à se généraliser, elle sera la condamnation des plans actuels d'enseignement qu'on a prétendu améliorer.

(1) Ancillon, *Mémoires concernant la vie et les ouvrages de plusieurs modernes*, pp. 23 et suivantes.

(2) *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'Orléanais*, XIX ; 1883.

Henri Estienne pourrait bien s'être montré le huguenot sectaire qu'on regrette çà et là de rencontrer en lui, plutôt que l'helléniste consommé qu'on ne louera jamais assez.

Les objections n'ont cependant manqué à aucune époque; et il faut même reconnaître que le siècle de la Renaissance en a formulé qui n'oseraient plus se produire. En 1584, lorsqu'on se préoccupait de fonder un collège à Rouen, le prétexte mis en avant pour s'opposer à cette création fut que « cet établissement y causerait la ruine du commerce (1) ». Les dix générations de négociants et d'armateurs rouennais qui nous séparent de ce sophisme, n'en sont-ils pas la meilleure réfutation? Le Havre retournait l'objection, en regrettant que le goût des grandes explorations commerciales et des aventures maritimes ne laissât point à ses collégiens une suffisante liberté d'esprit pour les humanités. Tiré d'une question de fait, cet argument semblerait plus sérieux : mais les trois membres que le grand port normand a donnés à l'Académie française en un demi-siècle y répondent de reste. La nullité des résultats ne pouvait manquer d'être invoquée : « Il faut compter pour rien, selon les *Vues générales sur un plan d'Etudes*, ce que l'on apprend de grec dans nos classes (2) ». Rien n'y fit néanmoins; et alors que la suppression des Jésuites offrait l'occasion exceptionnelle d'une complète réforme, l'arrêt du Parlement (27 août 1762) continua d'obliger les fils mêmes des bourgeois à l'étude d'une

(1) *Archives départementales*, D. 26.

(2) *Ibid.*, D. 48.

langue que le fils de Louis XIV avait eu la permission d'ignorer. Et depuis les classes inférieures jusqu'en rhétorique, l'initiation aux éléments grecs, puis le thème et la version, et enfin la version seule persistèrent à émailler de fleurs plus ou moins admirées le parterre des études classiques (1).

Au défaut des théories et des principes qui plaidèrent si efficacement la cause du grec, nous avons voulu en relever une conséquence toute matérielle et significative. La cinquantaine de recueils sur *l'Imprimerie en Normandie*, patiemment formées par notre éminent collègue Edouard Frère et dont une générosité heureusement inspirée a doté la bibliothèque de Rouen, invitait à tenter une bibliographie *quelconque* de l'hellénisme rouennais. Avec l'appoint de renseignements particuliers, on peut citer en un siècle et demi une vingtaine d'ouvrages grecs *publiés* à Rouen, dont trois in-folio, et plusieurs gros volumes de six à huit cents pages. Et, selon toute probabilité, ce que nous en connaissons n'est guère que la moitié de nos publications grecques, presque toutes classiques. En cette matière effectivement, tout livre un peu usé est voué à la destruction; et, qui pis est, le changement de direction, de méthodes ou de programmes envoie au pilon ou à l'em-

(1) *Arch. dép.*, D. 32. Le savant helléniste Emile Egger a plusieurs fois regretté qu'une connaissance approfondie du grec ait manqué à ceux qui créèrent la nomenclature du système métrique, dont la dérivation est fort arbitraire. Il en est résulté ce fait curieux, qu'en conservant l'institution, les étrangers ont cru parfois devoir en modifier la terminologie : c'est ainsi que, à la reprise des *Acta Sanctorum*, les nouveaux Bollandistes usaient de la forme *chiliometra* (ils écrivent maintenant *kilometra*).

ballage les exemplaires encore en feuilles des impressions tombées en défaveur. Qui dira, par exemple, les milliers, le million même, sinon plus, de ces publications anéanties au XIX^e siècle, depuis le fameux *Catéchisme de l'Empire français*, et les classiques Delalain et Barbou tirés à la même époque, jusqu'aux derniers Traités justement dépréciés par une concurrence de meilleur aloi.

Il peut naître quelque doute que tous ces ouvrages aient été vraiment imprimés à Rouen : aussi avons-nous dit *publiés*. Supposé du reste que les exemplaires qui portent *Rouen* au titre ne soient qu'une partie d'édition exécutée ailleurs, ils attesteraient que les besoins des études grecques étaient assez nombreux pour créer ici un centre de vente. Enfin notre voisinage de Paris, et les facilités que la Seine offre au commerce ne pouvaient qu'influer soit sur les tirages spéciaux du dehors, soit sur la composition typographique purement rouennaise de publications grecques ou plus ou moins relatives à l'hellénisme.

Ces remarques essaient de préciser les conditions dans lesquelles ont paru les diverses catégories d'ouvrages dont il va être parlé. Il ne semble que juste de placer d'abord en vedette deux œuvres considérables et d'un mérite exceptionnel : le bel *Origène* grec-latin que Huet publia en 1668 chez Berthelin en deux gros in-folio, et qu'une réimpression étrangère ne discrédita pas, au contraire, comme Huet s'en est expliqué lui-même par des lettres que M. Gasté a publiées naguère dans la *Revue catholique de Normandie*; et cette *Biblio-*

thèque de Photius (1653) encore honorablement cotée par les catalogues. L'éditeur de cet in-folio, qui réimprimait celui de 1611 exécuté à Genève, a modestement gardé l'anonyme; on sait maintenant que ce fut le prêtre Thomas Mauger, d'Yvetot, bibliothécaire de la Cathédrale. Ces douze ou quinze cents colonnes de grec suffisent à révéler dans la typographie rouennaise contemporaine de Corneille tout un personnel de compositeurs et de correcteurs que d'autres époques ont pu lui envier (1).

Une douzaine de vocabulaires utiles aux études grecques parurent à Rouen de 1611 à 1779. Le plus ancien, attribué à Basile Faber, bien que ses biographes ne l'indiquent point parmi ses œuvres, a pour titre « le Dictionnaire des six Langages », et n'est connu que par l'exemplaire de la bibliothèque de Troyes. Ne faut-il pas conjecturer que le grec était l'une des langues annon-

(1) L'excellent catalogue Delasize contient des lignes entières de grec, mais non accentué et d'un caractère maigrelet à l'aspect maussade. Depuis les types grecs devinrent assez rares ici pour qu'un maître imprimeur n'ait pas hésité à tirer d'embarras son ouvrier en lui conseillant de leur substituer de la petite gothique. Mais presque à la même époque, l'imprimerie P. Leprêtre exécutait avec succès à Dieppe le second volume des *Etudes* de M. Gidel (dont le premier était fort bien sorti des presses de l'Imprimerie impériale), où des pages entières de grec avaient fait dire à Paris par un habile homme, que ce livre était trop fort pour un modeste atelier de province. Dans ce travail, une bonne part d'honneur revint à un jeune typographe, mort peu d'années après, que son intelligence avait, sur les conseils de l'abbé Malais, métamorphosé de petit vacher en adroit compositeur. Une honnête application, jointe au sérieux de la vie, défendra toujours même une trop réelle décadence de désespérer de l'avenir.

cées? Ce volume peut servir à prouver, avec les diverses éditions du *Calepin*, que les langues vivantes n'étaient pas alors profondément négligées, comme on serait tenté de le croire.

Aussi bien que les volumes postérieurs, ces hexaples philologiques ne devaient être qu'un simple lexique, à rédaction sommaire, sans significations multipliées ni exemples; de plus aucun de ceux qui ont laissé quelques traces, ne fut uniquement grec-français. L'existence du thème grec semble résulter d'un « Répertoire (*Onomasticon*) latin-grec »; de sorte que si le morceau à traduire était français, il constituait un thème à deux degrés. Mais la plupart de ces Manuels étaient latins, grecs et français, comme ceux des Morel, famille émule des Estienne dans la typographie et l'érudition classiques (1); et celui de 1659, pourvu de quelques exemples, marquait soigneusement la quantité latine; mais le plus répandu, celui du P. Pajot, jésuite, était latin-français-grec (2).

(1) Voir *Fédéric Morel*, belle thèse présentée à l'École des chartes par M. Joseph Dumoulin, et que ce jeune imprimeur vient d'offrir au public.

(2) *Soit dit une fois pour toutes, Rouen est le lieu d'impression de tous les volumes qui vont être cités en note.* — *Dictionnaire des six langues*, 1611; in-42; — *Dictionnaire de Morel*, 1642, et? 1679; — *Dictionnariolum latin-græco-gallicum*; 1659; le même (?) sans doute dès 1642 et encore en 1679. Que la date du 1679 ne soit pas un simple rajouissement du titre de 1659, c'est ce dont les preuves surabondent, bien que la réimpression soit page pour page. Ainsi le dernier article de la page 1 a été effacé; comme aussi de la dernière page de la seconde partie, trois mots grecs n'ont point été réimprimés. Les lettres ornées qui marquaient le début de chaque section n'ont point reparu; et l'impression est moins belle. C'est donc un recul dans l'art typographique. Les mots

De 1613 à 1763, une dizaine de grammaires ou autres petits traités accessoires a échappé au gouffre qui dévore impitoyablement ces casse-têtes d'écolier, si peu attrayants, surtout à cette époque. Comme pour Schrëvëlius, lexicographe renommé, l'hellénisme rouennais s'appropriâ les œuvres d'auteurs généralement estimés, comme le célèbre jésuite Gretser, Clénard et le P. Labbe, S. J. Grâce à ce dernier, on sut rendre accessible à tous une étude dont ne se soucient guère aujourd'hui que les candidats à la licence : celle de l'accentuation (1). Il y a plus (et le cas vaut bien ce hors-d'œuvre d'une phrase), en 1701, dans une petite ville, alors épiscopale, il est vrai, où le xx^e siècle n'a pas dû rencontrer beaucoup d'hellénistes, à Lisieux, le P. Saché, eudiste, publia en latin un nouveau traité d'accentuation grecque (2).

ouistre (huitre) et *resplendisseur* montrent que l'historique du français pourrait y faire plus d'une remarque utile.

Dictionarium latino-gallico-græcum, par le P. Pajot, 1658, 1665, 1671, 1678, 1700 ; — *Onomasticon novum latino-græcum*, 1665 ; petit in-12 ; — *Schrevelii Lexicon manuale græco-latinum*, 1779. A remarquer, sauf erreur, la publication de deux dictionnaires différents dans une seule année. Les besoins étaient donc grands.

(1) Un brillant avocat, qui assistait au Congrès scientifique de Rouen en 1865, se prit à dire au premier coup d'œil jeté sur une autographie de vers grecs : « Il y a ici une faute d'accent ». La leçon nous venait de chez ceux que J. Simon a si bien définis : « Les Belges, petit peuple, grande nation ! »

(2) *Gretseri Institutiones linguæ Græcæ*, 1622 ; — Clénard, *Grammaire grecque* (en latin), au moins cinq éditions de 1630 à 1735 ; — *Idem*, *Abrégé* (en français) avec accents, syntaxe et dialectes ; 1763, in-8° ; — P. Labbe, *Tirocinium*, 1711 et 1712 ; — *Idem*, *Regulæ Accentuum*, 1714 ; — *Locutionum græcarum... volumen*, 1613 ; in-16 carré ; —

L'*Universa Grammatica* de Despautère renferme des citations grecques, des fragments de vers grecs, et mieux encore, comme l'annonce le titre : *Brevis Latinæ linguæ Græca collatio*. En 1607, il en fut fait à Rouen une édition, suivie de cinq autres au moins en ce même siècle. Jean Behourt, son éditeur, la dédia *religiosissimis eruditissimisque Patribus Societatis Jesu*. Ce n'était pas un vulgaire pédagogue ; il semble avoir été ce que nous appelons un amateur, puisqu'il date : *Ex Musæo nostro*. Par une fortune assez rare, Behourt sut si bien, en l'abrégeant, adapter l'œuvre flamande à nos besoins, qu'on ne l'appela plus que « le petit Behourt ».

Obligé d'imprimer un assez grand nombre de vers grecs, techniques pour la plupart, dans la *Prosodia Smetii*, Jean Osmont fit de ce livre en 1613 une édition de tout point supérieure à celle qu'Anvers vit mettre au jour en 1621.

A également bien mérité de l'hellénisme, en 1654, un autre « marchand libraire et imprimeur » rouennais, Romain de Beauvais, en réimprimant la *Scala Parnassi* du franciscain Louis Cavalli, *in conventu nostro Rothomagensi Humaniorum litterarum Lector* (comme parle le P. De la Croix, son supérieur) ; ce qui signifie sans doute : « Professeur de seconde au couvent des Cordeliers de Rouen ».

Il y a là des demi-colonnes de mots grecs nettement

Calligraphia oratoria linguæ græcæ, par J. Possel, 1620, in-8° ; — *Verborum themata*, 1632 ; in-24 ; — Alphabet français, latin et grec, 1620 ; in-18.

imprimés et même un distique grec du P. G. Pilleverdier, jésuite, qui sortit de la Compagnie quelques mois après l'avoir écrit. Ce distique n'a encore été cité par personne, non plus que les deux autres épigrammes (en tout huit vers) qui occupent la page.

Ces petits poèmes préliminaires, assaisonnement pour lors obligatoire du moindre opuscule, y sont au nombre de seize. L'un d'eux appartient à Robert Le Monnier, curé de Saint-Germain de Montivilliers; et les cinq distiques suivants sont signés du traducteur d'Hippocrate, « Antoine Hommey, sieur de la Bourdonnière, docteur en médecine à Sées ».

Dans les quatre bonnes pages remplies par la liste des auteurs *et doctorum virorum qui hoc in opere laudantur, et qui partem illi contulerunt*, se rencontrent notre archevêque de Harlay, et le chanoine J. Le Prevost.

Il est assez étrange, étant données les énumérations précédentes, que les impressions rouennaises de textes grecs soient à peu près nulles; indice vraisemblable que, pour une foule d'articles, notre librairie classique s'approvisionnait au dehors. Outre un Esope et Babrius, grec-latin et avec figures, nous ne connaissons guère qu'un choix de poètes grecs, publié en deux volumes par le P. Caussin, S. J. (1). Ce recueil mérite

(1) L'Esopé est de 1619; — *Thesaurus græcæ poeseos*, 1612; 2 vol. — Il ne faut citer que pour la tâche méritoire des imprimeurs le *Nouveau Testament*, avec le grec et le latin (sous la fausse rubrique Mons) qui parut en 1673, et forme 2 vol. gr. in-8° : ce n'était pas un simple classique. — Lucien, édité par le P. Moquot en 1647, reparut en 1780. Ce n'est plus alors qu'un modeste in-12 de trois feuilles, où sept dialogues

l'attention, parce qu'il forme une exception remarquable à la méthode communément suivie alors pour faire apprendre du grec aux collégiens. Il semble qu'on y ait surtout recherché des auteurs faciles, et pris sans façon le premier texte venu, jusqu'à un opuscule de sixième ordre, postérieur au Bas-Empire (1); sans se préoccuper de ne mettre aux mains des élèves que de vrais modèles et pour la pensée et par l'expression. La formation intellectuelle laissait par suite à désirer, aussi bien que la connaissance générale de la littérature ancienne. L'homme de goût qui voulait, ses études achevées, soit admirer une tragédie de Sophocle ou une idylle de Théocrite, soit simplement lire un traité de Xénophon ou une harangue de Démosthène, était presque toujours réduit à ouvrir quelque énorme volume, où l'élégante latinité des humanistes de la Renaissance restait bien inférieure à l'ensemble des qualités qui recommandent les traductions françaises de nos jours.

Rollin n'est pas favorable aux classiques interlinéaires (les juxtalinéaires ne datent que du XIX^e siècle). Il veut laisser davantage à l'initiative et à l'effort de l'élève qui avait alors dans son précepteur un secours considérable. On ne peut s'inscrire absolument en faux contre la sagesse et l'expérience du bon recteur. Mais un autre système qui semble avoir eu quelque vogue

sont accompagnés d'une traduction latine en regard et suivis d'un commentaire grammatical également en latin.

(1) *L'Eloge du Chien* par Théodore Gaza a servi à l'explication, comme on l'a vu par le *Précis* de 1892-1893. Or ce grammairien de Thessalonique est mort en 1478.

consistait à exercer les jeunes gens sur des textes dont la substance leur fût connue, et accompagnés du latin en regard, tels que les éléments de la rhétorique par Aphthonius. Nous n'en avons point rencontré d'édition rouennaise; mais un livre plus simple, comme aussi plus nécessaire, fut trois fois publié à Rouen en moins d'un siècle. C'est le *Catéchisme* de Canisius, S. J., dont la traduction grecque par le P. Mayr, S. J. parut avec le texte original en 1637, 1646 et 1729.

Maîtres et élèves avaient jadis en matière d'enseignement des idées bien différentes des nôtres. L'année même où Corneille publia le *Cid*, Michel Guillonet, élève du collège de Rouen, obtint comme second prix de version grecque le *Traité des Météores* par Cléomède, volume in-4° grec-latin, imprimé à Bordeaux en 1605 (1). Où trouver aujourd'hui quelqu'un soit pour offrir sérieusement une pareille récompense, soit pour la recevoir avec plaisir, disons moins, avec résignation?

C'était à peu près le temps où Mgr de Harlay prêchait en grec à l'abbaye de Saint-Denis, à la messe grecque qui s'y chantait tous les ans. Si l'on voulait expliquer par une raison de convenance, j'allais dire de contexte, cet étonnant sermon, nos *Précis* ont naguère rappelé que des Normands ont improvisé dans la même langue un mémoire académique et aussi un sermon. Enfin, sans prétendre renouer des traditions qu'ils ignoraient, de jeunes clercs employaient, il y a une quarantaine d'années, quelques récréations du grand séminaire à se ra-

(1) Bibliothèque de Rouen, *Catal. des Sciences*, n° 1006.

conter en grec quelques anecdotes. Evidemment les portefaix du Pirée au temps de Périclès n'y auraient rien compris, ou se seraient cruellement moqués de ce qu'ils auraient cru comprendre. On peut en médire tant qu'il plaira, la chose n'allait pas moins sans quelque mérite.

L'année de la mort de Fontenelle (1757) semblerait pouvoir faire époque, en marquant le terme de la faveur dont jouissaient depuis plus de deux siècles les lettres classiques, et l'avènement des études positives par cette application aux sciences mathématiques et naturelles qui devait aboutir au plan de cet enseignement moderne dont le latin est exclu non moins que le grec (1).

Et toutefois, à Rouen, l'instruction publique encourageait alors l'hellénisme autant que les humanistes les plus passionnés l'avaient su faire en pleine Renaissance ; et les Jésuites décernaient à leurs élèves un prix de vers grecs (2). Ce fait, dont personne peut-être n'a parlé,

(1) Ces jeunes gens que l'extension des programmes sèvre de la forte nourriture intellectuelle des humanités, devraient avoir à leur disposition de bonnes traductions des grands auteurs d'Athènes et de Rome, dont la lecture leur serait, à l'occasion, fortement recommandée. Pour la formation de l'esprit et du cœur, il y a dans ces chefs-d'œuvre, même décolorés par l'interprétation, des trésors inestimables. Ce vœu, qui paraît n'avoir rien d'excessif, se justifierait au besoin par la piquante réflexion d'un maître expérimenté. Le bagage littéraire de bons rhétoriciens était, suivant lui, incomplet, si leur première jeunesse n'avait pas été charmée par *le Chat botté*, *Le petit Poucet* et autres contes de fées.

(2) Un jésuite, bien connu par ses ouvrages mystiques mais qui ne s'est pas spécialement occupé des études classiques, a jeté cet aperçu dans une sorte de manuel de piété : « La langue grecque n'est pas moins la langue des savants que la latine : elle a comme en dépôt les trésors de

est officiellement constaté par le palmarès des prix du collège de Rouen (1), en date du 22 août 1757. La rhétorique non seulement composait en thème grec (*solutæ orationis Græcæ præmium*) mais cultivait la poésie grecque (*strictæ orationis Græcæ*). Les deux lauréats se nommaient H.-C.-J. Louvet (couronné aussi pour ses thèmes grecs et ses vers latins), et J.-B.-J. Ballier. Les trois accessits échurent à A. Le Roux, à J. Laignel, et enfin à Ch. de Bierville.

Fallût-il ne voir là, encore que rien n'invite à cette supposition, qu'une matière facultative, moins cultivée que les autres, et traitée dans des compositions plus rares, le fait n'en serait pas moins notable et témoignerait de l'estime dont on entourait alors le grec.

Certaines théories, qui se sont fait jour dès le XVIII^e siècle, prétendent qu'il ne faut parler de cette poésie que pour s'en railler. Aux yeux de ces grands esprits, elle ne pouvait être que pitoyable, et au-dessous même du mépris de la populace athénienne. Cela ne coûte que la peine de l'affirmer, mais se heurte parfois à de piquants démentis. Le principal poète grec men-

l'antiquité. Peu d'arts qui n'y trouvent de quoi s'enrichir. On est privé d'un grand jour, quand on l'ignore. » (Le P. Croiset, *Règlements pour MM. les Pensionnaires des PP. Jésuites*, t. I, p. 86 ; 4^e éd. 1729 [fut encore réimprimé en 1823]). Qu'on raisonne, qu'on invente, qu'on progresse tant qu'il plaira ; ces trois lignes ne seront pas moins vraies au XXV^e siècle, que lorsqu'elles parurent en 1711.

(1) Le Petit Séminaire doit ce palmarès absolument introuvable (il faudrait, *si volet usus*, dire plutôt *incherchable*) à la charité du P. René, gardien des capucins d'Angers. Décidément les moines sont bons à quelque chose, ne fût-ce qu'à enrichir des collections.

tionné dans le dernier *Précis* s'est trouvé un jour avoir refait un vers d'Anacréon qu'il n'avait jamais lu ; et au xvi^e comme au xvii^e siècle, on le sait, les plus fins connaisseurs attribuèrent à l'antiquité des poésies écrites par leurs contemporains (1). D'ailleurs à ces hardis sophistes, il sera toujours de saison d'opposer la question préalable de Boileau :

Mais vous, pour en parler, vous y connaissez-vous ?

Hé bien, soit ! les vers sont prosaïques, pitoyables, à peine sur leurs pieds, et ne respectent guère mieux la grammaire que la poésie. Les choses ainsi mises au pis, la versification ne perd absolument rien de son utilité principale. Comme on ne possédera jamais bien une langue sans y écrire des thèmes, il faut ajouter que l'un de meilleurs moyens de perfectionner les connaissances fournies par le thème, est d'y joindre l'exercice de la versification. Car les difficultés à vaincre forcent à explorer les dernières ressources de la langue pour la nomenclature, la construction, les licences, etc. Les élèves les moins bien doués ne feront jamais que des vers détestables, on le sait d'avance ; mais leurs laborieux efforts, si stériles en fruits poétiques, seront très profitables pour approfondir l'économie et les secrets de ces idiomes que nous ne parlons plus, et que nous (ceux

(1) Le savant abbé Delalonde, d'un goût si subtil en fait de latinité, fit honneur aux premiers hymnographes chrétiens de ces deux beaux vers de Robinet aux matines de Noël :

*Et fletuum primordiis
Opus salutis inchoat.*

mêmes qui en lisent chaque jour par devoir en sont là) écrivons si peu.

Maintenant l'hellénisme est surtout devenu affaire de paléographie, de numismatique ou d'archéologie. N'est-ce pas trop le restreindre à des spécialités techniques? Il doit bien, chez les professeurs, comporter une sérieuse connaissance des difficultés grammaticales et des idiotismes de la syntaxe. Mais pour la plupart des écoliers, il semble qu'il pût se borner à les mettre en état de lire avec quelque assurance n'importe quelle page grecque, sauf naturellement un Lycophron ou un Pindare, les chœurs des tragiques ou les discours de Thucydide. Ces exceptions ne font que confirmer la règle des fructueux services qu'on doit attendre de ces pages de grammaire dévorées sans trop de peine, mais avec moins d'inclination encore.

Les dégoûts ressentis dans les classes élémentaires ne sont pas un obstacle insurmontable à cet heureux résultat : car ici, n'en déplaise au proverbe, le temps perdu peut se recouvrer. Deux ou trois centaines de pages, de difficulté médiocre, lues attentivement, grammaire et lexique sous la main, par un esprit déjà un peu mûr permettraient, cela s'est vu, de savourer ensuite les grands auteurs, Homère lui-même, dans toute la splendeur du texte. Et à cette soif de nouveauté qui nous consume plus encore que les Athéniens, il reste toujours à objecter la triomphante exclamation de M^{me} de Sévigné : « Il ne faut point dire *Cela est vieux* ! Non, cela n'est point vieux ; cela est divin ! »

Il est bien vrai que tout homme lettré, qui a fait avec

soin les devoirs grecs de ses études classiques, simplement par conscience et non pas par amour de l'une des plus belles langues que les hommes aient jamais parlées, ne saurait se proclamer comme ce savantissime Caritidès, le contrôleur en enseignes des *Fâcheux* : « Français de nation, Grec de profession. » Mais, mieux que cela, des situations diverses en feront un suffisant helléniste de circonstance. A un quart de siècle d'intervalle, par exemple, pendant qu'à Aumale un professeur préparait sa classe sur la *Rhétorique* d'Aristote éditée par Mynas ; à Rouen, un vénérable curé lisait chaque jour en grec saint Chrysostôme ; et un jeune professeur de philosophie, ayant à étudier un dialogue de Platon, croyait, après l'avoir d'abord lu en grec, s'en pénétrer davantage avec la traduction latine ; mais pour fixer plus sûrement ses impressions, il dut de nouveau recourir au texte original.

Cette petite mésaventure caractéristique nous amène à terminer par quelques mots sur les traductions. Tout a été dit et sur les imperfections qu'elles comportent, et sur le peu de confiance qu'elles méritent ; ou plutôt tout n'est pas dit, puisque ces plaintes se renouvellent encore chaque jour (1). Mais l'effroi que provoquent les langues classiques (2) est tel, que le personnel de l'enseignement en vient parfois à préconiser à outrance les

(1) Voir un curieux chapitre de la thèse sur Louis Le Roy, par M. Becker. Paris, 1896 ; gr. in-8°.

(2) « Sans le catholicisme, disait M. Alexandre, le latin lui-même serait entraîné ». Tant il est vrai que le *docete* de l'Évangile va plus loin que les commentateurs n'ont pu le présumer.

traductions (1), quand la nomenclature même donne lieu à d'amusantes bévues (2). Sans rappeler Klopstock pleurant sur le tort qu'une version française faisait à sa *Messiad*e, nous jugeons plus décisif le regret d'un homme qui n'était qu'un artiste. En avouant à des professeurs qu'il avait lu Homère douze fois, notre habile peintre verrier Bernard ajouta : « Vous êtes bien heureux, vous, Messieurs, de pouvoir le lire dans le texte ! »

(1) On est allé jusqu'à dire à l'abbé Delalonde, en conseil académique, que le latin n'était pas nécessaire pour l'étude du droit romain, dont on traduirait le *Corpus*. Nous verrons bien. Pour aujourd'hui, souhaitons seulement à ces futurs traducteurs un meilleur succès que celui dont les *Mémoires* de Huet ont été rehaussés.

(2) S'évertuant un jour à brouiller la lexicographie comme la Bible, Renan décréta que τήγχνον signifiait « un gril », et non « une poêle à frire ». Cette sottise fit si bien son chemin qu'il ne fallut rien moins que Pollux, Hésychius et autres glossaires anonymes, renforcés du *De Cruciatibus Martyrum*, pour désabuser un savant homme qui avait de confiance accepté la traduction.

A propos d'une vingtaine de citations grecques des *Actes des Apôtres* faite par Renan, l'abbé de Geslin remarquait qu'elles étaient toutes produites à faux, une seule exceptée, laquelle n'était que simplement ridicule. Succès complet, en somme.

ACADÉMIE

DES

Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

PRIX

PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1902, 1903 ET 1904

1902

PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à toute personne appartenant au pays de Caux, et, par préférence, aux communes de ce pays où ont résidé les familles Belain, Diel et Baillardel, et qui se sera distinguée par ses vertus, par une action d'éclat ou par des services qui, sans avoir un caractère maritime, auront été utiles au pays de Caux. Les lieux aujourd'hui connus pour avoir été habités par ces familles sont, sauf omission : Allouville, Beaunay, Bec-de-Mortagne, Cailleville près Saint-Valery-en-Caux, Canouville près Allouville, Crasville-la-Mallet, Dieppe, Ernambusc près Sainte-Marie-des-Champs, Hautot-Saint-Sulpice, Les Hameaux près Gonneville, Limpiville, Miromesnil près Tourville-sur-Arques, Sainte-Geneviève et Venesville.

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

Applications diverses de l'électricité à la guerre. — Etat de la question. — Indiquer quelque application nouvelle ou quelque perfectionnement des applications déjà connues.

1903

PRIX GOSSIER

L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'auteur du meilleur ouvrage sur le sujet suivant :

La Fronde en Normandie.

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur de la meilleure pièce de vers : œuvre lyrique, poème, épître, conte ou fable.

1904

PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé, écrit en français, ou de la meilleure œuvre d'art, faisant connaître, par un travail d'une certaine importance, soit l'histoire politique et sociale, soit le commerce, soit l'histoire naturelle des Antilles, présentement possédées par la France ou qui ont été jadis occupées par elle.

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à une œuvre de peinture, sculpture, architecture ou gravure, dont l'auteur sera né ou domicilié en Normandie et de préférence à une œuvre qui aura figuré soit à une Exposition rouennaise, soit aux Salons de Paris.

PRIX ANNUELS

L'Académie décerne aussi, chaque année, dans sa séance publique, les prix suivants :

PRIX DUMANOIR

Un prix de 800 fr. à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

PRIX OCTAVE ROULLAND

Deux prix, de 300 fr. chacun, aux « membres de familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères ou sœurs. »

Les personnes qui connaîtraient des actes de dévouement ou des belles actions, dignes de concourir pour les prix *Dumanoir* et *Octave Roulland*, sont invitées à les signaler à l'Académie, en adressant au Secrétariat, rue Saint-Lô, n° 40, à Rouen, une notice circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés.

Cette notice, appuyée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être envoyée franco à l'Académie avant le 1^{er} juillet.

OBSERVATIONS RELATIVES AUX CONCOURS

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus des concours.

Les ouvrages adressés devront être envoyés *francs de port avant le 1^{er} juin* (terme de rigueur) soit à M. le docteur BOUCHER, soit à M. l'abbé VACANDARD, secrétaires de l'Académie.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

« *Les manuscrits envoyés au concours appartiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des copies à leurs frais.* »

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE
DES OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE
PENDANT L'ANNÉE 1900-1901

- Abeguine (Victor). — *Estudios sociales*, Buenos-Ayres, 1900.
- Alt (Adolf). — *Original contributions concerning the glandular structures appertaining to the human eye and its appendages*, 1900.
- Ambroise Tardieu, historiographe de l'Auvergne, archéologue.
- Archibald (Ebenezer-Henry). — V. Richards (Theodore-William).
- Arnold (D^r F.). — *The Lichen-Flora von München*, Munich, 1891. — *Lichens exsiccati*, n° 1-1600, Munich, 1894. — *Die Lichenen des Fraenkischen Jura*, 1890. — William Nylander, Munich, 1899. — *Die Lichenen des fränkischen Jura*. Regensburg, 1885.
- Auvray (abbé Emmanuel). — *Toute la vie de Jésus-Christ dans le Très-Saint-Sacrement*, ouvrage anonyme, traduit par l'abbé Emm. Auvray, 1900.
- Asperen (M. L. J. van). — *Die Triangulation von Java ausgeführt vom personal des Geographischen Diensten in Neerlandisch Ost-Indien*, 6^e et dernier fasc., 1900.
- Atwood (Wallace W.). — V. Salisbury (Rollin D.).
- Aulard. — *Discours prononcé à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes, le samedi 20 juin 1900*.
- Beal (F.-E.-L.). — *Food of the Bubolink, Blackbirds and Crackles*, Washington, 1900.
- Beaurepaire (Charles de). — *Inventaire sommaire des archives départementales de la Seine-Inf.*, série G., t. VII.
- Beaurepaire (G. de). — *Excursions historiques et archéologiques aux environs de Pavilly*, Caen, 1898. — *Une relique*

- de Saint-Laurent*. — *Note sur la manufacture royale d'Andely*, Caen, 1891. — *Du culte des ancêtres chez les Romains dans ses rapports avec le droit privé*. — *Des avaries communes*, 1900. — *L'église de la Trinité et l'église Saint-Gervais*, Havre 1895. (Extrait de la *Normandie monumentale*). — *Eglise de Saint-Pair*, Havre, 1899.
- Behr (G.-E.). — V. Jackson (C. Loring).
- Billia (Lorenzo-Michelangelo). — *Accenni all'idea dell'educazione in Platone ed Aristotele*, 1900. — *L'Essere e la Conoscenza*. Turin.
- Bolton. — V. Carrington (Henry).
- Bottazi (D. Filippo). — *Sullo sviluppo embrionale della funzione motoria negli Organi a cellule muscolari*. Florence, 1897. — *Contributi alla Fisiologia del Tessuto di cellule muscolari*, p. 1, II, II. Florence, 1897.
- Boucher (D^r Louis). — *Notice sur les débuts de Claude-Nicolas Lecat*, 1902.
- Bouillet (l'abbé A.). — V. Regnier (Louis).
- Bouvier (E.-L.). — V. Milne-Edwards.
- Bowers (Mary A.). — *Peripheral distribution of the cranial nerves of Spelerpes bilineatus*.
- Canonville-Deslys (Thomy). — *Discours prononcé par... président de l'Académie, aux réceptions de MM. Paulme, Jude Hue et Desbuissons, en 1899*.
- Cappelle (D^r van). — *Nieuwe Waaregingen op het nederlandsche Diluviaalgebied, voornemalyk met het oog af de kaarterring dezer granden (II)*, 1900.
- Carrington (Henry) et Bolton. — *A select Bibliography of Chemistry, 1492-1897. Section VIII*.
- Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques des départements* : t. XXX, 1^{re} et 2^e parties, Lyon; t. XXXVII, Tours, 1^{re} partie; t. XXXIII, Besançon, t. II, 1^{re} partie, t. XXXV, Carpentras, t. II.
- Caudel (Maurice). — *Les premières invasions des Arabes dans l'Afrique du Nord*. Paris, 1900.

- Chaplain-Duparc. — V. Lartet (Louis).
- Chaxter (Roland). — *Preliminary Diagnosis of new species of Laboulbeniaceæ*, III.
- Chiaragi (D^r Grulio). — *Coattributioni alli studio dello Sviluppo dei nervi encefalici nei mammiferi in confronto con altri vertebrati*, IV.
- Clayton (H. Helm). — *The eclipse cyclone and the diurnal Cyclones*, 1900.
- Clos (D^r D). — *Solidarité de la Botanique et de l'Agriculture*. Toulouse, 1900.
- Cohoe (W.-P.). — V. Jackson (C. Loring).
- Coli (Edoardo). — *Sviluppo dei nervi oculomotore e trigemello*. Florence, 1897. — *Il Paradiso terrestre Dantesco*, Florence, 1897.
- Comont (abbé G.). — *Angerville-l'Orcher*, 1858.
- Consuetudine (Le) di Trapani secundo il libro rosso*.
- Coutil (Léon). — *Les Figurines en terre cuite des Ebarovices, Véliocasses et Lexoviæ. Etude générale sur les Vénus à gaine de la Gaule romaine*. Évreux, 1899. — *L'âge de bronze en Normandie et spécialement dans les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure*. Louviers, 1900.
- Cross (Charles B.) — *Contributions from the physical laboratory of the Massachusetts institute of technology*.
- Delattre (le R. P.). — *Carthage, nécropole punique voisine de S^{te} Monique; 1^{er} mois des fouilles, janvier 1898; 2^e mois, février 1899; 2^e trimestre des fouilles, avril-juin 1898*.
- Dupin de Lafforcade (Louis). — *Contribution à l'étude des liquides d'œdèmes. — Pathogénie, Composition chimique, Toxicité. Thèse pour le doctorat en médecine*.
- Durand (G.). — *Calhédrale d'Amiens*.
- Earle (Richard-B.) V. Jackson (C. Loring).
- Eude (Émile). — *Études d'architecture en Portugal; De l'influence française dans le style Mannélin*. Paris, 1897.
- Evermann (Burton Warren). — V. Jordan (David Starr).
- Foville (A. de). — *F. Bastiat. Œuvres choisies. — Le morcel-*

- lement. — *Evaluation du stock d'écus de cinq francs de la France en 1893.* — *Le Vin, conférence, 1890.* — *La statistique et ses ennemis, 1885.* — *La Richesse en France et à l'étranger, 1893.* — *La statistique de la division de la propriété en France et dans la Grande-Bretagne, 1886.* — *L'Épargne en France, 1890.* — *La Fortune de la France, 1883.* — *Les Monnaies de l'Éthiopie sous l'empereur Menelik.* — *Notice sur la vie et les travaux de M. Cucheval-Clarigny.*
- Fernald (L.). — *Contributions from the Gray Herbarium of Harvard University.*
- Foville (Alfred de). — V. Pignonneau (Henri).
- Garrigon (D^r Félix). — *Cas d'empoisonnement par la strychnine observé sur lui-même.*
- Geispitz (H.). — *La statue de Louis XV au Palais des Consuls, à Rouen, 1901.*
- Gomez (Antonio). — *El Clima de la Republica mexicana en el ano de 1896, 2^e année. Mexico, 1900.*
- Gordon y de Acosta (Don Antonio de). — *Datos historicos acerca de los Cementerios de la Habana, 1901.* — *Critica medica de nuotra obstetricia legal en quanto a las partos precoces y tardios, 1900.* — *La Legislacion sanitaria escolar en los principales Estados de Europa. Habana, 1900.*
- Grant (Ulysses Sherman). — *Preliminary Report of the Copper Bearing Rocks of Douglas County, Wisconsin. Madison, 1900.*
- Guedy (Henri) et Jules Viette. — *Etude monographique pour servir à la restauration de l'abbaye de Jumièges. Parthenay, 1899.*
- Hall (Edwin H.). — *On the thermal and electrical conductivity of soft iron.*
- Hanotaux (Gabriel). — *Essai sur les libertés de l'Église gallicane depuis les origines jusqu'au règne de Louis XIV. Paris, 1888.* — *Tableau de la France en 1614. La France et la Royauté sous Richelieu. Paris, Didot.* — *Henri Martin : Sa*

- vie, ses œuvres et son temps, 1810-1883.* Paris, 1885. — *L'affaire de Madagascar.* Paris, Calmann-Lévy, 1896.
- Héron (A.). — *Le Lai d'Aristote*, 1900. — *Notice sur M. Julien Félix*, 1900.
- Hitchcock (A.-S.). — *Studies on subterranean organs II. Some dicotyledonous herbaceous plants of Manhattan, Kansas.* 1900.
- Hudson (Edward J.). — V. Mabery (Charles F.).
- Husnot (E.). — *Le Dessin d'histoire naturelle sur papier, pierre lithographique, bois et divers papiers pour photographures, avec figurines dans le texte*, 1900. — *Hepaticæ Galliaë, Herbar des Hépatiques de France*, fasc. IX, n^{os} 201-232. — *Revue Bryologique*, 27^e année, n^{os} 5 et 6, 1900 ; 28^e année, n^{os} 1, 2, 3 et 4, 1901.
- Jackson (C. Loring). — *Certain derivations of Metadibromdinstrobenzol.*
- Jackson (C. Loring) et G.-E. Behr. — *Symmetrical Triiodbenzol*, 1901.
- Jackson (C. Loring) et Valdemar Kock. — *On certain derivatives of Orthobenzoquinone.*
- Jackson (C. Loring) et W.-P. Cohoe. — *Certain derivatives of Metadibromdinitrobenzol*, 1900.
- Jackson (C. Loring) et Richard B. Earle. — *On the action of Sodie Sulphate on Tribromdinitrobenzol.*
- Jordan (David Starr). — *The Fishes of North and Middle America*, 4^e partie. Washington, 1900.
- Klem (Mary). — *The Development of Agaricocrinus*, 1900.
- Koch (Valdamas). — V. Loring (C.).
- La Bunodière (Henri de). — *Saint-Ouen de Rouen à vol d'oiseau. — Des sépultures de l'abbaye de Rouen*, 1897.
- Lambin (Emile). — *La Cathédrale de Rouen* (Extrait de la *Revue de l'Art chrétien*, t. XI, 4^e liv., 1900).
- Lartet (Louis). — *Sur le terrain carbonifère des Pyrénées centrales*, 1884 et 1887.
- Lartet (Louis) et Chaplain Duparc. — *Une sépulture des an-*

- ciens Troglodytes des Pyrénées superposée à un foyer contenant des débris humains associés à des dents sculptées de lions et d'ours, 1874.
- Laws (Frank A.). — *An apparatus for recording alternating current waves*, 1901.
- Lechalas. — *Logique et Histoire des Sciences. — De la comparaison des divers espaces*, III.
- Leury (René). — V. Loriquet (Henri).
- Lewis (Gilbert Newson). — *A new conception of thermal pressure and a theory of solutions*, 1900.
- Loriquet (Henri). — *Catalogue de l'Exposition rétrospective des Arts et Monuments du Pas-de-Calais, Arras, 20 mai-21 juin 1896. — Ville de Rouen : Bibliothèque publique; Cadre de classement des fonds de Normandie, 1900. — Discours prononcé sur la tombe de M. le chanoine Daniel Haigneré, ancien architecte de la ville de Boulogne, 1893. — Plan d'une notice historique d'une commune rurale; conférence, 1888. — La Maladrerie de Labroye. Examen des droits respectifs des communes de Labroye et de le Boisle sur les biens de cette maladrerie, 1894. — Les archives départementales et notamment les archives du Pas-de-Calais, 1888. — Rapport du concours d'histoire. Académie d'Arras, 1893. — Règlement du XIII^e siècle sur « la Madeleine » de Saint-Omer. — Rapport sur l'identification du fragment du manuscrit trouvé à Calais en 1884 et tableau des déprédations commises en 1816 sur les manuscrits de la Bibliothèque d'Arras, 1886. — Cahiers de doléances de 1789 dans le département du Pas-de-Calais, accompagné d'un glossaire historique et d'une bibliographie spéciale, 2 v., Arras, 1891. — Epigraphie du département du Pas-de-Calais. La Cathédrale de Saint-Omer, t. V, 1^{er} et 2^e fasc., 1892-1895. — Epigraphie des cantons de Vimy et de Vitry, Arras, 1886. — Epigraphie de la ville de Béthune et des communes du canton de Béthune, Arras 1889. — Journal des travaux d'art exécutés dans l'abbaye de Saint-Vaast par l'abbé Jean de*

- Cléry (1429-1461)*, 1889. — *Le trésor de Notre-Dame d'Arras*. Arras, 1892. — *Répertoire analytique du fonds historique des archives départementales du Pas-de-Calais*. Arras, 1898. — *La question ordinaire et extraordinaire de Montreuil en 1777*. — *Rapport sur des fouilles opérées à Lisbourg en 1889*. Arras, 1890. — *Englebert van Hecke, dernier maître de chapelle de la collégiale Saint-Barthélemi de Béthune*. — *La Bibliothèque de la collégiale de Saint-Barthélemi de Béthune à la fin du XIII^e siècle*. Arras, 1892. — *Note sur les tentures de hautelisse possédées par l'abbaye de Saint-Vaast*, Arras, 1884. — *Archives révolutionnaires du Pas-de-Calais. Projet de classement*. Arras, 1893. — *Exposition rétrospective des Arts et Monuments du Pas-de-Calais. Rapport et documents*. Arras, 1897. — *La Pyxide d'Annezin et la boucle d'Avernes-le-Comte*. Arras, 1889. — *Inventaire des monuments du Pas-de-Calais intéressant l'archéologie ou l'art*. — *Mobilier des écoles rurales*. Arras, 1891. — *Inventaire sommaire des archives départementales postérieures à 1790. Rapport sur la situation des archives, etc., 1886-87, 1887-88, 1893-94, 1896-97, 1897-98*. — *Epigraphie du département du Pas-de-Calais...* t. V, 2^e fasc. — *Eglises Saint-Sépulcre et Saint-Denis*, 1895.
- Loriquet (Henri) et René Leury. — *Inventaire des archives communales de la ville de Guines, pour la période postérieure à 1790*.
- Lustig (Dⁿⁱ Alessandro). *Risultate delle ricerche fatte in India negli Animalia, nell' Uomo intorno alla vaccinazione preventiva contra la peste bubonica e alla sieroterapia*. Florence, 1897.
- Lyman (Théodore). — *False spectra from the rowland concave grating*, 1901.
- Mabery (Charles F.) et Hudson (Edward J.). — *On the composition of California Petroleum*, 1901.
- Mabery (Charles F.) et Sieplein (Otto J.). — *On the Chlorine Derivatives of the Hydrocarbons in California Petroleum*.

- Mabery (Charles F.) et Schinichi Takano. — *On the composition of Japanese Petroleum.*
Maïs (le) et où il se cultive.
- Martin (Henri). — *Catalogue général des manuscrits de la Bibliothèque de l' Arsenal, t. VIII.*
- Marzi (Demetrio). — *La Questione della Riforma del Calendario nel quinto concilio lateranense (1542-1547).*
- Melczer (D^r G.). V. Wolff (John C.).
- Merriam (C. Hart). — *North American Fauna, n° 16. — Results of a biological.*
- Milne-Edwards et E.-L. Bouvier. — *Expéditions scientifiques du Travailleur et du Talisman pendant les années 1880-81-82-83. — Crustacés décapodes, 1^{re} partie. Brachyures et Anomoures, 1900.*
- Mulder (E.). — *Over peroxy-zwavelzuur Zilver en peroxy azijnzuur Zilver, 1900.*
- Nipher (Francis E.). — *On certain properties of light-struck photographic plates, 1900.*
- Noetling (Fritz). — *The miocene of Burma, 1900.*
- Osgood (Wilfrid H.). — *North American Fauna, n° 18. — Revision of the Pocket Mica of the genus perognathus. Washington.*
- Norwege (La).* — *Ouvrage officiel publié à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris, 1900.*
- Nutting (Charles Cleveland). — *American Hydroids, 1^{re} partie. The Plumulaeidae with thirty four Plates. Washington, 1901.*
- Olds (H.-W.). — V. Palmer (T.-S.).
- Oss (S.-L. Van). — *Dus regelmassige Sechshundertzell und seine Selbstdeckenden Bewegungen, 1899.*
- Oudemans (D^r J.-A.-C.). — V. Asperen (M. L.-J. van).
- Packard (Alpheus S.). — *A new fossil from the miocene greensand bed of gray head, Martha's vineyard with remarks on the phylogeny of the genus cancec, 1900. — On supposed merostomatous and other paleozoic arthropod trails, with*

- notes of those of *limulus*, 1900. — *View of the carboniferous Fauna of the Narraganset Basin.*
- Palmer (T.-S.). — *Laws regulating the transportation and sale of game.* Washington, 1900.
- Pammel (L.-H.). — *Anatomical characters of the seeds of Leguminosæ, chiefly genera of Gray's Manuel*, 1899.
- Panel (D^r G.). — *Démographie et statistique médicale de Rouen*, 12^me année, 1900.
- Peirce (B. O.) et Wilson (R.-W.). — *On the thermal Diffusivities of different kinds of marble*, 1900.
- Polain (Louis). — V. Triger (Robert).
- Pennetier (D^r). — *Le Museum de Rouen en 1900 : historique, description, catalogue, sommaire, actes du Museum d'histoire naturelle de Rouen*, fasc. VIII.
- Picardie (la) historique et monumentale*, n° 5. Montdidier.
- Pigonneau (Henri). — *L'Administration de l'Agriculture et le Catalogue général des Finances.*
- Porée (l'abbé). — *L'abbaye du Bec et ses écoles.* Evreux, 1892. — *Le premier président Boivin-Champeaux, historien normand.* Brionne 1899. — *Jean Nicole, peintre, 1614-1650.* Paris, 1894. — *Note sur le monogramme de Masséot Abaquesne.* Paris, 1898. — *Les Apôtres de Sainte-Croix-de-Bernay.* Paris, 1896. — *La statuaire en Normandie.* — *Un cas de fraude normande en 1776.* — *Note sur la pierre tumulaire de Bison, 4^e abbé du Bec, 1126-1136.* — *Découvertes archéologiques du R. P. de la Croix.* — *Noté sur la statue funéraire de Geoffroy Faé, évêque d'Evreux.* — *L'Eglise abbatiale du Bec d'après deux documents inédits du XVII^e siècle.* — *Pour la maison du XV^e siècle de la rue Saint-Romain.* — *Protestations*, 3^e fascicule.
- Ramaer (J.-C.). — *Geographische Geschiedenis van Holland bezuiden de Lek en Nieuwe Maas in de Middeleeuwen*, 1899.
- Ranke (Johannes). — *Festrede gehalten in der offentliken Sitzung der K. B. Akademie der Wissenschaften zu München zur Feier ihres Stiftungstage, am 20 marz 1900.*

Regnier (Louis). — *Brionne : le Donjon, les Eglises, le Musée*, 1890. — *Les Etudes historiques dans le département de l'Eure de 1860 à 1889*, 1890. — *La Cathédrale de Sées : lettre à M. Eugène de Beaurepaire*, 1890. — *Statistique monumentale du canton de Chaumont-en-Vexin*, 1899. — *Coup d'œil général sur les monuments religieux de l'arrondissement de Bernay*, 2^e édit. Brionne, 1899. — *Pont-Audemer et Quillebeuf; notes archéologiques*, Caen, 1899. — *Une visite à l'ancienne abbaye du Tréport (diocèse de Rouen)*, 1897. — *Les Carmélites de Gisors, 1631-1792*, 1900. — *Œuvres d'art des églises du canton de Beaumesnil*, 1892. — *L'architecture religieuse aux XI^e et XII^e siècles dans les anciens diocèses d'Amiens et de Boulogne et l'ouvrage de M. Camille Enlart*. — *Les Eglises d'Avranches*, 1891. — *Rapport sur les publications historiques relatives au département de l'Eure pendant l'année 1890, — 1891, — 1893, — 1895, — 1896 et supplément pour 1895 et 1896*.

Revel (Jean) [Toutain (Paul)]. — *Chez nos ancêtres*. Paris, 1898. — *Multiple vie*. Paris, 1894. — *Dialogue des vivants*, Paris, 1893. — *La fin d'une âme*, Paris, 1898. — *Un cérébral*, Paris, 1900. — *Rustres*, Paris, 1898. — *Ascension*, Paris, 1898.

Rey-Pailhade (J. de). — *Rôle du Philothion dans le mécanisme de l'action des médicaments spéciaux de la digestion*, 1901.

Richards (Théodore-William). — *International atomic Weights*, 1900. — *Suggestion concerning the nomenclature of heat capacity*, 1901.

Richards (Théodore-William) et Ebenezer (Henry-Archibald). — *A study of growing Crystals by instantaneous photomicrography* (American Academy, n^o 20, mars 1901). — *Suggestion concerning the nomenclature of heat capacity*, 1901.

Robertson (Charles). — *Some Illinois Bees*, 1900.

Roger (D^r Jules). — *Les médecins bretons du XVI^e au XX^e siècle. Biographie et bibliographie*, 1900. — *Rabelais, étudiant en médecine*, 1901.

- Ross (Denham W.). — *Design as a science*.
- Schoute (P.-H.). — *Les Hyperquadriques dans l'espace à quatre dimensions (Etude géométrique énumératrice)*, 1900.
- Salisbury (Rollin D.). — *The Geography of the region about Devil's Lake and the Dalles of the Wisconsin*. Madison, 1900.
- Sauvage (Hippolyte). — *Le livre des Miracles des Saints de Savigny, etc.*, Mortain, 1899. — *Une page d'histoire, épisode des guerres de religion du XVI^e siècle dans le Mortainais*, Avranches, 1893. — *Quelques-unes des origines féodales du comté de Mortain*, Avranches. 1896.
- Schrenk (Hermann von). — *A severe Sleet storm*, 1900.
- See (T.-I.-J.). — *Of the temperature of the sun and on the relative ages of the stars and nebulas*, 1900.
- Seligman (Edmond). — *Notice sur M. Julien Félix, président de chambre honoraire à la Cour d'appel de Rouen*, 1901.
- Sieplein (Otto J.). — *V. Mabery (Charles F.)*.
- Sissingh (R.). — *Propriétés générales des images formées par des rayons centraux traversant une série de surfaces sphériques centrées*, 1900.
- Slocum (Stephen-Elmer). — *Supplementary notes on the chief theorem of Lie's theory of finites continuons groups. — On the continuity of groups generated by infinitesimal transformations*.
- Souché (B.). — *Flore du Haut Poitou. — Matériaux pour une géographie botanique régionale*, 1901.
- Spalikowski (Ed.). — *Autour de la maison de Pierre Corneille*. Paris, 1901. — *L'ensellure lombo-sacrée à Boulogne-sur-Mer et à Dieppe. — Esquisses ethnographiques sur les populations du département de la Seine-Inférieure*, 1899.
- Staderini (D^r Rutilio). — *Observazioni comparative sullo Sviluppo e sui caratteri definitivi della cavita del quarto ventricolo al suo estremo caudale*. Florence, 1896.
- Stott (Alicia Book). — *On certain series of Sections of the regular Four-Dimensional hypersolids*, 1900.

- Taber (Henry). — *On the singular transformations of groups generated by infinitesimal transformations.*
- Takano (Schinichi). — V. Mabery (Charles F.).
- Thaxter (Roland). — *Contributions from the cryptogamic laboratory of Harvard University. — Preliminary Diagnoses of new species of zabolbeniaceæ.*
- Thom (Charles). — *The Process of fertilization in Aspidium und Adiantum, 1899.*
- Todani dalla Galia (A.). — *Istituzioni di Diritto civile russo a Torino Roma, 1894.*
- Tougard (abbé A.). — *Un débris de la bibliothèque de Napoléon, 1900. — Une prétendue seconde édition du Dictionnaire de l'Académie. Paris, 1900.*
- Toutain (Paul). — *Dans les Highlands. Paris, 1879. — V. Revel (Paul).*
- Trambusti (A.). — *Ricerche citologiche sul Midollo delle ossa nelle differite. Florencia, 1896.*
- Triger (Robert). — *M. de la Sicotière, sa vie et ses œuvres; bibliographie de ses écrits, par M. Louis Polain.*
- Viette (Jules). — V. Guédy (Henry).
- Vingtrinier (Aimé). — *La grande Encyclopédie de la ville de Lyon. — La fête de l'Albarine et les Fontaines sacrées du Bugey, 1900 et 1901.*
- Wallon (Henri). — *Premières relations de commerce de Rouen avec la Chine, 1901.*
- Walsen (Dr G.-C. van). — *Versuch einer systematischen Methodik der mikroskopische anatomischen and anthropologischen Untersuchung des centralnerven Systems, 1899.*
- Weidman (Samuel). — *A contribution to the geology of the Pre-Cambrian igneous Rocks of the Fox River Valley, Wisconsin. Madison, 1898.*
- Viard (Jules). — *Documents parisiens du règne de Philippe I^{er} de Valois (1328-1350),*
- Weller (Stuart). — *Kinderhook faunal Studies II. The Fauna of the chonopectus sandstone at Burlington. Iowa. 1900.*

Williams (Frank B.). — *Geometry on ruled quartic surfaces*, 1900.

Wilson (R. W.). — V. Peirce (B. O.).

Wolff (John C.) et Melzer (D^r G.). — *On hardystonite and a zinc schefferite from Franklin furnace, N. J. with a note on the optical constants of the schefferite.*

TABLEAU

de

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

pour l'année 1901-1902.

OFFICIERS EN EXERCICE

- M. SARRAZIN (Albert) A , *Président*.
M. BOUCHER (le docteur Louis), *Vice-Président*.
M. CANONVILLE-DESLYS I , *Secrétaire pour la classe des Sciences*.
M. l'abbé VACANDARD I , *Secrétaire pour la classe des Lettres et des Arts*.
M. LECHALAS , *Trésorier*.
M. HÉRON I , *Archiviste*.

ANNÉE de réception.	ACADÉMICIEN HONORAIRE	ANNÉE d'admission comme honoraire.
	MM.	
1855.	BLANCHE (D ^r Emmanuel) I  , quai du Havre, 12.	1896

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS

- MM.
1849. GLANVILLE (Léonce de), Inspecteur de la Société française pour la conservation des monuments historiques, rue Bourg-l'Abbé, 19.
1853. BEAUREPAIRE (Ch. de Robillard de) , I , Archiviste du département, rue Beffroy, 24.
1860. HOUZEAU O , I , Professeur de chimie à l'École supérieure des sciences, rue Bouquet, 31.
1863. FRÈRE (Henri), Avocat, rue Malathiré, 9.
1872. LOTH (l'abbé) A , Chanoine honoraire, Curé de Saint-Maclou, rue Eugène-Dutuit.
1873. ALLARD (Paul), ancien Magistrat, à Senneville-sur-Fécamp.
1874. BOUTILLIER (Louis), Géologue, à Roncherolles-sur-le-Vivier.

1875. HÉDOU (Jules), ancien Avoué au Tribunal civil, rue de la Chaîne, 19.
FRÈRE (Samuel), Avocat, rue de Crosne, 19.
1878. MARAIS ✱, Avocat, rue des Arsins, 8.
1881. ADELINÉ (Jules) ✱, I ✱, Architecte, Aquafortiste, rue Eau-de-Robec, 36.
G. LE BRETON O ✱, I ✱, Directeur du Musée d'Antiquités, du Musée de peinture et du Musée céramique, rue Thiers, 25B.
1882. VACANDARD (l'abbé) I ✱, premier Aumônier au Lycée Corneille, rue du Maulévrier.
LECHALAS ✱, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, quai de la Bourse, 13.
1883. HÉRON I ✱, Professeur de lettres, rue du Champ-du-Pardon, 20.
1884. LEFORT ✱, Architecte en chef du département, rue Saint-André, 17.
1886. NIEL (Eugène), propriétaire, rue Herbière, 28.
HOMAIS, Avocat, rue Thiers, 6.
1886. FOUARD (l'abbé) A ✱, Professeur honoraire à la Faculté de théologie, chanoine honoraire, au Boisguillaume, près Rouen.
BOURDON (l'abbé), Chanoine honoraire, Directeur de la Maîtrise de la Métropole, rue Saint-Romain, 3.
ALLARD (Christophe), Avocat, ancien Magistrat, rue Saint-Nicolas, 32.
1887. MERRY-DELABOST ✱, I ✱, Directeur honoraire de l'École de médecine et de pharmacie, Chirurgien-chef de l'Hôtel-Dieu et des Prisons, rue Ganterie, 76.
ROBERTY ✱, Président de l'Église réformée, rue de Lenôtre, 28.
1888. DESCHAMPS (Louis), Filateur, rue du Cordier, 3.
LE VERDIER (Pierre), Avocat, Conseiller d'arrondissement, boulevard Cauchoise, 47.
1889. CANONVILLE-DESLYS I ✱, Ingénieur civil, Professeur au Lycée Corneille et à l'École supérieure des Sciences et des Lettres, rue Beauvoisine, 26.
1890. SUCHETET, député de la Seine-Inférieure, rue Alain-Blanchard, 10.
1891. CHANOINE-DAVRANCHES A ✱, président à la Cour d'appel, place de l'Hôtel-de-Ville, 21.
PREVOST (Gustave), ancien Magistrat, rue Chasselièvre, 42.
1892. GENEVOIX ✱, Notaire à Châtellerault.

- LECAPLAIN ✱, I ✱, Directeur de l'Ecole préparatoire à l'Enseignement des Sciences et des Lettres, rue Dulong, 6.
1894. AUVRAY (l'abbé), curé de Saint-Joseph, rue Bihorel, 4.
1895. COUTAN (docteur), boulevard Saint-Hilaire, 35 B.
1896. BOUCHER (docteur), Conseiller d'arrondissement, rue de Lémery, 20.
- WALLON (Henri) A ✱, manufacturier, rue du Val-d'Eauplet, 45.
- GIRAUD (docteur) A ✱, Médecin-Directeur de l'Asile des aliénées, à Saint-Yon, par Sotteville-lès-Rouen.
1897. SARRAZIN (A.) A ✱, avocat, place des Carmes, 31.
1899. BELLEVILLE ✱, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, rue de Fontenelle, 5 B.
1900. PAULME (Henri), directeur de la succursale du Crédit foncier, rue Beauvoisine, 26.
- HUE (Jude), docteur en médecine, rue Fontenelle, 2.
- DESBUISSONS (Raoul), Avocat, rue Thiers, 1.
1901. BEAUREPAIRE (Georges de Robillard de), Avocat, rue d'Ecosse, 11.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS

MM.

1838. LESCELLIÈRE-LAFOSSÉ, Médecin en chef de la maison centrale de détention, à Montpellier, rue de l'Ancien-Courrier, 22.
1844. LAMARE (vicomte E. de), D.-M., rue des Ecuries-d'Artois, 9, Paris.
1845. CARPENTIER-MÉRICOURT, D.-M., Paris, rue Richelieu, 24.
1851. CLOS, Professeur de botanique, Directeur du Jardin des Plantes allée des Zéphirs, 2, Toulouse.
- VINGTRINIER (Aimé), Bibliothécaire-adjoint de la ville de Lyon rue Neuve, 32, Lyon.
1852. GUILLAUME, D.-M., à Dôle (Jura).
- MOUCHON, Pharmacien, rue Royale, 11, Lyon.
- GUISLAIN-LEMALE, Homme de lettres, au Havre.
- BILLOT (Frédéric), Avocat, place du Sauvage, 8, Arles.
1864. MILLIEN (Achille), Homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
- ROUGENOT, à Malzeville, près Nancy.
1885. DE LA TOUR-DU-PIN (le comte), Chimiste et Agronome, au château de Nanteau, près Nemours (Seine-et-Marne).

1867. CASTAN (Auguste) ✱, Bibliothécaire, Besançon.
 DUCHESNE (Léon), D.-M., cité Vanneau, rue de Varennes, 11, Paris.
1868. DELISLE (Léopold) ✱, Membre de l'Institut, Directeur-Administrateur de la Bibliothèque nationale, Paris.
1873. REVOIL, Architecte, à Nîmes.
1874. MONTIER, Avocat, à Pont-Audemer.
1877. DE CAIX DE SAINT-AMOUR, boulevard de Courcelle, 112, Paris.
 BUCHÈRE ✱, Conseiller à la Cour d'appel, boulevard Beau-Séjour, 43, Paris.
1878. VALLERY-RADOT, rue de Grenelle, 14, Paris.
 BRUNET-DEBAISNE, Aquafortiste, Lamalgue (Var).
 LENEPVEU, Professeur au Conservatoire de musique, membre de l'Institut, rue de Verneuil, 9, Paris.
 TOUGARD (l'abbé), chanoine honoraire, ancien Professeur à la Faculté de théologie, Mont-aux-Malades, près Rouen.
 ROUSSELIN ✱, D.-M., à Elbeuf-sur-Seine.
1883. TARDIEU (Ambroise), Archéologue, historiographe de l'Auvergne, à Herment (Puy-de-Dôme).
1884. LEGAY, ancien Conseiller à la Cour de Rouen, aux Andelys.
 BEAUCOUSIN, Propriétaire, à Yvetot.
 MARTINET, Capitaine d'infanterie de marine, boulevard de Courcelles, 83, Paris.
1885. DES DIGUÈRES, au château de Sévigné, par Argentan (Orne).
1886. GRAVIER (Gabriel), rue Alsace-Lorraine, 18, Rouen.
 GASTÉ (Armand), Professeur à la Faculté des lettres, à Caen.
 JORET, ancien Professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres, rue Madame, 39, Paris.
 CHAUTARD, ancien Doyen de la Faculté catholique de Lille, à Croissanville (Calvados).
1889. DE LA SENERANNE (Maurice), avenue Villars, 14, à Paris.
 JOIN-LAMBERT, Conseiller général de l'Eure, château de Livet-sur-Authou, par Brionne (Eure), et avenue des Champs-Elysées 144, Paris.
 PORÉE (l'abbé), Chanoine honoraire, Curé, à Bournainville, par Thiberville (Eure).
1890. ROGER (Jules), Docteur-Médecin, boulevard François-1er, 114, le Havre.

1891. DES MAISONS (le comte Robert), Propriétaire à Caumont (Eure),
par La Bouille (Seine-Inférieure).
1892. TRAVERS (Emile), ancien Conseiller de Préfecture, Correspondant
du Ministère des Beaux-Arts, rue des Chanoines, 18, à Caen.
1895. BAILLEUL (H.), Directeur de Circonscription pénitentiaire, à
Marseille.
1896. BARBIER DE LA SERRE (Gaston), Inspecteur des Forêts en
retraite, rue du Bac, 99, à Paris.
1896. DELATTRE (le R. P.), à Carthage.
1897. COUTIL (Léon), aux Andelys (Eure).
CHEVALIER (M. le chanoine Ulysse), à Romans (Drôme).
1898. LEBEL (Edmond), rue Jeanne-Darc, 12, à Amiens (Somme).
PENNETIER (le docteur), Directeur du Muséum d'histoire natu-
relle de Rouen, à Mont-Saint-Aignan.
1899. PASSY (Louis), membre de l'Institut, député de l'Eure, rue
Taitbout, 81, Paris.
VANDIN (Eugène), rue des Consuls, 7, à Auxerre (Yonne).
1900. GUÉRY (l'abbé), aumônier du Lycée d'Evreux.
MONTALANT (le baron Raoul de), compositeur de musique, châ-
teau d'Épinay, Forges-les-Eaux.
1901. REGNIER (Louis), Archéologue, à Evreux.
HANOTAUX (Gabriel), de l'Académie française, ancien ministre,
boulevard Saint-Germain.
LA BUNODIÈRE (Henri de), à la Bucaille, Quincampoix.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

MM.

1844. GUASTLA, Docteur-Médecin, à Trieste (Autriche).
HALLEWELL, à Cambridge (Angleterre).
1848. VILLAR DI MACIAS, Docteur ès-sciences, Professeur de chimie à
l'Université de Salamanque (Espagne).
1856. CORNAZ, Chirurgien en chef à l'hôpital Portalès, à Neufchâtel
(Suisse).
1861. THIELENS, Botaniste et Minéralogiste, rue de Namur, à Tirle-
mont (Belgique).
1865. D'ANGREVILLE DE BEAUMONT, à Saint-Maurice-en-Vallais
(Suisse).
1886. DOGNÉE, docteur en droit, à Liège (Belgique).

1885. FRÉCHETTE, Homme de lettres à Montréal (Canada).
 1886. SULTE (Benjamin), Homme de lettres, à Ottawa (Canada).
 1888. JANMART DE BROUILLANT, avenue Louise, 118, Bruxelles.
 1893. GÉDÉON (Manuel), au Phanar, 312, à Constantinople.
 1895. AUNY DE LAUNOY (le comte d'), boulevard Dolez, 13, à Mons.
 1898. BILLIA (Michel-Angelo), à Turin (Italie).
 1904. MILLIARD, ministre anglican au Havre.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

- Abbeville.* Société d'Émulation (Somme).
Aix. Société académique (Bouches-du-Rhône).
Amiens. Académie des Sciences (Somme).
 — Société des Antiquaires de Picardie.
Angers. Société industrielle (Maine-et-Loire).
 — Société d'Agriculture.
Angoulême. Société d'Agriculture, Arts et Commerce de la Charente.
Beaune. Société d'Archéologie, d'Histoire et de Littérature.
Beauvais. Société de l'Athénée du Beauvaisis.
Belfort. Revue d'Alsace.
 — Société belfortaise d'Émulation.
Bergues. Société de l'Histoire et des Beaux-Arts de la Flandre maritime de France (Nord).
Besançon. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts du Doubs.
 — Société d'Agriculture et des Arts du Doubs.
 — Société d'Émulation du Doubs.
Bordeaux. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
 — Société de Médecine.
Boulogne-sur-Mer. Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts.
 — Bibliothèque de la ville.
Bourg. Société d'Émulation et d'Agriculture de l'Ain.
Bourges. Société des Antiquaires du Centre.
Brest. Société Académique.
Caen. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
 — Association normande.
 — Société d'Agriculture et de Commerce.
 — Société Linnéenne.
Calais. Société d'Agriculture, du Commerce, des Sciences et des Arts.
Cambrai. Société d'Émulation.

Châlons-sur-Marne. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.

Châlon-sur-Saône. Société d'Histoire et d'Archéologie.

Châteauroux. Société d'Agriculture de l'Indre.

Cherbourg. Société académique d'Agriculture, Sciences et Arts (Manche)
— Société des Sciences naturelles.

Clermond-Ferrand. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

Dijon. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

— Société de Médecine.

— Bibliothèque de la ville.

Douai. Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord.

Draguignan. Société d'Agriculture et de Commerce du Var.

— Société d'Études scientifiques et archéologiques.

Évreux. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure.

— Société des Amis des Arts.

Palaise. Société d'Agriculture (Calvados).

Guéret. Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

Havre. Société havraise d'Études diverses.

Lille. Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts du Nord.

— Commission historique du département du Nord.

Limoges. Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts.

— Société des Antiquaires.

Lons-le-Saulnier. Société d'Émulation du Jura.

Lyon. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

— Société d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles.

— Société de Médecine.

— Société Linnéenne.

Mâcon. Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

May (Le). Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.

Marseille. Académie des Sciences, Lettres et Arts.

— Bibliothèque de la ville.

Melun. Société d'Agriculture de Seine-et-Marne.

— Société d'archéologie, Sciences, Lettres et Arts.

Montauban. Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres de Tarn-et-Garonne.

Montbéliard. Société d'Émulation du Doubs.

Morlaix. Société Vétérinaire du Finistère.

Moulins. Société d'Émulation de l'Allier.

Nancy. Société des Sciences, Lettres et Arts de la Meurthe.

- Nancy.* Société centrale d'Agriculture.
- Nantes.* Société académique des Sciences et Arts de la Loire-Inférieure.
- Nîmes.* Académie du Gard.
- Niort.* Société libre des Sciences et des Arts des Deux-Sèvres.
- Société Botanique des Deux-Sèvres.
- Orléans.* Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts, du Loiret.
- Société archéologique de l'Orléanais.
- Paris.* Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.
- Société d'Anthropologie.
- Société des Études historiques, ancien Institut historique de France, rue Gay-Lussac, 40.
- Société de Géographie, boulevard Saint-Germain, 184.
- Société des Antiquaires de France, au palais du Louvre.
- Société centrale d'Agriculture.
- Société Philotechnique, au Palais-Royal.
- Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle.
- Perpignan.* Société d'Agriculture, Arts et Commerce des Pyrénées-Orientales.
- Poitiers.* Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts.
- Poitiers.* Société des Antiquaires de l'Ouest.
- Pont-Audemer.* Bibliothèque Canel.
- Puy (Le).* Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce de la Haute-Loire.
- Reims.* Académie des Sciences, Lettres et Arts de la Marne.
- Rouen.* Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure.
- Société centrale d'Horticulture.
- Société libre d'Émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.
- Société de Médecine.
- Société des Pharmaciens.
- Société Industrielle.
- Société des Amis des Sciences naturelles.
- Société Normande de Géographie.
- Bibliothèque du Séminaire du Mont-aux-Malades.
- Saint-Étienne.* Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts, Belles-Lettres de la Loire.
- Société de l'Industrie minérale.

Saint-Quentin. Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de l'Aisne.

— Société Industrielle et Commerciale.

Sens. Société Archéologique.

Toulouse. Académie des Jeux floraux.

— Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.

— Bibliothèque de l'Université.

— Société de Médecine.

Tours. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Indre-et-Loire.

Troyes. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.

Valence. Société de Statistique, des Arts utiles et des Sciences naturelles de la Drôme.

Valenciennes. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes (Nord).

Versailles. Société centrale d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise.

— Société des Sciences morales, Lettres et Arts.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES CORRESPONDANTES

Amsterdam. Académie royale des Sciences.

Anvers. Société des Sciences, Lettres et Arts.

Anvers. Académie d'Archéologie de Belgique.

Berlin. Académie royale des Sciences.

Berne. Bibliothèque de la ville.

Brünn (Autriche). Société des Sciences, Lettres et Arts.

Bruzelles. Académie royale de Médecine.

— Académie royale des Lettres, Sciences et Arts de Belgique.

Cambridge et Boston. American Academy.

Christiania. Université royale de Norwège.

Colmar. Société d'Histoire naturelle.

Constantinople. Syllogue grec littéraire de Constantinople.

Copenhague. Société royale des Antiquaires du Nord.

— Académie royale des Sciences.

Dublin. Société royale.

Florence. R. Biblioteca nazionale.

Goerlitz. Société des Sciences de la Haute-Lusace.

Gratz. Société historique de Styrie (Autriche).

Kiew. Société des Naturalistes attachés à l'Université impériale de Saint-Wladimir.

- Liège.* Société royale des Sciences et des Arts.
Londres. Société des Antiquaires, Burlington house, Piccadilly.
Luxembourg. Société des Sciences nat. et mathématiques.
Metz. Académie des Lettres, Sciences, Arts et Agriculture.
Manchester. Société Littéraire et Philosophique.
Mexico. Société Scientifique Antonio Alzaté.
Milan. Société royale des Sciences naturelles.
Modène. Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Moscou. Société impériale d'Agriculture.
Mulhouse. Société Industrielle.
Munich. Académie royale des Sciences de Bavière.
Odessa. Société des Naturalistes de la Nouvelle-Russie.
Ottawa. Société royale du Canada.
Palerme. Académie des Sciences et Belles-Lettres.
Philadelphie. Academy of natural Science of Philadelphia.
Rio de Janeiro. Musée national (Brésil).
Rome. Académie des Sciences.
Strasbourg. Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-
 Alsace.
Vienne. Institut I. et R. géologique (Autriche).
Washington, États-Unis d'Amérique. Smithsonian Institution.

Nota. — Des exemplaires du Précis sont, en outre, distribués ainsi qu'il suit : A M. Adolphe PICARD, libraire à Paris, rue Bonaparte, 82, et AUX PRINCIPAUX JOURNAUX de Rouen (Déc. du 18 nov. 1831 et du 23 déc. 1836). — AUX BIBLIOTHÈQUES de la Préfecture, de la Cour d'appel, du Lycée et des villes de Rouen, Elbeuf, Dieppe, le Havre, Bolbec, Neufchâtel, Gournay, Yvetot, Bernay (Déc. du 17 nov. 1832 et du 5 déc. 1834) et Montivilliers (Déc. du 24 mai 1864). — A M. le Ministre de l'Instruction publique, cinq exemplaires, suivant sa circulaire, et un exemplaire à chacun des autres ministères (art. 75 du règlement), à la Bibliothèque Mazarine et à celle du seizième arrondissement de Paris.

OBSERVATION IMPORTANTE

Les correspondants et autres lecteurs qui parcourront les listes précédentes sont instamment priés de vouloir bien signaler à l'Archiviste de l'Académie les erreurs ou omissions qu'ils pourraient y remarquer.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Procès-verbal de la séance publique du 12 décembre 1901.....</i>	5

DISCOURS ET RAPPORTS

<i>La Chapelle Saint-Julien du Petit-Quevilly et ses peintures murales, par M. le docteur Coutan, président.....</i>	41
<i>Discours de M. Gabriel Hanotaux, membre correspondant.....</i>	27
<i>Rapport sur le concours pour le prix Bouctot (Lettres), par M. Héron.....</i>	37
<i>Rapport sur le prix Bouctot (Beaux-Arts), par M. Adeline.....</i>	47
<i>Rapport sur les prix Rouland et Dumanoir, par M. G. de Beaurepaire.....</i>	63

CLASSE DES SCIENCES

<i>Compte rendu des travaux de la classe des Sciences par M. le Dr Boucher, secrétaire.....</i>	81
<i>Rapport sur la gamme des couleurs, d'après les théories de l'abbé de Lécuse, par M. Lechalas.....</i>	81
<i>De l'origine des corps, par M. Barbier de la Serre.....</i>	83

MÉMOIRES IMPRIMÉS

<i>De l'origine des corps, par M. Barbier de la Serre.....</i>	89
--	----

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS

<i>Rapport sur les travaux de la classe des Lettres et des Arts, par M. l'abbé Vacandard, secrétaire.....</i>	107
<i>Mort de M. d'Estaintot, membre résidant, et de M. Decorde, membre honoraire.....</i>	107
<i>Election de MM. G. de Beaurepaire et Loriquet comme membres résidants; de MM. de Foville, de la Bunodière, Louis Régnier, Milliard et G. Hanotaux, comme membres correspondants.....</i>	108

	Pages
<i>Mademoiselle de Scudéry et le dialogue des héros de roman de Boileau</i> , par M. Gasté, membre correspondant.....	109
<i>L'étude du grec</i> , par M. l'abbé Tougard, membre correspondant..	109
<i>Rapport sur la Norvège</i> , par M. l'abbé Loth.....	109
<i>Mémoire sur le barreau anglais</i> , par M. Desbuissons	109
<i>L'OEuvre des prêtres gratuits et des prêtres d'honneur</i> , par M. Chr. Allard	110
<i>Rouen à l'époque préhistorique</i> , par M. Alb. Sarrazin.....	110
<i>Etudes sur la vie de saint Ouen</i> , par M. l'abbé Vacandard	110
<i>Note sur les mémoires de Bigars</i> , par M. Héron.....	110
<i>Blaise Pascal et sa famille à Rouen</i> , par M. Ch. de Beaurepaire..	111
<i>Introduction au tome III de la Correspondance de Miromesnil</i> , par M. P. Le Verdier	111
<i>La correspondance de Turgot avec la Chambre de commerce de Normandie</i> , par M. Wallon	111
<i>Gustave Rouland, sénateur de la Seine-Inférieure</i> , par M. Paulme.	111
<i>L'apostasie de l'empereur Julien</i> . par M. Paul Allard	112
<i>L'origine des cloches</i> , par M. l'abbé Vacandard.....	112
<i>Les fouilles de Pîtres</i> , par M. Léon Coutil.....	113
<i>La cathédrale de Rouen</i> , d'après un article de M. Lambin, par M. le docteur Coutan.....	113
<i>Etudes d'architecture en Portugal, influence française dans le style manuelin</i> , par M. le docteur Coutan	113
<i>L'Introduction à la Liste des membres de l'Académie</i> , par M. Héron.	114
<i>Prix distribués par l'Académie</i>	114
<i>Distinctions et récompenses décernées aux membres de l'Académie</i>	115
<i>Le cinquantenaire de M. Ch. de Beaurepaire et le Répertoire bibliographique de ses œuvres</i>	116

MÉMOIRES IMPRIMÉS

<i>Notice sur M. le comte Robert d'Estaintot</i> , par M. l'abbé Loth....	119
<i>Notice sur M. Decorde</i> , par M. Chr. Allard.....	139
<i>L'abbé de Saint-Pierre</i> , discours de réception de M. G. de Beaurepaire.....	151
<i>La cathédrale d'Avranches</i> , réponse au discours de réception de M. G. de Beaurepaire, par M. le docteur Coutan, président....	197

	Pages
<i>Blaise Pascal et sa famille à Rouen (1640-1647), par M. Charles de Beaurepaire</i>	211
<i>Correspondance de Turgot avec la Chambre de commerce de Rouen (1774-1775), par M. Wallon ..</i>	313
<i>Les prêts gratuits et les prêts d'honneur, par M. Ch. Allard....</i>	327
<i>M. Gustave Rouland, sénateur de la Seine-Inférieure (1831-1898), par M. Paulme</i>	357
<i>Madeleine de Scudéry et le dialogue des héros de roman de Boileau, par M. Arm. Gasté.....</i>	385
<i>De l'étude du grec, par M. l'abbé Tougard</i>	417
<i>Programme des prix proposés pour les années 1902, 1903 et 1904.....</i>	437
<i>Table bibliographique des ouvrages offerts à l'Académie pendant l'année 1900-1901</i>	441
<i>Tableau de l'Académie pour l'année 1901-1902</i>	455
